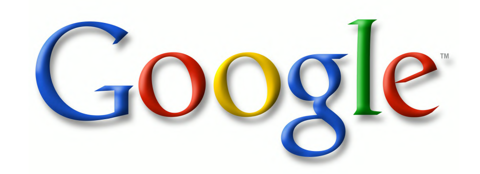
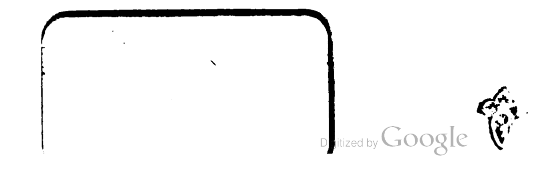






RÉPONSES CRITIQUES.

PARIS, IMPRIMERIE DE COSSON,
RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, N° 9.

RÉPONSES
CRITIQUES
A PLUSIEURS DIFFICULTÉS
PROPOSÉES
PAR LES NOUVEAUX INCRÉDULES
SUR DIVERS ENDROITS
DES LIVRES SAINTS.

PAR BULLET.

NOUVELLE ÉDITION,

REVUE, SOIGNEUSEMENT CORRIGÉE, MISE DANS UN NOUVEL ORDRE, ET AUGMENTÉE D'UNE TABLE DES MATIÈRES.

TOME SECOND.



A PARIS,
CHEZ MEQUIGNON JUNIOR,
LIBRAIRE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE,
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N° 9.
1826.

RÉPONSES

CRITIQUES

A PLUSIEURS DIFFICULTÉS

PROPOSÉES

PAR LES NOUVEAUX INCRÉDULES

SUR DIVERS ENDROITS

DES LIVRES SAINTS.

Bethsamites.

v. 19. *Percussit*[1] *autem de viris Bethsamitibus eò quòd vidissent arcam Domini; et percussit de populo septuaginta viros et quinquaginta millia plebis, luxitque populus eò quòd Dominus percussisset plebem plagâ magnâ.*

20. *Et dixerunt viri Bethsamitæ; quis poterit stare in conspectu Domini Dei hujus? Et ad quem ascendet à nobis.*

21. *Miseruntque nuncios ad habitatores Cariathiarim, dicentes; reduxerunt Philis-*

[1] I des Rois, ch. 6.

thiim arcam Domini; descendite, et reducite eam ad vos.

19. Or, le Seigneur punit de mort les habitants de Bethsamès parce qu'ils avoient vu l'arche du Seigneur; et il fit mourir soixante-dix personnes des principaux de la ville et cinquante mille hommes du petit peuple; et ils pleurèrent tous de ce que le Seigneur avoit frappé le peuple d'une si grande plaie.

20. Alors les Bethsamites dirent : Qui pourra subsister en la présence de ce Seigneur et de ce Dieu si saint, et chez lequel d'entre nous pourra-t-il demeurer ?

21. Ils envoyèrent donc des gens aux habitants de Cariathiarim, et leur firent dire : Les Philistins ont ramené l'arche du Seigneur; venez, et emmenez-la chez vous.

Voici le dix-neuvième verset selon l'hébreu, avec la version interlinéaire de Pagnin.

Et percussit in viris Bethsémes
Va jach be anesce Baithscemese
quia viderunt in arcâ Domini, et
chi rau ba aron Jehovah, va
percussit in populo septuaginta viros
jach ba hhham sceibehhhim ise
quinquaginta millia virorum.
hhamiscim eleph isc.

Voici la traduction française littérale de Pagnin.

Et le Seigneur frappa dans les hommes de Bethsémès, parce qu'ils ont vu dans l'arche du Seigneur, et il frappa dans le peuple soixante-dix hommes, cinquante mille hommes.

Ne pourroit-on point, sans faire violence au texte, diminuer le nombre de ceux qui furent mis à mort par le Seigneur, et fermer ainsi la bouche aux incrédules [1] qui osent accuser le Dieu des Juifs d'inhumanité, pour avoir ôté la vie à plus de cinquante mille personnes, parce qu'elles avoient regardé l'arche d'alliance?

Oui sûrement, on peut réduire de beaucoup le nombre des personnes qui périrent alors, en donnant à l'hébreu un sens que non seulement il souffre, mais qu'il paroît encore exiger. C'est ce que nous allons développer, après avoir fait quelques observations grammaticales, dont nous ne pouvons nous dispenser ici.

1° Les noms hébreux n'ont point de cas ou de terminaisons différentes qui marquent les divers rapports qu'ils peuvent avoir dans le discours. Notre langue est en cela semblable à l'hébraïque.

2° Au défaut d'inflexions variées, pour indiquer les cas, l'hébreu place des articles

[1] Examen important, pag. 42.

pour les marquer. Notre langue l'imite encore en ce point.

3° Les articles dans l'hébreu ne sont pas toujours une marque sûre des cas. Le même en désigne souvent deux. Le français suit encore ici cette langue : notre article *le* dénote le nominatif et l'accusatif, notre article *du* le génitif et l'ablatif.

4° Souvent les Hébreux omettent ces articles, et laissent le nom seul. Notre langue avoit encore autrefois cette ressemblance avec la leur, comme on le voit dans les proverbes anciens.

Pauvreté n'est pas vice : contentement passe richesse.

5° De l'aveu de tous les grammairiens, le plus sûr moyen pour connoître le cas de l'hébreu, est le tissu du discours : nous avons encore cela de commun avec eux.

Donnons à présent la traduction que nous avons annoncée.

Et le Seigneur frappa parmi les hommes de Bethsémès, parce qu'ils avoient regardé dans l'arche du Seigneur, et il frappa parmi le peuple soixante-dix hommes de cinquante mille hommes.

Ces cinquante mille hommes n'étoient sûrement pas tous de Bethsémès, qui n'étant qu'une petite bourgade, selon Josèphe, ne pouvoit avoir un si grand nombre d'habitants;

mais pour la très-grande partie, il étoient accourus des environs pour être témoins de l'heureux retour de l'arche.

Voici les preuves de notre traduction.

1° *Eleph*, mille, se joint avec des nombres pluriels, voyez Nomb., c. 1, v. 16; Juges, c. 5, v. 8, c. 20, v. 21. 1 des Paralip. c. 21, v. 5; lorsqu'il est ainsi joint avec un nombre pluriel, il devient pluriel lui-même; c'est pourquoi Pagnin, si savant dans la langue sainte, l'a traduit ici par *millia*.

2° *Eleph* n'ayant point d'article qui en désigne le cas, doit être mis à celui que le tissu du discours exige, selon la cinquième remarque.

3° Les Hébreux placent quelquefois les plus petits nombres avant les plus considérables; d'autres fois ils suivent un ordre tout contraire. Ainsi on lit dans l'original de la Genèse, ch. 5, v. 7, sept ans et huit cents ans; et au ch. 23 du même livre, v. 1, cent ans et vingt ans et sept ans. Mais quelqu'arrangement qu'ils donnent à leurs nombres, ils ne manquent point de les unir par la conjonction *et*, quand ils font partie du même total, comme on peut le voir dans les passages que nous venons de citer, et comme on le remarqueroit dans une infinité d'autres qu'il seroit superflu de rapporter.

De cet usage des Hébreux, il est naturel

de conclure que lorsqu'on lit plusieurs nombres de suite, mais sans cette conjonction, ils doivent être pris séparément ; et alors le petit nombre séparé et extrait du plus grand, exige que celui-ci soit placé au génitif. C'est ainsi que nous disons cinq de cent, quarante de mille. On trouve des exemples de cette façon de parler dans l'hébreu, Genèse, ch. 26, v. 10, et premier des Rois, c. 26, v. 15. On lit *un peuple* pour *un du peuple*.

Voilà précisément le cas dont il est ici question : les soixante et dix personnes étant sans conjonction avec les cinquante mille, ne font point une partie d'un total de cinquante mille soixante-dix personnes mises à mort, mais de cinquante mille personnes qui étoient présentes, ces soixante-dix sont toutes celles qui périrent. Il ne faut donc pas traduire en latin *quinquaginta millia*, mais *quinquaginta millium*; et il ne faut pas traduire en français *cinquante mille*, mais de *cinquante mille*; ajoutons que le mot *homme* étant placé après chacun des nombres indique bien clairement qu'ils doivent être séparés.

L'historien Josèphe n'a lu dans son exemplaire que soixante-dix personnes mises à mort pour avoir regardé l'arche d'alliance ; ce qui donne un nouveau poids à la traduction que nous venons de proposer. Non-seulement les règles de la grammaire hébraïque

et un exemplaire de dix-sept cents ans d'antiquité, autorisent notre version, elle est encore fondée sur le sentiment qu'ont tous les hommes de la bonté de Dieu. Comment, se dit-on à soi-même, le Seigneur a-t-il pu faire périr tant de monde pour une faute qui ne paroît pas mériter un si terrible châtiment? Pour lever cette difficulté, quelques interprètes recourent à la sévérité des jugements de Dieu; mais cette réponse loin de nous calmer nous atterre; ne vaut-il pas mieux, puisqu'on y est fondé, donner à ce passage un sens qui mette quelque proportion entre la faute et la peine, ainsi que nous l'avons fait dans notre traduction?

Mais, dira-t-on, si le nombre de ceux qui périrent a été si petit, le peuple d'Israël a-t-il pu regarder ce châtiment comme une *grande plaie*? Il en a cependant jugé ainsi. Je réponds qu'il en a bien jugé. Est-ce donc une plaie bien légère que la mort inopinée de soixante-dix personnes?

Que l'on voie quelle fut la consternation des Hébreux lorsque les habitants de la ville de Haï leur eurent tué trente-six hommes!

Demande d'un roi par les Israélites.

Moyse parle ainsi aux Israélites de la part de Dieu:

« Quand vous serez entrés dans la terre que » le Seigneur votre Dieu [1] doit vous donner, » que vous la posséderez et que vous y serez » établis ; si vous venez à dire, je choisirai un » roi pour me commander comme en ont » toutes les nations qui nous environnent, » vous établirez celui que le Seigneur aura » choisi d'entre vos frères ; vous ne pourrez » prendre pour roi un homme d'un autre pays » qui ne soit point votre frère. »

Dieu en cet endroit accorde à son peuple la permission d'avoir un roi, et lorsqu'il en demande un il le trouve mauvais. Que penser d'une conduite si peu soutenue ?

Réponse. Dieu, maître absolu de toutes les nations, étoit spécialement le roi d'Israël. Il lui donna les lois par le ministère de Moyse ; il en régloit les marches et les campements dans le désert ; il se faisoit payer par les Hébreux le tribut que les sujets doivent à leur souverain. Il décidoit de la punition des criminels qui se trouvoient parmi eux. Josué, successeur de Moyse, dans l'illustre emploi de conducteur des Israélites, ne se conduisit dans toutes ses guerres que par les commandements du Seigneur. Après la mort de ce grand capitaine, la nation, bien instruite que Dieu seul étoit son roi, ne songea point à en demander un. Elle continua à se diriger

[1] Deutéronome, ch. 14, v. 14, 15.

par les ordres du Seigneur, qui lui étoient intimés par l'organe du grand-prêtre ou par la bouche de quelques personnes que Dieu suscitoit extraordinairement de temps en temps pour tenir sa place. Ces hommes, envoyés de Dieu, portoient le nom de Juges. Leur charge n'étoit point une dignité héréditaire, mais une simple délégation. Ils n'étoient, à proprement parler, que les lieutenants de Dieu dans le gouvernement de son peuple. Leur autorité étoit personnelle et expiroit avec eux.

Après quelques siècles ce peuple ingrat, ne sentant plus le prix d'un régime qui lui étoit si avantageux et si honorable, demanda un roi. Que répond le Seigneur à cette demande? « Ecoutez, dit-il à Samuel[1], la voix » de ce peuple dans tout ce qu'ils vous disent: » car ce n'est point vous, mais c'est moi » qu'ils rejettent, afin que je ne règne point » sur eux. C'est ainsi qu'ils ont toujours fait » depuis le jour où je les ai tirés de l'Egypte » jusqu'aujourd'hui. »

Dieu fait ensuite annoncer aux Hébreux par son prophète la conduite dure et injuste que quelques-uns de leurs rois tiendront à leur égard; et après cette funeste prédiction Samuel ajoute: « Vous crierez alors contre

[1] I des Rois, c. 8.

» votre roi[1] que vous vous serez élu, et le » Seigneur ne vous exaucera point, parce » que c'est vous-même qui avez demandé » d'avoir un roi. »

Des plaintes si amères, des reproches si sanglants, des menaces si terribles de la part de Dieu, montrent évidemment que ce n'est qu'à regret, si l'on peut parler ainsi, qu'il leur accorde leur demande. Ces reproches, ces menaces, marquent en même temps que ce qui est dit dans le Deutéronome n'étoit qu'une prophétie et non une permission; car comment Dieu auroit-il pu se plaindre que les Israélites le rejettent en demandant un roi, s'il leur avoit permis d'en établir un?

Dès que les paroles du Deutéronome ne sont qu'une prédiction, il n'y a plus d'inconséquence dans la conduite de Dieu. Si dans le même endroit où le Seigneur prédit que les Israélites auront un jour un roi, il ordonne que ce prince soit un de leurs frères, c'est pour prévenir l'idolâtrie dans laquelle un étranger revêtu de la suprême puissance n'eût pas manqué d'entraîner ce peuple ingrat et inconstant; défection à laquelle Dieu eût été infiniment plus sensible qu'au mépris qu'il devoit faire de sa souveraineté.

[1] Liv. 1 des Rois, c. 8.

David, homme selon le cœur de Dieu.

Les ennemis de la religion, après avoir rapporté les fautes que David a commises, ajoutent avec une ironie amère : *Voilà l'homme selon le cœur de Dieu*[1].

On voit par là que les incrédules regardent ces paroles de l'Ecriture comme une approbation universelle de la conduite de ce prince : approbation qui renferme non-seulement une exemption de toute espèce de fautes, mais encore une attention continuelle de plaire à Dieu. Ces impies, en attachant l'idée d'une si haute perfection à cet éloge, veulent décréditer nos Livres saints qui l'ont donné à David, quoiqu'il se soit rendu coupable des crimes les plus énormes.

Examinons donc si ces paroles : *Homme selon le cœur de Dieu*, emportent cette approbation générale que les incrédules lui attribuent, puisque c'est de cet examen que dépend la solution de la présente difficulté.

Nous lisons au I des Rois[2] que les fils du grand-prêtre Héli étoient des enfants de Bélial, qui ne connoissoient point le devoir des prêtres à l'égard du peuple; qu'ils n'observoient point ce que le Seigneur avoit réglé pour les sacrifices; qu'ils prenoient arbitrai-

[1] I. des Rois, c. 13, v. 14. — [2] Chap. II.

rement ce qui leur plaisoit dans les victimes. *Le péché des enfants d'Héli*, ajoute l'Ecriture, *étoit donc très-grand devant le Seigneur, parce qu'ils détournoient les hommes du sacrifice du Seigneur.*

Héli, ayant appris les crimes de ses enfants, au lieu de les éloigner du sacré ministère et de les punir comme ils méritoient, se contenta de les reprendre foiblement, et leur vit tranquillement continuer leurs désordres, et par là s'en rendit complice. Alors le Seigneur, justement irrité contre ce lâche pontife, lui envoya un prophète qui lui dit : Pourquoi avez-vous foulé aux pieds mes victimes et les dons que j'ai commandé que l'on m'offrît dans le temple, et pourquoi avez-vous plus honoré vos enfants que moi pour manger avec eux les prémices de tous les sacrifices de mon peuple d'Israël ? C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : J'ai dit et j'ai assuré que votre maison serviroit pour jamais devant ma face ; mais maintenant je suis bien éloigné de cette pensée... Je susciterai pour moi un prêtre fidèle qui agira selon mon cœur.

Ce prêtre fidèle est Sadoc. Voyons si ce pontife ne fit jamais rien que d'agréable à Dieu. Il reconnut constamment pour roi d'Israël, Saül et son fils Isboseth, quoiqu'il ne pût ignorer que Dieu avoit rejeté Saül

et sa famille et qu'il avoit choisi David pour régner sur son peuple. Cette conduite n'étoit sûrement pas agréable au Seigneur; il n'agissoit pas alors selon le cœur de Dieu.

Ce n'est pas seulement la conduite de Sadoc qui nous fait connoître que Dieu, en le nommant un prêtre qui agiroit selon son cœur, n'a pas voulu nous désigner un homme dans la vie duquel on ne pût rien blâmer. Les paroles dont le Seigneur se servit en annonçant le choix qu'il en avoit fait, le montrent encore bien clairement.

Dieu, après avoir rejeté Héli pour avoir foulé aux pieds ses victimes et les dons qu'il avoit commandé qu'on lui offrît, dit qu'il se suscitera un prêtre fidèle qui agira selon son cœur, c'est-à-dire qu'il se choisira un pontife, qui, tenant une conduite opposée à celle d'Héli, sera fidèle à exécuter les ordonnances qu'il a faites pour ses sacrifices et agira ainsi selon son cœur. Voilà uniquement ce que le Seigneur annonce par ces paroles. Il n'est là question que d'un prêtre fidèle, que de l'exercice du ministère de ce prêtre fidèle, et nullement de la conduite qu'il tiendra dans tout le reste, nullement de ce qu'il pourra faire comme particulier. C'est ainsi qu'un homme qui destitue son économe pour ses vols, lorsqu'il dit qu'il en prendra un dont il sera content, n'entend par la satis-

faction qu'il se promet de ce nouvel intendant que la fidélité dans son administration, et n'a nullement en vue ce qu'il fera en tout autre cas.

Il est donc bien prouvé que lorsque Dieu dit que Sadoc agira selon son cœur, ces paroles n'emportent point une approbation universelle de sa conduite, mais uniquement l'approbation de la conduite qu'il tiendra dans l'affaire dont il s'agit ici, c'est-à-dire dans l'exercice du pontificat.

Si l'on examine de la même manière l'éloge dont Dieu honora David en disant qu'il étoit un homme selon son cœur, on verra pareillement que ces paroles ne sont point une approbation universelle de la conduite de ce prince.

1° L'Ecriture raconte dans le plus grand détail l'adultère et l'homicide de David : elle n'omet aucune des circonstances propres à nous inspirer la plus grande horreur des crimes de ce roi; elle nous fait connoître ailleurs la vanité de ce prince, qui le porta à faire le dénombrement de son peuple, vanité que Dieu punit si sévèrement. Comment l'Ecriture pourroit-elle après cela, quelque éloge qu'elle fît de David, vouloir nous faire entendre qu'il fut irrépréhensible dans toute sa conduite?

2° Saül, ayant offert des victimes à Gal-

gala [1] contre l'ordre du Seigneur, qui lui avoit commandé d'attendre Samuel pour que ce prophète les lui offrît; Samuel dit à Saül: Vous avez agi follement et vous n'avez point gardé le commandement que vous aviez reçu du Seigneur votre Dieu. Si vous n'aviez point fait cette faute, le Seigneur auroit maintenant affermi pour jamais votre règne sur Israël : mais votre règne ne subsistera point à l'avenir. Le Seigneur s'est cherché un homme selon son cœur, et il lui a commandé d'être le chef de son peuple, parce que vous n'avez point observé ce qu'il vous a ordonné.

Quelque temps après, Dieu, par la bouche de Samuel [2], commande à Saül de marcher contre Amalec, de le tailler en pièces et de détruire tout ce qui étoit devant lui. Ce prince alla contre les Amalécites, les fit tous passer au fil de l'épée; mais il épargna Agag leur roi, et il réserva ce qu'il y avoit de meilleur dans les troupeaux de brebis et de bœufs [3], dans les béliers et dans les meubles et les habits, et généralement tout ce qui étoit de plus beau... Le Seigneur adressa sa parole à Samuel et lui dit : je me repens d'avoir fait Saül roi [4], parce qu'il m'a abandonné et qu'il n'a point exécuté mes ordres... Samuel dit à Saül, puisque vous avez rejeté la parole du

[1] I des Rois, c. 13, v. 13, 14. — [2] *Ibid.*, c. 15. — [3] V. 9, 10, 11. — [4] V. 23.

Seigneur, le Seigneur vous a rejeté, et il ne veut plus que vous soyez roi... Le Seigneur[1] a ôté aujourd'hui le royaume d'Israël d'entre vos mains pour le donner à un autre.

Dieu étoit spécialement le souverain des Israélites. Le roi n'étoit que son lieutenant, obligé pour le gouvernement de l'état d'exécuter ponctuellement les commandements du Seigneur.

Saül avoit méprisé deux fois les ordres de Dieu, qui choqué de sa désobéissance le prive de la couronne, et choisit pour chef de son peuple un homme qui tenant une conduite opposée à celle de son prédécesseur, exécutera fidèlement tout ce qu'il lui ordonnera, qui comme chef de son peuple se conformera exactement à toutes ses volontés dans l'administration de l'état, et qui sera ainsi dans le gouvernement d'Israël un homme selon son cœur. On voit qu'il n'est là question que de la conduite de David comme roi, et nullement de sa manière d'agir comme particulier. Ces paroles, *homme selon le cœur de Dieu*, ne sont donc point une approbation de toutes les actions de David, mais seulement une prédiction de l'exactitude avec laquelle il suivroit toutes les vues du Seigneur pour régir les Hébreux, prédiction qu'il a pleine-

[1] V. 28.

ment vérifiée, car il combattit tous les ennemis des Israélites ; il les mit en possession de tous les pays que Dieu avoit promis aux patriarches, et il fit toujours fleurir le culte du Seigneur dans son royaume.

Mais dira-t-on, David n'a-t-il pas été agréable au Seigneur dans toutes ses actions, à l'exception de celles que l'Ecriture condamne? Oui, sûrement; mais ce n'est pas de l'éloge d'homme selon le cœur de Dieu qu'il le faut conclure, puisque cet éloge ne regarde point sa vie privée, mais uniquement sa vie royale et publique. C'est sur les glorieux témoignages que Dieu lui-même a rendus à David en tant d'autres endroits des livres sacrés, qu'il faut établir la sainteté de ce grand prince. On peut lire ces témoignages au II. des Rois, chap. 8. v. 25. Au III des Rois, chap. 3. v. 14. chap. 12. v. 4. chap. 14. v. 8. chap. 15. v. 3 et 11. Au IV des Rois, chap. 14. v. 3. chap. 18. v. 3. chap. 22. v. 2.

Mort d'Agag.

On lit dans l'hébreu [1], *Vajescaseph semuel Agag :* Le mot *Scasaph* ne se lit qu'en cet endroit dans l'Ecriture. La Vulgate l'a traduit *in frustra concidit,* Samuel mit Agag en mor-

[1] I Rois, c. 15, v. 33.

ceaux. Les Septante l'ont rendu par *esphaxe*, aoriste de *sphazo*, je coupe le col, je tue, je mets à mort. Cette version est ici préférable à celle de la Vulgate.

1° Elle est authentique comme la Vulgate, et elle a l'avantage sur elle d'avoir été faite dans un temps plus voisin de celui où l'hébreu étoit en usage.

2° Josèphe n'a pas entendu le mot *scaaph*[1], dans un autre sens; car il dit que Samuel ordonna qu'Agag fût mis à mort sur-le-champ.

3° *Sphazo*, grec, est de l'aveu des grammairiens une métathèze ou transposition de lettres de *scasaph* : ce dernier mot a donc la même signification que le premier, qui signifie je coupe le col, je tue, je mets à mort, et jamais je mets en morceaux. On sait que la langue grecque est formée en grande partie du phénicien ou hébreu.

4° Samuel dit à Agag : *Comme votre épée a ravi les enfants à leurs mères, ainsi votre mère parmi les femmes, sera sans enfants.* On voit par ces paroles que Samuel veut traiter Agag de la même manière qu'il a traité les autres, ce qui chez les auteurs sacrés étoit la loi du talion, et chez les profanes, la loi de Radhamante; or, sûrement, Agag n'avoit

[1] Antiquités Judaïques, l. 6, ch. 7.

point mis en morceaux ceux qu'il avoit mis à mort, car ce n'est pas avec une épée que l'on met les hommes en pièces.

Si l'on demande quelle autorité avoit Samuel pour mettre à mort Agag, nous répondrons que ce prophète ayant été chargé des ordres du Seigneur qui condamnoit ce roi à mort, il étoit en droit de les exécuter lorsque Saül n'y obéissoit pas.

Enfin, si l'on veut s'en tenir à la Vulgate, nous dirons que ces cruelles manières de faire la guerre étoient alors en usage parmi les peuples de ces contrées, et qu'on ne peut par conséquent blâmer les Hébreux de les avoir suivies. Les Israélites ayant vaincu et pris le roi Adonibezec, lui coupèrent les extrémités des pieds et des mains, et ce prince reconnut que c'étoit avec justice qu'on l'avoit ainsi traité, parce qu'il avoit traité de même soixante et dix rois qu'il avoit fait prisonniers. Naas, roi des Ammonites [1], ayant attaqué la ville de Jabès, les habitants lui dirent : recevez-nous à composition et nous vous serons assujettis ; ce prince leur répondit [2] : La composition que je ferai avec vous sera de vous arracher à tous l'œil droit. On voit dans le prophète Amos [3] que les Ammonites dans une autre guerre avoient fendu le ventre des femmes grosses de Galaad.

[1] Juges, ch. 1. — [2] I des Rois, ch. 2. — [3] Ch. 1.

Voyez l'article sur l'ordre que Dieu donna aux Israélites d'exterminer les Chananéens. Réponses critiques.

Miphiboseth.

Milord Bolingbroke [1] assure que David fit assassiner Miphiboseth, fils de son protecteur Jonathas.

Voilà une accusation bien atroce. Elle exigeroit de bonnes preuves; cependant on n'en donne aucune. Dès-lors elle ne doit être regardée que comme une calomnie; car s'il suffisoit d'être accusé pour être coupable, qui pourroit se flatter d'être innocent? Ce sont les paroles de l'empereur Julien, un des oracles de nos nouveaux philosophes.

Mais sans nous arrêter à cette réponse qui seroit suffisante dans tous les tribunaux, voyons nous-mêmes si dans l'Ecriture nous trouverons quelque chose qui ait pu donner lieu à imputer un crime si noir à David. Rapportons pour cela tout ce que les livres saints nous apprennent de Miphiboseth.

Liv. I des Rois, chap. 18. Après que David eut vaincu Goliath, v. 1, l'âme de Jonathas s'attacha étroitement à celle de David, et il l'aima comme lui-même.

[1] Examen important, pag. 45.

3. David et Jonathas firent aussi alliance ensemble, car Jonathas l'aimoit comme lui-même.

4. C'est pourquoi il se dépouilla de la tunique dont il étoit revêtu et la donna à David avec le reste de ses vêtements, jusqu'à son épée, son arc et son baudrier.

C. 20, v. 13. Jonathas dit à David : si le mauvais dessein de mon père continue toujours contre vous, je vous en donnerai avis et je vous renverrai, afin que vous alliez en paix et que le Seigneur soit avec vous comme il a été avec mon père.

v. 14. Que si je vis, vous me traiterez avec la bonté dont le Seigneur use *envers les hommes* ; et si je meurs,

v. 15. Vous ne retirerez point votre bonté et votre compassion de ma maison pour jamais, lorsque le Seigneur arrachera les ennemis de David de dessus la terre jusqu'au dernier. *Que si je vous manque de parole*, que Dieu extermine Jonathas de sa maison et que le Seigneur le punisse *comme* les ennemis de David.

v. 16. Jonathas fit donc alliance avec la maison de David.

v. 17. Jonathas conjura contre David *de ceci* pour l'amour qu'il lui portoit, car il l'aimoit comme sa vie.

v. 41. David fit par trois fois une pro-

fonde révérence *à Jonathas* en se baissant jusqu'en terre; et s'étant salués en se baissant, ils pleurèrent tous deux, mais David encore plus.

v. 42. Jonathas dit donc à David : Allez en paix; que ce que nous avons juré tous au nom du Seigneur, *demeure ferme*, et que le Seigneur, comme nous avons dit, soit témoin entre vous et moi, et entre votre race et ma race pour jamais.

C. 23, v. 16. Jonathas, fils de Saül, vint trouver David dans la forêt, et il le fortifia en Dieu en lui disant :

v. 17. Ne craignez point; car Saül mon père, *quoi qu'il fasse,* ne vous trouvera point. Vous serez roi d'Israël, et je serai le second après vous, et mon père le fait bien lui-même.

v. 18. Ils firent donc tous deux alliance devant le Seigneur.

Liv. II des Rois, chap. 4.

v. 4. Jonathas, fils de Saül, avoit un fils qui étoit boiteux des deux jambes; car lorsque la nouvelle vint de Jezraël, *de la mort* de Saül et de Jonathas, il n'avoit que cinq ans. Sa nourrice l'ayant pris entre ses bras, s'enfuit, et comme elle fuyoit avec précipitation, l'enfant tomba et il en fut boiteux. Il s'appeloit Miphiboseth.

Chap. 9, v. 11. David étant sur le trône,

dit : N'est-il point resté quelqu'un de la maison de Saül à qui je puisse faire du bien à cause de Jonathas ?

v. 2. Or, il y avoit un serviteur de la maison de Saül, qui s'appeloit Siba; et le roi l'ayant fait venir, lui dit : Êtes-vous Siba ? Il lui répondit : Je le suis pour vous servir.

v. 3. Le roi lui dit : Est-il resté quelqu'un de la maison de Saül que je puisse combler de grâces ? Siba dit au roi : Il reste encore un fils de Jonathas qui est incommodé des jambes.

v. 4. Où est-il ? dit David. Il est, dit Siba, dans la maison de Machir de Lodabar, fils d'Amiel.

v. 5. Le roi David envoya donc des gens, et il le fit venir de Lobadar de la maison de Machir, fils d'Amiel.

v. 6. Miphiboseth, fils de Jonathas, fils de Saül, étant venu devant David, lui fit une profonde révérence en se prosternant en terre. David lui dit : Miphiboseth ? Il lui répondit : Me voici pour vous servir.

v. 7. David lui dit : Ne craignez point, parce que je suis résolu de vous traiter avec toute sorte d'affection à cause de Jonathas votre père. Je vous rendrai toutes les terres de Saül, votre aïeul, et vous mangerez toujours à ma table.

v. 8. Miphiboseth, se prosternant devant lui, lui dit : Qui suis-je, moi votre serviteur,

pour avoir mérité que vous regardiez un chien mort tel que je suis?

v. 9. Le roi donc fit venir Siba, serviteur de Saül, et lui dit : J'ai donné au fils de votre maître tout ce qui étoit à Saül et toute sa maison.

v. 10. Faites donc valoir ses terres pour lui, vous et vos fils et vos serviteurs, afin qu'ils aient de quoi subsister; mais Miphiboseth, fils de votre maître, mangera toujours à ma table. Or, Siba avoit quinze fils et vingt serviteurs.

v. 11. Et il dit au roi : Mon seigneur et mon roi, votre serviteur fera comme vous lui avez commandé, et Miphiboseth mangera à ma table comme l'un des enfants du roi.

v. 12. Or, Miphiboseth avoit un fils encore enfant, appelé Micha; toute la famille de Siba servoit Miphiboseth.

v. 13. Miphiboseth demeuroit à Jérusalem parce qu'il mangeoit toujours à la table du roi, et il étoit boiteux des deux jambes.

Quelques années après, Absalon s'étant révolté contre David, et ce roi ayant été obligé de quitter Jérusalem et de s'enfuir :

Chap. 16, v. 1. Siba, serviteur de Miphiboseth, vint au-devant de lui avec deux ânes chargés de deux cents pains, de cent paquets de raisins secs, de cent cabas de figues et d'un vaisseau plein de vin.

v. 2. Le roi lui dit : Que voulez-vous faire de cela? Siba lui répondit : Les ânes sont pour servir de monture aux officiers du roi. Les pains et les figues, pour donner à ceux qui vous suivent; et le vin, afin que si quelqu'un se trouve foible dans le désert il en puisse boire.

v. 3. Le roi lui dit : Où est le fils de votre maître? Il est demeuré, dit Siba, dans Jérusalem, en disant : La maison d'Israël me rendra aujourd'hui le royaume de mon père.

v. 4. Le roi dit à Siba : Je vous donne tout ce qui étoit à Miphiboseth. Siba lui répondit : Ce que je souhaite, mon seigneur et mon roi, c'est d'avoir quelque part à vos bonnes grâces.

Chap. 19, v. 24. David revenant de Jérusalem, après que le parti d'Absalon fut dissipé,

Miphiboseth, fils de Saül, vint aussi au-devant du roi. Depuis le jour que David étoit sorti *de Jérusalem*, jusqu'à celui-ci qu'il retourneroit en paix, il n'avoit ni lavé ses pieds ni fait faire sa barbe ni pris aucun soin de ses vêtements.

v. 25. Et étant venu faire la révérence au roi à Jérusalem, le roi lui dit : Miphiboseth, pourquoi n'êtes-vous point venu avec moi?

v. 26. Miphiboseth lui répondit : Mon seigneur et mon roi, mon serviteur ne m'a pas

voulu obéir ; car, étant incommodé des jambes comme je le suis, je lui avois dit de me préparer un âne pour vous suivre.

v. 27. Et au lieu de le faire, il m'est venu accuser devant mon seigneur ; mais pour vous, ô mon seigneur et mon roi ! vous êtes comme un ange de Dieu ; faites de moi tout ce qu'il vous plaira.

v. 28. Car au lieu que vous pouviez traiter toute la maison de mon père comme digne de mort, vous m'avez donné place à votre table. De quoi donc me pourrois-je plaindre avec quelque justice, et quel sujet aurois je de vous importuner encore ?

v. 29. Le roi lui répondit : N'en dites pas davantage : ce que j'ai ordonné subsistera. Vous et Siba partagez le bien.

v. 30. Miphiboseth répondit au roi : Je veux bien même qu'il ait tout, puisque je vois mon seigneur et mon roi revenu heureusement en sa maison.

Chap. 21, v. 1. Du temps de David il y eut une famine qui dura trois ans ; David consulta l'oracle du Seigneur, et le Seigneur lui répondit que cette famine étoit arrivée à cause de Saül et de sa maison, qui étoit une maison de sang parce qu'il avoit tué les Gabaonites.

v. 2. Or, les Gabaonites n'étoient point des enfants d'Israël, mais un reste des Amor-

rhéens. Les Israélites leur avoient promis avec serment *qu'ils ne les feroient point mourir*; cependant Saül avoit entrepris de les perdre par un *faux* zèle pour les enfants d'Israël et de Juda.

v. 3. David fit donc venir les Gabaonites et leur dit : Que puis-je vous faire pour réparer l'injure que vous avez reçue, afin que vous bénissiez le peuple du Seigneur?

v. 4. Les Gabaonites répondirent : Nous ne voulons pour nous satisfaire ni or ni argent; nous demandons justice contre Saül et contre sa maison; et *hors cela* nous ne voulons point qu'on fasse mourir aucun homme d'Israël. Que voulez-vous donc, dit David, que je fasse pour vous? Ils lui répondirent :

v. 5. Nous devons tellement exterminer *la race* de celui qui nous a tourmentés et opprimés *si* injustement qu'il n'en reste pas un seul dans toutes les terres d'Israël.

v. 6. Qu'on nous donne au moins sept de ses enfants, afin que nous les mettions en croix pour satisfaire le Seigneur à Gabaa, d'où étoit Saül, qui fut autrefois l'élu du Seigneur. Le roi leur dit : Je vous les donnerai.

v. 7. Il épargna Miphiboseth, fils de Jonathas, fils de Saül, à cause de l'alliance que Jonathas et lui s'étoient jurée au nom du Seigneur.

v. 8. Mais il prit les deux fils de Respha, fille d'Aïa, Armoni et Miphiboseth, qu'elle avoit eus de Saül, et cinq fils que Michol, fille de Saül, avoit eus d'Adriel fils de Berselaï, qui étoit de Molathi.

v. 9. Et il les mit entre les mains des Gabaonites, qui les crucifièrent sur une montagne pour satisfaire le Seigneur.

Dans le premier livre des Paralipomènes, chap. 8, on décrit les descendants de Micha, fils de Miphiboseth, pendant une longue suite de générations.

Il n'y a rien de plus dans les livres saints au sujet de Miphiboseth. Voici ce qui résulte de leur récit :

Jonathas et David sont liés entre eux de la plus étroite amitié qu'ils se confirment plusieurs fois par serment : Jonathas s'engage de rendre à David auprès de son père tous les bons offices qu'il pourra, et David s'oblige de traiter toujours Jonathas comme son meilleur ami, et d'user de bonté envers sa famille si Jonathas venoit à mourir avant lui. Lorsque David fut sur le trône, le prince, fidèle à ses engagements, fit venir Miphiboseth et lui dit : Je suis résolu de vous traiter avec toute sorte d'affection, à cause de Jonathas votre père ; je vous rendrai toutes les terres de Saül votre aïeul ; vous mangerez toujours à ma table comme l'un de mes enfants.

David, trompé par la calomnie de Siba contre Miphiboseth, donne à ce perfide tous les biens de son maître; mais détrompé lorsqu'il remonte sur le trône, il ne lui en laisse qu'une moitié, et rend l'autre à Miphiboseth. Il en agit ainsi parce que cherchant à contenter tout le monde dans ce jour qu'il regardoit comme le premier de son règne, il ne voulut pas contrister Siba, à cause du service qu'il lui avoit rendu dans son extrême besoin. La joie avec laquelle Miphiboseth accepta ce partage, l'offre qu'il fit de céder le tout à Siba, montre qu'il étoit bien sûr que David le dédommageroit amplement de tout ce que la nécessité des conjonctures présentes l'avoit obligé de lui ôter, et le soin que ce prince eut de l'excepter lui et son fils Micha, du nombre des descendants de Saül, qu'il fut contraint de livrer quelque temps après aux Gabaonites, fait bien voir que Miphiboseth ne s'étoit pas trompé en pensant ainsi, et qu'il avoit repris dans le cœur de David la place qu'il y avoit eu d'abord.

Toutes les circonstances de cette exception méritent d'être pesées. Les Gabaonites autorisés de Dieu demandent à David tous les descendants de Saül pour les mettre à mort; ils étoient réduits à neuf : Miphiboseth et son fils Micha étoient les plus considérables, et les seuls qui pussent avec quelque couleur

prétendre à la couronne; les sept autres n'y avoient aucune apparence de droit comme ne descendant de Saül que par des filles. Si David eût été un de ces politiques soupçonneux qui croient qu'on ne peut trop prendre de précautions pour s'assurer le trône, il avoit là une belle occasion de se défaire de ces deux jeunes princes sans encourir aucun blâme; mais ce vertueux roi ayant toujours devant les yeux son cher Jonathas, demande leur grâce aux Gabaonites, et les délivre de la mort qu'ils n'eussent pu éviter sans ses prières. C'est ainsi qu'après avoir comblé Miphiboseth de ses bienfaits, il couronne ses faveurs envers lui par la plus signalée de toutes, en lui conservant la vie : c'est par ce trait que l'écrivain sacré termine ce qu'il nous apprend de Miphiboseth.

Qu'on juge à présent ce qu'on doit penser d'un auteur qui impute à un grand prince le crime le plus noir, non-seulement sans preuve, mais encore contre toutes les preuves d'une conduite opposée.

Dans les deux derniers versets que nous avons rapportés, il est parlé de deux Miphiboseth, l'un fils de Respha, qui fut du nombre des sept descendants de Saül que David livra aux Gabaonites pour être mis à mort; l'autre fils de Jonathas, à qui David sauva la vie par ses prières. Il y a grande apparence que l'en-

vie de noircir David, envie qui depuis Bayle est devenue épidémique chez les incrédules, aura fait confondre ces deux Miphiboseth, quoique si évidemment distingués l'un de l'autre par leurs parents et par les différents traitements qu'ils éprouvèrent.

Epée de Goliath.

Dans une guerre entre les Hébreux et les Philistins, les armées étant en présence, le géant Goliath provoquoit les Israélites à un combat singulier.

« Il portoit sur la tête un casque d'airain[1]; » il étoit revêtu d'une cuirasse à écailles qui » pesoit cinq mille sicles d'airain; il portoit » sur les cuisses des cuissards d'airain; un » bouclier d'airain couvroit ses épaules. La » hampe de sa lance étoit comme ces grands » bois dont se servent les tisserands; et son » fer pesoit six cents sicles. »

David accepta le défi, et ayant jeté par terre le Philistin d'un coup de pierre lancée avec une fronde, il se servit de l'épée de ce géant pour achever de le tuer en lui coupant la tête.

Deux années après[2], David ayant échappé secrètement aux poursuites de Saül qui vou-

[1] Des Rois, ch. 17, v. 5. — [2] I des Rois, ch. 21.

loit le faire mourir, vint à Nobé; où le tabernacle étoit pour lors. Comme il n'avoit point pu prendre ses armes, s'étant sauvé furtivement, il demanda une épée au grand-prêtre Achimélech, qui lui ayant répondu qu'il n'y en avoit point d'autre en ce lieu que celle de Goliath qui étoit dans le tabernacle, David lui dit : *Il n'y a point qui vaille celle-là, donnez-la-moi.*

Hostus, antiquaire allemand, a composé une dissertation sur le combat de David et de Goliath, qui se trouve dans le sixième volume des critiques sacrées. Cet auteur y examine tout ce qui a quelque rapport à ce sujet. Il traite, dans ce quatrième chapitre, de la taille de Goliath, que l'Ecriture dit avoir été de la hauteur de six coudées et une palme, lesquelles réduites à nos mesures formoient selon lui neuf pieds trois quarts. Le Clerc donne à ce géant onze pieds trois pouces. MM. Cumberland et Le Pelletier, qui ont fait une étude particulière des poids et des mesures hébraïques, lui donnent douze pieds et demi.

Dans le cinquième chapitre, Hostus se propose de fixer le poids des pièces de l'armure de Goliath, dont l'Ecriture n'a pas marqué la pesanteur. Il prend pour règle dans cette recherche, 1° la proportion que ces pièces devoient avoir pour le poids avec celles

dont la pesanteur est désignée ; 2° la proportion qu'elles devoient avoir avec la taille et la force du géant.

Sa cuirasse pesoit cinq mille sicles d'airain, selon l'auteur sacré, qui, réduits à nos poids, font cent cinquante-six livres et un quart.

Le fer de sa lance étoit de six cents sicles, c'est-à-dire de dix-huit livres trois quarts. La hampe de sa lance, que l'Ecriture dit avoir été comme ces grands bois dont se servent les tisserands, étoit aussi pesante que le fer, selon la conjecture d'Hostus, et par conséquent le poids de sa lance étoit de trente-sept livres et demie.

Le poids de son casque étoit de quinze livres.

Ses cuissards d'airain pesoient trente livres.

Son bouclier étoit du même poids.

Son épée pesoit quatre livres et une once.

Ainsi toute son armure pesoit deux cent soixante et douze livres treize onces. Un poids si énorme ne l'empêchoit point de marcher et de se mouvoir avec facilité, ce qui montre la force prodigieuse de ce géant.

Nous croyons qu'Hostus se trompe sur le poids de l'épée. Un homme de douze pieds, assez fort pour porter une armure de deux cent soixante et douze livres, se seroit-il contenté d'une épée de quatre livres ? D'ailleurs

quelle proportion auroit eue une pareille épée avec son autre arme offensive, savoir sa lance, qui pesoit trente-sept livres? Nous pensons donc qu'on doit donner à ce geant une épée de sept à huit livres.

Si cela est, dira-t-on, comment David pouvoit-il prendre une arme si pesante pour son usage? Nous répondons qu'il pouvoit s'en servir sans peine. On s'en convaincra par les considérations suivantes.

David avoit environ vingt-sept ans lorsque, fuyant Saül, il passa par Nobé. A la vigueur de l'âge, il joignoit la grandeur de la taille et une force extraordinaire. Saül étoit plus grand que tous les autres Israélites, de toute la tête. Lorsque David fut revêtu des armes de ce prince, il ne se plaignit point qu'elles fussent trop grandes pour lui; il ne les quitta que parce qu'il n'étoit pas accoutumé à marcher avec des armes; *non usum habeo*, dit-il. Sa stature étoit donc égale à celle de Saül, et par conséquent d'environ six pieds. Deux ans avant son combat avec Goliath, et quatre ans avant sa fuite à Nobé, on l'avoit indiqué à Saül, qui cherchoit quelqu'un qui sût jouer de la harpe, comme un homme qui jouoit bien de cet instrument, comme un homme très-fort et propre à la guerre; et il nous apprend lui-même qu'il avoit tué un ours et un lion en les étranglant,

ce que le seul Samson avoit fait avant lui. Il n'y a donc rien de surprenant si un homme à la fleur de l'âge, haut de six pieds, extraordinairement fort, prend pour son usage une épée du poids de sept à huit livres. Mais qu'est-il ici besoin de raisonnement? David, en prenant l'épée de Goliath pour s'en servir, fait bien voir qu'il avoit un bras propre à la manier; car il ne faut pas croire qu'il ne la prit que parce qu'il n'y en avoit point d'autre: ce qu'il dit en la prenant prouve bien qu'il l'auroit choisie par préférence, quand même il y en auroit eu plusieurs. *Il n'y en a point qui vaille celle-là,* dit-il au grand-prêtre Achimélech, *donnez-la-moi.* Enfin ce prince nous assure que Dieu a fait de ses bras comme un arc d'airain : *Dedisti ut arcum æreum brachia mea* [1].

Un fait si bien autorisé par les livres saints n'a pas besoin d'autres preuves. Nous ne laisserons pas cependant de rapporter des exemples d'une force pareille à celle de David, même dans les hommes d'une taille commune. Ils feront peut-être sur les incrédules une plus forte impression que le témoignage de nos divines Ecritures.

L'épée d'Oger le Danois, que l'on conserve dans l'abbaye de Saint Faron de Meaux [2],

[1] Ps. 17, v. 37. — [2] Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît, quatrième siècle.

pèse cinq livres et un quart, selon le récit du P. Mabillon, qui la fit peser. Oger ne nous est point représenté dans les romans comme un homme d'une taille extraordinaire.

L'épée de la Pucelle d'Orléans, que l'on voit au trésor de Saint-Denis, est très-longue et large à proportion. Les plus longues, les plus fortes et les plus pesantes de ce temps-ci sont petites et légères en comparaison de celle-là, dit le P. Daniel.

Sous la seconde race de nos rois, on se servoit de massue à la guerre.

« On voit encore aujourd'hui, dit le Père » Daniel[1], dans l'abbaye de Roncevaux, les » massues de Roland et d'Olivier, deux de » ces preux si fameux dans nos romanciers » du temps de Charlemagne. Cette espèce de » massue est un bâton gros comme le bras » d'un homme ordinaire; il est long de deux » pieds et demi. Il y a un gros anneau à un » bout pour y attacher un chaînon ou un cor- » don fort, afin que cette arme n'échappât pas » de la main, et à l'autre bout du bâton sont » trois chaînons, auxquels est attachée une » boule. La boule d'une des massues est de » fer et ronde; l'autre est d'un autre métal, » un peu oblongue et canelée, c'est-à-dire » qu'elle a la figure d'un melon. Chacune

[1] Histoire de la Milice française, tom. 1, pag. 433.

» est du poids d'un boulet de huit livres, » avec quoi on pouvoit certainement assommer un homme armé, quelque bonnes que » fussent ses armes, quand le bras qui portoit » le coup étoit puissant; il n'y a point d'homme » de ce temps assez fort pour manier une » telle arme; c'est qu'alors on exerçoit, dès » la plus tendre jeunesse, les enfants à porter » à la main des poids fort pesants, ce qui » leur fortifioit le bras, et par l'habitude, » ils acquéroient une force extraordinaire, » ce qu'on ne fait plus depuis plusieurs » siècles. »

Les Juifs avoient le même soin de fortifier le bras des jeunes gens. Dieu dit, dans le prophète Zacharie[1] : *Je rendrai Jérusalem, pour tous les peuples, comme une pierre de poids*, comme ces pierres auxquelles chacun vient éprouver ses forces. Saint Jérôme, sur ce verset, assure que, dans les villes et les villages de Palestine, c'étoit une ancienne coutume, qui subsistoit encore de son temps, d'avoir de grosses et lourdes pierres rondes, que les jeunes hommes levoient à l'envi pour faire montre de leur force, chacun le plus haut qu'il pouvoit; les uns jusques aux genoux, les autres jusqu'au nombril, les autres jusques aux épaules et à la tête; quelques-

[1] Chap. 12, v. 13.

uns jusque sur la tête, ayant les mains droites et jointes. Il assure qu'il avoit vu à Athènes dans la citadelle, près de la statue de Minerve, une boule d'airain d'un très-grand poids, et qu'il eut assez de peine de remuer; à laquelle on éprouvoit autrefois la force des athlètes. On ne permettoit à aucun d'eux d'entrer dans l'arène qu'il n'eût fait cette épreuve, afin qu'on sût comment on devoit les joindre l'un à l'autre, suivant la proportion de leurs forces, et qu'ils ne se rencontrassent pas dans une trop grande inégalité. *Mos est in urbibus Palestinæ; et usque hodie per omnem Judæam vetus consuetudo servatur, ut in viculis, oppidis, et castelis rotundi ponantur lapides gravissimi ponderis, ad quoa juvenes exercere se soleant; et eos pro varietate virium sublevare, alii usque ad genua, alii usqua ad umbilicum, alii usque ad humeros et caput, nonnulli super verticem rectis junctisque manibus, magnitudinem virium demonstrantes, pondus extolant. In arce Atheniensium juxta simulacrum Minervæ, vidi sphæram æneam gravissimi ponderis, quam ego pro imbecillitate corpusculi movere vix potui. Cum autem quærerem, quidnam sibi vellet responsum est ab urbis ejus cultoribus. Athletarum in illâ massâ fortitudinem comprobari; nec priùs ad agonem quemquam descendere, quam ex le-*

ratione ponderis sciatur quis qui debeat comparari !

L'auteur de l'Ecclésiastique[a] fait aussi allusion à cet usage, lorsqu'il dit que la sagesse sera, à l'égard des insensés, comme ces pierres pesantes qui servent à éprouver la force des hommes, et qu'ils chercheront bientôt à s'en décharger. *Quasi lapidis virtus probatio erit in illis, et non demorabuntur projicere illam.*

Cruautés reprochées à David.

David ayant pris la ville de Rabbath[b], et en ayant fait sortir les habitants, il les coupa avec des scies, fit passer sur eux des chariots avec des roues de fer, les tailla en pièces avec des couteaux, et les jeta dans des fourneaux où l'on cuit la brique. C'est ainsi qu'il traita toutes les villes des Ammonites. David revint ensuite à Jérusalem avec toute son armée.

Bayle (1), après avoir rapporté ces paroles de l'Ecriture, ajoute : Peut-on nier que cette manière de faire la guerre ne soit blâmable ? Les Turcs et les Tartares n'ont-ils pas un peu plus d'humanité ?

[a] Chap. 6, v. 22. — [b] II des Rois, c. 12, v. 31.

(1) Dictionnaire, art. *David*.

L'auteur du Dictionnaire philosophique enchérit sur l'odieuse réflexion de Bayle, par le tour ironique qu'il y donne.

« David s'empare de tout le royaume des » Ammonites, il surprend la ville ou le vil» lage de Rabbath, il fait mourir tous les ha» bitants par des supplices assez extraordi» naires; on les scie en deux, on les déchire » avec des herses de fer, on les brûle dans » des fours à briques. Manière de faire la » guerre tout-à-fait noble et généreuse! »

Don Calmet, sur ce passage, s'explique ainsi :

« Tous ces tourments sont si éloignés de » nos manières, et nous paroissent si exces» sifs et si cruels, surtout dans une guerre où » il ne s'agissoit que de venger une insulte » faite à un ambassadeur par un jeune roi, à » la sollicitation de quelques mauvais conseil» lers, que quelques habiles gens[1] les ont re» gardés comme une suite de la mauvaise dis» position de David, dans le temps que, » plongé dans le crime, il avoit perdu cet » esprit de piété et de clémence qui l'avoit » jusqu'alors fait admirer.

» Mais il y a beaucoup d'apparence que » David n'exerça envers eux ces supplices,

(1) *Sanctius, Tirinus*, sur le premier des Paralip., c. 20, vers. 3.

» que parce qu'eux-mêmes les exerçoient » ordinairement envers les Hébreux pris à la » guerre. Si les Ammonites eussent eu le » dessus contre les Hébreux, ils les auroient » peut-être traités avec encore plus de cruauté. » On sait la dureté avec laquelle Naas, roi » des Ammonites, répondit à ceux de Jabès, » de Galaad, qui lui offroient de se rendre; » il leur dit qu'il ne les recevroit qu'à condi- » tion qu'il leur arracheroit à chacun l'œil » droit[1]. Amos reproche à ce peuple d'avoir » ouvert des femmes enceintes dans Galaad, » pour faire mourir leur fruit, et cela dans » des guerres où il ne s'agissoit que d'étendre » leurs limites. Il est à présumer que David[2] » ne suivit en cela que les lois communes de » la guerre de ce temps-là, ou que les Am- » monites s'étoient attiré ce châtiment par des » actions précédentes qui ne nous sont point » connues. Ce qui est certain, c'est que l'É- » criture ne reproche rien sur cela à David, » et qu'elle lui rend même un témoignage » exprès, que hors le fait d'Urie, sa conduite » a été irréprochable[3]. Il ne faut donc pas » condamner légèrement une chose dont nous » n'avons pas assez de connoissance pour en » porter un jugement sûr et exact. »

Il me semble qu'il est un meilleur moyen

[1] Des Rois, c. 11, v. 2. — [2] C. 1, v. 13.
[3] III Rois, ch. 15, v. 5.

de justifier David; c'est de nier qu'il ait commis les excès qu'on lui impute. Le texte hébreu peut très-bien souffrir ce sens, et dès-lors ne doit-on pas le lui donner pour décharger d'une action barbare un prince dont le Saint-Esprit loue la douceur[1], auquel il ne reproche que le meurtre d'Urie, et que Dieu déclare être un homme selon son cœur?

Voici le texte hébreu dont il est question:

Ve eth ha hhham vejasem ba megerath
Et populum posuit in serrâ
uba hharitze habarezel ubo magezeroth
et in trabis ferreis et in securibus
ha barezel ve hehhhebir otham ba
ferreis et transire fecit eos in
malchen
fornace.

Telle est la traduction littérale de l'hébreu, par Pagnin, que l'on peut rendre en français barbare de cette façon :

(1) Nous rendons le terme *hhhanah* qui se lit au premier verset du psaume 132, selon l'ordre hébraïque, par celui de *douceur*, en suivant les versions des Septante, la Vulgate, l'Ethiopique et l'Arabique. Les plus savants rabbins lui donnent aussi cette signification, et le rabbin Kimchi, sur le verset 2 du chapitre 66 d'Isaïe, dit que ce mot se prend souvent pour *humble*, *débonnaire*. Il ajoute que le paraphraste Jonathan l'explique de la sorte, et il prouve cette explication par Isaïe, c. 42, v. 2, 3. Voyez le trésor de la langue sainte de Pagnin; et le Dictionnaire hébraïque du chevalier Leigh.

Il mit le peuple dans la scie, dans les traîneaux de fer, dans les haches de fer, et il les fit passer dans un endroit où l'on fait, ou bien, où l'on cuit la brique.

La préposition *ba* que Pagnin a rendue par *in*, signifie aussi *ad*. Ainsi on peut traduire ce passage de cette manière :

Et populum posuit ad serram, et ad trabas ferreas, et ad secures ferreas, et transire fecit eos ad fornacem.

Il mit ce peuple à la scie, il leur fit tirer des traîneaux de fer dont on se servoit pour faire sortir le grain des épis; il leur fit couper du bois, et il les occupa à façonner des briques et à les faire cuire.

David employa donc les Ammonites, ses prisonniers, à scier des pierres ou des marbres, à tirer des traîneaux dont on se servoit pour battre le blé, à couper du bois, à façonner des briques, ou à avoir soin du four où on les cuisoit. Il n'y a rien de cruel, rien d'injuste, rien qui ne fût alors autorisé par le droit public de toutes les nations qui traitoient ainsi leurs esclaves ou prisonniers de guerre.

J'ai dit que la préposition *ba* signifioit aussi *ad*, et en français *à, au;* j'en dois la preuve.

Genèse, chap. XI, v. 4. *Faciamus nobis civitatem et turrim, cujus culmen pertingat*

ad cœlum : ba scamaïm; ba *ad* scamaïm *cœlum;* littéralement, faisons-nous une ville et une tour dont le sommet s'élève au ciel, c'est-à-dire s'élève jusqu'au ciel.

Lévitique, chap. 16, v. 21. *Et dimittet hircum illum per hominem paratum ad desertum :* ba midebar : ba *ad* midebar *desertum :* il envoya ce bouc au désert par un homme préparé pour cela. Calmet.

Psaume 91, v. 10. *Plaga non appropinquabit ad tentorium tuum* be ahalecha : be *ad*, c'est le même que ba, ahalecha *tentorium tuum.* La plaie, c'est-à-dire, aucune calamité, aucun mal n'approchera point à votre tente. Il y a ici une observation à faire, qui prouve bien que la préposition *ba* se prend aussi pour *ad.* Chacun sait que dans les psaumes on répète souvent dans la seconde partie du verset, en d'autres termes, ce qu'on a exprimé dans la première. Or, dans la première partie de ce verset, on dit : *Non accedet ad te malum,* et on exprime en hébreu la préposition *ad* par *el,* qui a constamment ce sens; et dans la seconde partie, on l'exprime par *ba,* ce qui montre évidemment que la préposition *ba* à ici la même signification que la préposition *el.*

Job, chap. 5, v. 19. *In sex tribulationibus liberabit te, et in septimâ non pertinget ad te malum,* be cha rahh : be, *ad;* cha, *te;*

rahhh, *malum*. L'auteur de la Vulgate a omis la préposition qui devenoit inutile dès qu'il se servoit du verbe *tanget*. Après vous avoir affligé six fois, il vous délivrera; et à la septième il ne permettra pas même que le mal vous touche. Littéralement, suivant l'hébreu, le mal n'arrivera pas à vous, ou jusqu'à vous.

Isaïe, chap. 10, v. 22. *Si fuerit populus tuus Israël velut arena maris, residuum convertetur ad eum* (*nempe Deum*) bo, b, *ad* (1) o *illum*. Si Israël votre peuple est comme le sable de la mer, le reste se convertira à lui.

1[er] des Rois, c. 25, v. 22. Mascetin be kir *mingens ad parietem*. Mascetin, *mingens*; be, *ad*; kir, *parietem*; urinant à la muraille. La Vulgate a toujours traduit de même, où on lit la même phrase, savoir : I des Rois, c. 25, v. 24; III des Rois, c. 14, v. 10; — c. 16, v. 10; — c. 21, v. 21; — IV des Rois, c. 9, v. 8.

Notre explication se trouve appuyée par les versions syriaque et arabique. Les auteurs de ces versions sont bien éloignés de voir dans le texte les excès de cruauté que l'on reproche à David. La première le rend ainsi :

(1) B est seul toute la préposition, et il signifie la même chose sans voyelle que lorsqu'on y en a ajouté une.

David fit sortir le peuple qui étoit dans la ville de Rabbath, il leur fit mettre les fers aux pieds et les enchaîna, et il les fit passer par la mesure.

On lit dans la seconde ; les Israélites firent sortir tout le peuple de Rabbath, David les fit lier avec des cordes et des chaînes, il les fit passer devant lui, ayant déterminé une certaine mesure.

Apparemment pour employer ceux qui étoient les plus grands aux travaux pénibles, auxquels la petitesse et la foiblesse de l'âge ne permettoient pas d'assujettir les autres.

Quelques interprètes pour justifier David des cruautés qu'on lui reproche faussement, comme nous l'avons fait voir, allèguent l'exemple de Gédéon qui en exerça de papareilles sur les habitants de Soccoth, mais c'est à tort. Ce juge d'Israël n'est pas plus coupable de ces excès que le saint roi dont nous venons de faire l'apologie.

Gédéon ayant défait l'armée des Madianites, poursuivit les fuyards jusqu'au-delà du Jourdain. Ses soldats étant épuisés de fatigue et de faim, il demanda des vivres à ceux de Soccoth. Les habitants de cette ville non-seulement ne lui en accordèrent point ; ils accompagnèrent encore leur refus de paroles insolentes. Gédéon leur dit : lorsque je re-

passerai après avoir rendu ma victoire complète par la prise des chefs des ennemis, je ferai briser vos corps avec les épines et les ronces du désert : *conteram carnes vestras cum spinis tribulisque deserti.* De là étant venu à Phanuël, il fit la même demande aux habitants de cet endroit, qui lui firent la même réponse que ceux de Soccoth. Gédéon leur dit : lorsque je serai revenu en paix et victorieux, j'abattrai cette tour-là. Ce général ayant détruit les restes de l'armée ennemie, et ayant pris les deux princes des Madianites, il revint à Soccoth, où il brisa les corps des anciens de cette ville avec les ronces et les épines du désert : *contrivit cum spinis deserti ac tribulis viros Soccoth.* Il abattit aussi la tour de Phanuël, ayant tué les habitants de la ville.

La Vulgate a employé le verbe *conterere* dans l'endroit où Gédéon fait des menaces à ceux de Soccoth et dans celui où il les exécute. Mais le texte original s'est servi d'un verbe différent dans le second de ces passages : on y lit *jidahhh*, qui ne signifie pas *conterere*, mais *facere*, *scire*, *erudire*, *edocere* ; en sorte que le sens de ce passage selon l'hébreu, est que Gédéon apprit aux anciens de Soccoth, en les faisant battre avec des ronces et des épines, à respecter ceux qui commandoient les armées d'Israël, et à leur fournir

les secours dont ils pouvoient avoir besoin dans les expéditions qu'ils faisoient pour le service de la nation : de même qu'un père qui a corrigé son fils pour quelque désobéissance, dira en parlant de ce châtiment, qu'il a appris à son enfant, à coups de fouets, à être docile à ses ordres. Ainsi puisqu'on ne peut mieux connoître l'objet des menaces que par leur exécution, il ne faut pas traduire *conteram* en hébreu *jadusc*, par *je briserai*, mais *je battrai*, d'autant plus que le verbe hébreu *dusc*, de même que le latin *conterere*, signifie *battre* aussi bieu que *briser*. L'écrivain sacré ne dit point que Gédéon ait fait expirer ces anciens sous les coups ; ce qu'il n'eût pas omis si ce général les avoit fait mourir, puisqu'il rapporte qu'il tua les habitants de Phanuël, plus coupables apparemment que ceux de Soccoth. D'ailleurs il seroit ridicule de dire qu'on fait une correction, qu'on veut faire changer de conduite à ceux que l'on condamne à la mort ; ridicule cependant dont on se chargeroit, en disant que les habitants de Soccoth furent massacrés par Gédéon.

Qu'est-ce qui a donc pu porter les interprètes que nous avons cités, à croire que Gédéon a commis les excès que l'on reproche injustement à David ? Deux termes qu'ils ont mal entendus. Le mot de *conterere* qu'ils

ont pris dans le sens de *briser*, sans faire attention qu'il signifie aussi *battre*; celui de *tribulis*, qu'ils ont regardé comme l'ablatif pluriel de *tribula, traîneau* qu'on rouloit sur les épis afin d'en séparer le blé de la paille, quoiqu'il soit aussi l'ablatif de *tribulus*, espèce d'épine ou de ronce, ainsi qu'on le voit par l'hébreu et par la version des Septante. Sans recourir à ces textes étrangers, ces auteurs se seroient garantis de l'erreur s'ils eussent observés que la Vulgate joint le terme de *deserti* à celui de *tribulis*; car on dit bien les ronces, les épines du désert, mais jamais on n'a dit les traîneaux du désert.

On ne voit donc dans la conduite de Gédéon ni cruautés ni excès; on n'y aperçoit qu'un châtiment juste et bien mérité.

Dénombrement du peuple d'Israël ordonné par David.

« La colère du Seigneur s'alluma encore
» contre Israël [1], et de là vint *que* pour les
» punir il *permit* que David donnât ordre
» que l'on comptât tout ce qu'il y avoit
» d'hommes dans Israël et dans Juda. Il dit
» donc à Joab, général de son armée : Allez

[1] II des Rois, c. 24.

» dans toutes les tribus d'Israël, depuis Dan
» jusqu'à Bersabée, et faites le dénombrement
» du peuple, afin que je sache combien il y
» a d'hommes. Joab répondit au roi : Je prie
» le Seigneur votre Dieu de multiplier votre
» peuple et même au centuple de ce qu'il est,
» et que mon seigneur et mon roi le voie
» accru de la sorte; mais que prétend faire
» mon seigneur par ce nouvel ordre? Néan-
» moins la volonté du roi l'emporta sur les
» remontrances de Joab et des principaux
» officiers de l'armée. Joab donc partit avec
» eux d'auprès du roi pour faire le dénom-
» brement du peuple d'Israël.... Après ce dé-
» nombrement du peuple, David sentit un
» remords en son cœur, et il dit au Seigneur :
» J'ai commis un grand péché dans cette ac-
» tion; mais je vous prie, Seigneur, d'ôter de
» devant vos *yeux* l'iniquité de votre servi-
» teur, car j'ai fait une très-grande folie. *Le*
» *lendemain* matin, lorsque David se fut
» levé, le Seigneur adressa sa parole à Gad,
» prophète et voyant de David, et lui dit :
» Allez dire à David : Voici ce que dit le Sei-
» gneur : Je vous donne le choix de trois
» *fléaux* que je vous prépare, prenez celui
» que vous voudrez. Gad étant donc venu
» vers David, lui dit de la part du Seigneur :
» Ou votre pays sera affligé de la famine pen-
» dant sept ans, ou vous fuirez durant trois

» mois devant vos ennemis qui vous pour-
» suivront, ou la peste sera dans vos états
» pendant trois jours. Délibérez donc sur
» cela, et voyez ce que vous voulez que je
» réponde à celui qui m'a envoyé. David ré-
» pondit à Gad : Je me vois dans une étrange
» extrémité, mais il vaut mieux que je tombe
» entre les mains du Seigneur, puisqu'il est
» plein de miséricorde, que dans les mains
» des hommes. Le Seigneur donc envoya la
» peste dans Israël, depuis le matin de ce
» jour-là jusqu'au temps arrêté, et depuis
» Dan jusqu'à Bersabée. Il mourut du peuple
» soixante et dix mille personnes. »

On trouve dans les Paralipomènes quelques circonstances qui ne sont pas rapportées dans le livre des Rois, et par cette raison il est à propos de transcrire ici le récit qu'on y fait de cet événement.

« Or Satan s'éleva contre Israël[1], et il ex-
» cita David à faire le dénombrement d'Is-
» raël. David dit donc à Joab et aux pre-
» miers d'entre le peuple : Allez et comptez
» tout Israël, depuis Bersabée jusqu'à Dan,
» et m'en apportez le rôle, afin que je sache
» *à quoi il se montera*. Joab lui répondit :
» Je prie le Seigneur de multiplier son
» peuple au centuple de ce qu'il est main-

[1] Liv. 1, c. 21.

» tenant. Mon seigneur et mon roi, tous ne
» sont-ils pas vos serviteurs? pourquoi *donc*
» recherchez-vous une chose qui sera impu-
» tée à péché à Israël? Néanmoins le com-
» mandement du roi l'emporta..... En effet
» ce commandement déplut à Dieu, et il fut
» cause de la plaie dont Dieu frappa Israël;
» mais David dit à Dieu : J'ai commis une
» grande faute d'avoir fait faire ce dénombre-
» ment; je vous prie, Seigneur, d'ôter de *de-*
» *vant vos yeux* l'iniquité de votre serviteur,
» parce que j'ai fait une folie. Alors le Sei-
» gneur parla à Gad, prophète de David, et
» lui dit : Allez trouver David, et dites-lui :
» Voici ce que dit le Seigneur : Je vous donne
» le choix de trois choses; choisissez celle
» que vous voudrez, et je suivrai votre choix.
» Lors donc que Gad fut venu trouver Da-
» vid, il lui dit : Voici ce que dit le Seigneur :
» Choisissez celui que vous voudrez de *ces*
» *trois fléaux*; ou qu'il y ait une famine
» durant trois ans, ou que vous soyez obligé
» de fuir devant vos ennemis durant trois
» mois sans pouvoir éviter leur épée, ou que
» l'épée du Seigneur soit tirée durant trois
» jours, la peste étant dans vos états, et
» l'ange du Seigneur tuant les peuples dans
» toutes les terres d'Israël. Voyez donc ce que
» vous voulez que je réponde à celui qui m'a
» envoyé. David répondit à Gad : De quelque

» côté que je me tourne, je me vois pressé
» par de grandes extrémités. Cependant il
» m'est plus avantageux de tomber entre les
» mains du Seigneur, sachant qu'il est plein
» de miséricorde, que non pas en celles des
» hommes. Le Seigneur envoya donc la peste
» en Israël, et il mourut soixante-dix mille
» Israélites. »

On ne voit rien de répréhensible dans cette conduite de David, disent les incrédules. Un souverain doit connoître les forces de son royaume; ainsi, bien loin d'être criminel lorsqu'il fait le dénombrement de ses sujets, il remplit une des obligations de son état. Pourquoi donc Dieu punit-il David pour une entreprise qui étoit non-seulement innocente, mais encore un devoir du trône sur lequel il l'avoit placé lui-même ?

Réponse. Une action innocente, une action même bonne est condamnable aux yeux de Dieu si le motif en est criminel. Que tel ait été celui de David dans le dénombrement qu'il ordonna; que l'orgueil seul lui ait inspiré ce dessein, c'est de quoi l'on ne peut douter.

Ce prince jouissoit d'une profonde paix; ses peuples soumis, ses ennemis vaincus ne lui laissoient rien à craindre ni au dedans ni au-dehors de son royaume. Ainsi il n'étoit pas nécessaire qu'il se précautionnât, par là

connoissance de ses forces, contre des guerres que la terreur de son nom éloignoit de ses états. Ce dénombrement, que le besoin n'exigeoit pas, n'a donc pu être inspiré que par la vanité! David, maître d'un grand royaume, s'élève en lui-même. Pour faire montre de sa puissance, il commande qu'on fasse le dénombrement de tous ses sujets; il veut se procurer, à lui-même et à toute sa cour, le spectacle flatteur de voir une multitude presque infinie soumise à ses ordres, oubliant toutes les faveurs dont Dieu l'avoit comblé. Et qui jamais en avoit plus reçu que lui? Oubliant que c'est du Seigneur qu'il tient tout; que c'est à lui qu'il doit sa couronne, ses prospérités et ses triomphes, il se complaît en lui-même, comme s'il eût été l'artisan de sa grandeur : Joab pénétra le motif de David; et, tout accoutumé qu'étoit ce général aux plus grands crimes, il tâcha de détourner ce prince de son entreprise en lui représentant que le Seigneur ne manqueroit pas de s'en offenser; mais David est sourd à un avis si sage; il persiste dans sa fatale résolution, et il y persiste plusieurs jours. Il faut du temps à ce juste pour reconnoître sa faute et pour en faire un humble aveu.

Ce n'est donc pas le dénombrement que Dieu punit, mais la vanité qui en avoit été la cause. Peut-on en douter lorsqu'on voit

dans l'Ecriture d'autres rois faire le dénombrement de leurs peuples sans que la colère du Seigneur s'allume contre eux ?

Saül ayant donné ordre à tous les Israélites de se rendre auprès de lui pour marcher au secours de la ville de Jabès[1], assiégée par les Ammonites, tout le peuple fut frappé de la crainte du Seigneur, et ils sortirent *tous en armes* comme s'ils n'eussent été qu'un seul homme. Saül en ayant fait la revue à Bézech, il se trouva dans son armée trois cent mille hommes des enfants d'Israël, et trente mille de la tribu de Juda. Samuel étoit alors avec Saül, et ne s'opposa point à ce dénombrement; Dieu ne s'en irrita point, puisque Saül reconnoît que la victoire qu'il a remportée sur les Ammonites après avoir fait ce dénombrement étoit l'ouvrage du Seigneur.

Le saint roi Josaphat[2] fit un dénombrement de ses guerriers semblable à celui qu'avoit ordonné David. L'auteur sacré qui le rapporte, loin de condamner cette entreprise, la place parmi les grandes choses que ce prince avoit faites.

Esdras et Néhémie firent l'un et l'autre le dénombrement des Israélites[3] qui revinrent de la captivité. On ne pourroit sans impiété

[1] Liv. I des Rois, c. 11; v. 7 et suiv.— [2] Paralip., l. 11, c. 17. — [3] Esdras, liv. 1 et 23.

censurer cette conduite, puisqu'ils étoient tous deux remplis de l'esprit de Dieu.

Corbeaux d'Elie.

« Elie dit à Achab[1] : Je jure par le Sei-
» gneur Dieu d'Israël, devant lequel je suis,
» que pendant ces années il ne tombera ni
» rosée ni pluie que selon la parole qui
» sortira de ma bouche. Le Seigneur s'a-
» dressa ensuite à Elie, et il lui dit : Retirez-
» vous d'ici; allez vers l'orient, et cachez-
» vous sur le bord du torrent de Carith, qui
» est vis-à-vis le Jourdain; vous boirez là de
» l'eau du torrent, et j'ai commandé aux
» corbeaux de vous nourrir en ce même
» lieu. Elie donc partit selon l'ordre du
» Seigneur, et alla demeurer sur le bord du
» torrent de Carith, qui est vis-à-vis du Jour-
» dain; les corbeaux lui apportoient le ma-
» tin du pain et de la chair, et le soir encore
» du pain et de la chair, et il buvoit de l'eau
» du torrent; quelque temps après le torrent
» se sécha, car il n'avoit point plu sur la
» terre; et alors le Seigneur lui parla en ces
» termes : Allez à Sarepta, qui est une
» ville des Sidoniens, et demeurez-y; car
» j'ai commandé à une femme de vous y
» nourrir. »

[1] III des Rois, c. 17, v. 1.

Quelques critiques, qui, pour me servir des paroles de M. Bossuet (1), *veulent se montrer plus déliés observateurs que les autres hommes, et qui trouvent de meilleur sens de ne pas croire tant de merveilles*, anéantissent celle-ci en disant que par le mot hébreu *hhhorebim* il ne faut pas entendre des corbeaux, comme la Vulgate, mais des Arabes, ou des habitants de la ville d'Arab, ou des marchands.

Nous répondrons que les Juifs et les chrétiens ont toujours expliqué le mot hébreu *hhhorebim* en cet endroit par des corbeaux. La version des Septante, la syriaque, le paraphraste chaldéen, Aquila, Symmaque, Théodotion, Josèphe, l'ancienne Vulgate, ainsi qu'il paroît par plusieurs citations de saint Augustin, qui la suivoit, la nouvelle Vulgate, les Pères, les Rabbins, nos interprètes sont uniformes sur ce point; deux ou trois auteurs, ou anonymes ou peu connus, peuvent-ils empêcher l'universalité de ce sentiment?

Ce n'est pas seulement par cette unanimité de suffrages, c'est encore par le nombre et la solidité des raisons que notre explication l'emporte sur celle qui lui est opposée.

(1) Première instruction sur la version du N. T. de Trévoux, pag. 21.

1° C'est Dieu lui-même qui choisit le lieu où Elie devoit se retirer pour être à couvert des violences d'Achab ; on ne peut donc douter que cette retraite ne fût très-sûre. Et en effet, quelque recherche, quelque perquisition que le roi[1] d'Israël ait fait faire, jamais on ne put la découvrir. Or je demande si un asile connu et fréquenté chaque jour deux fois par quelques personnes peut passer pour secret ? Si on doit s'y regarder comme dans un endroit où l'on puisse être ignoré ?

2° Elie manquant d'eau lorsque le torrent fut à sec, Dieu l'envoya hors du royaume d'Achab chez une veuve de Sarepta, ville des Sidoniens. Si ce prophète eût reçu sa subsistance de quelque homme, il en eût pu recevoir de l'eau, et par conséquent il n'auroit pas été nécessaire qu'il eût abandonné sa première retraite.

3° Ce ne sont pas les habitants d'Arab, ville de la tribu de Juda, dont les frontières étoient distantes de plus de dix lieues du torrent de Carith, ni les Arabes, qui en étoient encore plus éloignés, qui pouvoient porter soir et matin du pain et de la viande au prophète. Enfin le terme *hhhorebim*, qu'on traduit par *marchands*, ne se trouve jamais en cette signification dans les livres

[1] III des Rois, c. 18.

saints ; le seul texte où l'on prétend qu'il est pris dans ce sens, est le verset 27 du chap. 27 d'Ezéchiel : mais on se trompe ; il signifie, en cet endroit, des commissionnaires, des facteurs. Cette sorte de gens ne se trouve que dans les villes d'un grand commerce ; aussi Ezéchiel attribue à la ville de Tyr les *hhhorebim* dont il parle. Or il ne peut y avoir auprès d'une ville marchande un endroit si solitaire et si peu fréquenté, qu'il puisse fournir une retraite sûre contre les vives et ardentes perquisitions d'un souverain.

Enfants dévorés par les ours.

23. *Ascendit autem*[1] *(Elisæus) in Bethel, cùmque ascenderet per viam, pueri parvi* nahhharim katonim *egressi sunt de civitate, et illudebant ei, dicentes : Ascende, calve.*

24. *Qui cùm respexisset, vidit eos, et maledixit eis in nomine Domini : egressique sunt duo ursi de saltu, et laceraverunt ex eis quadraginta duos pueros.*

23. Elisée vint à Béthel, et lorsqu'il marchoit dans le chemin, de petits enfants étant sortis de la ville se raillèrent de lui, en disant : Monte, chauve ; monte, chauve.

[1] IV des Rois, c. 2.

24. Elisée regardant jeta les yeux sur eux, et les maudit au nom du Seigneur. En même temps deux ours sortirent du bois, et s'étant jetés sur cette troupe d'enfants, ils en déchirèrent quarante-deux.

Les incrédules, répétant un blasphème des manichéens, ont accusé le Dieu d'Israël de cruauté dans ce châtiment.

Nos interprètes, en supposant qu'Elisée fût insulté par de petits enfants, ont pleinement justifié la conduite du Seigneur en cette occasion ; mais il me semble qu'on peut plus aisément la mettre à couvert de toute censure en niant la supposition. Qu'on ne nous accuse pas de témérité : nous sommes autorisés par le texte original à penser ainsi.

Le terme hébreu *nàhhhar*, qui est rendu dans la Vulgate par *puer*, s'emploie pour marquer des âges bien différents ; on appelle ainsi :

1° L'enfant que Bethsabée venoit de mettre au monde ; 2 des Rois, ch. 12, v. 16, selon l'hébreu.

2° Moyse âgé de trois mois ; Exode, ch. 2, v. 6.

3° Samuel, lorsqu'il fut sevré, c'est-à-dire âgé de trois ans ; 1 des Rois, ch. 1, v. 25.

4° Ismaël âgé de dix-sept ans ; Gen., ch. 21, en plusieurs versets ; et Joseph, de

même âge ; Genèse, chap. 37, v. 2, selon l'hébreu.

5° Joseph âgé de plus de vingt-cinq ans ; Genèse, ch. 41, v. 12.

6° Josué, qui avoit commandé l'armée des Hébreux contre les Amalécites ; Exode, ch. 33, v. 11.

Qu'on prenne ici le mot *nahhhar*, *puer*, dans une de ces trois dernières significations ; dès lors on ne verra plus d'excès dans le châtiment dont Dieu a puni des téméraires qui osoient insulter un homme qu'il avoit revêtu du caractère auguste de son envoyé, et qu'il avoit fait dépositaire de sa puissance.

Mais, dira-t-on, si le terme *nahhhar*, *puer*, est susceptible de divers sens par lui-même, son ambiguité étant levée en cet endroit par l'adjectif *katon*, *parvus*, *petit*, qui lui est joint, il ne peut signifier ici que de petits enfants.

Nous répondons que *katon* désigne des petitesses de divers genres ; savoir, de taille, de masse, de quantité et de condition. Moyse dit à ceux qui étoient choisis pour juger des différends du peuple : Vous écouterez le petit comme le grand ; *ita parvum audietis ut magnum*. (Deut. c. 1, v. 17). *Parvus et magnus ibi sunt* ; les grands et les petits se trouvent égaux dans le tombeau. (Job, ch. 3, v. 19.) Ce n'est pas seulement en hé-

breu que le terme qui signifie *petit* a tous ces sens. Le *mikros* des Grecs, le *parvus* des Latins, le *petit* des Français ont la même étendue. Nous disons tous les jours *le petit peuple* pour marquer le menu peuple, *des petites gens* pour désigner les personnes du bas peuple.

Nous croyons que c'est en ce sens qu'on doit prendre ici l'hébreu *katon, petit.* Ce ne sont pas des jeunes gens de famille honnête, âgés de dix-sept ans ou plus, qui se permettent de poursuivre publiquement quelqu'un par des cris indécents et des paroles injurieuses. Un pareil procédé est, parmi nous, le partage de la canaille.

Horloge d'Achaz.

L'auteur des Questions sur l'Encyclopédie s'explique ainsi sur ce sujet :

« Il est assez connu que tout est prodige
» dans l'histoire des Juifs. Le miracle fait en
» faveur du roi Ezéchias sur son horloge, ap-
» pelée l'horloge d'Achaz, est un des plus
» grands qui se soient jamais opérés. Il
» dut être aperçu de toute la terre, avoir
» dérangé à jamais tout le cours des astres,
» et particulièrement les moments des éclip-
» ses du soleil et de la lune. Il dut brouiller
» toutes les éphémérides. C'est pour la se-

» conde fois que ce prodige arriva. Josué » avoit arrêté à midi le soleil sur Gabaon, et » la lune sur Aialon, pour avoir le temps de » tuer une troupe d'Amorrhéens déjà écrasée » par une pluie de pierre tombée du ciel. Le » soleil, au lieu de s'arrêter pour le roi Ezé- » chias, retourna en arrière, ce qui est à » peu près la même aventure, mais différem- » ment combinée.

» D'abord Isaïe dit à Ezéchias[1] qui étoit » malade : *Voici ce que dit le Seigneur Dieu :* » *Mettez ordre à vos affaires ; car vous* » *mourrez, et alors vous ne vivrez plus.*

» Ezéchias pleura, Dieu en fut attendri : » il lui fit dire par Isaïe qu'il vivroit encore » quinze ans, et que dans trois jours il iroit » au temple : *alors Isaïe se fit apporter un* » *cataplasme de figues ; on l'appliqua sur* » *les ulcères du roi, et il fut guéri*, et cura- » tus est.

» Ezéchias demanda un signe comme quoi » il seroit guéri ; *Isaïe lui dit : Voulez-vous* » *que l'ombre du soleil s'avance de dix de-* » *grés, ou qu'elle recule de dix degrés ?* » *Ezéchias dit : Il est aisé que l'ombre avance* » *de dix degrés, je veux qu'elle recule : le* » *prophète Isaïe invoqua le Seigneur, et il* » *ramena l'ombre en arrière dans l'horloge*

[1] Rois, liv. 4, c. 20.

» *d'Achaz, par les dix degrés par lesquels*
» *elle étoit déjà descendue.*

» On demande ce que pouvoit être cette » horloge d'Achaz, si elle étoit de la façon » d'un horloger nommé Achaz, ou si c'étoit » un présent fait autrefois au roi du même » nom. Ce n'est là qu'un objet de curiosité : » on a disputé beaucoup sur cette horloge; » les savants ont prouvé que les Juifs n'a- » voient jamais connu ni horloge ni gnomon » avant leur captivité à Babylone, seul temps » où ils apprirent quelque chose des Chal- » déens, et où même le gros de la nation » commença, dit-on, à lire et à écrire; on » sait même que dans leur langue ils n'avoient » aucun terme pour exprimer horloge, ca- » dran, géométrie, astronomie; et dans le » texte du livre des Rois l'horloge d'Achaz » est appelée *l'heure de la pierre*.

» Mais la grande question est de savoir com- » ment le roi Ezéchias, possesseur de ce gno- » mon ou de ce cadran solaire, de cette heure » de la pierre, pouvoit dire qu'il étoit aisé » de faire avancer le soleil de dix degrés; il » est certainement aussi difficile de le faire » avancer contre l'ordre du mouvement ordi- » naire que de le faire reculer.

» La proposition du prophète paroît aussi » étrange que le propos du roi. Voulez-vous » que l'ombre avance en ce moment, ou re-

» cule de dix heures? cela eût été bon à dire
» dans quelque ville de la Laponie, où le plus
» long jour de l'année eût été de vingt heures;
» mais à Jérusalem, où le plus long jour de
» l'année est d'environ quatorze heures et
» demie, cela est absurde. Le roi et le pro-
» phète se trompoient tous deux grossière-
» ment. Nous ne nions pas le miracle, nous
» le croyons très-vrai; nous remarquons seu-
» lement qu'Ezéchias et Isaïe ne disoient pas
» ce qu'ils devoient dire. Quelque heure qu'il
» fût alors, c'étoit une chose impossible qu'il
» fût égal de faire reculer ou avancer l'om-
» bre du cadran de dix heures. S'il étoit deux
» heures après midi, le prophète pouvoit très-
» bien sans doute faire reculer l'ombre à quatre
» heures du matin; mais en ce cas il ne pou-
» voit pas la faire avancer de dix heures, puis-
» qu'alors il eût été minuit, et qu'à minuit il
» est rare d'avoir l'ombre du soleil.

» Il est difficile de deviner le temps où cette
» histoire fut écrite; mais ce ne peut être que
» vers le temps où les Juifs apprirent confu-
» sément qu'il y avoit des gnomons et des ca-
» drans au soleil. Or il est de fait qu'ils n'eu-
» rent une connoissance très-imparfaite de
» ces sciences qu'à Babylone.

» Il y a encore une plus grande difficulté;
» c'est que les Juifs ne comptoient point par

» heures comme nous; c'est à quoi les com-
» mentateurs n'ont pas pensé. »

Nous allons répondre à toutes les difficultés de cet auteur en suivant un ordre différent du sien, mais qui nous paroîtra plus naturel.

Hérodote, parlant des Babyloniens[1], dit que les Grecs ont reçu d'eux la connoissance du pôle, du gnomon ou style, et la division du jour en diverses parties; *Polon men gar kai gnômôna, kai men ta dôdeka mereatês émerés para Babulôniôn emathon Ellénes*. Vitruve écrit que l'on dit que Bérose[2] de Chaldée inventa le cadran solaire formé en demi-rond.

Quand ces deux auteurs ne nous auroient pas attesté que nous devons l'invention du gnomon aux Chaldéens, nous ne pourrions guère l'attribuer à d'autres.

Tous les jours on voit l'accroissement et le décroissement de l'ombre causée par l'interposition de quelque corps opposé au soleil. Voilà le cadran tout trouvé et présenté des mains de la nature; qu'on juge si les Chaldéens, qui faisoient déjà des observations célestes[3], et qui calculoient déjà des éclipses au temps du règne d'Achaz, n'avoient pas saisi un phénomène si facile, et qu'ils avoient sous les yeux à chaque instant.

[1] Liv. 2, p. 57. — [2] Liv. 11, c. 9. — [3] Marsham, p. 474.

Achaz, roi de Juda, attaqué par les rois de Syrie et d'Israël, implora la protection de Téglathphalasar, roi d'Assyrie. Ce prince vint à son secours avec une puissante armée, et vainquit les ennemis d'Achaz. Par le commerce que cette alliance entre les Assyriens et les Juifs occasiona, ces derniers eurent connoissance du cadran. L'utilité de cette montre solaire engagea Achaz à en faire tracer une dans son palais. Avant cela nous ne voyons aucune mesure artificielle du temps chez les Hébreux : on ne trouve même aucun terme pour exprimer heure, horloge dans leurs livres qui ont été écrits avant les captivités d'Israël et de Juda. L'auteur des Questions reproche aux Israélites cette ignorance, mais à tort ; ils étoient en cela dans le même cas que presque tous les peuples de l'univers, dans le même cas que les Grecs ; puisque Xénophon est le premier de cette nation où l'on trouve le terme *hora* employé pour exprimer une partie du jour.

Le cadran d'Achaz est nommé dans l'original les degrés d'Achaz ; les lignes tracées sur une montre solaire sont assez proprement appelées des degrés, parce que l'ombre descend successivement par ces lignes comme par autant de degrés.

L'auteur des Questions dit que l'horloge d'Achaz est appelée dans le texte du livre des

Rois, *l'heure de la pierre* ; cela est faux ; il a confondu le texte hébreu avec la paraphrase chaldéenne ; c'est dans celle-ci que cette horloge est appelée, non *l'heure de la pierre* comme cet écrivain le dit par une seconde méprise, mais *la pierre des heures*.

Ezéchias, étant tombé malade, demanda sa guérison au Seigneur ; il fut exaucé : Isaïe vint lui dire de la part de Dieu qu'il recouvreroit la santé ; ce qui arriva comme le prophète l'avoit prédit. L'Ecriture ajoute :

« Mais Ezéchias avoit dit à Isaïe avant qu'il » fût guéri : Quel signe aurai-je que le Sei» gneur me guérira ? Isaïe lui répondit : » Voici le signe que le Seigneur vous don» nera pour vous assurer qu'il accomplira la » parole qu'il a dite en votre faveur ; voulez» vous que l'ombre du soleil s'avance de dix » lignes ou qu'elle retourne en arrière de dix » degrés ? Ezéchias lui dit : Il est aisé que » l'ombre s'avance de dix lignes, et ce n'est » pas ce que je désire que le Seigneur fasse ; » mais qu'il la fasse retourner en arrière de » dix degrés. Le prophète Isaïe invoqua donc » le Seigneur, et il fit que l'ombre retourna » en arrière dans l'horloge d'Achaz par les » dix degrés par lesquels elle étoit déjà des» cendue. »

L'auteur des Questions ne comprend pas comment Ezéchias pouvoit dire qu'il étoit

plus aisé de faire avancer le soleil de dix degrés que de le faire reculer d'autant, puisque l'un et l'autre est également difficile. Nous répondons que cela se comprend sans peine. Ezéchias croyoit avec ceux qui ne sont pas philosophes, c'est-à-dire avec presque tout le genre humain, que l'ombre avanceroit plus facilement qu'elle ne retourneroit en arrière de dix degrés : les Grecs ont donné dans des erreurs bien plus grossières en fait de physique, telles que l'horreur du vide, la puissance des nombres, etc. Cela ne leur a point attiré de mépris ; on leur a pardonné les erreurs de leur siècle.

L'exécution de l'offre du prophète n'est impossible qu'en supposant, comme l'auteur des Questions, que les degrés du cadran marquoient autant d'heures, mais une pareille supposition n'est ni vraie ni vraisemblable; c'est ce qu'on va démontrer.

Lorsqu'on veut tracer une montre solaire, après avoir pris l'élévation du pôle et connu par ce moyen le nombre d'heures qui composent le plus grand jour de l'endroit où l'on se trouve, on peut marquer ce nombre d'heures sur le cadran, mais on ne peut pas le passer. Un mathématicien qui traceroit une heure de plus seroit regardé comme un fou; chacun en voit la raison. Jérusalem est au trente-deuxième degré de latitude, ainsi son

plus long jour est de quatorze heures et un peu plus; on n'a donc pu en marquer quinze, bien moins vingt, sur la montre solaire qu'on y avoit placée.

Cependant, dira-t-on, il y avoit au moins vingt lignes ou degrés sur le cadran d'Achaz, puisque le prophète remet au choix d'Ezéchias de faire descendre ou remonter l'ombre du soleil de dix degrés. Que marquoient ces vingt lignes si elles ne marquoient pas des heures? Je réponds qu'elles marquoient des heures et des demies; ainsi les dix ne faisoient que cinq, et les vingt que dix heures.

La vérité de notre réponse est évidente, puisque, comme nous l'avons déjà observé, on n'auroit pu sans folie tracer vingt heures sur cette montre solaire.

Ajoutons que les Juifs ne connoissoient point alors le partage du jour en heures, et que par conséquent ils ignoroient la gnomonique; ainsi on ne peut douter que ce ne fût quelque mathématicien chaldéen qui fit le cadran d'Achaz, et qui y marqua douze heures, suivant le partage du jour qui étoit en usage à Babylone, comme Hérodote nous l'apprend; nouvelles preuves que les vingt lignes du cadran d'Achaz ne marquoient pas autant d'heures comme le suppose l'auteur des Questions.

Les Grecs avoient une espèce de cadran

nomm s *caphé*, sur lequel il y avoit, à ce que l'on dit, vingt-huit lignes gravées : ces lignes ne pouvoient marquer autant d'heures, puisqu'il ne peut y avoir en aucun endroit du monde un jour de vingt-huit heures : elles marquoient donc des heures et des demies, et n'indiquoient que quatorze heures en tout ; ce qui se rapporte parfaitement au degré de latitude de la Grèce, où le plus long jour n'est pas tout-à-fait de quinze heures. Ajoutons que toutes les montres solaires que nous avons marquent les heures et les demies, ce qui, selon tout apparence, n'est qu'une continuation de leur première forme.

L'auteur des Questions dit que le prodige fait en faveur d'Ezéchias dut causer les plus grands désordres. Il dut, selon lui, avoir dérangé à jamais tout le cours des astres et particulièrement le moment des éclipses du soleil et de la lune ; il dut brouiller toutes les éphémérides.

Les alarmes de cet écrivain sont vaines ; il n'y eut rien de dérangé dans le cours des astres : les moments des éclipses du soleil et de la lune restèrent les mêmes ; les éphémérides ne varièrent point : il ne fut point nécessaire pour produire ce miracle de faire rétrograder le soleil ; un nuage épais placé devant cet astre qui en réfléchit la lumière contre le lieu d'où il étoit venu étoit suffi-

sant pour cette merveille, et c'est ainsi qu'elle s'est opérée; dès lors plus de désordre dans le cours des astres, plus de variations dans les éphémérides, plus d'incertitude pour les éclipses.'

L'explication que nous venons de donner du prodige n'est pas arbitraire; elle est appuyée sur les plus solides fondements.

1° L'Ecriture dit formellement que l'*ombre du soleil rétrograda*. Si le soleil étoit véritablement retourné en arrière, se seroit-elle exprimée de la sorte? auroit-elle mis le moins pour le plus? A la vérité on lit dans Isaïe que le soleil retourna en arrière; mais en cet endroit le soleil est mis pour l'ombre qu'il produit : en voici la preuve. Le miracle s'est accompli de la manière dont il avoit été promis par le prophète : or le prophète n'avoit offert à Ezéchias que de faire remonter l'ombre du soleil; donc, dans l'exécution du prodige, il n'y eut que l'ombre du soleil qui retourna en arrière; donc quand Isaïe dit que lorsque le miracle se fit le soleil retourna en arrière, il met le soleil pour l'ombre qu'il cause; rien de plus commun dans toutes les langues, et particulièrement dans l'hébraïque, que de mettre la cause pour l'effet.

On doit expliquer de même l'auteur de l'Ecclésiastique, qui, en parlant de cette merveille, dit que le soleil retourna en arrière,

puisque cet écrivain, en retraçant les événements de l'histoire sainte, les tire toujours des auteurs sacrés qui l'ont précédé.

2° Isaïe détermine lui-même l'endroit où le prodige doit s'opérer, c'est le cadran d'Achaz. Si le soleil avoit retrogradé, le miracle eût été fait dans tous les endroits de notre hémisphère, puisqu'il n'y en eût eu aucun où il n'eût été aperçu.

3° Si le soleil étoit retourné en arrière, les ambassadeurs du roi de Babylone ne seroient pas venus à Jérusalem comme ils y vinrent pour s'informer de ce prodige, puisqu'ils en auroient été les témoins de même qu'Ezéchias.

4° Les Babyloniens qui étudioient alors les astres avec tant de soin n'auroient pas manqué de placer parmi leurs observations célestes un phénomène aussi extraordinaire et aussi surprenant qu'une rétrogradation du soleil de cinq heures, cependant ils ne l'ont pas fait. Lorsque Ptolomée écrivoit son Almageste, il avoit sous les yeux les observations de ces astronomes, et il en a fait usage dans la composition de son ouvrage; or il n'y dit pas un mot de ce prodige, marque certaine qu'il ne l'avoit point lu dans ces observations.

5° Dès le temps du règne de Cyrus, c'est-à-dire environ cent cinquante ans après le mi-

racle fait en faveur d'Ezéchias, il y eut toujours dans la Grèce plusieurs écrivains de différent genre; Hérodote, si soigneux de nous transmettre toutes les traditions, même les plus fabuleuses, écrivoit deux cents et quelques années après ce prodige : seroit-il possible qu'aucun de ces auteurs n'eût parlé d'un événement qui par sa singularité auroit dû faire dans la mémoire des hommes une impression à ne s'effacer jamais, ou du moins à ne s'effacer que par la suite de plusieurs siècles ?

Nous renvoyons à la Dissertation de dom Calmet pour ce qui regarde le miracle opéré par Josué. Ce commentateur a solidement répondu à tout ce qu'on oppose contre ce prodige.

Après avoir satisfait à la principale difficulté de l'auteur des Questions, il est à propos de relever les fautes qui se trouvent incidemment, mais studieusement dans cet article.

Isaïe dit à Ezéchias[1] : *Præcipe domui tuæ; morieris enim tu, et non vives* : mettez ordre à votre maison, car vous mourrez et vous ne vivrez pas; rien de plus commun dans l'Ecriture que d'exprimer deux fois la même chose par des termes différents, ou par le même

[1] Chap. 20., v. 1.

terme répété deux fois ; ainsi on trouve *faciens faciet*, *destruxit et non pepercit*, *vitâ vivet et non morietur*, *confessus est et non negavit*. On trouve la même manière de parler chez les Grecs. Aristophane dit d'une femme fort belle, très-grande et industrieuse, qu'elle est *forma formosa*, *magnitudine magna*, *arte artifex*.

L'auteur des Questions, qui sûrement n'ignore pas ces pléonasmes, n'y a pas voulu avoir égard, et il a traduit *vous mourrez*, *et alors* vous ne vivrez plus. Chacun voit le ridicule que ce mot *alors* répand sur les paroles du prophète.

Isaïe dit : *Afferte massam ficorum*[*], *quam cùm attulissent et posuissent super ulcus ejus (regis) curatus est* : apportez-moi une masse de figues ; ils la lui apportèrent et la mirent sur l'ulcère du roi, et il fut guéri. L'auteur des Questions traduit : Isaïe se fit apporter un cataplasme de figues, on l'appliqua sur les ulcères du roi, et il fut guéri. On affecte de se servir du terme de cataplasme, moins noble que celui de masse, et de multiplier les ulcères d'Ezéchias.

Le gros de la nation des Juifs commença, dit-on, « à lire et à écrire pendant la capti» vité de Babylone. »

[*] V. 7.

L'auteur place ici un *dit-on* pour tâcher d'éviter le ridicule que cette assertion répandra toujours sur ceux qui oseront l'avancer. Quoi! les Israélites, qui vivoient dans l'abondance, qui étoient propriétaires des terres qu'ils cultivoient, qui étoient également nobles, puisqu'ils descendoient tous d'Abraham, sûrement bien aussi grand prince qu'un des quatre rois qu'il défit avec ses esclaves; ces Israélites auront demeuré huit cents ans voisins des Phéniciens, inventeurs des lettres, sans avoir eu la curiosité d'apprendre un art si utile! c'est une absurdité qu'il n'est permis qu'aux incrédules d'avancer. Mais, dira-t-on, les Israélites n'étoient dans ce temps-là que des bergers et des laboureurs; il est vrai, mais qu'étoient alors les Grecs et les Romains, que nous estimons tant? avoient-ils des occupations différentes? n'est-ce pas à la charrue qu'on alla chercher Quintus Cincinnatus pour le mettre à la tête de la république?

Plusieurs personnes se figurent les Juifs comme les gens de la campagne qui vivent parmi nous. Qu'elles lisent les Mœurs des Israélites de M. Fleury, et elles verront combien cette comparaison est désavantageuse aux Juifs.

Livre de la loi de Moyse trouvé dans le temple sous Josias.

Pendant que le grand-prêtre Helcias faisoit travailler aux réparations du temple du Seigneur,

v. 8. Il dit à Saphan, secrétaire[1] : J'ai trouvé un livre de la loi dans le temple du Seigneur. Et il donna ce livre à Saphan, qui le lut.

9. Saphan, secrétaire, revint ensuite trouver le roi pour lui rendre compte de ce qu'il lui avoit commandé, et il lui dit : Vos serviteurs ont amassé tout l'argent qui s'est trouvé dans la maison du Seigneur, et ils l'ont donné aux intendants des bâtiments du temple du Seigneur pour le distribuer aux ouvriers.

10. Saphan, secrétaire, dit encore au roi : Le pontife Helcias m'a donné aussi un livre, et il le lut devant le roi.

11. Le roi, ayant écouté ces paroles du livre de la loi du Seigneur, déchira ses vêtements.

12. Et il dit au grand-prêtre Helcias ; à Ahicam, fils de Saphan ; à Achodor, fils de Micha ; à Saphan, secrétaire, et à Asaïas, serviteur du roi :

[1] IV des Rois, c. 22.

13. Allez, consultez le Seigneur sur ce qui me regarde, et tout le peuple, et tout Juda touchant les paroles de ce livre qui a été trouvé; car la colère du Seigneur s'est embrasée contre nous, parce que nos pères n'ont point écouté les paroles de ce livre, et n'ont point fait ce qui nous avoit été prescrit.

14. Alors le grand-prêtre Helcias, Ahicam, Achobot, Saphan et Asaïas allèrent trouver Holda la prophétesse, femme de Sellum, fils de Thécuas, fils d'Araas, gardien des vêtements, qui demeuroit à Jérusalem dans la seconde enceinte de la ville. Ils lui parlèrent selon l'ordre du roi.

15. Holda leur répondit : Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Dites à l'homme qui vous a envoyé vers moi :

16. Voici ce que dit le Seigneur : Je vais faire tomber sur ce lieu et sur ses habitants tous les maux que le roi de Juda a lus dans ce livre de la loi :

17. Pour ce qu'ils m'ont abandonné, qu'ils ont sacrifié à des dieux étrangers et qu'ils m'ont irrité généralement par toutes leurs œuvres, et mon indignation s'allumera de telle sorte contre ce lieu, qu'il n'y aura rien qui la puisse éteindre.

18. Mais pour le roi de Juda, qui vous a envoyé consulter le Seigneur, vous lui direz :

Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Parce que vous avez écouté les paroles de ce livre,

19. Que votre cœur en a été épouvanté, que vous vous êtes humilié devant le Seigneur après avoir entendu les maux dont il menace cette ville et ses habitants, en les assurant qu'ils deviendront un jour l'étonnement et l'exécration *de toute la terre*, et parce que vous avez déchiré vos vêtements et pleuré devant moi, j'ai écouté votre prière, dit le Seigneur.

20. C'est pourquoi je vous ferai reposer avec vos pères, et vous serez enseveli en paix, afin que vos yeux ne voient point les maux que je dois faire tomber sur cette ville.

M. Vandale, médecin anabaptiste, conclut de ce récit que les rois impies Manassé et Amon avoient fait brûler tous les exemplaires du livre de la loi, de sorte qu'aucun n'avoit échappé à leur fureur que cet exemplaire qui étoit caché dans le temple et ignoré de tout le monde, d'où il étoit arrivé que la loi de Moyse et les menaces qu'elle fait contre ceux qui la violeront n'étoient connues de personne, comme on le voit par la surprise et la frayeur que la lecture de cette loi causa à Josias.

L'auteur du Dictionnaire philosophique a bien enchéri sur le paradoxe de M. Vandale. Voici ses paroles :

« Par l'Ecriture même, il est avéré que le » premier exemplaire connu fut trouvé du » temps du roi Josias[1], et que cet unique » exemplaire fut apporté au roi par le secré- » taire Saphan. Or entre Moyse et cette » aventure du secrétaire Saphan il y a onze » cent soixante-sept années par le comput hé- » braïque; car Dieu apparut à Moyse dans » le buisson ardent l'an du monde 2213, et » le secrétaire Saphan publia le livre de la » loi l'an du monde 3380. Ce livre, trouvé » sous Josias, fut inconnu jusqu'au retour de » la captivité de Babylone, et il est dit que » ce fut Esdras, inspiré de Dieu, qui mit en » lumière toutes les saintes Ecritures. »

Pour réfuter les erreurs de ces deux écrivains, nous montrerons que la loi de Moyse a toujours été connue chez les Israélites, et que l'on ne peut conclure de la découverte faite sous Josias qu'elle y ait jamais été ignorée.

Moyse parle ainsi aux Israélites qui étoient à la veille d'entrer dans la terre de Chanaan.

v. 1. Voici les préceptes[2], les cérémonies et les ordonnances que le Seigneur votre Dieu m'a commandé de vous enseigner, afin que vous les observiez dans la terre que vous allez posséder;

[1] Article *Moyse*. — [2] Deutéronome, c. 6.

2. Afin que vous craigniez le Seigneur votre Dieu et que tous les jours de votre vie vous gardiez tous ses commandements et ses préceptes que je vous ordonne à vous, à vos enfants et aux enfants de vos enfants; et que vous viviez long-temps sur la terre.

. . . .

6. Ces paroles et ces ordonnances seront *gravées* dans votre cœur.

7. Vous les raconterez à vos enfants; vous les méditerez aussi dans votre maison, et marchant dans le chemin, la nuit dans les intervalles du sommeil, le matin à votre réveil.

8. Vous les lirez comme un signe dans votre main; vous les porterez sur le front entre vos yeux.

9. Vous les écrirez sur le seuil et sur les poteaux de votre porte.

18. Gravez mes paroles dans vos cœurs et dans vos esprits[1], et tenez-les suspendues comme un signe dans vos mains et sur votre front entre vos yeux.

16. Apprenez à vos enfants à les méditer, lorsque vous êtes assis en votre maison ou que vous marchez dans le chemin, lorsque vous vous couchez ou que vous vous levez.

20. Ecrivez-les sur les poteaux et sur les portes de votre logis,

[1] Ch. 15.

21. Afin que vos jours et les jours de vos enfants se multiplient dans la terre que le Seigneur a promis avec serment de donner à vos pères, afin qu'ils la possèdent tant que le ciel couvrira la terre.

22. Car si vous observez et si vous pratiquez les commandements que je vous fais d'aimer le Seigneur votre Dieu, de marcher dans toutes ses voies et de demeurer très-étroitement unis à lui,

23. Le Seigneur exterminera devant votre face toutes ces nations qui sont plus grandes et plus puissantes que vous, et vous posséderez leurs terres.

v. 14. Quand vous serez entrés dans la terre que le Seigneur votre Dieu doit vous donner[1], que vous la posséderez et que vous y serez établis, si vous venez à dire, Je choisirai un roi pour me commander comme en ont toutes les nations qui vous environnent;

15. Vous établirez celui que le Seigneur votre Dieu aura choisi d'entre vos frères; vous ne pourrez prendre pour roi un homme d'un autre pays et qui ne soit point votre frère.

. . . .

v. 18. Après qu'il sera assis sur le trône, il écrira pour soi dans un volume ce Deuté-

[1] Ch. 17.

ronome et cette loi, et il le prendra sur la copie qui lui en sera fournie par les prêtres de la tribu de Lévi.

19. Il gardera toujours ce livre, et il le lira tous les jours de sa vie, afin qu'il apprenne à craindre le Seigneur son Dieu, et à garder les préceptes et les cérémonies qui sont ordonnés dans sa loi.

v. 9. Moyse écrivit donc cette loi; et il la donna aux prêtres[1] enfants de Lévi, qui portoient l'arche de l'alliance du Seigneur, et à tous les anciens d'Israël,

10. Et il leur donna cet ordre : Tous les sept ans, lorsque l'année de la remise sera venue,

11. Et que tous les enfants d'Israël s'assembleront à la fête des tabernacles pour paroître devant le Seigneur votre Dieu, au lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi, vous lirez les paroles de cette loi que je vous donne devant tout Israël;

12. Tout le peuple étant assemblé pour les écouter, tant les hommes que les femmes, les petits enfants et les étrangers qui se trouveront dans nos villes, afin que les écoutant ils apprennent à craindre le Seigneur votre Dieu, et qu'ils apprennent et accomplissent les ordonnances de cette loi;

[1] Ch. 31.

13. Et que leurs enfants même, qui n'ont encore aucune connoissance, puissent les entendre, et qu'ils craignent le Seigneur qui est leur Dieu pendant tout le temps qu'ils demeureront dans la terre que vous allez posséder quand vous aurez passé le Jourdain.

. . . .

v. 24. Après donc que Moyse eut achevé d'écrire dans un livre les ordonnances de cette loi,

25. Il donna cet ordre aux Lévites qui portoient l'arche de l'alliance du Seigneur, et il leur dit :

26. Prenez ce livre et mettez-le à côté de l'arche de l'alliance du Seigneur votre Dieu, afin qu'il y serve de témoignage contre vous.

On ne peut pas pousser les précautions plus loin que Moyse le fait pour perpétuer le livre de la loi. Il veut qu'il soit dans les mains de tout le peuple; que chaque particulier l'ait sans cesse devant les yeux; qu'il le médite jour et nuit; il ordonne que le roi que la nation aura dans la suite écrive lui-même ce livre, qu'il le garde avec soin, qu'il le lise tous les jours de sa vie; enfin il commande aux Lévites de placer ce livre dans l'endroit le plus inviolable et le plus sûr qui fût dans la nation, à savoir dans le Saint des Saints, à côté de l'arche d'alliance.

Mais, indépendamment des sages mesures

que Moyse avoit prises pour la conservation de ce livre, il devoit, par le besoin que la nation en avoit, durer autant qu'elle. C'étoit un livre qui contenoit sa créance, sa morale, son culte, ses lois, sa police, son régime, et qui étoit aussi tout à la fois son symbole, sa règle, son rituel et son code. C'étoit un livre d'un usage journalier, et auquel chaque Israélite étoit obligé de recourir à toute heure pour régler sa nourriture, sa demeure, ses vêtements, son travail, pour connoître les personnes qu'il pouvoit fréquenter, celles qu'il devoit éviter, pour assurer ses biens, ses droits, ses possessions, son héritage, pour connoître son état, pour terminer ses différends. Un livre si répandu dans une nation, si nécessaire à cette nation, ne peut périr qu'avec elle.

Entrons dans quelque détail. La religion judaïque étoit chargée d'un si grand nombre de cérémonies qu'il falloit que les prêtres eussent toujours le livre de la loi devant les yeux pour régler le culte du Seigneur. Dans quel détail Moyse n'entre-t-il pas sur le choix des victimes, sur la manière de les immoler, sur le partage qu'on en devoit faire, sur le lieu et sur les personnes qui pouvoient en manger! Les prêtres n'étoient-ils pas obligés d'observer les nouvelles lunes, de faire observer les sabbats et les fêtes, dont la célé-

bration étoit chargée d'une grande quantité de rites ? Si le livre de la loi étoit d'une nécessité indispensable pour les prêtres, il ne l'étoit pas moins pour les laïques. Chaque Israélite devoit savoir ce qui pouvoit le souiller, et comment il pouvoit se purifier quand il l'étoit; car il n'y avoit rien de plus ordinaire et de plus facile à contracter que ces souillures légales, auxquelles il falloit chercher un prompt remède afin de pouvoir rentrer dans la société. Chaque Israélite devoit examiner scrupuleusement le nom de tous les animaux dont on pouvoit manger ou ne pas manger la chair. Il falloit savoir la manière d'égorger les bêtes dont on se nourrissoit, pour ne pas manger le sang? Il falloit se priver du lait en certaines occasions; la graisse de bœuf, de chèvre et de brebis leur étoit interdite. Celui qui auroit mangé par mégarde d'un animal mort de soi-même, ou d'un animal tué, entamé ou pris par une bête, étoit souillé jusqu'au soir, et n'étoit purifié qu'en lavant ses habits; les fruits que les arbres portoient les trois premières années étoient impurs, et l'on ne pouvoit en manger; le seul attouchement d'un homme mort, d'un animal mort de soi-même, d'un reptile, d'un animal impur, d'un lépreux, d'un homme souillé pour avoir touché un mort, d'un homme ou d'une femme dans certaines

incommodités rendoit impur; les maisons, les lits, les habits, les meubles, les pots qui avoient touché quelque chose de souillé contractoient aussi une sorte de souillure, et souvent la communiquoient.

De ces souillures la plupart ne duroient qu'un jour, d'autres sept, d'autres quarante, d'autres quatre-vingts, d'autres tout le temps que l'on n'étoit pas guéri de la maladie qui la causoit. Il y avoit certaines impuretés qui excluoient du commerce du monde et des villes, comme la lèpre; d'autres excluoient simplement de l'usage des choses saintes, d'autres n'excluoient pas du commerce de la vie, mais séparoient seulement la personne de ses proches dans sa propre maison, en sorte que l'on n'en pouvoit approcher qu'à une certaine distance; telles étoient les femmes accouchées, pendant la première semaine de leurs couches. Ceux qui les avoient touchées durant ce temps étoient impurs. Plusieurs de ces souillures se purifioient par le bain. La personne souillée se plongeoit tout entière dans l'eau, ou avec ses habits, ou elle et ses habits séparément. D'autres s'expioient par des sacrifices, d'autres par de l'eau d'expiation, c'est-à-dire par de l'eau où il entroit de la cendre de la vache rousse qui s'immoloit au jour de l'expiation.

Chaque Israélite devoit étudier dans le livre

de la loi la manière de semer, de moissonner, de vendanger. Il devoit y apprendre la nature des étoffes dont il devoit s'habiller, la forme de ses vêtements, la construction de sa maison ; il n'y avoit pas jusqu'à la parure que ce livre ne réglât. On ne devoit point se raser la barbe ni se couper les cheveux en rond. On voit, par ce détail, que nous n'avons pas poussé jusqu'où nous l'aurions pu, que chaque Israélite devoit toujours avoir le livre de la loi à la main pour le consulter. C'est donc avec raison que nous avons dit que ce livre n'a pu périr qu'avec la nation dont il régloit toutes les démarches, soit pour le public, soit pour les particuliers.

En effet nous l'y voyons toujours subsistant, malgré toutes les révolutions qu'elle a éprouvées ; le peuple juif a souvent changé de maître, mais il n'a jamais changé de loi. Il est aujourd'hui dispersé par tout l'univers ; mais Moyse est toujours son législateur, en quelque contrée qu'il se trouve. Nous allons en donner la preuve.

Lorsque Josué alloit commencer la conquête de la terre promise[1], Dieu lui dit : Je serai avec vous.

v. 7. Affermissez-vous donc et vous remplissez d'une grande force, afin que vous ob-

[1] Josué, c. I.

serviez et que vous fassiez tout ce qu'ordonne la loi que Moyse, mon serviteur, vous a prescrite. Ne vous en détournez point ni à droite ni à gauche, afin que vous agissiez avec intelligence en tout ce que vous faites.

8. Que le livre de cette loi ne s'éloigne point de votre bouche; mais ayez soin de le méditer jour et nuit, afin que vous observiez et que vous fassiez tout ce qui y est écrit. Ce sera alors que vous rendrez votre voie droite, et que vous en aurez l'intelligence.

v. 32. Josué[1] écrivit aussi sur des pierres le Deutéronome de la loi de Moyse, que Moyse avoit exposée devant les enfants d'Israël.

Dans le discours que Josué, étant fort âgé, fit aux Israélites, il leur dit:

v. 5. Fortifiez-vous seulement *de plus en plus*[2], et gardez avec grand soin tout ce qui est écrit dans la loi de Moyse, sans vous en détourner ni à droite ni à gauche.

v. 25. Josué fit donc alliance[3] en ce jour-là avec le peuple, et il lui représenta les préceptes et les ordonnances du Seigneur à Sichem.

26. Il écrivit aussi toutes ces choses dans le livre de la loi du Seigneur, et il prit une très-grande pierre qu'il mit sous un chêne qui étoit dans le sanctuaire du Seigneur.

[1] Ch. 8. — [2] Ch. 23. — [3] Ch. 24.

27. Et il dit à tout le peuple : Cette pierre que vous voyez vous servira de monument et de témoignage qu'elle a entendu toutes les paroles que le Seigneur vous a dites, de peur qu'à l'avenir vous ne vouliez le nier, et mentir au Seigneur votre Dieu.

Booz n'achète le champ d'Elimelech[1], et n'épouse sa veuve, à l'exclusion d'un parent plus proche, qu'après avoir observé toutes les formalités prescrites par la loi de Moyse en pareil cas.

v. 2. Selon David[2], le caractère de l'homme juste est de méditer la loi du Seigneur jour et nuit.

v. 1. Le jour de la mort de David étant proche, il dit à Solomon[3], son fils :

. . . .

v. 3. Observez tout ce que le Seigneur votre Dieu vous a commandé. Marchez dans ses voies, gardez ses cérémonies, ses préceptes, ses ordonnances et ses lois, selon qu'il est écrit dans la loi de Moyse, afin que vous vous conduisiez sagement en tout ce que vous ferez, et que quelque chose que vous entrepreniez, *elle vous réussisse.*

La troisième année de son règne, Josaphat[4] envoya des premiers seigneurs de sa cour, des

[1] Ruth, c. 4. — [2] Ps. 1. — [3] III des Rois, c. 2. — [4] II des Paralipomènes, c. 17, v. 8, 9.

lévites et des prêtres pour instruire dans les villes de Juda, et ils instruisoient tout le peuple de Juda, et portoient avec eux le livre de la loi du Seigneur, et ils alloient dans toutes les villes de Juda, et y enseignoient le peuple.

La femme de Sunam[1], à qui Elisée avoit obtenu un fils, voulant aller demander à ce prophète qu'il ressuscitât cet enfant, qui étoit mort en bas âge, demanda à son mari une ânesse pour aller auprès de l'homme de Dieu, sans lui découvrir le motif de son voyage; son mari lui répondit[2] : *D'où vient que vous l'allez trouver? ce n'est point aujourd'hui le premier jour du mois ni un jour de sabbat.*

On voit par là qu'il y avoit même dans le royaume d'Israël, tout schismatique qu'il étoit, des assemblées de religion et de piété les jours de sabbat et le premier du mois, dans lesquelles on ne manquoit pas de lire la loi de Dieu, lecture qui a toujours fait chez les Juifs un des principaux exercices de leur culte public.

v. 11. Ensuite ils amenèrent[3] le fils du roi (Joas), et lui mirent la couronne sur la tête. Ils le revêtirent des ornements de sa dignité, lui mirent dans la main le livre de la loi, et le déclarèrent roi. Le grand-prêtre

[1] IV des Rois, c. 4. — [2] V. 23. — [3] II des Paralip., c. 23.

Joïada, assisté de ses enfants, l'oignit et le sacra ; et lui souhaitant un heureux règne, ils crièrent tous : Vive le roi !

v. 26. On dit au roi des Assyriens [1] : Les peuples que vous avez transférés en Samarie, et auxquels vous avez commandé de demeurer dans ses villes, ignorent la manière dont le Dieu de ce pays-là veut être adoré, et ce Dieu a envoyé contre eux des lions qui les tuent, parce qu'ils ne savent pas la manière dont le Dieu de cette terre veut être adoré.

27. Alors le roi des Assyriens leur donna cet ordre, et leur dit : Envoyez en Samarie l'un des prêtres que vous en avez emmenés captifs ; qu'il y retourne, et qu'il demeure avec ces peuples, afin qu'il leur apprenne le culte qui doit être rendu au Dieu du pays.

28. Ainsi l'un des prêtres qui avoient été emmenés captifs *de la province* de Samarie, y étant revenu, demeura à Béthel, et il leur apprenoit la manière dont ils devoient honorer le Seigneur.

29. Chacun de ces peuples ensuite se forgea son dieu, et ils les mirent dans les temples et les hauts lieux que les Samaritains avoient bâtis : chaque nation mit le sien dans la ville où elle habitoit.

[1] Liv. IV, ch. 7.

. . . .

v. 32. Tous ces peuples ne laissoient pas d'adorer le Seigneur.

33. Et quoiqu'ils adorassent le Seigneur, ils servoient en même temps leurs dieux, selon la coutume des nations d'où ils avoient été transférés en Samarie.

34. Ces peuples suivent encore aujourd'hui leurs anciennes coutumes. Ils ne craignent point le Seigneur, ils ne gardent point ses cérémonies ni ses ordonnances, ni ses lois, ni les préceptes qu'il donna à Jacob, qu'il surnomma Israël.

La loi de Moyse avoit donc été conservée jusque là dans les dix tribus schismatiques, quoique transportées dans une terre étrangère.

v. 6. Ezéchias[1] demeura attaché au Seigneur; il ne se tira point de ses pas et de ses traces, et il observa les commandements que le Seigneur avoit donnés à Moyse.

Il y avoit des synagogues chez les Juifs[2]. C'étoient des lieux où l'on s'assembloit pour les exercices de religion. Le Psalmiste dit que les Assyriens ont brûlé toutes les synagogues de Dieu sur la terre; car c'est ce que porte dans l'hébreu le neuvième verset de ce psaume, que la Vulgate traduit : Fai-

[1] Ch. 18. — [2] Ps. 73.

sons cesser de dessus la terre tous les jours consacrés à Dieu. On lit dans l'original : Ils ont brûlé toutes les assemblées de Dieu sur la terre. On voit bien qu'il faut entendre par ces assemblées qui ont été brûlées les lieux où l'on s'assembloit pour le service de Dieu ; de même que, si l'on disoit parmi nous l'on a brûlé les églises, on n'entendroit pas que l'on a brûlé les assemblées des fidèles, mais les lieux où ils s'assemblent. On voit une de ces synagogues à Béthulie, dans laquelle on fit assembler tout le peuple, qui y passa la nuit en prières[1] demandant à Dieu qu'il les secourût contre Holopherne. Le Seigneur dit dans Ezéchiel[2], que les Juifs captifs s'assemblent en foule auprès de lui pour écouter ses paroles. Esther[3] ordonne à Mardochée d'assembler tous les Juifs qui se trouveront dans Suse afin qu'ils prient pour elle. On lit au premier livre des Machabées, c. 3, v. 46, que Judas Machabée et les Juifs fidèles au Seigneur s'assemblèrent à Maspha, parce qu'il y avoit eu autrefois un lieu de prières avant que le temple fût bâti.

Dès qu'il y avoit des synagogues dans les villes des Israélites, il y avoit nécessairement le livre de la loi ; car c'est une maxime des rabbins : point de synagogue sans livre de la

[1] Judith, c. 6, v. 21. — [2] Ezéchiel, ch. 33, v. 31. — [3] Esther, c. 4, v. 16.

loi. En effet la nature de la chose le demande, puisque la synagogue est un lieu destiné à l'instruction et à la prière.

Le prophète Jérémie recommanda aux Juifs que l'on transportoit à Babylone, et leur enjoignit très-expressément de ne pas oublier les ordonnances du Seigneur, et de ne pas tomber dans l'égarement d'esprit en voyant les idoles d'or et d'argent avec tous leurs ornements; et leur donnant encore divers avis, il les exhortoit à n'éloigner jamais de leur cœur la loi de Dieu.

Nous trouvons également le livre de la loi entre les mains des Juifs au retour de la captivité[1].

v. 1. On lit que dès la première année du retour des enfants d'Israël[2] ils s'assemblèrent tous comme un seul homme dans Jérusalem.

2. Et Josué, fils de Josebec, et ses frères, qui étoient prêtres, avec Zorobabel, fils de Salathiel, et ses frères, commencèrent à bâtir l'autel du Dieu d'Israël, pour y offrir des holocaustes, selon qu'il est écrit dans la loi de Moyse, l'homme de Dieu.

Il est à propos de remarquer ici qu'Esdras n'étoit pas encore de retour à Jérusalem, où il ne revint que plus de soixante après. Nous

[1] II des Machabées, ch. 2, v. 2 et 3. — [2] Esdras, c. 3.

y voyons cependant la loi de Moyse connue et exécutée par les Juifs revenus de la captivité de Babylone.

Lorsqu'Artaxerxès[1] envoya Esdras en Judée, il lui parle ainsi dans l'édit qu'il donna en faveur des Juifs.

v. 25. Vous, Esdras, établissez des juges et des magistrats, selon la sagesse que votre Dieu vous a donnée, afin qu'ils jugent tout le peuple qui est au-delà du fleuve, c'est-à-dire tous ceux qui connoissent la loi de votre Dieu, et enseignez aussi avec liberté ceux qui ont besoin d'être instruits.

26. Quiconque n'observera pas exactement la loi de votre Dieu, et cette ordonnance du roi, il sera condamné ou à la mort, ou à l'exil, ou à une amende sur son bien, ou à la prison.

Antiochus Epiphane persécuta cruellement les Juifs, pour les contraindre de renoncer à leur religion. Un des moyens qu'il employa pour y réussir fut de faire brûler le livre de la loi[2]. On jeta dans les flammes tous les exemplaires qu'on en trouvoit, et ceux qui les avoient conservés étoient punis de mort. Les efforts de ce prince furent vains. On ne peut abolir les livres sacrés d'une nation tant qu'elle subsiste. Le respect qu'on a pour ces

[1] Ch. 7. — [2] I des Machabées, c. 1, v. 59, 60.

divines Écritures fait trouver bien des moyens de les soustraire aux recherches des persécuteurs. En effet, dès que les Juifs se furent affranchis du joug d'Antiochus, nous les voyons recourir aux livres saints pour rétablir toutes choses dans leur ancien état. Ils étendirent les livres de la loi, dit l'auteur du premier livre des Machabées; ils apportèrent les ornements sacerdotaux, etc. *Expanderunt libros legis et attulerunt ornamenta sacerdotalia* [1], etc.

Ajoutons que le livre de la loi se conservoit chez les Samaritains, qu'Antiochus ne persécutoit pas, et en Égypte, qui n'étoit pas sous la domination de ce prince.

Personne ne doute que depuis les Machabées jusqu'à nous le livre de la loi ne se soit perpétué chez les Juifs. Dispersés par toute la terre, ils portent partout les divines Ecritures; ils ont pris toutes les précautions, non-seulement pour qu'elles ne s'altèrent point, mais encore pour qu'elles ne puissent jamais être altérées; car ils en ont compté les mots, les caractères et chaque espèce de caractère en particulier. Heureux s'ils apportoient autant de soin à en pénétrer le sens qu'à en conserver la lettre.

[1] Liv. I des Machabées, c. 3. v. 48, 49.

Après avoir fait voir la loi de Moyse connue, citée, pratiquée chez les Hébreux dans tous les âges depuis ce législateur jusqu'à nous, qu'on juge ce qu'on doit penser de l'érudition ou de la fidélité de l'auteur du Dictionnaire philosophique lorsqu'il avance que le premier exemplaire connu de la loi fut celui qui fut trouvé sous le roi Josias, et que cet exemplaire ne fut mis en lumière qu'au retour de la captivité.

Répondons à présent à M. Vandale, qui prétend que la frayeur du roi Josias à la lecture du livre de la loi de Moyse marque bien que cette loi étoit alors inconnue parmi les Juifs, et que tous les exemplaires, à l'exception de celui qui fut trouvé dans le temple, avoient été brûlés sous les règnes de Manassé et d'Amon.

Il est bien vrai que Manassé a été un impie qui abandonna le culte du vrai Dieu pour prostituer son adoration aux idoles, qui profana le temple du Seigneur en y dressant des autels aux astres du ciel, qui commit des abominations encore plus détestables que tout ce que les Amorrhéens avoient fait avant lui, qui répandit des ruisseaux de sang innocent jusqu'à en remplir toute la ville de Jérusalem. Mais l'Ecriture, qui lui reproche ces désordres, ne l'accuse point d'avoir fait brûler les saints livres; ce qu'elle n'eût pas

omis s'il eût été coupable de ce crime; car elle ne manque point de le faire entrer dans le dénombrement qu'elle fait des maux qu'Antiochus fit aux Juifs lorsqu'il les persécuta.

Accordons pour un moment que Manassé a fait la guerre aux divines Ecritures. A-t-il réussi dans le dessein de les anéantir ? Non sûrement. On ne viendra jamais à bout d'abolir les livres sacrés d'une nation qu'en la détruisant elle-même.

Accordons enfin que Manassé réussit dans ce projet sacrilége : Manassé, converti dans sa prison à Babylone, de retour à Jérusalem, n'aura pas manqué à un acte essentiel de sa pénitence; je veux dire à faire transcrire un grand nombre de copies de la loi du Seigneur, ce qu'il pouvoit facilement sur l'exemplaire qu'en conservoient les Samaritains.

Amon, qui succéda à Manassé son père, l'imita dans ses désordres et non dans sa pénitence; mais comme il ne régna que deux ans, on pourroit encore moins croire de lui que de son père qu'il ait fait périr tous les exemplaires de la loi, à la réserve de celui qui étoit caché dans le temple.

Josias, fils d'Amon, monta sur le trône après lui à l'âge de dix-huit ans. *Il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, et il mar-*

cha dans les voies de David, son père; il ne se détourna ni à droite ni à gauche. L'Ecriture emploie ordinairement une de ces trois expressions pour marquer un fidèle observateur de la loi de Dieu. Que doit-on donc penser d'un prince pour qui elle les réunit? Nous demandons à présent comment Josias a pu fidèlement observer la loi de Moyse pendant qu'elle lui étoit inconnue; car l'Ecriture fait de lui cet éloge avant que l'exemplaire du temple fût découvert, ce qui n'arriva que la dix-huitième année de son règne.

Pourquoi donc Josias marque-t-il tant de frayeur lorsqu'on lui fait lecture de la loi de Dieu, si cette loi lui étoit connue? C'est ce qu'il faut développer.

Le livre de la loi qui fut présenté à Josias étoit l'original de Moyse, qui avoit été déposé dans le temple à côté de l'arche par l'ordre de Dieu. La vue d'un pareil écrit rappelle et rend en quelque façon présent l'homme divin qui en est l'auteur. Josias vit donc Moyse éclatant de la gloire dont il avoit été revêtu sur le mont Sinaï; il l'entendit tonner contre les prévaricateurs, et les menacer de châtiments qui font frémir. Il sentit que la nation avoit mérité par ses impiétés sous les deux règnes précédents les peines que Moyse dénonçoit en cet endroit; voilà ce qui le saisit

de frayeur, frayeur légitime s'il en fut jamais. Voilà le sujet de sa crainte, voilà ce qui l'engagea à envoyer chez la prophétesse Holda pour lui demander le moyen d'apaiser le Seigneur. Ne voit-on pas tous les jours des chrétiens sur qui les menaces de l'enfer font dans certaines circonstances des impressions qu'elles n'avoient point faites jusqu'alors, quoiqu'ils eussent toujours été convaincus de cette terrible vérité ?

Nous ne pouvons nous empêcher de placer ici une réflexion que nous avons faite en composant cet article. A la vue de ce grand nombre de cas dans lesquels on contractoit des souillures dont l'expiation étoit ennuyeuse et fatigante, nous nous sommes dit : si Moyse eût été un imposteur comme le veulent les incrédules, il se seroit bien gardé de donner une loi si gênante aux Hébreux ; un joug trop pesant révolte. Il a fallu que ce saint homme ait bien prouvé à cette nation que les commandements qu'il lui faisoit venoient de Dieu pour qu'elle s'assujettît à une discipline aussi sévère. C'est ainsi que la soumission des Israélites à une loi dure et onéreuse prouve la divinité de la mission de ce législateur.

Richesses que David laissa à Salomon.

On lit dans le premier livre des Paralipomènes [1], chapitre 22, ces paroles de David à son fils Salomon : J'ai préparé dans ma pauvreté de quoi fournir à la dépense du bâtiment de la maison du Seigneur ; savoir, cent mille talents d'or et un million de talents d'argent; et au chapitre 29 il lui dit : Outre toutes ces choses que j'ai offertes pour la maison de mon Dieu, j'ai encore ménagé de mon épargne de l'or et de l'argent que je donne pour le temple de mon Dieu, sans parler de ce que j'ai préparé pour bâtir son sanctuaire. J'ai donc amassé trois mille talents d'or d'Ophir et sept mille talents d'argent très-fin et très-pur, pour en revêtir les murailles du temple.

Le talent d'argent valoit chez les Hébreux quatre mille huit cent soixante-sept livres trois sous neuf deniers de notre monnoie, et le talent d'or soixante-neuf mille cinq cent trente-une livres cinq sous. Ainsi les cent trois mille talents d'or et le million sept mille talents d'argent que David laissa à Salomon pour la construction du temple montent à douze milliards trois cent soixante-huit millions huit cent soixante-six mille cinq cent soixante-deux livres de notre monnoie.

[1] Des Paral., c. 22, v. 14.

Cette somme paroît exorbitante, c'est pourquoi quelques interprètes ont pensé qu'il y avoit de l'hyperbole dans ce récit ; mais quand on exagère on ne fixe pas une somme, on ne détaille pas les parties qui la composent. D'autres ont cru qu'il s'étoit glissé dans ces textes quelques fautes de copistes. Solution qu'on ne doit employer que lorsqu'il est impossible d'en trouver une autre.

Dom Calmet n'est point effrayé de l'énormité de cette somme ; il entreprend de prouver que David a pu amasser des richesses si immenses pendant les quarante années de son règne ; voici les sources qu'il indique.

La première est les dépouilles des rois et des peuples qu'il avoit vaincus et subjugués. Il porta la guerre dans la Syrie, dans les pays des Philistins, des Ammonites, des Moabites, des Iduméens, et partout il remporta de glorieuses victoires. Non-seulement il enleva les trésors de ces nations suivant le droit de la guerre, mais encore il leur imposa des tributs.

Les dépouilles et les tributs des nations vaincues ne pouvoient pas faire une partie bien considérable des douze milliards de David. Quelles richesses pouvoit-on tirer de trois ou quatre petits peuples qui habitoient un pays sec et stérile, rempli de montagnes

arides et de déserts sablonneux? car tel est le tableau que nous font les voyageurs et les géographes des Arabies Déserte et Pétrée, dont les Iduméens, les Moabites et les Ammonites occupoient quelques parties. Toute la fortune de ces nations ne consistoit qu'en quelques troupeaux : ce n'étoit que des agneaux et des beliers que les Iduméens envoyoient chaque année à David pour marquer leur dépendance. Les tributs que ce prince recevoit de ces rois de Syrie qu'il avoit défaits étoient vraisemblablement proportionnés à l'étendue de leurs petits états.

La seconde source des richesses de David indiquée par dom Calmet, est les revenus de son domaine.

Il faut passer ce second article par zéro. C'est beaucoup qu'un prince puisse subvenir aux dépenses de sa cour et aux charges attachées à sa couronne par les revenus de son domaine.

Selon Eupolème, David prévint son fils Salomon dans le commerce du pays d'Ophir. Cet auteur assure qu'il y envoyoit des flottes qui lui en rapportoient une grande quantité d'or. Voilà encore une source abondante de richesses.

Cette troisième source indiquée par dom Calmet n'a jamais été ouverte par David. Les écrivains sacrés, qui nous racontent dans

un si grand détail tout ce qui s'est passé sous le règne de ce prince, ne parlent point des flottes qu'il envoyoit dans le pays d'Ophir. Ce n'étoit cependant pas un événement à passer sous silence.

Eupolème que l'on nous oppose a vécu bien des siècles après David. Il avoit composé un traité des rois des Juifs, dont Eusèbe nous a conservé quelques fragments par lesquels on voit que cet écrivain ignoroit absolument le sujet qu'il avoit entrepris de traiter.

Enfin le dernier moyen qui a pu enrichir David, ce sont les impôts que lui payoient ses sujets, les péages, les droits que l'on prend sur les marchands et sur les passagers qui trafiquoient dans le royaume d'Israël.

Mais le royaume de David n'étoit pas un pays de grand commerce. Les Juifs, contents des productions naturelles de leur terroir, ne tiroient guère de l'étranger, et vu leur nombreuse population, ils n'avoient que peu de blé à vendre. Ainsi les droits que l'on levoit sur les marchandises ne produisoient qu'une somme modique, et ne pouvoient entrer que pour peu dans les douze milliards de David.

En indiquant les impositions que David levoit sur ses sujets pour une des sources

des richesses qu'il a amassées, dom Calmet n'a pas fait attention qu'un prince qui retient ce qu'il reçoit de ses sujets les met dans l'impossibilité de lui rien payer dans la suite. Il y a pour huit cents millions d'espèces en France; supposons les impôts à deux cents millions par an : si le roi mettoit un quart de ses revenus en réserve, au bout de seize ans le royaume seroit absolument épuisé d'argent, et par conséquent hors d'état de fournir le moindre subside au souverain.

Dom Calmet, pour achever sa preuve, apporte des exemples semblables, et même de plus grands amas d'or et d'argent faits par des princes. Il étale les trésors de Sardanapale, de Darius, du Grand-Mogol, de l'empereur de la Chine, des rois du Pérou; mais quelle comparaison peut-on faire des richesses de ces princes avec celles des rois d'Israël? Sardanapale étoit le dernier possesseur du grand empire des Assyriens, qui furent maîtres de la haute Asie pendant cinq cents ans. L'empire des Perses, qui finit en Darius, s'étendoit de l'Inde à l'Ethiopie, et comprenoit cent vingt-sept provinces, dont le royaume d'Israël ne faisoit qu'une. Les états du Mogol sont abondants en or et en pierreries. L'or est si commun à la Chine qu'il y est à un tiers meilleur marché qu'en Europe. Les socs de charrue et

les batteries de cuisine étoient d'or au Pérou. Ajoutez que le moindre des états dont on vient de parler surpasse au moins huit fois en étendue le royaume d'Israël.

L'opinion de dom Calmet est non-seulement dépourvue de preuves solides; on est encore obligé en la défendant de croire des choses qui n'ont aucune vraisemblance, et qui même paroissent impossibles. Il faut soutenir :

1° Que David seul a possédé plus de richesses qu'il n'y en a présent dans toute l'Europe, où la découverte de l'Amérique a décuplé l'or et l'argent. M. Pelletier, dans ses *Recherches sur les finances de France*, t. 1, p. 297, écrit qu'en 1683 il n'y avoit en France que cinq cents millions d'espèces. M. Voltaire les porte à présent à huit cents millions. Tenons-nous-en à cette dernière estimation comme étant la plus forte; supposons encore huit cents millions pour l'or et l'argent qui est en vaisselle et en lingots dans le royaume; prenant la France pour point de comparaison avec le reste de l'Europe, on peut assurer qu'il n'y a pas dans cette partie du monde douze milliards en or et en argent.

Un événement de nos jours montre encore que David n'a pu posséder les richesses immenses qu'on lui attribue. Les trésors que

Nadir-Schah et son armée ont enlevés des états du Mogol ont été estimés trois milliards de nos livres. Voilà tout le butin qu'un conquérant avare et des soldats qui avoient une entière liberté de piller ont pu faire sur le plus riche prince du monde et sur ses sujets.

2° Que David a été plus riche et plus opulent que le plus puissant et le plus avide monarque des Persans, des Grecs et des Romains, quoique le royaume d'Israël, dont il fut souverain, n'ait été dans la suite qu'une province de ces vastes empires. Que David a laissé une quantité d'or et d'argent plus grande qu'il n'étoit nécessaire pour construire un temple comme celui de Salomon, dont tous les murs et les pavés auroient été d'argent massif, dont le couvert, toutes les moulures des murailles du dedans, et tous les vases dont on s'y seroit servi auroient été d'or. Brerevood, qui est un de ceux qui ont le plus approfondi la matière des poids et des monnoies des anciens, fournit la preuve de ce que nous venons d'avancer. Voici ses paroles.

Le grand nombre de talents d'or et d'argent que David laissa à Salomon pour la construction du temple forme dans mon esprit une difficulté qui me cause de la peine, puisque cette somme surpasse de beaucoup l'opulence et les trésors de tous les princes dont l'histoire fait mention, si on en excepte les

richesses de Sardanapale. Comment David, qui n'avoit rien reçu de ses prédécesseurs, a-t-il pu amasser des sommes plus grandes que n'en eût jamais le plus avide monarque des Perses, des Grecs et des Romains, dont les empires étoient si vastes et si étendus? Et certainement l'ouvrage qu'on se proposoit de faire n'exigeoit pas une si énorme dépense, quand même on auroit fait d'argent massif toutes les murailles et les pavés du temple; quand on auroit fait d'or tout le couvert de l'édifice et que toutes les moulures des murailles du dedans, et les vases dont on s'y servoit eussent pareillement été de riche métal; il y en auroit eu beaucoup de reste, même après le paiement de tous les ouvriers. J'ai considéré avec toute la diligence dont j'ai été capable les dimensions du temple, et j'en ai fait la comparaison avec la masse d'or et d'argent qu'il auroit fallu pour exécuter dans ces métaux tout l'ouvrage; et, après mes calculs, j'ai trouvé que ce que David en a laissé étoit bien au-dessus de ce qu'il falloit pour cela[1].

3° Que David, en consacrant au Seigneur douze milliards, n'a cru lui présenter qu'une offrande médiocre, puisqu'il dit que c'est un don qu'il lui fait dans sa pauvreté.

4° Que David a porté un diadème d'or du

[1] Des Paral., c. 22, v. 14.

poids de quatre-vingt-six livres quatorze onces et cinq gros de notre poids de marc. Voici le fait : on lit au chap. 12 du 2e liv. des Rois qu'après que David eut pris la ville de Rabbath il ôta de dessus la tête du roi des Ammonites le diadème, qui pesoit un talent d'or, et étoit enrichi de pierres très-précieuses, et il fut mis sur la tête de David. *Et tulit David diadema regis eorum de capite ejus pondo auri talentum, habens gemmas pretiosissimas, et impositum est super caput David.* Or ce talent d'or, selon ce laborieux commentateur, étoit du poids que nous venons de marquer. Il est vrai que dom Calmet, sentant combien on seroit choqué de voir un si lourd fardeau sur la tête de David, dit qu'il est croyable que cette couronne étoit suspendue au-dessus du trône de David. Pour appuyer cette explication, il ajoute que les anciens parlent de couronnes de cinq, de seize et de quatre-vingts coudées de tour, qui, ne pouvant être placées sur la tête d'aucun homme, n'étoient que pour la montre. Il cite Benjamin de Tudèle, qui dit que l'empereur Comnène avoit suspendu au-dessus de son trône une couronne d'or enrichie de pierreries. Mais je demande si, lorsqu'on dit qu'on met une couronne sur la tête d'une personne, tout le monde n'entend pas qu'elle est placée immédiatement sur sa tête, et s'il vient à l'esprit

de quelqu'un qu'elle est seulement suspendue au-dessus de lui ?

Outre toutes ces preuves, les livres saints fournissent encore une démonstration contre le sentiment que nous combattons.

Le revenu annuel de Salomon[1] étoit de quarante-trois millions de livres, sans y comprendre ni les tributs que payoient les princes et les peuples assujettis, ni les subsides que fournissoient les Israélites, ni les droits qu'on levoit sur les marchandises[2]. Sa flotte lui rapportoit d'Ophir tous les trois ans trente-un millions de livres, ce qui fait pour chaque année plus de dix millions. Supposons que toutes ces sommes réunies forment celle de cent millions, c'est évidemment trop[3], mais qu'importe ? Donnons à David le même revenu qu'à son fils, en compensant ce que le dernier tiroit d'Ophir par le butin que le premier avoit fait dans les différentes guerres qu'il eut avec les peuples voisins. David régna sept ans sur la seule tribu de Juda et trente-trois sur tout Israël. Accordons-lui également pendant ces quarante années le revenu annuel de cent millions. Ces quatre mille millions ne font que quatre milliards, ce qui est bien au-dessous de la somme de douze mil-

[1] III des Rois, c. 10, v. 14, 15. — [2] *Ibid.*, c. 9, v. 28. — [3] II des Paral., c. 28, v. 18.

liards qu'on veut qu'il ait laissée; encore faut-il supposer pour avoir ces quatre milliards que David n'a jamais rien dépensé de son revenu, et qu'il l'a épargné tout entier, ce qui est impossible.

Pour résoudre la difficulté que nous examinons, on n'a qu'à supposer qu'il y avoit parmi les Hébreux, comme parmi nous, des espèces qui, portant le même nom, étoient cependant d'une valeur et d'un poids fort différents. Combien nos deniers, nos sous, nos livres, nos écus n'ont-ils pas varié de prix! Quelle seroit l'erreur d'un étranger qui, apprenant que notre roi a trois cents millions de livres de revenu, prendroit la livre de poids au lieu de la livre de compte, et lui donneroit six cents millions de marcs d'argent, ce qui, à cinquante livres le marc, fait trente milliards de livres de notre monnoie? Voilà précisément la méprise de ceux qui, ne reconnoissant point de talents de compte parmi les Israélites, mais seulement des talents de poids, font offrir douze milliards par David, et lui mettent sur la tête une couronne du poids de quatre-vingt-six livres. Il est vrai que l'Ecriture ne marque nulle part qu'il y ait eu de deux sortes de talents parmi les Hébreux; mais qu'étoit-il besoin qu'elle le déclarât? la chose ne parle-t-elle pas d'elle-même? Un roi d'Israël a-

t-il jamais pu amasser la somme de douze milliards ? Un prince porta-t-il jamais sur sa tête un diadème pesant quatre-vingt-six livres ?

Les auteurs grecs n'ont jamais écrit qu'il y avoit des talents de deux espèces parmi eux ; cependant pour leur épargner la honte d'avoir rapporté des choses incroyables, on est forcé de faire cette distinction. Homère raconte qu'aux funérailles de Patrocle[1] Achille proposa pour le premier prix de la course des chars une captive et un trépied d'or ; pour le second, une cavale de six ans, qui étoit pleine d'un mulet. Le troisième prix étoit un chaudron ou un bassin, ou un plat qui tenoit quatre mesures, et qui étoit encore blanc, parce qu'il n'avoit jamais été mis sur le feu. Le quatrième étoit deux talents d'or. Ces deux talents d'or valoient donc moins que le chaudron, le bassin ou le plat ; ils valoient moins que la cavale pleine. Ce ne sont donc pas des talents de poids, qui faisoient soixante-douze mille livres de notre monnoie. Jamais un chaudron, un bassin ou un plat, fût-il d'argent, jamais cavale pleine n'ont approché de ce prix. C'étoient apparemment quelques pièces d'or qui portoient le nom de talents, quoiqu'elles fussent bien

[1] Iliade, liv. 23.

au-dessous de leur valeur. Notre livre de compte n'est aujourd'hui que la centième partie de la livre du poids d'argent.

Achille propose, au même endroit, pour premier prix de la course à pied, une urne d'argent admirablement bien travaillée; pour le second, un taureau sauvage qui avoit été engraissé; pour le troisième, un demi-talent d'or.

Un demi-talent d'or de poids fait dix-huit mille livres de notre monnoie. Qu'on juge si un taureau gras vaut plus que cette somme.

On peut conjecturer de la préférence qu'on donne à un bœuf gras sur un demi-talent d'or quelle étoit la valeur du talent dont il est ainsi parlé. Un bœuf gras vaut parmi nous trois ou quatre cents livres, et il en étoit de même chez les Grecs. Prenons le dernier de ces prix comme le plus fort : le demi-talent d'or valoit donc moins de quatre cents livres. Ainsi mettons-le à trois cent cinquante; il suit de là que le talent d'or valoit sept cents livres, c'est-à-dire environ le septième du talent d'or de poids. Voilà une métamorphose pareille à celle qu'a éprouvée notre livre, qui, comme nous l'avons déjà remarqué, n'est aujourd'hui que le centième de poids de la livre.

Philippe, roi de Macédoine, acheta un cheval de seize talents selon Pline, et treize

selon Plutarque. Le royaume qu'il possédoit n'étoit pas riche alors. D'ailleurs ce prince étoit fort économe de son argent, et ne l'employoit guère qu'à acheter des villes. Se persuadera-t-on qu'il ait voulu payer un cheval seize ou même treize mille écus ? car le talent d'argent attique dont il est ici question valoit trois mille de nos livres (1). Nous avons un grand nombre de souverains beaucoup plus opulents que ne l'étoit Philippe : en est-il un qui voulût mettre une somme si considérable à l'achat d'un cheval ? Alexandre, selon Diodore et Justin, employa douze mille talents, c'est-à-dire soixante-quatre millions de nos livres, selon l'évaluation de M. de Caylus, au bûcher d'Ephestion. Qui croira que ce prince ait voulu faire une dépense si excessive pour un monument qui devoit être réduit en cendres d'abord après sa construction ? On lit dans Plutarque (2) qu'Harpalus, gouverneur de Babylone pour Alexandre, avoit une coupe d'or de vingt talents. Si ce sont des talents de poids, cette coupe aura pesé mille de nos livres. Harpalus n'aura donc pu s'en servir qu'à l'aide de plusieurs hommes.

(1) M. de Caylus en porte la valeur presque au double à présent que le marc d'argent est à cinquante-deux livres.

(2) Vie de Démosthène.

Nos anciens historiens parlent aussi de monnoies auxquelles on est forcé d'attribuer des valeurs bien différentes quoiqu'elles aient le même nom. Joinville, après avoir rapporté que les Sarrasins demandèrent *dix cent mille besants d'or, qui font cinq cent mille livres*, pour la rançon des prisonniers français, raconte douze pages après que les Génois et les Pisans voulant abandonner Damiette avant que saint Louis eût été mis en liberté, parce qu'ils mouroient de faim en cette ville, la reine les pria d'y rester, et leur dit : *Que ja ne mourroient-ils de faim : et qu'elle feroit achapter toutes les viandes qu'on pourroit trouver en la ville, et qu'elle les retenoit désormais aux dépens du roi : et ainsi lui convint de le faire, et fit achapter des viandes ce qu'on en povoit finer. Et en peu de temps avant qu'elle fut relevée, lui cousta trois cent soixante mil livres et plus, pour nourrir celles gens, et ce nonobstant convint à la bonne dame soy lever avant son terme, et qu'elle allast attendre à la ville d'Acre, parce qu'il falloit délivrer la cité de Damiette aux Turcs et Sarrazins.*

Joinville marque expressément que la livre dont il parle au premier endroit valoit deux besants d'or. Le besant d'or, en se réglant sur l'estimation qu'en a faite M. Le Blanc sur la fin du siècle dernier, vaudroit aujourd'hui

trente-cinq sous de notre monnoie, et la livre par conséquent trois livres dix sous. Si les trois cent soixante mille livres dont il est parlé au second endroit sont égales en valeur à celles du premier, elles auront fait la somme de douze cent trente-cinq mille livres de notre monnoie d'aujourd'hui. Comment auroit-on pu trouver dans une ville comme Damiette, où l'on souffriroit la famine, assez de viande pour une pareille somme? La plus grande, la plus marchande et la plus opulente ville du monde, ne fourniroit pas de quoi faire une semblable emplette. D'ailleurs comment eût-on été obligé de prendre par force trente mille livres aux Templiers pour achever la somme de deux cent mille livres qu'il falloit payer aux Sarrasins, ainsi que le rapporte Joinville, si la reine avoit à Damiette trois cent soixante mille livres de poids dans ses coffres? il faut donc que les livres que l'on donnoit pour la rançon, et celles dont la reine fit acheter des viandes, aient été d'une valeur fort inégale.

Ces exemples prouvent que chez tous les peuples et dans tous les temps on a donné le même nom à des monnoies d'un prix bien différent. Ainsi c'est par la possibilité de la fortune de la personne, par la grandeur ou la médiocrité du dessein qu'elle se propose, par le prix ordinaire et commun de ce qu'elle

achète, par l'ordre que tient une monnoie par rapport à quelque chose dont on sait la valeur, que l'on peut connoître si la monnoie dont on parle est la plus forte ou la plus foible de celles qui portent le même nom.

Suivant ces règles, on jugera d'abord que David n'a pu amasser douze milliards, somme que le plus puissant des monarques des Perses, des Grecs et des Romains, n'auroit pas acquise dans le cours du plus long règne. D'ailleurs ces immenses richesses n'étoient pas à beaucoup près nécessaires pour bâtir un temple comme celui qu'on projetait. Elles auroient suffi, dit un des plus savants interprètes, pour construire plusieurs centaines de temples très-magnifiques. Mais ce qui est inconcevable, Salomon avec de si grands trésors, se voit obligé d'emprunter d'Hiram, roi de Tyr, six-vingts talents d'or, qui valent, selon dom Calmet, huit millions trois cent quarante-trois mille sept cent quarante livres de notre monnoie. Il faut donc réduire les talents d'or et d'argent de David à une valeur bien moindre que celle des talents de poids.

Josèphe, qui a senti la nécessité de cette réduction, s'est contenté, en place de cent mille talents d'or, de mettre que David laissa beaucoup d'or.

A quelle somme pourra-t-on donc fixer

les trésors de David? A celle qui sera proportionnée aux richesses de son peuple, à l'étendue de ses états, à la durée de son règne, au dessein qu'il méditoit. Henri IV ne put, pendant douze ans de la plus sage administration, amasser que dix-huit millions. La France à la vérité venoit d'être désolée par les guerres civiles; mais, telle qu'elle étoit alors, elle étoit sûrement plus considérable que le royaume d'Israël. On peut s'aider de cet exemple pour juger de l'épargne de David.

Il faut faire une réduction semblable sur la somme que l'on dépensa pour la construction du Tabernacle dans le désert. On lit, chap. 38 de l'Exode, qu'on y employa vingt-neuf talents et sept cent trente sicles d'or, cent talents et dix-sept cent septante-cinq sicles d'argent, qui, si ce sont des talents et des sicles de poids, font, en négligeant les sous et les deniers, deux millions cinq cent treize mille neuf cent soixante-neuf livres de notre monnoie, somme qui paroît exorbitante pour un pareil ouvrage.

Festin d'Assuérus.

« Assuérus [1], la troisième année de son » règne, fit à Suze un festin magnifique à

[1] Esther, c. 1.

» tous les princes de sa cour, à tous ses offi-
» ciers, aux plus braves d'entre les Perses,
» aux premiers d'entre les Mèdes et aux gou-
» verneurs des provinces, étant lui-même pré-
» sent pour faire éclater la gloire et les ri-
» chesses de son empire, et pour montrer la
» grandeur de sa puissance. Ce festin dura
» long-temps, ayant été continué pendant
» cent quatre-vingts jours. Et vers le temps
» que ce festin finissoit, le roi invita tout le
» peuple qui se trouva dans Suze, depuis le
» plus grand jusqu'au plus petit. Il com-
» manda qu'on préparât un festin pendant
» sept jours, dans le vestibule de son jardin
» et d'un bois qui avoit été planté de la main
» des rois avec une magnificence royale. On
» avoit tendu de tous côtés des tapisseries de
» fin lin, de couleur de bleu céleste et d'hya-
» cinthe, qui étoient soutenues par des cordons
» de fin lin, teints en écarlate, qui étoient
» passés dans des anneaux d'ivoire et attachés
» à des colonnes de marbre. Des lits d'or et
» d'argent étoient rangés en ordre sur un pavé
» de porphyre et de marbre blanc, qui étoit
» embelli de plusieurs figures avec une ad-
» mirable variété. »

L'auteur de l'Abrégé de l'Histoire de l'ancien Testament fait sur le lieu de ces festins la remarque suivante.

« Quoique le nombre des seigneurs de Perse

» et de Médie, des gouverneurs de provinces
» et des officiers de la cour, fût très-grand;
» néanmoins rien ne nous empêche de pen-
» ser qu'ils étoient tous admis chaque jour au
» festin du roi, et cette multitude de tables
» servies avec autant de délicatesse que d'a-
» bondance faisoit éclater la magnificence
» et les richesses de ce monarque. Mais il
» n'est pas aussi aisé de concevoir qu'Assué-
» rus ait rassemblé chacun des sept derniers
» jours *tous* les habitants de Suze, *depuis le*
» *plus grand jusqu'au plus petit*, dans le
» vestibule de son jardin. Quelque étendue
» qu'on donne à ce lieu, comment auroit-on
» pu y donner à manger dans un même jour
» à tous les habitants d'une grande ville,
» dont le nombre ne pouvoit pas aller à moins
» de trente ou quarante mille hommes? Je
» ne parle pas des femmes que la reine
» Vasthi traitoit dans les appartements du
» palais. Il semble donc plus naturel de sup-
» poser que tout ce peuple avoit été distri-
» bué en sept classes, dont chacune, qui pou-
» voit être de cinq à six milles hommes, avoit
» son jour pour être du festin. C'est une
» conjecture que je laisse au jugement des
» lecteurs. »

Cette explication diminue la difficulté, mais elle ne la lève pas; car nous allons faire voir que, même dans la supposition de l'auteur,

l'exécution de ce festin n'auroit pas été possible.

Les Perses mangeoient couchés sur des lits semblables à nos sophas, mais sans dossiers; il y avoit ordinairement trois lits autour de la table. Nous en jugeons ainsi, parce que telle étoit la coutume des Romains, qui avoient emprunté cette mollesse des Orientaux. On plaçoit sur chaque lit trois convives. Ils avoient la partie supérieure du corps appuyée sur le coude et le reste étendu, de manière que le premier convive avoit les pieds derrière le dos du second, et que la tête de celui-ci étoit vis-à-vis le milieu du corps du premier, et la tête du troisième vis-à-vis le milieu du corps du second.

Donnons à chacun de ces lits sept pieds de longueur et trois de largeur, c'est le moins qu'on puisse lui donner pour contenir trois personnes dans la situation que nous avons marquée. Chaque lit occupoit donc l'espace de vingt et un pieds carrés. Il falloit deux mille lits pour six mille personnes. Deux mille lits à vingt et un pieds carrés font quarante-deux mille pieds carrés. Mettons le double pour l'espace qu'occupoient les tables et les vides nécessaires pour les servir, nous aurons cent vingt-six mille pieds carrés, qui font trois mille cinq cents toises carrées.

Il n'est pas croyable que le vestibule d'un

jardin et d'un bois que les rois avoient planté et qu'ils cultivoient fût si vaste. Ce vestibule étoit sans doute proportionné au jardin et au bois dans lesquels il conduisoit, et un jardin et un bois destinés à un travail d'amusement, comme étoit celui de ces rois, n'étoient sûrement pas d'une immense étendue ; d'où nous concluons que ce vestibule n'auroit pu contenir six mille convives. Mais partageons ces convives en plusieurs repas dans le même jour ; divisons-les par troupes de deux mille ou de quinze cents, dès-lors il y aura place pour tous, et la difficulté que l'on a formée contre le festin d'Assuérus s'évanouira. C'est ainsi qu'en étendant la supposition de l'auteur de l'abrégé, on lèvera la difficulté que le récit de l'écrivain sacré présente d'abord.

L'histoire profane fournit un exemple de cette répétition de festin[1], en même jour et en même lieu. Nous le rapportons avec plaisir, parce qu'il fait connoître les immenses richesses et la libéralité prodigieuse d'un particulier de notre nation.

« Ariamne, c'est ainsi qu'il se nommoit, » promitdedonner à manger à tous les Gau- » lois ses compatriotes, pendant une année. » Voici comment il exécuta sa promesse. Il » partagea les grandes routes de provinces en

[1] Athénée, l. 4, ch. 13.

» plusieurs stations dans lesquelles il fit con-
» struire des loges de verdure, dont chacune
» pouvoit contenir quatre cents personnes,
» pour recevoir commodément la multitude
» qui viendroit des villes et des villages. Il
» immoloit tous les jours un grand nombre
» de bœufs, de cochons, de moutons et d'au-
» tres bêtes. On remplissoit de leur chair de
» grands vaisseaux d'airain qui étoient placés
» dans les tentes. Il avoit amassé une prodi-
» gieuse quantité de farine et de vin; sa libé-
» ralité ne se bornant pas à ses compatriotes,
» il voulut encore qu'elle s'étendît aux étran-
» gers qui passoient, et ses serviteurs ne les
» laissoient point aller qu'ils n'eussent pris
» part au festin. »

On juge aisément qu'une pareille auberge fut bien fréquentée, et qu'après qu'une troupe s'étoit rassasiée il s'en présentoit sur-le-champ une autre pour la remplacer, et ainsi successivement pendant tout le jour.

Amis de Job.

On lit dans l'Ecriture que les amis de Job, qui étoient venus pour le consoler, demeurèrent avec lui durant sept jours et durant sept nuits, sans qu'aucun d'eux lui dît une parole pendant ce temps. *Sederunt in terrâ cum eo septem diebus et septem noctibus,*

et nemo loquebatur ei verbum. Quoi! ces hommes auront pu, pendant sept jours et sept nuits sans interruption, supporter la puanteur qu'exhaloit un cadavre vivant tel qu'étoit le corps de Job? Ils auront pu, pendant tout ce temps, se passer de nourriture, ou en prendre au milieu de cette infection, capable de faire bondir le cœur à ceux qui seroient le plus pressés de la faim? Ils auront pu, pendant tout ce temps, se priver du sommeil? Cela ne paroît pas vraisemblable : voilà cependant ce que le texte de l'Ecriture nous oblige à croire.

Réponse. C'est ici, de même qu'en plusieurs autres endroits des livres saints, qu'il faut employer la judicieuse règle d'Olympiodore, habile commentateur grec du dixième siècle. *L'Ecriture*, dit-il, *s'exprime comme les hommes ont coutume de parler entre eux.* Il n'en faut donc pas toujours prendre les termes à la rigueur, puisque les hommes sont bien éloignés de mettre une exactitude philosophique dans leurs discours. On dira qu'on a passé trois jours et trois nuits auprès d'un malade, quoiqu'on l'ait quitté chaque jour pour aller prendre ses repas, et pour dormir quelques heures. Lorsque Jacob dit à son beau-père Laban que, pendant les vingt années qu'il avoit été à son service, il étoit brûlé par la chaleur durant le jour, et pé-

nétré de froid durant la nuit, et que le sommeil fuyoit de ses yeux, *die noctuque æstu urebar et gelu, fugiebatque somnus ab oculis meis*; personne n'entend qu'il a passé tout ce temps sans dormir, exposé aux rigueurs du chaud et du froid : on pense seulement qu'il a souvent essuyé les ardeurs du soleil et le froid de la nuit, et qu'il a souvent passé la nuit sans dormir. Tel est le langage usité parmi les hommes. Puisque tel est le langage populaire, qui, comme nous l'avons remarqué, est celui des auteurs sacrés, il faut donc croire que les amis de Job n'ont pas passé auprès de lui sept jours et sept nuits sans l'abandonner, ce qui ne paroît pas praticable; mais seulement qu'ils ont resté sept jours et sept nuits auprès de lui, en ne le quittant que le temps nécessaire pour satisfaire aux besoins de la vie.

Un écrivain dont le discernement et la fidélité sont hors de doute a fait une compilation de toutes les relations et de tous les voyages, pour nous donner une connoissance de l'ancien et du nouveau monde. Voici comme il parle des philosophes chinois.

« Nulle nation n'a produit autant et de » si bons livres de morale que la chinoise [1]; » leurs sages sont populaires dans leurs écrits;

[1] Voyageur français, tom. V, pag. 82.

» ils ne font point briller leur imagination
» comme ceux de la Grèce et ceux de Rome;
» ils ne courent point après les applaudisse-
» ments comme nos philosophes ; ils s'accom-
» modent au génie et à la foible capacité du
» peuple, ils ne cherchent qu'à instruire les
» hommes, et à les rendre meilleurs. »

Il faut espérer que les déistes ne blâmeront plus nos auteurs sacrés d'avoir employé un langage populaire dans leurs ouvrages, puisque c'est celui dont se sont servis les sages de la Chine, qui sont l'objet perpétuel de leurs éloges.

Bois mort qui pousse des rejetons.

. . . .

Job [1], déplorant la misère de l'homme, s'exprime ainsi :

v. 7. Un arbre n'est point sans espérance. S'il est coupé une fois, il ne laissera pas de reverdir, et ses branches poussent de nouveau.

8. Quand sa racine seroit vieillie dans la terre, quand son tronc seroit mort dans la poussière;

9. Il ne laissera pas de pousser aussitôt qu'il aura senti l'eau, et il se couvrira d'un bois épais comme lorsqu'il a été planté.

[1] Chap. 14.

10. Mais quand l'homme est mort une fois, *que son corps*, séparé de son esprit, est consumé, que devient-il ?

. . . .

12. Quand l'homme est mort, il ne ressuscitera point.

7. *Lignum habet spem : si præcisum fuerit, rursùm virescit, et rami ejus pullulant.*

8. *Si senuerit in terrâ radix ejus, et in pulvere emortuus fuerit truncus illius,*

9. *Ad odorem aquæ germinabit, et faciet comam quasi cùm primùm plantatum est.*

10. *Homo verò cùm mortuus fuerit, nudatus atque consumptus, ubi quæso est ?*

. . . .

12. *Homo, cùm dormierit, non resurget.*

On objecte que ce discours de Job est contraire à l'expérience. On ne voit point qu'un tronc mort pousse des rejetons aussitôt qu'il a ressenti l'eau, et qu'il se couvre d'un bois épais comme lorsqu'il a été planté.

Nous répondons qu'à la vérité, lorsqu'un tronc est entièrement mort, on ne peut, en l'humectant, lui faire pousser des rejetons ; mais il arrive assez souvent qu'un tronc qui paroît entièrement mort conserve même pendant plusieurs années, dans l'intérieur, quelque fibre vivante, qui ne reste dans l'inaction que faute d'eau, et qui, dès qu'elle est

humectée, pousse un rejeton qui se multiplie dans la suite, et se partage en plusieurs branches. En voici des exemples.

Pline rapporte qu'un plane de l'île Antandros [1], qui avoit quinze coudées de haut et quatre aunes de tour, ayant été raboté de tous côtés, revint en sa première verdeur, et vécut encore long-temps. *Antandri platanus etiam circumdolatis lateribus restibilis spontè facta, vitæque reddita, longitudine quindecim cubitorum, crassitudine quatuor ulnarum.*

Le même auteur [2] dit qu'on a vu un olivier brûlé entièrement qui revéquit, et des figuiers qui, rongés tout autour par les sauterelles, germèrent. *Oliva in totum ambusta revixit, et derosæ à locustis ficus germinavere.*

Lorsqu'on dit que cet olivier étoit entièment brûlé, il ne faut pas croire qu'il eût été réduit en cendres, puisqu'il revéquit, mais seulement qu'il avoit été brûlé de tous les côtés jusqu'à une certaine profondeur.

Théophraste, au c. 19 du livre 4 de son Histoire des plantes, raconte qu'à Stagire, dans l'académie, un peuplier blanc qui étoit tombé ressuscita.

[1] Liv. 16, ch. 32. — [2] Liv. 17, ch. 38.

Licetus, dans le septième chapitre du troisième livre de son traité *de his qui diù vivunt sine alimento*, nous raconte qu'il avoit vu, dans le jardin de son oncle, un tronc d'olivier, plus de dix ans après avoir été coupé, séparé de ses racines et de ses branches, élevé de terre et cloué sur deux appuis de bois, proche d'un puits, reverdir, jeter des fleurs, et produire des fruits la même année, et plusieurs autres depuis.

Jules-César Scaliger, dans la cent quarantième de ses exercitations contre Cardan, rapporte que, dans un coin de son jardin, où il avoit arraché une acanthe, dont il ne parut aucune trace pendant huit ans, il la vit renaître et pousser, ce temps-là passé, comme auparavant, assez près du même lieu.

Les formes des plantes, dit Sennert, ne sont pas péries toutes les fois qu'on les juge telles ; mais quelquefois celles que l'on croyoit détruites sont seulement cachées, et retournent sous leur première figure ou sous une autre. *Formas plantarum non semper quandò putantur periise*[1], *sed quæ abolitæ putabantur aliquandiu delitescere, et postliminio in vitam redire, seu sub pristino, seu sub alio schemate.*

Il n'est pas besoin, pour que la préférence

[1] *Ad Hypom. Physic.*, 5, *cap.* 7.

que Job donne aux arbres sur l'homme, au sujet de la durée de la vie, soit juste, que tous les troncs morts revivent et poussent des rejetons; il suffit qu'il s'y en trouve assez souvent à qui cela arrive, tandis qu'il n'arrive jamais à l'homme mort de renaître ainsi. Ajoutez encore la prérogative que les arbres vivants ont sur nous, de se donner de nouvelles branches lorsqu'on les a privés de celles qu'ils avoient, avantage que l'homme n'a pas, à qui il ne revient point de nouvelle jambe, ou de nouveau bras, pour ceux qu'on lui a coupés.

Baleine.

Dieu dit à Job :

v. 20. Pourrez-vous enlever léviathan avec l'hameçon[1], et lier sa langue avec une corde? ou, selon l'hébreu, pouvez-vous tirer léviathan hors de l'eau avec l'hameçon, ou le prendre par la langue?

21. Lui mettrez-vous un cercle au nez, et lui percerez-vous sa mâchoire avec un anneau? ou selon l'hébreu, passerez-vous un jonc dans ses narines, et lui percerez-vous la mâchoire avec une épine?

. . . .

v. 24. Vous jouerez-vous de lui comme d'un

[1] Ch. 40.

oiseau, et le lierez-vous pour servir de jouet à vos servantes?

Dieu représente ici la prise de la baleine, disent les incrédules, comme une chose qui est au-dessus des forces de l'homme, ce qui est démenti par l'expérience; car depuis qu'au quinzième siècle nos Basques eurent le courage d'aller à la pêche des baleines on en a pris et l'on en prend encore chaque année un très-grand nombre.

Réponse. Dieu fait ici une opposition des poissons communs avec la baleine. Après avoir supposé que ceux-là sont pris avec l'hameçon, et qu'on peut les conserver vivants, il dit, par une interrogation qui vaut une négation, que l'homme ne pourra pas ainsi traiter la baleine; qu'il ne pourra la conserver vivante comme on conserve les autres poissons. Tout cela est encore vrai aujourd'hui, et le sera toujours; car si l'on prend des baleines ce n'est point à l'hameçon: on ne les prend pas vivantes, mais mortes ou mourantes. Ainsi l'expérience ne contredit point l'Ecriture, qui n'assure pas que l'on ne peut point prendre de baleines; mais qu'on ne peut les prendre à l'hameçon, qu'on ne peut les prendre vivantes.

Nous allons prouver ce que nous venons de dire en rapportant, d'après M. Deslandes, la manière dont on fait la pêche des baleines,

qui, comme on le verra, seroit mieux appelée chasse.

« On envoie un vaisseau avec cinq ou six » chaloupes dans le lieu de la mer où se fait » le passage des baleines. Le bâtiment se tient » toujours à la voile, et l'on suspend à ses cô- » tés les chaloupes armées de leurs avirons. » Un matelot attentif est en vedette au haut » du mât de hune, et dès qu'il aperçoit une » baleine, il crie : Baleine, baleine. L'équi- » page se disperse aussitôt dans les chaloupes, » et court, la rame à la main, après la baleine » aperçue. Celui qui doit lancer le harpon se » met en avant de la chaloupe, et court de » grands risques, parce que la baleine, ayant » été blessée, donne de grands coups de queue » et de nageoires qui tuent souvent le harpon- » nier, et renverse la chaloupe trop foible pour » lui résister quand on l'a harponnée. Or » l'adresse consiste à le faire dans l'endroit le » plus sensible, et lorsque cette opération » est faite, la baleine prend la fuite et se » plonge dans la mer. On file alors les funins » mis bout à bout, et la chaloupe suit. D'or- » dinaire l'animal revient sur l'eau pour res- » pirer et rejeter une partie de son sang; la » chaloupe s'en approche au plus vite, et l'on » tâche de le tuer à coup de lance et de dards, » avec la précaution d'éviter sa queue et ses » nageoires, qui feroient de mortelles bles-

» sures. Les autres chaloupes suivent celle » qui est attachée à la baleine pour la remor- » quer. Le bâtiment, toujours à la voile, la » suit aussi, tant afin de ne point perdre ses » chaloupes de vue qu'afin d'être à portée » de mettre à bord la baleine harponnée.

» Quand elle est morte, on la suspend par » des funins, et on la conduit à un des côtés » du bâtiment, auquel on l'attache avec de » grosses chaînes de fer pour la tenir sur l'eau. » Les charpentiers aussitôt se mettent dessus » avec des bottes qui ont des crampons de fer » aux semelles, de crainte de glisser, et de plus » ils tiennent au bâtiment par une corde qui » les lie au travers du corps; ils tirent alors » leurs couteaux, qui sont à manches de bois » et faits exprès, et à mesure qu'ils enlèvent » le lard de la baleine suspendue, on le porte » dans le bâtiment, et on le met dans la chau- » dière, après l'avoir réduit en petits mor- » ceaux, afin qu'il soit plus promptement » fondu. »

Marc-Paul, qui voyageoit dans le treizième siècle, écrit que la pêche des baleines étoit en usage dans l'île de Zocotora. Cela ne nous a pas empêchés de représenter les Basques comme les auteurs de cette hardie entreprise, tant parce qu'ils ne l'ont pas imitée de ces Africains, que sûrement ils ne connoissoient pas, que parce que ce sont eux qui en ont

donné l'exemple aux autres nations de l'Europe.

Un nouveau voyageur (M. Hasselquist, voyageur au Levant, tome II, p. 171) prétend que le léviathan dont il est parlé dans Job est le crocodile, et non point la baleine, comme nous l'avons supposé avec presque tous les interprètes. *Comment*, dit-il, *Job a-t-il pu parler d'un animal qu'on n'a jamais vu dans l'endroit où il écrivoit, et dans un temps où l'on ne connoissoit ni le Groënland ni le Spitzbergen ?*

Réponse. Il n'a pas fallu attendre la découverte du Groënland, qui ne s'est faite qu'au neuvième siècle, et du Spitzbergen, qui ne s'est faite qu'au seizième, pour avoir connoissance de la baleine. Les Grecs et les Romains en ont parlé, ce qui n'est pas surprenant, puisqu'il s'en trouve dans toutes les parties de l'Océan, même dans la Méditerranée. Job, qui écrivoit dans un pays qui n'est pas fort éloigné de ces deux mers, a pu facilement connoître la baleine, au moins par la relation des voyageurs.

Autruche.

Dieu, dans le discours qu'il tient à Job, relevant sa puissance, sa sagesse et sa bonté envers toutes ses créatures, lui parle ainsi de l'autruche.

13. La plume[1] de l'autruche est semblable à celle de la cigogne et de l'épervier.

14. Lorsqu'elle abandonne ses œufs dans la terre, sera-ce vous qui les échaufferez dans la poussière?

15. Elle oublie qu'on les foulera peut-être aux pieds, ou que les bêtes sauvages les écraseront.

16. Elle est dure et insensible à ses petits, comme s'ils n'étoient point à elle. Ella a rendu son travail inutile sans y être forcée par aucune crainte.

17. Car Dieu en *ceci* l'a privée de sagesse, et ne lui a point donné l'intelligence *qu'il donne aux autres oiseaux.*

18. A la première occasion *elle court*, élevant ses ailes; elle se moque du cheval et de celui qui est dessus.

13. *Penna struthionis similis est pennis herodii, et accipitris.*

14. *Quandò derelinquit ova sua in terrâ, tu forsitan in pulvere calefacies ea?*

15. *Obliviscitur quòd pes conculcet ea, aut bestia agri conterat.*

16 *Duratur ad filios suos quasi non sint sui; frustrà laboravit nullo timore cogente.*

17. *Privavit enim eam Deus sapientiâ, nec dedit illi intelligentiam.*

[1] Job, ch. 39.

18. *Cùm tempus fuerit, in altum alas erigit : deridet equum et ascensorem ejus.*

Écoutons à présent M. de Réaumur ; voici comme ce savant académicien s'exprime sur cet oiseau dans son *Nouvel art de faire éclore et d'élever, en toutes saisons, des oiseaux domestiques de toutes espèces, soit par le moyen de la chaleur du fumier, soit par le moyen du feu ordinaire.*

« Sans être naturaliste, on aimeroit assu-
» rément à voir naître chez nous de ces oi-
» seaux dont les plumes fournissent une pa-
» rure à nos militaires, et sont employées à
» beaucoup d'autres ornements ; de ces oi-
» seaux aussi remarquables par leur grandeur
» énorme que les colibris le sont par leur
» prodigieuse petitesse ; qui sont, parmi les
» autres oiseaux, ce que l'*éléphant* est parmi
» les quadrupèdes, et la *baleine* parmi les
» poissons. Qui ne verroit pas avec plaisir
» sortir de son œuf un oiseau aussi gros qu'en
» sort l'*autruche* ? On nous a rapporté bien
» des faits étranges sur la manière dont leurs
» œufs sont couvés, qui, s'ils ne sont pas tous
» faux, le sont pour la plupart, puisqu'il y
» en a de directement opposés les uns aux
» autres. Beaucoup de voyageurs prétendent
» que la femelle se contente d'enterrer ses
» œufs dans le sable, après quoi elle les aban-
» donne, et s'en repose, pour faire éclore les

» petits, sur la chaleur du soleil. Quelques-
» uns au contraire veulent que le mâle et la
» femelle couvent souvent ensemble, et que
» les œufs ne soient jamais abandonnés, au
» moins par l'un et par l'autre à la fois; mais
» ce n'est que des yeux qu'ils les font couver.
» La direction de leurs regards est si impor-
» tante que si elle cessoit un instant les œufs
» seroient perdus, ils se corromproient aus-
» sitôt.

» Entre ceux qui veulent que les autruches
» abandonnent leurs œufs, il y en a qui leur
» ôtent toute mémoire pour ceux-ci, et qui
» leur en font couver à la manière ordinaire
» d'autres qu'elles rencontrent dans leur che-
» min et qu'elles n'ont pas pondus. Quelques-
» uns, au contraire, leur donnent une mé-
» moire qui les ramène à leurs œufs lorsque
» les petits sont prêts à naître. De dix œufs,
» plus ou moins, dont la couvée est com-
» posée, ils lui en font casser quatre; elle
» les sacrifie au salut des petits qui doivent
» naître des autres œufs; ils leur fournissent
» une nourriture sans laquelle ils périroient
» de faim. Dans les œufs cassés se produisent
» des vers dont les petites autruches nouvelle-
» ment nées se nourrissent jusqu'à ce qu'elles
» soient en état d'aller chercher des aliments
» au loin. On ne croira pas que ces faits et
» quelques autres de même nature qui leur

» pourroient être ajoutés, aient été vérifiés
» par de bons observateurs.

» Ceux qui ont prétendu que les autruches
» ne couvoient point ont pourtant cru en
» trouver une bonne raison dans la pesanteur
» considérable de leur corps; ils ont jugé et
» dit qu'elles écraseroient les œufs sur les-
» quels leur corps seroit posé. Ils en eussent
» pensé autrement s'ils eussent fait attention
» à l'épaisseur et à la solidité de la coque,
» qui sont telles qu'elles permettent qu'on en
» fasse des vases dont on se sert comme nous
» nous servons de ceux de porcelaine. On
» doit être plus disposé à s'en rapporter à
» M. Kolbe[1] qu'à une foule d'auteurs trop
» amateurs du merveilleux, et qui n'ont pas
» vu par eux-mêmes. Il fait tout simplement
» couver les autruches de la manière dont
» couvent les poules et les oiseaux de tant
» d'autres espèces. Il n'est pas du nombre de
» ces voyageurs qui nous donnent des mé-
» moires sur des pays qu'ils n'ont fait que
» parcourir; il a résidé pendant neuf à dix
» ans au cap de Bonne-Espérance, et uni-
» quement pour y faire des observations. Il
» assure qu'il a eu occasion d'observer, même
» très-souvent, que l'autruche mâle et la fe-
» melle se chargent alternativement du soin
» de couver les œufs qui sont posés sur le

[1] Description du cap de Bonne-Espérance, t. 3, p. 170.

» sable; il ajoute que les petits ne sauroient
» marcher que quelques jours après celui où
» ils sont nés, et que jusqu'à ce qu'ils soient
» en état d'aller chercher de la nourriture,
» le père et la mère leur apportent de
» l'herbe.

» Peut-être néanmoins que le récit des
» voyageurs qui se sont contentés de dire que
» les œufs des autruches sont couvés par le
» soleil peut se concilier avec ce que M. Kolbe
» atteste comme témoin oculaire. Il y a des
» pays dans l'Afrique bien plus chauds que
» les environs du cap de Bonne-Espérance :
» dans ces pays brûlés par l'excessive ardeur
» du soleil, les œufs déposés sur le sable
» n'ont pas besoin d'être échauffés par la mère
» pendant le jour; ils exigent plutôt qu'elle
» les dérobe à l'action d'une chaleur qui seroit
» capable de les cuire, ce qu'elle peut faire
» en les enterrant dans le sable; si elle les
» couvroit alors de son corps, ce seroit
» pour les rafraîchir ou pour les empêcher
» d'avoir trop chaud. Les autruches paroissent
» donc très-dispensées dans de tels pays de se
» tenir sur leurs œufs pendant le jour; mais
» il y a des nuits, dans ces mêmes pays où la
» chaleur du jour est insupportable, qui se-
» roient trop froides pour les œufs, et pen-
» dant lesquelles les autruches doivent être
» obligées de rester sur leurs œufs.

» Ce ne sont là que des conjectures : nous » pouvons nous promettre de les voir bientôt » vérifiées ou détruites par un des plus pas» sionnés des amateurs de l'histoire naturelle. » M. Adanson, qui, dans un âge où il est » presque permis de se livrer aux plaisirs » frivoles, n'est sensible qu'à celui d'observer » et d'étudier les animaux et les plantes, est » parti depuis cinq mois pour le Sénégal avec » le désir le plus vif de nous bien instruire » de l'histoire des autruches : il me doit en» voyer de leurs œufs avec toutes les précau» tions capables de les faire arriver propres » à être couvés. Or M. Adanson n'a pas tardé » à remplir des engagements que j'avois pris » pour lui à son insu avec le public ; peu de » mois après que cet ouvrage eut paru au jour » pour la première fois, je reçus une de ses » lettres datée du Sénégal, du 15 août 1749; » il y raconte les expéditions courageuses » que l'histoire naturelle lui avoit fait entre» prendre. Ce n'est pas ici le lieu de rendre » compte des faits curieux qu'elles lui ont » appris ; mais ce l'est de dire qu'il m'y a » marqué qu'il étoit très-certain que les au» truches couvoient leurs œufs au Sénégal, » mais seulement pendant la nuit. Ce que » nous avions simplement conjecturé devoir » être peut donc à présent être regardé » comme un fait qui justifie les autruches

» de l'indifférence pour leurs œufs dont on » les avoit accusées, et qui est à l'honneur » de ces oiseaux, à qui on avoit reproché » une sorte d'imbécillité : au lieu que les » autres se tiennent continuellement sur leurs » œufs, les autruches ne couvent les leurs » que dans les temps où ils demandent à être » couvés. »

Il résulte de ce récit de M. de Réaumur que Dieu avance une fausseté lorsqu'il dit que l'autruche abandonne ses œufs dans la terre, et qu'elle est dure et insensible à ses petits, comme s'ils n'étoient point à elle. Le prophète Jérémie tombe dans la même erreur lorsqu'il dit : Les bêtes farouches ont découvert leurs mamelles [1] et donné du lait à leurs petits; mais la fille de mon peuple est cruelle comme une autruche qui est dans le désert. *Sed et lamiæ nudaverunt mammam lactaverunt catulos suos : filia populi mei crudelis, quasi struthio in deserto.*

Réponse. Nous avons fait voir dans l'article *Physique de l'Ecriture sainte* que c'est par une sage direction de l'esprit de Dieu que les auteurs sacrés ont parlé de l'ordre du monde et des choses naturelles, non selon l'exactitude philosophique, mais selon l'opinion commune des hommes, qui jugent de

[1] Lament., c. 4, v. 3.

ces choses selon leurs apparences. Appliquons ce principe au cas présent. Les hommes ont vu l'autruche placer ses œufs dans le sable, les abandonner ensuite, tandis que tous les autres oiseaux les couvoient avec soin; dès lors ils l'ont accusée d'insensibilité et de cruauté envers ses petits. Cette opinion s'est transmise d'âge en âge sans qu'on se soit mis en peine d'en examiner la vérité, les philosophes n'ayant pas été à portée de le faire, les autres n'en ayant pas eu la curiosité; comme cette erreur étoit indifférente, et qu'elle étoit universellement répandue, les écrivains inspirés ne l'ont point attaquée; ils se sont contentés de s'en servir pour imprimer plus fortement les vérités qu'ils enseignoient. Ainsi, dans l'endroit que nous examinons, Dieu, pour montrer que sa bonté s'étend sur toutes ses créatures, dit que lorsque l'autruche abandonne ses petits il en prend soin lui-même. Ainsi Jérémie, pour faire connoître la dureté des femmes de Jérusalem envers leurs enfants dans le temps du siége de cette ville, dit qu'elles ont été plus cruelles que l'autruche, puisqu'elles ont mangé ceux à qui elles avoient donné le jour.

J'ai péché contre vous seul, ô mon Dieu.

Ce sont les paroles que David adresse au Seigneur [1] en lui demandant pardon de son adultère avec Bethsabée, et du meurtre commis en la personne d'Urie.

Comment David peut-il dire à Dieu qu'il a péché contre lui seul, *tibi soli peccavi;* ou comme porte l'original : *tibi soli, tibi peccavi?* N'avoit-il pas péché contre Urie, qu'il avoit deshonoré et fait mourir ; contre Bethsabée, qu'il avoit séduite et fait tomber dans l'adultère ; contre ses braves soldats qu'il avoit fait périr pour envelopper Urie dans leur massacre ; contre son peuple qui n'avoit pu voir sans le plus grand scandale, un prophète, un homme si favorisé de Dieu, tomber dans les plus grands crimes ?

Les commentateurs ont donné plusieurs réponses à cette difficulté. En voici une nouvelle.

Le mot *seul* n'emporte pas toujours une exclusion de tous autres.

I des Rois. ch. 21, v. 1. Le grand-prêtre Achimelech dit à David : *Quare tu solus, et nullus est tecum?* D'où vient que vous venez seul ? Il y avoit quelques gens avec lui, comme on le voit par le verset 4; mais beaucoup

[1] Psal. 50.

moins qu'à son ordinaire; car étant un des premiers officiers de Saül et son gendre, il avoit toujours une suite considérable.

Ecclésiastique, chap. 24. La Sagesse, après avoir dit qu'elle est sortie de la bouche du Très-Haut, et qu'elle est née avant toutes les créatures, ajoute : J'ai fait seule tout le tour du ciel : *Gyrum cœli circuivi sola :* elle n'exclut pas le père de la bouche duquel elle est sortie.

Matthieu, chap. 4, v. 4. Ce n'est pas le pain seul qui fait vivre l'homme, mais toute parole qui sorte de la bouche de Dieu, c'est-à-dire tout ce qu'il plaît à Dieu de faire servir de nourriture à l'homme, comme fut la manne dans le désert. Ici le mot *seul*, joint au pain, n'exclut pas les autres aliments ordinaires.

Matthieu, chap. 24, v. 36. Or personne n'a connoissance de ce jour et de cette heure, non pas même les anges du ciel, mais le Père seul, *de die autem illâ et horâ nemo scit neque Angeli cœlorum, nisi solus Pater.* Il est certain que Jésus-Christ non-seulement en tant que Dieu, mais encore en tant qu'homme-Dieu avoit cette connoissance.

I. Cor, chap. 9, v. 6. Ou moi seul et Barnabé, *aut ego solus et Barnabas.* Quoique saint Paul se dise seul, saint Barnabé n'est point exclu.

Jude, v. 4. Qui ne veulent point reconnoître Jésus-Christ, notre seul maître, et notre seul Seigneur : *Solum dominatorem et Dominum nostrum Jesum Christum negantes*. Sûrement l'apôtre n'exclut pas le Père céleste et le Saint-Esprit, qui sont avec Jésus-Christ notre maître et notre Seigneur.

Ainsi, quoique David eût péché contre Urie, contre Bethsabée, contre un grand nombre d'Israélites qu'il avoit fait mourir avec Urie, quoiqu'il eût péché contre son peuple qu'il avoit scandalisé, il dit qu'il a péché contre Dieu seul, parce que, pénétré de la plus vive douleur d'avoir offensé Dieu, il ne pensoit qu'à ce souverain Être, oubliant pour ce moment toutes les créatures contre lesquelles il avait aussi péché.

Vœu et serment de David.

v. 1. Souvenez-vous, Seigneur [1], de David et de toute sa douceur.

2. Souvenez-vous qu'il a juré au Seigneur, et fait ce vœu au Dieu de Jacob.

3. Si j'entre dans le secret de ma maison, si je monte sur le lit qui est préparé pour me coucher ;

4. Si je permets à mes yeux de dormir et à mes paupières de sommeiller ;

[1] Ps. 131.

5. Et si je donne aucun repos à mes tempes, jusques à ce que je trouve un lieu propre pour le Seigneur, et un tabernacle pour le Dieu de Jacob.

1. *Memento, Domine, David, et omnis mansuetudinis ejus.*

2. *Sicut juravit Domino, votum vovit Deo Jacob.*

3. *Si introïero in tabernaculum domûs meæ, si ascendero in lectum strati mei;*

4. *Si dedero somnum oculis meis, et palpebris meis dormitationem,*

5. *Et requiem temporibns meis: donec inveniam locum Domino, tabernaculum Deo Jacob.*

L'objet du serment et du vœu de David n'est pas la détermination de la place du temple, comme quelques-uns l'ont pensé, mais la construction même de cet édifice, ainsi qu'on peut s'en convaincre par le chap. 24 du second livre des Rois, et le 22 du premier des Paralipomènes, où nous voyons ce prince tout occupé du dessein, non de trouver un endroit propre à bâtir cette sainte maison, mais de celui de la construire. Ainsi, au lieu de traduire comme l'on fait ordinairement, *jusqu'à ce que j'aie trouvé un lieu pour le Seigneur*, on devroit traduire, *jusqu'à ce que j'aie édifié une demeure au Seigneur*, puisque les termes de l'original sont également

susceptibles de ce sens. David fait donc ici vœu de ne point entrer dans le sécret de sa maison, de ne point monter sur le lit qui est préparé pour sa couche, de ne point goûter les douceurs du sommeil, jusqu'à ce qu'il ait construit un temple pour y placer l'arche du Seigneur, qui jusque là avoit été pour ainsi dire errante de lieu en lieu.

Par ce vœu, disent les incrédules, David s'engageoit à une chose impossible. Ce prince pouvoit-il ne point entrer dans sa maison, ne point prendre de repos, se priver absolument du sommeil jusqu'à ce qu'il eût bâti un temple au Seigneur, ce qu'il ne pouvoit exécuter que dans un grand espace de temps, puisque Salomon son fils y employa sept années? Est-il d'un homme sage de faire une promesse qu'on ne peut remplir?

Nous répondons que c'est ici une de ces hyperboles dont toutes les langues sont remplies. Nous en trouvons une dans le livre des Proverbes toute semblable à celle-ci. Le sage veut que, si on a répondu pour son ami, on fasse tout ce qu'on peut pour se décharger de l'obligation qu'on a contractée. *Courez de tous côtés*, dit-il, *hâtez-vous et réveillez votre ami; ne laissez point aller vos yeux au sommeil, et que vos paupières ne s'assoupissent point.* Le sage n'exige sûrement pas qu'une caution ne puisse dormir jusqu'à ce

qu'elle se soit délivrée de l'obligation qu'elle s'est imposée ; ce qui emporteroit quelquefois bien du temps et qui est même quelquefois impossible, mais il veut seulement qu'elle emploie toute la diligence dont elle est capable pour cela.

C'est dans un sens pareil que Jérémie disoit aux Juifs [1] après la ruine de Jérusalem : Faites couler de vos yeux, jour et nuit, un torrent de larmes ; ne vous donnez point de relâche, et que la prunelle de votre œil ne se taise point. *Deduc quasi torrentem lacrymas, per diem et noctem; non des requiem tibi, neque taceat pupilla oculi tui.* Le prophète n'exigeoit pas des Juifs qu'ils pleurassent sans interruption jour et nuit, ce qui est impossible ; mais qu'ils eussent dans le cœur une grande douleur toutes les fois qu'ils se rappelleroient la destruction de la ville sainte.

Nous pourrions rapporter plusieurs exemples de cette manière de parler des langues grecque et latine ; nous nous contenterons d'en indiquer un pris de la nôtre. Nous disons qu'on ne prendra aucun repos jusqu'à ce qu'on ait achevé une affaire, qui, quelquefois, ne se peut terminer que dans l'espace de plusieurs années. Voulons-nous par-

[1] Lam., ch. II, v. 16.

là nous interdire le repos, la tranquillité, le sommeil pendant tout ce temps? Non, sûrement; nous sommes bien éloignés de cette pensée; nous marquons seulement par ces paroles que nous ferons notre principale occupation de cette affaire, et que nous ne la perdrons pas de vue jusqu'à ce qu'elle soit finie; et c'est en ce sens que tout le monde entend ce que nous disons.

On ne manquera pas de nous dire que David n'accomplit pas son vœu. Cela est vrai; Dieu l'en dispensa en lui envoyant annoncer, par le prophète Nathâm, que ce n'étoit pas lui, mais son fils Salomon qu'il avoit choisi pour lui bâtir un temple.

Fourmi.

Deux fameux naturalistes démentent ce qu'on dit de la prévoyance de la fourmi, qui, comme on le croit communément, ramasse en été la nourriture dont elle a besoin pendant l'hiver.

Swammerdam dit formellement qu'il n'a jamais aperçu dans les fourmilières ces divers appartements construits avec art, et disposés selon les lois de l'architecture, dont les auteurs font mention, ni observé que les fourmis, pendant l'été, amassent des provisions pour l'hiver, ce qui l'autorise à pen-

ser qu'elles ne mangent rien tant que l'hiver est rigoureux, comme cela est ordinaire à la plupart des insectes, et à quelques espèces d'abeilles, qui, dans le temps froid, s'abstiennent absolument de toute nourriture.

M. de Réaumur s'exprime encore là-dessus d'une manière plus précise dans les termes suivants :

Quelque établi qu'il soit que l'industrieuse et prudente fourmi se fait, pendant l'été, des magasins qui doivent servir à la nourrir pendant l'hiver, tous ces prétendus magasins n'ont rien de réel ; cent et cent recherches m'ont appris que les fourmis ne savent ce que c'est que de faire des provisions. Quand elles portent des grains de blé et d'autres grains à leurs habitations, elles les y portent précisément comme les brins de bois, pour les faire entrer dans la construction de leur édifice ; c'est ce qui sera prouvé incontestablement dans leur histoire. Il n'y a peut-être point d'insectes à qui toute cette prévoyance et tout ce travail fussent plus en pure perte. A quoi serviroient des amas de blé pendant l'hiver à des fourmis qui le passent amoncelées les unes sur les autres, et si immobiles qu'elles semblent mortes ? Bien loin qu'elles eussent la force d'entamer des grains de blé, elles n'ont pas alors celle

de se mouvoir. Ce seul fait nous apprend combien les faits d'histoire naturelle les plus reçus ont encore besoin d'être examinés de nouveau. La vraie prudence des fourmis se réduit à se mettre le plus à l'abri qu'il leur est possible du froid, dont un degré assez médiocre est capable de les priver de tout mouvement. Vers le commencement de mars, il y a ordinairement des jours assez chauds pour les ranimer; alors elles commencent à paroître; elles vont chercher de la nourriture.

M. François Carré, qui, dans une dissertation sur la police des fourmis, insérée au Mercure de France du mois de mai 1749, assure avoir étudié ces insectes depuis près de trente ans, appuie de son suffrage la décision de M. Réaumur touchant l'état d'engourdissement où ils vivent pendant l'hiver. J'ai fait fouiller, dit-il, en été, en hiver, dans le printemps et l'automne, une infinité de fourmillières, sans jamais avoir découvert ces prétendus magasins dont les rameaux s'étendent au large, ces greniers souterrains, composés de plusieurs chambres qui s'entre-communiquent par des galeries, et qui sont creusées si avant que les pluies et les neiges ne pénètrent point jusqu'à leur voûte, comme s'exprime M. Rollin sur la foi de quelques naturalistes, ce qui m'a autorisé à décider que le sentiment commun n'est qu'une erreur.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que si une fourmilière est à portée de quelques grains battus, les fourmis y charient continuellement. Si l'on fouille alors cette fourmilière, on y trouvera ce qu'elles n'auront pu consummer; mais, dans tout autre temps, on n'y trouve aucune provision. Lorsque les graines, ainsi amassées à la hâte, commencent à fermenter et à se pourir, les fourmis les emportent hors de leurs retraites avec la même activité qu'elles les y avoit portées. Puisque les fourmis passent une partie de l'automne, l'hiver entier, et une partie du printemps dans le sommeil, ainsi que les reptiles, presque tous les insectes, différentes espèces d'animaux quadrupèdes et les oiseaux nocturnes, elles n'ont pas besoin de provision. Donc cette espèce de ville, plus longue que large, ces différentes rues distribuées avec la plus exacte symétrie, ces voûtes impénétrables aux eaux, ces poutres, ces soliveaux, ces galeries et ces magasins pratiqués avec un art inimitable, deviennent de pures chimères et de vaines spéculations dont on se repaît agréablement dans son cabinet.

Comme les incrédules ne manqueront pas quelque jour de nous objecter que Salomon a été dans l'erreur commune au sujet des fourmis, nous avons cru devoir les prévenir en répondant à cette difficulté.

On a fait voir, à l'article *Similitude tirée du sel*, que dans l'apologue il n'étoit pas nécessaire que l'objet de comparaison fût réel ou même possible, mais qu'il suffisoit qu'il fût propre à l'application qu'on y faisoit. La similitude, la comparaison, l'exemple, sont des apologues abrégés. Quel est le but de la similitude ou comparaison? C'est de faire connoître de plus en plus le sujet dont on parle en le comparant à un autre qui a quelque ressemblance avec lui. Quel est le but de l'exemple? C'est de donner un modèle de conduite, et d'animer à l'imiter par la vue de ce que pratique celui qu'on donne pour modèle; or dans l'un et dans l'autre cas, l'apparence ou l'opinion est aussi propre que la vérité à produire ces effets.

On croit communément que la colombe est sans fiel; dès lors, sans examiner la volonté du fait, on dira à un vindicatif qu'il faut être sans fiel comme la colombe. Qu'on propose pour modèle un hypocrite qui sait si bien se masquer qu'il est universellement cru homme de bien; sa conduite sera aussi propre à inspirer de bonnes mœurs que s'il étoit vertueux.

Les hommes voient les fourmis emporter pendant l'été quantité de grains dans leurs fourmilières; ils ne les voient point sortir l'hiver pour chercher de la nourriture; ils

les voient reparoître pleines de vie au printemps, ils ont naturellement conclu de là qu'elles s'étoient nourries pendant l'hiver du blé qu'elles avoient recueilli au temps de la moisson : telle a été jusqu'à nos jours l'opinion de tous les hommes sans exception. Cette opinion ainsi établie, on a pu, sans faire de plus amples recherches, les proposer pour modèle aux paresseux, qui, passant la belle saison dans l'oisiveté, se trouvent dans l'indigence pendant l'hiver. Il y a plus ; c'est que lors même qu'on a reconnu la fausseté de ces créances vulgaires, on ne laisse pas de continuer à s'en servir. Il y a long-temps que les sirènes sont reléguées au pays des fables, on dit cependant tous les jours qu'une jeune personne qui a une belle voix chante comme une sirène.

Verre, dans le Livre des Proverbes.

Ne intuearis vinum quandò flavescit, cùm splenduerit in vitro color ejus[1].

Ne regardez point le vin lorsqu'il paroît clair (à la lettre : lorsqu'il tire sur le jaune), lorsque sa couleur brille dans le verre.

Salomon, dit un incrédule, n'a pu parler ainsi, car le verre n'avoit pas encore été trouvé du temps de ce prince.

[1] Prov., c. 23, v. 31.

Apparemment que l'assertion tient ici lieu de preuves, car on n'en apporte aucune qui appuie ce qu'on avance avec tant de hardiesse.

Pour répondre à des personnes qui procèdent ainsi, il suffiroit de nier ce qu'ils affirment; mais nous ne voulons pas nous en tenir là, et nous allons faire voir que le verre a été connu avant le règne de Salomon.

On a commencé à faire du verre avec le sable du Bélus, rivière de Phénicie. Le bord d'où l'on tire ce sable n'a pas plus de cinq cents pas d'étendue; un si petit espace a suffi pour fournir pendant *beaucoup de siècles* la matière de tout le verre qui s'est fabriqué. *Quingentorum est passuum non ampliùs littoris spatium, idque tantum multa per sæcula gignendo fuit vitro*[1].

On le faisoit à Sidon, qui n'est pas éloigné du Bélus. Nous apprenons d'Aristophane que de son temps, c'est-à-dire quatre cents ans avant Jésus-Christ, il y avoit des verres brûlants à Athènes, des verres préparés pour des expériences physiques, des verres de philosophes avoient sûrement été moulés et par conséquent fondus dans la Grèce. Il y avoit donc dès lors dans ce pays des verreries, qui sont des manufactures d'autant plus faciles à

[1] Pline, l. 36, c. 27.

établir qu'on trouve partout du sable propre à faire du verre.

Ce n'étoit donc plus, quatre cents ans avant Jésus-Christ, le sable de Bélus qui fournissoit tout le verre; il faut donc placer au-dessus de cette époque cette *multitude de siècles* dont parle Pline, pendant lesquels on n'avoit point de matière pour en fabriquer que celle que l'on tiroit de cette rivière. Ce ne sera sûrement pas porter trop haut cette multitude de siècles, si on la compose de six ou de sept. Suivant ce calcul, nous pouvons placer l'invention du verre au temps du règne de Saül; ainsi il ne faut pas être surpris si Salomon, qui régnoit dans la Palestine au voisinage de Sidon, a connu les verres à boire que l'on fabriqua dans cette ville, selon le rapport de Pline, dès qu'on commença à se servir du verre au même endroit.

Quoique le terme de verre ne soit pas expressément dans l'hébreu, il y est suffisamment indiqué. Voici ce texte à la lettre : Ne regardez point le vin lorsqu'il est rouge, et qu'il fait paroître son œil (c'est-à-dire sa couleur) dans la coupe. On voit aisément qu'il n'est pas ici question d'une coupe de métal, de corne ou de terre dans laquelle la couleur du vin est à peine aperçue, mais d'une coupe de verre dans laquelle elle se fait voir de tout côté avec éclat.

Le juste pèche-t-il sept fois par jour?

« La religion, dit un incrédule[1], est si » peu proportionnée à l'humanité que le » plus juste fait des infidélités à Dieu sept » fois par jour, c'est-à-dire plusieurs fois. »

Réponse. Voici le passage que cite l'incrédule : Le juste tombera sept fois et se relevera; mais les impies tomberont dans le mal : *Septies enim cadet justus, et resurget, impii autem in malum corruent*[2].

Ces termes, *par jour*, ne se lisent ni dans l'original, ni dans aucune version : c'est une addition de l'incrédule, insérée studieusement dans le texte pour grossir la difficulté. Nous laissons au lecteur à qualifier cette conduite.

Le terme hébreu *naphal*, *tomber*, se trouve plus de quatre cents fois dans l'Ecriture, mais jamais il n'y signifie *pécher*. Les Septante et l'auteur de la Vulgate ne l'ont jamais traduit ainsi, quoiqu'ils lui aient donné plusieurs significations outre la primitive, qui est celle de *tomber*. Il ne faut donc pas prendre pour des péchés les chutes dont il est ici parlé; mais on doit entendre par là des disgrâces, des malheurs, des afflictions,

[1] Nouvelles libertés de penser. — [2] Proverbes, c. 24, v. 16.

des épreuves; car telle est la signification du mot *tomber* dans un très-grand nombre d'endroits de l'Écriture. Dieu promet ici au juste que, quoiqu'il tombe dans plusieurs malheurs, il l'en tirera. C'est la même promesse que celle que nous lisons dans Job : Dieu, après vous avoir affligé six fois, vous délivrera, et à la septième il ne permettra pas même que le mal vous touche : *In sex tribulationibus liberabit te*[1], *et in septimâ non tanget te malum*. Et dans le psaume 33, v. 20 : Les justes sont exposés à beaucoup d'afflictions, et le Seigneur les délivrera de toutes ces peines : *Multæ tribulationes justorum, et de omnibus his liberabit eos Dominus*. Et dans le psaume 36, v. 24 : Lorsque le juste tombera il ne se brisera point, parce que le Seigneur met sa main sous lui : *Cùm ceciderit non collidetur, quia Dominus supponit manum suam*.

La protection que Dieu promet aux justes se fait encore sentir par l'opposition de la conduite qu'il tient à l'égard des impies; car, après avoir assuré qu'il délivrera le juste de ses malheurs, il dit que les impies tomberont dans le mal, sans ajouter qu'il les en tirera, marquant par ce silence qu'il les y laissera pour les punir de leurs désordres.

[1] Job, c. 5, v. 19.

Salomon a-t-il pu dire : J'ai été roi ?

L'auteur de l'Ecclésiaste dit qu'il est fils de David, qu'il a régné sur Israël dans Jérusalem. Ces caractères ne conviennent qu'à Salomon ; ainsi, l'on ne peut douter que ce livre ait été composé par ce prince. Mais comment Salomon peut-il dire dans cet ouvrage *j'ai été roi*, lui qui a conservé la couronne jusqu'à sa mort ? Un prince peut-il parler ainsi tandis qu'il est sur le trône ?

Les rabbins ont inventé une fable pour lever cette difficulté. Lorsque Salomon, disent-ils, enflé de sa prospérité, eut violé les commandements de Dieu en assemblant un grand nombre de chevaux et de cavaliers, en amassant une prodigieuse quantité d'or et d'argent, en contractant des mariages avec des femmes étrangères, le Seigneur, irrité contre lui, envoya le démon Asmodée, qui le priva du trône, et lui arracha l'anneau royal ; ce qui fit que ce prince, errant et vagabond, parcourut l'univers, et revenant ensuite dans la terre d'Israël, il crioit en pleurant dans les différentes villes de ce pays : Je suis l'Ecclésiaste appelé autrefois Salomon ; j'ai été roi à Jérusalem.

Il suffira pour renverser ce conte de remarquer que l'Ecriture nous représente Sa-

lomon sur le trône d'Israël pendant toute sa vie et jusqu'à sa mort.

Hugues de Saint-Victor dit que Salomon a parlé ainsi, parce qu'ayant quitté le trône par esprit de pénitence, il pleuroit ses fautes. Denys le chartreux dit qu'il descendit du trône et le résigna à son fils; mais ces deux explications sont aussi contraires à l'Ecriture que la fable des rabbins.

Hugues de Saint-Victor propose une autre explication. Salomon, dit-il, a ainsi parlé, parce que, quoiqu'il fût vraiment roi, il reconnoissoit dans sa pénitence qu'il n'étoit rien.

Mais comment veut-on que par ces paroles, *j'ai été roi à Jérusalem*, les Israélites aient compris que Salomon ne se regardoit plus comme leur roi, eux qui le voyoient continuer d'en faire les fonctions?

D'autres expliquent ainsi ces paroles : Moi qui ai été roi pendant long-temps, et qui, par cette raison, ai beaucoup d'expérience, j'ai reconnu que tout ce qui est sur la terre est vanité. Salomon, en s'exprimant de la sorte, ne nie pas qu'il ne fût encore roi; mais il assure seulement qu'il l'a déjà été plusieurs années.

Nous convenons qu'en insérant le mot *long-temps* dans le texte, comme font ces interprètes, il ne reste plus de difficulté; mais on

n'a point de raisons pour y placer ce terme, que le besoin qu'on en a.

L'explication la plus commune est que Salomon a pu dire *j'ai été roi*, par ce qu'il avoit fait par le passé.

Cette solution ne contente pas. Salomon a bien pu se servir du prétérit lorsqu'il racontoit ce qu'il avoit fait, parce que ses actions étoient passées; mais il ne pouvoit s'exprimer ainsi sur son état, qui étoit présent; puisque lorsqu'il parloit ainsi il étoit roi.

Il est un moyen plus naturel et plus simple de résoudre cette difficulté. On met souvent dans l'hébreu le prétérit pour le présent.

Genèse, c. 4, v. 1. *Possedi hominem per Deum*, pour *possideo*, je possède un homme par la grâce de Dieu, comme a fort bien traduit M. de Sacy, car il s'agit là d'une chose présente. Il y a dans l'hébreu *possedi*, j'ai possédé.

Ibidem, v. 9. Dieu ayant demandé à Caïn où étoit son frère Abel, il lui répond : *Nescio*, dans la Vulgate, je ne sais pas, ce qui est fort bien, quoiqu'il y ait dans l'original *nescivi*, je n'ai pas su.

Genèse, c. 32, v. 10. Jacob dit à Dieu : *Minor sum cunctis miserationibus tuis*; je suis indigne de toutes vos miséricordes. Il y a dans l'hébreu *fui*, j'ai été.

II Rois. c. 1, v. 5. *Undè scis quia mortuus est Saül?* d'où savez-vous que Saül est mort? Il y a dans l'original *scivisti*, avez-vous su.

Ps. 24, v. 2. *Deus meus in te confido*, je mets ma confiance en vous. On lit dans l'hébreu *confidi*, j'ai mis ma confiance.

Les auteurs du Nouveau Testament, qui parlent hébreu en grec, imitent cet hébraïsme.

Saint Jean, c. 1, v. 26. *Medius autem vestrûm stetit quem vos nescitis*, il y en a un au milieu de vous que vous ne connoissez pas. Il y a dans le grec, comme dans la Vulgate, *stetit*, il y en a eu.

C. 11, v. 27. *Ego credidi quia tu es Christus*, je crois que vous êtes le Christ. On lit dans l'original *credidi*, j'ai cru.

Rom. c. 5, v. 2. *In gratiam istam in quâ stamus*, cette grâce où nous sommes. Il y a dans le grec *stetimus*, nous avons été.

Il seroit superflu de multiplier ces exemples, puisque la langue sainte, n'ayant point de présent, une des règles de sa grammaire veut qu'on exprime ce temps par le prétérit ou le futur.

Les Grecs et les Latins ont quelquefois employé le prétérit dans la signification du présent. Démosthène, dans sa harangue de la couronne, dit : *Je crois que nos ancêtres*

ont construit ces cours de justice. Il y a dans le grec j'ai cru. *Memini, odi*, sont des prétérits latins qui marquent le présent.

Dès que le prétérit, en hébreu, signifie aussi le présent, on doit le traduire en ce sens, lorsque le sujet dont on parle le demande, comme il l'exige dans le cas présent; car un homme n'exprime pas l'état dont il jouit actuellement par un terme qui désigne le passé.

Madame de Rohan, abbesse de Malnoue, a composé une élégante paraphrase des livres des proverbes, de l'Ecclésiaste, et de la Sagesse, qu'elle a donnée au public, sous le titre de *Morale de Salomon.* Cette dame, qui a bien senti combien il étoit peu convenable de faire dire à ce prince qu'il avoit été roi lorsque actuellement il l'étoit encore, a rendu ces paroles par le présent de cette sorte : Moi qui prêche la sagesse aux hommes, qui ai le sceptre en main, et la couronne d'Israël sur la tête.

Commandement de Dieu à Isaïe.

« Le Seigneur dit à Isaïe [1] : Allez, ôtez le » sac de dessus vos reins, et les souliers de » vos pieds. Isaïe le fit, et il alla nu et sans

[1] Isaïe, c. 20, v. 2.

» souliers. Alors le Seigneur dit : Comme » mon serviteur Isaïe a marché nu et sans » souliers, pour être comme un prodige qui » marque ce qui doit arriver durant trois ans » à l'Egypte et à l'Ethiopie. Ainsi le roi des » Assyriens emmènera d'Egypte et d'Ethiopie » une foule de captifs et de prisonniers de » guerre, les jeunes et les vieillards tout nus » et sans souliers. »

Un ordre qui révolte la pudeur peut-il venir de Dieu ? disent les incrédules.

Réponse. Nu ne se dit pas toujours de celui qui n'a aucun habillement qui le couvre. On l'emploie aussi pour désigner ceux qui ne sont pas vêtus comme de coutume, comme leur condition exige qu'ils le soient. Lorsque Virgile dit : *Nudus ara, sere nudus*, labourez et semez étant nu. Il n'entend sûrement pas que le laboureur soit entièrement découvert, mais qu'il n'ait que sa tunique. Aurélius Victor, dans ses Hommes illustres, chap. 17, raconte que les députés du sénat qui allèrent annoncer à Quinctius Cincinnatus son élection au consulat le trouvèrent nu, qui labouroit un petit champ qu'il avoit au-delà du Tibre ; et on lit dans Tite Live, l. 3, que dès que cet illustre romain les vit, il se fit apporter par sa femme sa toge, ou habit long qui se mettoit sur la tunique, pour les recevoir décemment.

Le terme *gumnos*, *nud*, se prenoit dans le même sens chez les Grecs. On lit dans une comédie d'Aristophane, qu'un nommé Evaon vint nu, comme il sembloit à plusieurs, et qu'il s'excusoit de paroître ainsi, disant qu'il n'avoit point de manteau.

Les Juifs employoient aussi ce terme dans le même sens, ainsi que nous allons le faire voir par plusieurs passages où il est parlé de nudité.

On lit que David étoit nu lorsqu'il sautoit devant l'arche que l'on transportoit par ses ordres à Jérusalem. Il avoit cependant alors une tunique, puisqu'il étoit revêtu d'un éphod, qui étoit une espèce de ceinture dont on se servoit pour serrer la tunique. Il avoit de plus un manteau de byssus, comme on le voit dans les Paralipomènes[1].

Lorsque le Sauveur, après sa résurrection, apparut à ses apôtres qui prêchoient dans la mer de Tibériade, Pierre ayant appris que c'étoit le Seigneur, prit son habit de dessus, car il étoit nu[2], et se jeta dans l'eau pour aller à lui. Puisque Pierre prit son habit de dessus il étoit donc revêtu de son habit de dessous, ou de sa tunique, dans le temps où l'on dit qu'il étoit nu. La Vulgate a rendu le terme *ependute*, qui est dans l'original, par *tunica*;

[1] Liv. 1, c. 15, v. 27. — [2] Saint Jean, c. 21.

mais ce mot signifie certainement un habit de dessus, comme tous ceux qui savent le grec en conviennent. L'étymologie même de cette expression présente ce sens.

Saint Paul, parlant de soi, dit : *Nudi sumus*, nous sommes nus; sûrement il ne veut pas dire qu'il soit sans aucun vêtement; mais seulement qu'il est pauvrement et petitement habillé.

Nous disons aussi dans notre langue qu'un homme est nu lorsqu'il est si mal habillé qu'à peine il est couvert.

Dès que ce terme a deux acceptions, ce sont les circonstances qui doivent décider s'il faut l'entendre d'une nudité qui choque la pudeur, ou d'une nudité qui ne soit qu'un défaut des habillements convenables à sa condition. Qu'on juge par ce principe de la nudité d'Isaïe. Voyons de qui vient cet ordre, et dans quelle vue il est donné. Cet ordre est émané de Dieu. Quoi! le Dieu de toute sainteté commanderoit à un de ses saints, à un de ses prophètes, de faire une action qui seroit la source d'une infinité de pensées condamnables? Quoi! Dieu voudroit que l'on pratiquât une chose que toutes les nations qui ont fait quelque usage de leur raison ont toujours regardée comme honteuse et infâme? Quoi! Dieu, qui avoit défendu de monter à son autel par des degrés, de crainte qu'il n'arrivât la moindre

indécence dans l'exercice des fonctions de ses ministres, donneroit lui-même à tout son peuple le spectacle le plus révoltant! spectacle qui d'ailleurs n'étoit point nécessaire pour la fin qu'il se proposoit; car qu'est-ce que le Seigneur vouloit faire connoître aux Juifs par la nudité de son prophète? Il vouloit annoncer la future captivité des Egyptiens et des Ethiopiens. Il leur marquoit parlà que ces peuples alloient être esclaves des Assyriens. Il n'étoit pas nécessaire pour cela qu'Isaïe parût en public entièrement découvert. Il suffisoit qu'il se montrât avec la seule tunique qui étoit l'habillement des esclaves. Concluons donc qu'il n'est ici ordonné au prophète que de marcher en habit de captif pour faire connoître par cette action typique quel seroit bientôt l'état des Egyptiens et des Ethiopiens.

Nous n'ignorons pas le mépris que les incrédules témoignent de ces actions typiques ou symboliques, parce qu'elles ne sont pas en usage parmi nous. Ils devroient, par ce principe, trouver mauvais que les orientaux aient des habits longs tandis que nous en portons de courts.

Double châtiment.

Dieu charge Isaïe[1] d'annoncer à Jérusalem que ses iniquités lui sont pardonnées, qu'elle a reçu de la main du Seigneur un double châtiment pour tous ses péchés.

C'est un axiome reçu de tous les théologiens que Dieu récompense au-delà du mérite, et qu'il punit au-dessous de la faute. Comment donc le Seigneur dit-il ici, qu'il a fait souffrir à Jérusalem une peine double de celle qui lui étoit due pour ses crimes?

Quelques commentateurs disent que le terme *chiphel*, double, signifie ici *grand*, *rude*; ainsi lorsque Dieu assure que Jérusalem a reçu un double châtiment pour ses crimes, il ne veut dire autre chose, sinon qu'elle en a été bien punie, et non point qu'elle ait souffert au double de ce qu'elle méritoit.

Pour que cette explication fût solide, il faudroit prouver que *chiphel* se prend quelquefois dans l'Ecriture pour *grand*, *rude*; et c'est ce qu'on ne fait pas, et ce que nous osons assurer qu'on ne fera jamais.

Ce mot se trouve quatorze fois dans les livres saints; il signifie double dans tous

[1] Isaïe, 40, v. 2.

ces endroits. Les anciens et les nouveaux interprètes l'ont constamment entendu ainsi, car lorsque l'auteur de la Vulgate, au ch. 11 de Job, v. 6, le rend par *multiplex*, il ne s'écarte pas de l'interprétation de *double*, qu'il lui a donnée partout ailleurs, puisque dans Cicéron et dans Plaute *multiplex* se met pour *double*.

D'autres interprètes disent que Dieu parle ainsi à Jérusalem, son épouse, non parce qu'il l'a punie au double, mais parce que la tendresse qu'il a pour elle lui exagère les maux qu'elle a soufferts, à peu près comme un bon père qui après avoir corrigé un enfant chéri, apercevant sur son corps les marques des coups qu'il lui a donnés, lui dit pour l'apaiser : Mon ami, je vous ai châtié avec trop de sévérité; ma colère m'a emporté trop loin.

Le discours que ces auteurs mettent dans la bouche de Dieu ne paroît pas convenable. Ils lui font porter un faux témoignage contre lui. Ils lui font dire qu'il a commis une injustice envers Jérusalem, quoique cela ne soit pas.

N'est-il pas plus naturel de croire que le Seigneur, en disant que Jérusalem a reçu un double châtiment pour ses péchés, parle selon les sentiments de cette ville infortunée, quoiqu'elle fût dans l'erreur en pensant ainsi.

Nous avons prouvé ailleurs, par un grand nombre d'exemples, qu'on peut (sans blesser la vérité) exprimer les choses d'une manière opposée à ce qu'elles sont réellement, dès que ce qu'on en dit est conforme au jugement qu'en portent ceux à qui l'on parle. Que les Juifs aient regardé la captivité de Babylone comme une punition qui excédoit leurs fautes, c'est de quoi on ne peut douter, puisqu'ils disent dans Ezéchiel que leurs pères ont mangé la grappe verte, et qu'ils en ont encore les dents agacées. . . . . . .

Il faut expliquer de la même manière un autre endroit d'Isaïe, où le Seigneur dit aux Juifs qu'il punira leurs iniquités et tout ensemble les iniquités de leurs pères. Dieu parle à ce peuple selon la persuasion ou il étoit, et non selon la vérité de la chose.

Génération.

Jérémie avoit prédit que la captivité de Babylone ne seroit que de soixante-dix ans[1]; cependant dans la lettre qu'il écrivit aux Israélites transportés dans la Chaldée, il leur annonça qu'elle dureroit sept générations. On évalue ordinairement une génération à trente-trois ans; à ce compte, la servitude des Juifs

[1] Baruch, ch. 6, v. 2.

a dû durer deux cent trente-un ans : peut-on voir une contradiction plus manifeste?

Réponse. Génération, pris pour l'âge ou la durée de la vie, *généa* en grec, *ætas*, *generatio*, en latin, est un terme auquel les anciens ont donné une signification bien étendue, ils l'ont pris :

1° Pour un siècle : Ovide fait dire à Nestor, qu'Homère fait vivre trois générations :

. . . . vixi
Annos bis centum : nunc tertia vivitur ætas[1].

J'ai vécu deux cents ans, je suis à présent dans mon troisième âge. Varron, liv. V, et Denys d'Halicarnasse, liv. I, c. 1, donnent la même étendue à ce mot. Il est aussi employé dans le même sens dans la Genèse, où Dieu dit à Abraham[2] que les Hébreux retourneront dans le pays de Chanaan à la quatrième génération, c'est-à-dire après quatre siècles. Saint Irenée, liv. V, c. 30, s'en sert dans le même sens.

2° Hérodote met trois générations pour cent ans[3] : il prend donc la génération pour trente-trois ans quatre mois.

3° Censorin, dans son traité du jour

[1] Métamorph., liv. 12, v. 187. — [2] Chap. 15, v. 16. — [3] Liv. 11, pag. 142.

de la naissance, fait la génération de trente ans.

4° Eusèbe, liv. X de la préparation évangélique, chapitre dernier, ne lui donne que vingt ans.

5° Hésychius, au mot *généa*, dit que les uns font la génération de vingt ans, les autres de vingt-cinq.

6° Hérodote [1] prend la génération pour un intervalle de vingt-deux à vingt-trois ans.

7° Saint Augustin, sur le Psaume 104, ne la compose que de quinze ans.

8° Artémidore [2], dans son traité des Songes, dit que, suivant quelques-uns, une génération ne comprend que l'espace de sept ans. C'est pourquoi les médecins, ne voulant pas que l'on ouvre la veine aux hommes avant l'âge de quatorze ans, disent qu'il ne faut pas faire cette opération avant deux générations.

9° *Ætas*, âge, génération, dans Virgile, ne désigne qu'une année :

At tribus exactis ubi quarta adveneret ætas [3].

Trois âges étant passés, et le quatrième étant arrivé.

Le quatrième âge, dit Servius sur cet endroit, est la quatrième année.

[1] Liv. 1. — [2] Liv. 11, c. 75. — [3] Georg., liv. 3, v. 190.

Varron a aussi employé le mot d'âge dans le même sens.

Plutarque, dans son traité de la cessation des oracles, l'a pris dans la même signification.

10° Enfin, ce terme a été pris par Stace pour un seul jour.

> . . . . Quid crastina volveret ætas
> Scire nefas homini [1]. . . . .

Si l'on a employé le terme de génération pour désigner une durée de sept ans, d'un an, d'un jour seulement, Jérémie a bien pu s'en servir pour marquer un espace de dix ans, et sûrement aucun de ceux à qui il écrivoit ne s'est trompé sur le sens qu'il donnoit à cette expression. Ce prophète avoit trop clairement fixé le temps de leur servitude à soixante-dix ans pour qu'ils pussent donner une autre étendue aux sept générations dont il parloit dans sa lettre.

Commandement du Seigneur à Ezéchiel.

v. 9. *Sume tibi frumentum* [2], *et hordeum, et fabam, et lentem, et milium, et viciam, et mittes ea in vas unum, et facies tibi panes.......*

[1] Thébaïde, liv. 3, v. 562. — [2] Ezéchiel, c. 4.

12. *Et quasi subcinericium hordeaceum comedes illud : et stercore quod egreditur de homine operies illud in oculis eorum.*

13. *Et dixit Dominus : Sic filii comedent Israël panem suum pollutum inter gentes ad quas ejiciam eos.*

14. *Et dixi : Ha, ha, ha, Domine Deus, ecce anima mea non est polluta : et morticinum et laceratum à bestiis non comedi ab infantiâ meâ usque nunc, et non est ingressa in os meum omnis caro immunda.*

15. *Et dixit ad me : Ecce dedi fimum boum pro stercoribus humanis : et facies panem tuum in eo.*

v. 9. Prenez du froment, de l'orge, des féves, des lentilles, du millet et de la vesce; mettez-les dans un vaisseau, et faites-vous-en des pains.....

12. Ce que vous mangerez sera comme un pain d'orge cuit sous la cendre. Vous le couvrirez devant eux de l'ordure qui sort de l'homme..

13. Les enfants d'Israël, dit le Seigneur, mangeront ainsi leur pain tout souillé parmi les nations vers lesquelles je les chasserai.

14. Je dis alors. Ah! ah! ah! Seigneur mon Dieu, mon âme n'a point encore été souillée; et depuis mon enfance jusqu'à maintenant, jamais bête morte d'elle-même, ni qui ait été déchirée par les bêtes, ni

aucune chair impure n'est entrée dans ma bouche.

15. Le Seigneur me répondit : Allez, je vous donne de la fiente de bœufs, au lieu de ce qui sort du corps de l'homme, et vous en mettrez avec votre pain.

L'auteur du Dictionnaire philosophique présente cet ordre que Dieu donne au prophète sous le point de vue le plus révoltant. Nous ne transcrirons point ici ses plaisanteries dégoûtantes : nous blesserions les personnes honnêtes, qui veulent que l'on mette toujours de la décence dans les expressions. Pour effacer les impressions odieuses que cet écrivain s'efforce d'insinuer, il suffit d'indiquer le vrai sens de ce commandement du Seigneur. Pour le faire connoître, il n'y a qu'à rapporter la manière dont les Orientaux préparent et cuisent leur pain ; car en comparant les récits de nos livres saints avec les relations des voyageurs, on voit que ces peuples ont toujours eu les mêmes usages, et que ce qu'ils font aujourd'hui est une image fidèle de ce que leurs ancêtres ont pratiqué.

« En remontant le Nil pour aller au Caire[1],
» je remarquai, dit Pietro della Valle, dans les
» villages qui sont sur les bords de ce fleuve,

[1] Tom. 1, pag. 304.

» quelque chose de curieux : c'est la matière
» dont les Egyptiens font du feu, qui n'est
» autre chose, parce qu'il manque de bois,
» que de la fiente de bœuf sèche, et quelque-
» fois des mottes de terre qu'ils ont exposées
» long-temps au soleil. »

» Les Arabes [1], au rapport de Thévenot,
» vivent de lait de chameau ou de chèvre et
» de chair de chameau, et boivent de l'eau.
» Ils mangent aussi des galettes ou fouaces ;
» entre autres ils ont le mafrouca, qui leur
» est un grand régal, aussi ne le mangent-ils
» pas si souvent. Je le leur ai vu faire plu-
» sieurs fois dans notre voyage du mont Si-
» naï, où ils le faisoient tous les jours matin
» et soir à mes dépens, car je ne leur épar-
» gnois rien. Ils détrempent de la farine avec
» de l'eau dans une jatte de bois qu'ils por-
» tent toujours avec eux, et en font une pâte
» qu'ils pétrissent bien, puis ils l'étendent
» sur le sable, la faisant fort mince, en rond,
» du diamètre d'un bon pied et demi ; après
» cela ils la mettent sur le sable sur lequel
» étoit le feu qu'on avoit fait, et la couvrent
» de cendres chaudes, puis de braise ; et quand
» elle est cuite d'un côté, ils la tournent de
» l'autre : étant bien cuite, ils la rompent
» toute en petits morceaux, et avec un peu

[1] Liv. 2, 32.

» d'eau la repétrissent, y mêlant du beurre,
» et quelquefois aussi du miel; ils en font
» une grosse pâte dont ils prennent de gros
» morceaux, et les pressant entre leurs doigts,
» mangent cela avec délices; il semble de ces
» morceaux de pâte qu'on donne aux oies
» pour les engraisser. »

La seconde espèce de pain dont se servent les Arabes, selon M. d'Arvieux, qui a vécu avec eux plusieurs années, « se cuit sous la cendre,
» ou entre deux piles de fiente de vache, sé-
» chée et allumée. Ce feu est lent, et cuit la
» pâte tout à loisir.

» Ce pain est épais comme nos gâteaux,
» c'est-à-dire qu'il a environ un demi-pouce
» ou trois quarts de pouce d'épaisseur : la
» mie est meilleure que la croûte, qui est tou-
» jours noire et brûlée avec une odeur de fu-
» mée qui tient toujours de celle du feu qui
» l'a cuite. Il faut aussi manger le pain le jour
» qu'il a été fait, et être accoutumé à la ma-
» nière de vivre des Bédouins pour s'en ac-
» commoder.

» Ce n'est pas seulement chez les Arabes
» qu'on se sert de cette espèce de pain et de
» fiente de vache pour le cuire. Les paysans
» s'en servent dans les villages où le bois est
» rare. Ils ne manquent pas d'en faire pro-
» vision. Ce sont les petits enfants qui les
» amassent toutes fraîches, et quand ils les

» ont apportées à la maison où les applique
» contre les murailles et sur les portes pour
» les faire sécher. De sorte qu'on voit leurs
» maisons avec de ces tapisseries dont l'odeur
» est à la vérité un peu forte, mais comme ils
» y sont accoutumés ils la supportent aisé-
» ment.

» Ils la détachent à mesure qu'ils en ont
» besoin pour cuire leur pain ou le chauffer.
» Elles font un feu lent à la vérité, mais qui
» dure long-temps, et qui est assez semblable
» à celui des écorces qui ont servi aux tan-
» neurs, ou à celui des olives quand elles sor-
» tent du moulin où elles ont été pressées,
» dont on fait des pains qu'on laisse sécher au
» soleil.

» Ces paysans ne laissent pas d'avoir du
» bois pour le four et pour se chauffer; mais
» les Arabes n'ont pas la même commodité,
» et quand ils l'ont, ils n'en font aucune pro-
» vision, parce qu'ils décampent souvent, et
» que se seroit un embarras pour eux s'il le
» falloit transporter.

» D'ailleurs ils campent l'hiver sur le sable
» au bord de la mer, et l'été sur des collines
» découvertes où il n'y a point de bois, et ce
» seroit une nouvelle fatigue pour les femmes
» qui, étant obligées par leur état de prendre
» le soin de tout le ménage, auroient encore
» celui-là de surcroît, et elles en ont déjà

» assez; au lieu qu'étant toujours au milieu » de leurs bestiaux, elles en amassent sans » peine la fiente, la font sécher et s'en ser- » vent à faire du feu. »

Gemelli Carreri dit (1) qu'en Perse il n'y a que le bois de cher; qu'on y brûle en place la fiente des bêtes.

M. de Tournefort, en plusieurs endroits de son curieux voyage du Levant, parle du même usage. On entendra avec plaisir cet agréable narrateur.

« Outre la rigueur des hivers[1], ce qu'il y a » de plus fâcheux à Erzeron, c'est que le bois » y est rare et fort cher. On n'y connoît que le » bois de pin que l'on va chercher à deux ou » trois journées de la ville; tout le reste du » pays est découvert. On n'y voit ni arbres ni » buisson, et l'on n'y brûle communément que » de la bouse de vache dont on fait des mottes; » mais elles ne valent pas celles des tanneurs » dont on se sert à Paris, encore moins celles » du marc des olives que l'on prépare en Pro- » vence. Je ne doute pas que l'on ne trouvât » de la houille si l'on vouloit se donner la peine » de fouiller les terres. C'est un pays où les » minéraux ne manquent pas; mais ils sont » accoutumés à leur bouse. On ne sauroit s'i-

(1) Voyage du tour du monde, tom. 2, pag. 58, 67.
[1] Tom. 3, pag. 107.

» maginer quel horrible parfum fait cette » bouse dans des maisons qu'on ne peut com» parer qu'à des renardières, et surtout les » maisons de la campagne; tout ce qu'on y » mange sent la fumée; leur crème seroit ad» mirable sans cassolette, et l'on feroit fort » bonne chère si l'on pouvoit y faire cuire » avec du bois la viande de boucherie, qui y » est fort bonne.

» Les enfants des Curdes, qui sont les » descendants des anciens Chaldéens [1], sont » presque nus dans le froid; ils ne boivent » que de l'eau de glace, ou du lait bouilli à la » fumée des bouses de vache, que l'on amasse » avec beaucoup de soin; car autrement leur » cuisine seroit très-froide.

» Le 16 juillet [2], nous campâmes dans une » belle et grande prairie, où nos tentes fu» rent dressées pour la première fois sur les » terres du roi de Perse; nous découvrîmes » d'abord plusieurs villages assez considéra» bles, mais toute cette belle campagne ne » produit pas un seul arbre, et l'on est obligé » de brûler de la bouse de vache.

» Nous partîmes le 31 juillet [3], à cinq » heures du matin, pour traverser des mon» tagnes assez agréables, quoique sans arbres. » Aussi commençâmes-nous à sentir la fumée

[1] P. 122. — [2] P. 253. — [3] P. 186.

» de bouse de vache en approchant de Bisni, » et cette odeur nous incommoda fort dans » un couvent de moines arméniens où nous » dînâmes.

» Beibazar[1] est une petite ville bâtie sur » trois collines à peu près égales, dans une » vallée assez resserrée. Les maisons sont à » deux étages, couvertes assez proprement » avec des planches; mais il faut toujours » monter ou descendre. Le ruisseau de Bei- » bazar se jette dans Laïala, après avoir fait » moudre quelques moulins, et porté la fer- » tilité dans plusieurs campagnes partagées » en fruitiers et en potagers. C'est de là que » viennent ces excellentes poires que l'on » vend à Constantinople sous le nom de poires » d'Angora; mais elles sont fort tardives, et » nous n'eûmes pas le plaisir d'en goûter. » Tout ce quartier est sec et pelé, excepté » les fruitiers. Les chèvres n'y broutent que » des brins d'herbe, et c'est peut-être, comme » remarque Busbèque, ce qui contribue à » conserver la beauté de leur toison, qui se » perd quand elles changent de climat et de » pâturage. Les bergers de Beibazar et d'An- » gora les peignent souvent, et les lavent dans » les ruisseaux. Ce pays me fait souvenir de » la *terre sans bois* dont parle Tite-Live,

[1] P. 335.

» laquelle ne devoit pas être éloignée de Beibazar, puisque le fleuve de Sangaris y rouloit ses eaux; on n'y brûloit que de la bouse de vache, comme l'on fait en plusieurs endroits de l'Asie. »

On ne sera pas fâché de voir les paroles du célèbre historien que M. de Tournefort vient de citer.

Duci indè exercitus per Axilon quam vocant terram cæptus ab re nomen habet: non ligni modò quicquam, sed ne spinas quidem, aut ullum alliud alimentum fert ignis. Fimo bubulo pro lignis untuntur. De là on fit marcher l'armée par la contrée qu'on appelle *Axylon* (c'est-à-dire *sans bois*). Ce pays tire son nom de la qualité de son sol, qui non-seulement ne porte aucun arbre, mais qui ne produit pas même des épines, ou rien qui puisse servir d'aliment au feu, de sorte que, pour cuire sa nourriture et pour se chauffer, on est obligé de s'y servir de fiente de bœuf en place de bois.

On voit par ces relations qu'au Levant, dans les contrées qui manquent de bois, tous les habitants, et dans les pays qui en sont pourvus, les pauvres, qui ne peuvent s'en procurer, font (pour cuire leur pain) du feu avec de la fiente de bœuf. Ils étendent leur pâte, et la rendent mince comme nos galettes; ils la mettent ensuite sur le terrain

sur lequel ils ont fait le feu : ils la couvrent de cendres chaudes, puis de braise, jusqu'à une parfaite cuisson.

Villalpand dit que les paysans (apparemment en Espagne où il écrivoit), lorsqu'ils manquent de bois, se servent, pour faire du feu, de fiente de bœuf séchée, et qu'ils cuisent et couvrent leur pâte avec les cendres et la braise que cette matière a produites. On voit par le dictionnaire du Père de Rostrenen qu'en Bretagne on emploie la bouse de vache lorsqu'elle est sèche pour faire du feu.

On peut à présent se former une idée juste de l'ordre que Dieu donne à Ezéchiel. Il veut que ce prophète fasse, pour cuire son pain, du feu, non avec de la fiente d'animaux, mais avec des excréments humains, dont les plus pauvres ne se trouvoient pas dans la nécessité de se servir, pour marquer par là que l'excès de misère où les Juifs se trouvoient réduits en punition de leurs crimes et de leur idolâtrie seroit tel qu'ils seroient forcés d'employer, pour préparer leur nourriture, ce dont tous les hommes ont horreur.

C'est là précisément le sens que présente le texte hébreu.

Et	gâteau cuit sous la cendre	d'orges
Ve	*hhhugath*	*sehhhirim*

mangerez-le, et le avec[1] ordure
thicalenah, *ve hi* *be* *geleli*
qui sort de l'homme cuirez sous la
tseath *ha* *adam* *thehhhugenah*
cendre le à yeux leurs
le *hhhenehem*

Voici la construction françoise de cette phrase :

Vous mangerez un gâteau d'orge cuit sous la cendre, et vous le cuirez sous la cendre, à leurs yeux, avec de l'ordure qui sort de l'homme.

Ce n'est donc point du pain frotté de cette ordure que Dieu ordonne au prophète de manger, comme l'auteur du Dictionnaire philosophique ose l'avancer; mais du pain cuit sous les cendres et la braise provenues des excréments humains qu'on aura brûlés; encore faut-il observer que sur la répugnance qu'Ezéchiel témoigne pour cette nourriture ainsi préparée, Dieu lui accorde de la faire cuire avec des matières moins dégoûtantes. Ainsi c'est faussement que l'auteur de la Philosophie de l'Histoire dit que Dieu ne permit au prophète de ne couvrir son pain qu'avec des excréments de bœuf que lorsqu'il

(1) *Avec* est une des significations de la préposition hébraïque *be*. Voyez Glassius, pag. 863, *hhhal*, que la Vulgate a rendu par le mot *in*, au verset 15, signifie aussi *avec*. Voyez le Dictionnaire de Pagnin, col. 1980.

eut mangé du pain couvert d'excréments humains.

Sur le reproche fait à quelques auteurs sacrés d'employer des expressions qui blessent la pudeur.

Les incrédules[1] paroissent fort offensés de la liberté avec laquelle quelques auteurs sacrés parlent de certaines choses que nous n'osons exprimer que par les circonlocutions les plus ménagées. Comment, disent-ils, Dieu qui interdit jusqu'aux pensées impures, a-t-il pu mettre dans la bouche de ses prophètes des discours si capables de les faire naître? Les ouvrages qui les présentent peuvent-ils venir de lui? L'imagination est salie et même effrayée lorsqu'on rencontre certains endroits des livres qu'on nous donne pour divins; on y voit des obscénités qui font rougir, et qu'on est choqué de trouver dans les poëtes les plus libertins.

Pour lever ce scrupule des impies, nous leur répondrons que les expressions qui nous paroissent si déshonnêtes ne l'étoient point parmi les Juifs lorsque les prophètes s'en servoient. Mais, diront nos adversaires, y a-t-il et peut-il y avoir quelque imagination qui ne soit pas salie par des termes aussi licencieux?

[1] Ezéchiel, c. 2.

Oui ; et je le prouve avec la dernière évidence pour le cas présent.

Les hommes qui tenoient ces discours se disoient inspirés de Dieu, et les Juifs à qui ils les adressoient ont cru qu'ils étoient véritablement remplis de son esprit ; or je soutiens que des personnes qui emploieroient des termes qui révoltent la pudeur de ceux qui les écoutent ne pourroient jamais leur persuader qu'ils sont envoyés du Seigneur ; ils ne le feroient pas même croire aux libertins les plus corrompus, qui, par cela même qu'ils leur entendroient tenir des propos infâmes, les prendroient pour des imposteurs. Concluons donc que les auteurs sacrés, en se servant de ces expressions, n'ont rien dit qui pût blesser les oreilles chastes, et que par conséquent ces mots n'étoient pas alors déshonnêtes comme ils le sont aujourd'hui. Ces termes étant dans la suite devenus honteux, les rabbins en ont mis sagement d'autres à la marge de leurs Bibles pour être prononcés par ceux qui les liroient au lieu de ceux dont l'Ecriture se sert.

Ce n'est pas seulement chez les Juifs que des termes qui étoient honnêtes ont cessé de l'être. Nous avons dans notre langue une infinité d'exemples de ce changement. Qu'on ouvre la Bible de Calvin, combien n'y trouvera-t-on pas d'endroits qui feront rougir ?

Sûrement ils ne produisoient pas cet effet lorsque cette version parut, car on se piquoit alors de sévérité de mœurs à Genève.

M. Dacier, dans la préface de sa traduction de Plutarque, observe judicieusement que *le Plutarque d'Amyot est dangereux pour les mœurs, en ce qu'il peint les choses d'une manière trop libre et trop naïve, et qu'il s'y trouve quelques termes qui ont aujourd'hui une signification peu honnête.*

Croira-t-on qu'Amyot eût offert à ses augustes élèves un ouvrage capable de les corrompre? Sa traduction n'offensoit donc point alors la pudeur, et ne présentoit rien à l'imagination qui pût la salir.

On voit par ces exemples que l'honnêteté ou l'obscénité des expressions est relative aux temps et aux lieux : elle l'est même aux personnes. Les termes les plus libres sont chastes dans la bouche des médecins, parce qu'ils ne font point d'impression sur leur cœur.

Commandements du Seigneur au prophète Osée.

On ne peut lire sans horreur les commandements que Dieu fit à Osée [1], disent les déistes. Prenez, lui dit-il, pour votre femme

[1] Osée, ch. 1.

une prostituée, et ayez d'elle des enfants de prostitution : *Sume tibi uxorem fornicationum, et fac tibi filios fornicationum*. Le prophète exécute cet ordre, et il a trois enfants de cette femme, ce qui montre que ce commerce honteux dura trois ans. Quelque temps après, Dieu dit à Osée d'aimer encore une femme adultère, et ce prophète achète cette femme quinze pièces d'argent et une mesure et demie d'orge.

Avant de répondre à cette difficulté, il est à propos de rapporter le texte original :

« Le Seigneur dit à Osée : Allez, prenez » pour votre femme une prostituée et les en» fants nés des prostitutions, parce que la » terre d'Israël a quitté le Seigneur pour se » prostituer aux idoles. Et Osée alla et prit » Gomer, fille de Débellaïm. Elle conçut, et » lui enfanta un fils ; et le Seigneur dit à Osée : » Appelez l'enfant *Jezrahel*, parce que dans » peu de temps je punirai sur la maison de » Jehu les sangs de *Jezrahel*.... Gomer con» çut encore et enfanta une fille ; et le Sei» gneur dit à Osée : Appelez-la *Lo-ruchama*, » c'est-à-dire *celle dont on n'a point pitié*, » parce que je ne serai plus touché de miséri» corde pour la maison d'Israël.... Et Gomer » sevra Lo-ruchama, et conçut et enfanta un » fils ; et le Seigneur dit à Osée : Appelez » cet enfant *Lohammi*, c'est-à-dire *non mon*

» *peuple*, parce que vous ne serez plus mon
» peuple et je ne serai plus à vous, c'est-à-
» dire plus votre Dieu.

» Le Seigneur me dit : Allez et aimez en-
» core une femme aimée de son mari, et néan-
» moins adultère, comme le Seigneur aime
» les enfants d'Israël, quoiqu'ils portent leurs
» regards vers des dieux étrangers......... Je
» donnai donc pour acheter cette femme
» quinze pièces d'argent et une mesure et
» demie d'orge. Alors je lui dis : Vous m'at-
» tendrez pendant un long temps; vous ne
» vous prostituerez point, et vous ne vous
» attacherez à aucun homme, et je vous *at-*
» *tendrai* aussi moi-même. Car pendant long-
» temps les enfants d'Israël demeureront sans
» roi et sans princes, sans sacrifice et sans
» autel, sans Ephod et sans Téraphim. Après
» cela les enfants d'Israël reviendront; ils
» chercheront le Seigneur leur Dieu et David
» leur roi. »

Dieu ordonne à Osée de prendre une prostituée, non pour vivre avec elle dans la débauche, mais pour en faire son épouse, *sume tibi uxorem*. Les enfants que le prophète conduit dans sa maison avec cette prostituée sont ceux qui étoient nés des prostitutions de cette femme; ce ne sont point les enfants du prophète, qui ne naquirent qu'après, et qui furent les fruits d'un mariage légitime.

Car, comme on a pu le remarquer, on ne lit point dans le texte original : *Et ayez d'elle des enfants de prostitution*; mais, *prenez pour votre femme une prostituée, et les enfants nés des prostitutions*. La version des Septante, l'ancienne Vulgate, les versions syriaque et arabique sont conformes à l'hébreu.

Si l'on demande pourquoi Dieu veut qu'Osée prenne les enfants de prostitutions avec leur mère, nous répondons que c'étoit pour attester dans tous les temps l'impudicité de celle qui leur avoit donné le jour, impudicité qui étoit la figure de la prostitution spirituelle ou de l'idolâtrie d'Israël.

On a traduit, parce que la terre d'Israël *a quitté le Seigneur*, quoiqu'il y ait dans le texte *quittera le Seigneur*. Il faut justifier notre version.

Le futur, en hébreu, même sans le *vau* conversif, se met souvent pour le passé. On lit, Exode, chapitre 15, verset 1, *alors il chantera*, pour *il chanta*. Au même chapitre, verset 5, on lit : *Ils seront ensevelis dans les abîmes*, pour *ils ont été ensevelis dans les abîmes*. Juges, chapitre 2, verset 1 : *Je vous ferai sortir de l'Egypte*, *et je vous amènerai dans cette terre*, pour *je vous ai fait sortir de l'Egypte, et je vous ai amenés dans cette terre*. Au même livre,

chapitre 5, verset 8 : *Israël choisira des dieux nouveaux*, pour *a choisi des dieux nouveaux*. II des Rois, chapitre 3, verset 4 : *Abner mourra-t-il comme les lâches*, pour *Abner est-il mort comme les lâches ?* Et chapitre 12, verset 31 : *C'est ainsi qu'il traitera toutes les villes des Ammonites*, pour *c'est ainsi qu'il traita*.

Mais, dira-t-on, si le temps indiqué par le futur est incertain, comment pourra-t-on le fixer ? Comment ? par ce qui a précédé. On se sert du futur en parlant d'un événement qui est déjà arrivé. Peut-on douter alors qu'il ne soit employé pour désigner le passé ? C'est en nous appuyant sur une règle si évidente que nous avons traduit le futur dont est ici question par le passé. Dieu, par les noms qu'il fait imposer aux enfants d'Osée, fait connoître qu'il va punir le peuple d'Israël, qu'il sera pour lui sans miséricorde, qu'il n'est plus son peuple. Ce peuple étoit donc coupable quand Dieu prononçoit cet arrêt ; il avoit donc quitté le Seigneur pour adorer les idoles. Ainsi, il ne falloit pas traduire le futur hébreu par ces mots : il quittera Dieu ; mais par ceux-ci : Il a quitté Dieu pour se prostituer au culte des idoles.

Le second commandement que Dieu fait à Osée n'est pas plus répréhensible que le premier. Le prophète achète une femme aimée

de son mari, ct néanmoins adultère. Devenu son maître par cet achat, il la place dans une maison où elle n'a plus commerce ni avec son époux ni avec aucun homme, et par là il fait cesser ses désordres. Nous entendons par le mot d'ami, qui est dans le texte, son mari, parce que sans cela la figure ne représenteroit pas avec justesse la chose figurée. Nous rendrons ces termes, *et adultère,* par ceux-ci *et cependant adultère*, parce que la particule *vau* signifie aussi *cependant*, *néanmoins*, dans l'hébreu. Donnons à présent l'explication de cette action typique.

La femme aimée de son mari, et néanmoins adultère, est le royaume de Juda; Dieu est son époux. Le prophète qui l'achète représente Nabuchodonosor qui en fait la conquête. Ce prince transporte Juda dans une terre étrangère, où il n'a plus de commerce avec son Dieu, n'ayant plus aucun exercice public et solennel de religion; il n'a plus de commerce avec les idoles; ce qui fait cesser ses idolâtries, qui sont si souvent désignées sous le nom de prostitutions dans les livres saints. De retour de sa captivité, Juda revient au Seigneur, et ne le quitte plus pour se prostituer aux idoles.

Qu'on juge à présent combien est téméraire la censure que font les déistes de ces deux actions d'Osée.

Il faut ici prévenir une objection que les ennemis du christianisme ne manqueront pas de proposer quelque jour. Elle se tire de ces paroles qu'on lit dans le premier chapitre d'Osée, que nous avons rapportées : *Je punirai*, dit le Seigneur, *sur la maison de Jéhu les sangs de Jezrahel*, c'est-à-dire le carnage fait à Jezrahel. Puisque c'étoit le Seigneur, diront les incrédules, qui avoit commandé les morts violentes que Jéhu fit souffrir à la postérité d'Achab, comment peut-il les punir?

Corneille de La Pierre explique ainsi ce passage : Je punirai la maison de Jéhu par un massacre *comme* celui ou semblable à celui que Jéhu a fait par mes ordres sur la maison d'Achab à Jezrahel, parce que Jéhu et ses descendants ont mérité les mêmes châtiments qu'Achab, en persévérant dans l'idolâtrie, quoique je ne les eusse élevés sur le trône d'Israël que pour la détruire.

Cette explication est bonne; il seroit à souhaiter que ce commentateur l'eût appuyée de quelque preuve. Il s'est contenté de nommer deux ou trois interprètes qui ont pensé comme lui. Mais les ennemis que nous combattons n'auront aucun égard à ces autorités : il leur faut des preuves grammaticales, des preuves tirées du texte même. Nous avons trouvé dans l'hébreu de quoi les satisfaire.

Eth, qui précède *deme*, *sangs*, est souvent

un article; ainsi on traduit communément ces deux mots *eth deme*, *les sangs* ou *le sang*. Nous avons rapporté plus haut cette version sans la combattre; nous réservant d'indiquer ici une signification de ce mot, qui forme un meilleur sens en cet endroit.

Si *eth* se met pour un article, il se prend aussi quelquefois dans le sens de *selon*, *comme*, *de la même manière*[1]; et c'est ainsi qu'il est convenable de l'entendre dans ce passage. Alors ce n'est plus la maison de Jéhu que Dieu punit, à cause que, par ses ordres, ce prince a exterminé Achab, ce qui seroit absurde; mais le Seigneur châtie avec justice la maison de Jéhu, *de la même manière* que la race d'Achab; parce que Jéhu et ses descendants ayant été placés de sa main sur le trône d'Israël pour détruire l'idolâtrie, ils y sont abandonnés comme Achab et sa famille.

Jonas.

Josèphe raconte ainsi le prodige de Jonas : « On dit, *logos*, qu'il fut englouti par un » gros poisson[2], et qu'après trois jours et trois » nuits il fut rejeté en vie. »

[1] Voyez Exode, c. 25, v. 29. IIe des Rois, c. 17, v. 6. Ezéchiel, c. 20, v. 16.

[2] Liv. 9, ch. 2.

Cette manière de s'exprimer, disent les incrédules, montre bien que Josèphe ne croyoit pas ce miracle.

Elle ne le montre point du tout, puisqu'il s'exprime de même sur un fait dont sûrement il ne doutoit pas. Il dit : « qu'Elie, fuyant Jésabel[1], se retira au mont de Sinaï, où l'on » dit, *legetaï*, que Moyse reçut la loi de la » main de Dieu. » On voit, par tous les ouvrages de Josèphe, qu'il étoit pleinement persuadé que la loi des Juifs avoit été donnée par Dieu même ; et comment auroit-il pu marquer du doute ou de l'incrédulité sur le prodige de Jonas, qu'il dit, dès le commencement du chapitre où il en parle, qu'il va raconter comme il est dans les livres saints ? Voici ses termes : « Comme je me suis engagé à donner » une connoissance exacte de ce qui nous re- » garde, je me crois obligé de rapporter ce » que les livres des Hébreux nous apprennent » de ce prophète. » Josèphe, après avoir si hautement déclaré qu'il va rapporter exactement le prodige que les livres saints nous présentent comme incontestable, auroit-il pu, dix lignes après, marquer du doute sur cet événement ?

La baleine qui avoit englouti Jonas le rejeta sur le bord, à la lettre *sur le sec*. Cela

[1] Liv. 8, c. 7.

est impossible, disent les incrédules; un si prodigieux poisson ne peut approcher du rivage assez près pour rejeter un homme jusque sur le sec.

Réponse. L'espèce du poisson qui engloutit Jonas n'est point indiquée dans l'Ecriture. Le texte hébreu porte : *Dag gaddol*, grand poisson; le grec *ketos* du nouveau Testament, et le *cetus* de la Vulgate, qui en est formé, sont aussi indéterminés que l'hébreu; ils signifient en général tous les grands poissons qui peuvent engloutir des hommes. Quoiqu'il y en ait plusieurs de ce genre, on a cru communément que celui qui engloutit Jonas étoit une baleine; mais les observations qu'on a faites dans ces derniers siècles ne s'accordent pas avec cette opinion.

Le gosier de la baleine n'a qu'un demi-pied de largeur; cette ouverture n'est pas assez grande pour qu'un homme y puisse passer.

La baleine se nourrit de petits insectes qui flottent par pelotons dans la mer. On les nomme *puces de mer*, et *amorce* ou *nourriture de la baleine*. En effet, dans la dissection des baleines, on ne trouve autre pâture dans leur estomac que de l'eau épaisse et de ces menus insectes, rarement quelques anchois ou petits poissons blancs, mais jamais de gros poissons. Les Hollandais, dans leur ambassade à la Chine, disent que lorsqu'on

ouvre des baleines[1], *on ne trouve dans ces grands corps qu'environ dix ou douze poignées de petites araignées noires, et quelque peu d'herbe verte*..... Ceux qui *ont été à cette pêche* (de la baleine) *rapportent qu'ils ont quelquefois trouvé trente voires, quarante cabilleaux dans le ventre de ce monstre.* Le cabilleau est le merlus, espèce de morue qui n'a qu'environ deux pieds de long.

On voit par ces observations que la baleine ne peut engloutir un homme; il faut donc chercher quelque autre grand poisson qui, par sa voracité et la conformation de son corps, se soit trouvé propre à exécuter les desseins de Dieu sur Jonas. C'est pourquoi la plupart des savants se sont déterminés pour la lamie ou chien marin.

Ce poisson (1) est d'une si prodigieuse grandeur qu'on a trouvé des hommes entiers dans son estomac. C'est le plus goulu de tous les poissons; il a les dents âpres, grosses et aiguës, découpées comme une scie, et de figure irrégulière; elles sont disposées pas six rangs, dont le premier paroît hors de la gueule; celles du second sont droites, et les autres courbées en dedans. Ce poisson est une masse si pesante qu'une charrette traînée par deux

[1] Partie 2, p. 99.

(1) Dictionnaire des animaux, au mot *Lamie*.

chevaux ne le peut tirer qu'à peine. Rondelet (liv. 13, chap. 2) dit qu'on en a vu qui pesoient jusqu'à trente mille livres; qu'à Nice et à Marseille on en a pris dans lesquelles on a trouvé des hommes entiers, et même un tout armé; et qu'en Saintonge il en a vu une dont la gueule étoit si grande qu'un homme gros et gras y fût aisément entré. Il ajoute que, si l'on tient cette gueule ouverte avec un bâillon, les chiens y entrent aisément pour manger ce qui est dans l'estomac. Gesner confirme la même chose. Ce poisson est très-vorace; il aime la chair; il dévore et engloutit des cadavres en entier.

Dans ce sentiment qui est si bien fondé, la difficulté des incrédules s'évanouit, puisque la lamie peut venir au bord de la mer.

Ninive.

L'auteur de la Philosophie de l'Histoire, qui se cache sous le nom d'abbé Bazin, dit que nul prince asiatique ne porta un nom en *us*, d'où il conclut qu'il n'y a point eu de Ninus, fondateur de Ninvah, que nous appelons Ninive.

Nous conviendrons aisément que nul prince asiatique n'a porté un nom en *us*; mais l'abbé Bazin a observé lui-même, quelques lignes plus haut, que les Grecs avoient dénaturé

les noms des Orientaux. La principale altération qu'ils y firent fut de donner presque à tous la terminaison en *os*; les Latins reçurent ces noms ainsi altérés des Grecs, et changèrent *os* en *us*.

On ne peut sûrement pas conclure de là que les personnes qui portèrent ces noms, ainsi terminés à la grecque et à la romaine, ne sont qu'imaginaires; autrement il faudroit dire que Cyrus et Darius n'existèrent jamais. Nous ne pouvons croire que l'abbé Bazin ose se porter à cette extrémité.

Les historiens profanes assurent que Ninive fut bâtie par Ninus, premier roi des Assyriens; mais Moyse, plus ancien que tous ces écrivains, nous apprend que la ville qui s'appeloit Ninive de son temps avoit été construite par Nemrod ou par Assur (car le texte hébreu peut recevoir ces deux sens), l'un et l'autre bien antérieurs au Ninus que les historiens profanes ont connu.

Il est assez aisé de concilier ces auteurs avec nos livres sacrés. Nemrod ou Assur aura bâti quelques habitations d'une grandeur proportionnée au petit nombre d'hommes qui purent s'attacher à lui dans ses premières années de la dispersion des peuples. Ninus, qui forma le premier l'empire d'Assyrie, trouvant que la situation d'une de ces villes étoit heureuse, l'augmenta, l'embellit et lui donna

son nom, qui fit oublier celui qu'elle portoit auparavant. C'est ainsi que Constantin passe pour fondateur de Constantinople, quoique dans la place où elle est il y ait eu longtemps auparavant une ville du nom de Byzance.

Ptolomée nous a conservé le véritable nom de Ninive; il dit qu'elle s'appelle *Ninos* ou *Ninevi*. Ce dernier est le nom asiatique formé de *Nin*, et *eni*, habitation. *Ninevi*, habitation de Ninus. *Eni*, en persan, *ew*, en turc ou en tartare, signifie habitation. Ces langues doivent avoir beaucoup d'affinité avec l'ancienne langue d'Assyrie, qui de même que le persan et le tartare n'étoient que des dialectes de la langue primitive. *Ninos* est un àbrégé de *Ninevi*, avec une terminaison à la grecque.

L'abbé Bazin continue en ces termes [1] :

« Il se peut que la circonférence de Baby-
» lone ait été de vingt-quatre de nos lieues
» moyennes; mais qu'un Ninus ait bâti sur le
» Tigre, à quarante lieues seulement de Ba-
» bylone, une ville appelée Ninive, d'une
» étendue aussi grande, c'est ce qui ne paroît
» pas croyable. On nous parle de trois puis-
» sants empires qui subsistoient à la fois;
» celui de Babylone, celui d'Assyrie ou de

[1] P. 48.

» Ninive, et celui de Syrie ou de Damas. La
» chose est peu vraisemblable. C'est comme
» si l'on disoit qu'il y avoit à la fois dans une
» partie de la Gaule trois puissants empires,
» dont les capitales, Paris, Soissons et Or-
» léans, avoient chacune vingt-quatre lieues
» de tour. D'ailleurs, Ninive n'étoit pas bâtie
» ou du moins étoit fort peu de chose au temps
» où il est dit que le prophète Jonas lui fut
» député pour l'exhorter à la pénitence, et
» fut englouti en chemin par un poisson qui
» le garda trois jours et trois nuits.

— » Le prétendu empire d'Assyrie n'existoit
» pas même encore dans le temps où l'on place
» Jonas; car il prophétisoit, dit-on, sous le
» melk ou roitelet juif Joas; et Phul, qui est
» regardé dans les livres hébreux comme le
» premier roi d'Assyrie, ne régna selon eux
» que cinquante-deux ans environ après la
» mort de Joas. C'est ainsi qu'en confrontant
» toutes les dates, on trouve partout de la
» contradiction, et on demeure dans l'incer-
» titude.

» Il est dit dans le livre de Jonas qu'il y
» avoit à Ninive cent vingt mille enfants nou-
» veau-nés. Cela supposeroit plus de cinq
» millions d'habitants, selon le calcul assez
» juste de nos dénombrements, fondés sur le
» nombre des enfants vivants et nés dans la
» même année. Or cinq millions d'habitants

» dans une ville qui n'est pas encore bâtie
» sont quelque chose d'assez rare. »

Telles sont les difficultés que l'abbé Bazin propose contre la grandeur, l'antiquité, la population de Ninive; nous allons répondre à chacune en particulier.

Diodore de Sicile[1], après avoir raconté les grandes conquêtes de Ninus, ajoute :

« Ce prince, ayant effacé tous ses prédéces-
» seurs par l'éclat de ses victoires, forma
» encore le projet d'une ville si magnifique
» que non seulement elle surpassât toutes celles
» qu'on pouvoit avoir vues jusqu'alors, mais
» encore qu'il fût très-difficile à la postérité
» d'en voir jamais une pareille. Ainsi, après
» avoir comblé de présents le roi des Arabes,
» et partagé avec lui ses riches dépouilles, il
» le renvoya dans son royaume avec ses troupes.
» Il ne songea plus qu'à rassembler des ou-
» vriers et à ramasser des matériaux sur le
» bord de l'Euphrate (Diodore se trompe ici;
» il devoit dire le Tigre), où il bâtit une
» ville entourée de puissantes fortifications,
» et plus longue que large. Sa longueur étoit
» de cent cinquante stades, et sa largeur de
» quatre-vingt-dix, ce qui fait en tout quatre
» cent quatre-vingts stades de tour. (Vingt-
» quatre stades font une de nos lieues, selon

[1] Liv. 2.

» l'opinion commune). Ninus ne fut point » trompé dans ses espérances, car aucune » ville n'a égalé celle-ci, ni par la grandeur » du circuit, ni par la magnificence des mu- » railles : elles avoient cent pieds de haut, et » trois chariots pouvoient marcher de front » sur leur épaisseur. Elles étoient encore for- » tifiées de quinze cents tours posées d'espace » en espace, dont chacune avoit deux cents » pieds de haut. La plus grande partie de la » ville étoit occupée par les plus riches Assy- » riens; mais Ninus y reçut aussi tous les étran- » gers qui voulurent s'y établir. Il donna aux » habitants les campagnes des environs pour » leur subsistance, et nomma la ville Ninus » ou Ninive de son nom. »

Il se forme ordinairement autour des capitales des grands états des faubourgs qui égalent, qui surpassent même quelquefois la ville en étendue.

Rome, du temps des premiers Césars, avoit trois lieues de circonférence : elle avoit outre cela, de tous côtés, des faubourgs qui étoient aussi, et même plus grands que la ville. Pline, parlant de cette capitale du monde, dit que les maisons qui étoient hors de son enceinte lui avoient ajouté plusieurs villes : *Exspatiantia tecta multas urbes addidisse* [1],

[1] Liv. 3, c. 5.

ce qui signifie que les faubourgs de Rome s'étoient étendus jusqu'à plusieurs villes qui en étoient voisines. Denys d'Halicarnasse s'exprime sur ce sujet d'une manière encore plus forte que Pline. Voici ses paroles[1] : Tous les » lieux habités autour de Rome sont sans » murailles. On se fatigue en vain pour con- » noître la grandeur de cette ville au-delà de » ses faubourgs, parce qu'on ne peut distin- » guer où elle commence ni où elle finit, » tant ses faubourgs, qui sont d'une étendue » immense, lui sont joints. »

Mais qu'est-il besoin d'aller chercher dans l'antiquité des exemples de villes agrandies, puisque nous en avons un bien frappant au milieu de nous! Qu'on jette les yeux sur les sept plans de Paris donnés par M. de La Mare; avec quelle surprise n'y verra-t-on pas les accroissements de cette ville dans l'espace de treize cents ans! accroissements si prodigieux que l'ancien Paris n'est pas la trentième partie de celui de nos jours (1).

Il se forma auprès de Ninive[2], capitale d'un grand empire pendant treize cents ans, des faubourgs qui l'accrurent au triple. C'est ce que nous apprenons des Livres saints, qui

[1] Liv. 4.
(1) Traité de la police, tom. 1.
[2] Jonas, c. 3.

lui donnent trois journées de chemin d'étendue.

Cette autorité décisive pour tout autre n'est d'aucun poids sur l'esprit de l'abbé Bazin, qui prétend, comme on l'a vu, que nos livres sacrés sont pleins de faussetés. Confondons sa témérité en lui présentant les témoignages des auteurs profanes, qui s'expliquent sur ce sujet comme l'Ecriture sainte.

Strabon [1] parle ainsi des voyages qu'il a faits pour connoître la position des lieux qu'il décrit dans sa géographie.

« Nous avons parcouru une partie de la terre et de la mer, nous avons voyagé au couchant, dès l'Arménie jusqu'en Sardaigne, et au midi dès le Pont-Euxin jusqu'aux extrémités de l'Ethiopie. On ne trouvera point parmi ceux qui ont fait des descriptions de la terre quelqu'un qui en ait parcouru une plus grande étendue que nous; car ceux qui ont navigué plus avant en occident, ne sont pas allés aussi loin que nous en orient; et ceux qui sont allés plus loin en orient n'ont pas pénétré si loin que nous dans l'occident. Il en est de même par rapport au septentrion et au midi. »

Strabon, en allant du Pont-Euxin en Ethiopie, a vu les ruines de Ninive et les

[1] Liv. 11, p. 109.

restes de Babylone ; car ces deux villes si fameuses étoient sur sa route. C'est donc comme témoin oculaire qu'il nous assure que Ninive avoit été plus grande que Babylone. Or, on va voir que cette dernière ville avoit près de trois journées de chemin de longueur.

Aristote écrit [1] « que l'on pourroit environner d'un mur tout le Péloponèse ; que Babylone est peut-être d'une égale étendue, laquelle ayant été prise par ses ennemis, on dit qu'une partie de cette ville n'en savoit encore rien au troisième jour.. »

Elle avoit donc trois jours de chemin en longueur.

Ce grand philosophe ne vivoit pas longtemps après la prise de Babylone : il devoit être bien instruit de ce qui étoit arrivé dans cette ville lorsque les Perses s'en emparèrent, puisque son élève Alexandre, à la tête des Grecs, venoit d'en faire la conquête. Cet auteur assure dans le même chapitre qu'il y a des villes si grandes qu'on doit plutôt les appeler des pays environnés de murs que des villes.

Lorsque nous disons que Babylone avoit environ trois journées de chemin en longueur, nous y comprenons les faubourgs,

[1] Politique, liv. 3, c. 2.

comme nous les avons compris dans l'étendue de Ninive. Ils étoient un peu moindres que ceux de Ninive, parce que Strabon nous assure que cette ville avoit été plus grande que Babylone; différence qui ne peut se prendre du côté de l'enceinte qui étoit absolument la même dans ces deux villes.

La comparaison que fait l'abbé Bazin entre Ninive, Babylone, Damas, et Paris, Orléans, Soissons, est entièrement défectueuse. Orléans et Soissons ne sont chacune qu'à vingt lieues de Paris. Ninive étoit à près de cent lieues de Babylone (je me sers des cartes de M. Liébaux (1), donnéesen 1729); elle étoit voisine de l'Arménie (2), qui est un des plus beaux et des plus fertiles pays de l'Asie, ce qui a engagé plusieurs interprètes à y placer le paradis terrestre. Babylone étoit dans la Mésopotamie (3), si vantée pour sa fécondité, et près de la Syrie (4), dont le terroir est très-fertile en froment, orge, vins, oliviers, palmiers, citronniers, orangers, figuiers, etc. (5).

L'abbé Bazin (6) suppose ses lecteurs bien

(1) Strabon, liv. 12.
(2) Tournefort, tom. 3, p. 191 et suiv.
(3) Shaw, tom. 2, p. 58.
(4) Strabon, l. 16.
(5) Otter, tom. 1, p. 80, 88, 92, 96.
(6) Darvieux, tom. 2, c. 26.

ignorants lorsqu'il met Damas en parallèle avec Ninive et Babylone et qu'il la fait capitale d'un puissant état. Elle étoit, à l'égard de l'une ou de l'autre de ces deux villes, ce que Senlis ou Soissons est par rapport à Paris. La Syrie étoit partagée en six états, dont le royaume de Damas étoit un.

Nous renvoyons l'abbé Bazin, pour s'instruire de l'antiquité de Ninive, à la dissertation de M. Fréret (1) sur l'histoire de la Chronologie des Assyriens de Ninive. Cet académicien, qui a recueilli et discuté tout ce que les auteurs grecs et latins ont écrit de l'empire des Assyriens, dont Ninive étoit la capitale, place le commencement de cette monarchie sous Ninus, à l'an 1968, et la fin à l'an 608 avant Jésus-Christ, ce qui fait une durée de 1360 ans.

Le Seigneur dit à Jonas [1] : « Vous vous » fâchez pour un lierre qui ne vous a point » coûté de peine et qui est crû sans vous, » qui est né en une nuit, et qui est mort la » nuit suivante; et moi je ne pardonnerois » pas à la grande ville de Ninive, où il y a » plus de six vingt mille personnes qui ne » savent pas discerner leur main droite d'avec » leur main gauche. »

(1) Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tom. 5.

[1] Ch. 4.

Dixit Dominus ad Jonam : Tu doles super hederam in quâ non laborasti, neque fecisti ut cresceret, quæ sub unâ nocte nata est et sub unâ nocte periit; et ego non parcam Ninivæ civitati magnæ in quâ sunt plusquàm centum viginti millia hominum qui nesciunt quid sit inter dexteram et sinistram suam.

L'abbé Bazin métamorphose ces cent vingt mille personnes qui ne savent pas discerner entre leur main droite et leur gauche en cent vingt mille enfants nouveau-nés, comme s'il n'y avoit que des enfants nouveau-nés qui ignorassent la différence qu'il y a entre la droite et la gauche : nous en appelons à l'expérience universelle. Qui ne sait qu'à trois et à quatre ans même les enfants ne connoissent point cette distinction? Mais fixons l'âge où ils peuvent faire ce discernement, à deux ans. Les cent vingt mille enfants qui ont un ou deux ans ne font que la dix-huitième partie des habitants d'une ville. Nous suivons le calcul de M. Kerseboom, qui, après plusieurs dénombrements, donne cette règle (1): *Le nombre présent d'un peuple est d'autant de fois de trente-cinq âmes qu'il y a de naissances vivantes par an parmi ce peuple.* Selon cette proposition, cent vingt mille enfants d'un ou de deux ans ne suppo-

(1) Bibliothèque raisonnée, avril, etc., 1745, art. 10.

sent que deux millions deux cent mille habitants; mais accordons-en jusqu'à deux millions cinq cent mille. Est-il surprenant que dans une ville de trois journées de chemin en longueur il se soit trouvé une pareille quantité d'habitants? Thèbes d'Egypte avoit eu sept cent mille hommes (1) en état de porter les armes, ce qui donne trois millions cinq cent mille âmes, puisque ceux qui sont propres à la guerre ne font que la cinquième partie d'un peuple. Auguste dit dans son marbre d'Ancyre que dans son sixième consulat il fit le dénombrement des citoyens romains (2); qu'il s'en trouva quatre millions et soixante-trois mille. *In consulato suo sexto* lustrum condidisse; *quo lustro censita sunt civium romanorum capita quadragies centum millia et sexaginta tria*. Dans le dénombrement que fit l'empereur Claude (3) il s'en trouva six millions neuf cent quarante-quatre mille. Pekin renferme trois millions d'habitants selon le P. Duhalde, dans sa description de la Chine, qui est universellement estimée; et selon M. de Voltaire (4), elle a six de nos grandes lieues de circonférence et

(1) Tacite, Annales, l. 11, c. 19.
(2) *Lipse, de magnitudine romanâ*, l. 1, c. 7.
(3) Tacite, Annales, l. 11, c. 13.
(4) Essai sur l'Histoire générale, t. 1, p. 13.

renferme environ quatre millions de citoyens.

Après tout ce que nous venons de dire au sujet de Ninive, on voit combien est mal fondée la plaisanterie par laquelle l'abbé Bazin termine cet article.

Le figuier ne fleurira point.

Voici les menaces que le prophète Habacuc[1] fait, de la part de Dieu, aux Juifs : Le figuier ne fleurira point, et les vignes ne pousseront point : l'olivier mentira et ne donnera point d'olives, et les campagnes ne porteront point de grains : les bergeries seront sans brebis, et il n'y aura plus de bœufs ni de vaches dans les étables : *Ficus enim non florebit et non erit germen in vineis : mentietur opus olivæ, et arva non afferent cibum : abscindetur de ovili pecus, et non erit armentum in præsepibus.*

La première de ces menaces est ridicule, puisque le figuier ne fleurit jamais, en quelque contrée qu'il soit.

Réponse. Le terme de l'original *pharah* lève cette difficulté ; il signifie porter du fruit, de même que fleurir. Or, dès qu'un mot a deux sens, dont l'un est faux et l'autre véritable,

[1] C. 3, v. 17. Doutes manuscrits sur la Religion, par un anonyme.

la raison ne veut pas qu'on balance sur le choix. D'ailleurs la suite du discours demande que l'on prenne ce terme dans le premier sens, car on y parle du fruit de l'olivier, du fruit des campagnes, du germe ou de la première production du fruit de la vigne.

Aussi les Septante, au lieu de *fleurira*, ont traduit *n'apportera point de fruits*; la version syriaque, *ne portera point de germes*; l'arabique, *ne portera point de fruits*; l'ancienne Vulgate, *ne portera point de fruits*; le manuscrit de saint Germain, *ne portera point de fruits*; le bréviaire mozarabique, *ne portera point de fruits*; le psautier de Sorbonne, *ne portera point de fruits*; saint Cyprien, dans sa lettre à Démétrius, p. 222, *ne portera point de fruits*; saint Augustin, l. 18 de la Cité de Dieu, col. 515, *ne portera point de fruits*; l'auteur du livre des Promesses, dans saint Prosper, p. 188, *les figuiers ne donneront point de fruits*; saint Jérôme lui-même, dans son Commentaire sur Habacuc, tome III, page 1640, lit : *Le figuier ne produira point de fruits.*

Jérusalem.

Dieu prédit par Zacharie[1] que la ville de

[1] Ch. 2, v. 4.

Jérusalem, rebâtie au retour de la captivité, ne sera plus environnée de murs, *à cause de la multitude d'hommes et de bêtes qui seront au milieu d'elle*, c'est-à-dire que hors de l'enceinte, et près des murs reconstruits par Néhémie, il se formeroit encore une nouvelle ville, parce que le grand nombre de ceux qui viendront pour demeurer à Jérusalem ne pourront se placer dans la vieille.

Cette prophétie fut accomplie sous les Machabées. Une nouvelle ville, qu'on appela *Besetha* du nom d'une colline qu'elle renfermoit, fut ajoutée à l'ancienne, qui avoit été rebâtie par Zorobabel et par Néhémie. Jérusalem, composée de ces deux villes, se peupla extraordinairement. Elle avoit tout ce qui peut attirer les habitants. Elle étoit la capitale du pays. Elle renfermoit dans son enceinte l'unique temple de la nation. Elle étoit la demeure du grand-prêtre, le séjour des rois, le siége du sénat, la résidence des docteurs et des lettrés. Chacune de ces prérogatives en particulier auroit suffi pour la rendre très-peuplée; quelle multitude d'habitants ne durent-elles pas lui procurer étant réunies! L'histoire s'accorde avec nos conjectures. Josèphe écrit [1] que de son temps on

[1] Guerre des Juifs, l. 6, c. 45.

compta les agneaux qui furent immolés à une Pâque. Il s'en trouva deux cent cinquante-cinq mille six cents. Il y avoit au moins dix personnes pour manger chacun de ces agneaux, et il pouvoit y en avoir jusqu'à vingt. Prenons un nombre moyen; supposons quinze personnes pour chaque agneau, nous trouverons trois millions neuf cent quarante-six mille personnes dans Jérusalem au temps de cette solennité. Quelle multitude d'habitants et d'habitations ne falloit-il pas pour loger une si grande quantité d'étrangers pendant les trois fêtes solennelles de la nation? On ne nous accusera pas d'excéder en donnant trois cent mille citoyens à Jérusalem, pour recevoir trois millions six cent quarante-six mille Juifs venus de toute la Judée et des royaumes voisins.

Pline nous donne la même idée [1] que Josèphe de la multitude des habitants de Jérusalem. Il dit que cette ville est de beaucoup la plus illustre des villes, non-seulement de la Judée, mais encore de l'Orient. *Hierosolyma longè clarissima urbium Orientis non Judeæ modò.* Il met donc Jérusalem au-dessus d'Antioche. Ce n'étoit point pour l'étendue de son enceinte, qui n'étoit, comme Josèphe l'écrit [2], que de trente-trois stades, ou

[1] L. 5, c. 14.— [2] L. 5, c. 13.

environ une lieue et demie, tandis qu'Antioche avoit dix mille pas, ou trois lieues et un tiers de circuit. C'étoit donc par le nombre des habitants que Jérusalem surpassoit Antioche, dans laquelle, selon le témoignage de saint Jean Chrysostôme [1], il n'y avoit que deux cent mille âmes.

Jérusalem étoit dans un terroir pierreux et aride. Cette situation fait naître une difficulté. Comment, dit-on, une ville ainsi placée, et d'ailleurs si grande, si peuplée, si remplie d'étrangers qui y venoient de toutes parts, surtout aux trois fêtes solennelles, où l'on en comptoit plus de trois millions, comment cette ville pouvoit-elle avoir assez d'eau pour tant de monde? Et ce qui augmente la difficulté, c'est que les Juifs étoient obligés par leur loi à un grand nombre d'ablutions qui consumoient une prodigieuse quantité d'eau.

Réponse. Strabon [2], qui vit Jérusalem du temps d'Auguste, dit que cette ville étoit dans un endroit pierreux, *qui n'abonde qu'en eaux*. Ce témoignage est décisif, puisque cet auteur avoit passé par Jérusalem lorsqu'il alla dès le Pont-Euxin jusqu'en Ethiopie. Il a vécu sous Auguste et sous Tibère. Alors cette ville étoit plus grande, plus peuplée, plus

[1] Panégyrique de saint Ignace, martyr. — [2] Liv. 16.

fréquentée par les Juifs de tous les pays qu'elle n'avoit jamais été; et c'est dans ce temps que Strabon assure qu'elle avoit des eaux en abondance.

Quoique la difficulté qu'on a proposée soit pleinement levée par les paroles de ce géographe si universellement estimé, nous ne laisserons pas de confirmer son récit par les témoignages des auteurs sacrés, de Josèphe et de Tacite, en faisant le dénombrement des ruisseaux, des fontaines, des piscines ou réservoirs d'eau qu'ils ont indiqués dans Jérusalem.

Ville haute.

Le temple, espèce de citadelle[1], avoit aussi ses remparts, construits avec encore plus d'art et de soins; des portiques tout autour, autre défense très-forte; une source d'eau vive, de vastes souterrains dans l'intérieur de la montagne; des piscines, des citernes pour conserver l'eau des pluies. *Templum in modum arcis, propriique muri, labore et opere ante alios : ipsæ porticus quîs templum ambiebatur, egregium propugnaculum, fons perennis aquæ, cavati sub terrâ montes, et piscinæ citernæque servandis imbribus.*

[1] Histoire de Tacite, liv. 5, ch. 10.

La piscine ou réservoir d'eau de Sion [1].

Ville basse.

La maison du bois du Liban [2], dans laquelle Salomon dit qu'il a fait faire des réservoirs d'eau pour arroser les plants des jeunes arbres.

La fontaine de Rogel, qui étoit dans les jardins du roi, comme Josèphe, livre 7 des antiquités, chap. 2, l'indique; car il dit qu'Adonias fut couronné auprès de la fontaine qui est dans les jardins du roi; couronnement que l'Ecriture assure avoir été fait auprès de la fontaine de Rogel.

La piscine supérieure [3] au pied du mont de Sion, que le roi Ezéchias fit faire avec son canal souterrain qui conduisoit les eaux de la fontaine de Siloë dans la ville.

La piscine probatique [4], qui étoit entourée de cinq portiques ou galeries.

La piscine ancienne [5], le réservoir d'eau, auprès de la piscine ancienne, la piscine d'en bas.

[1] Néhémie, ch. 3, v. 15. — [2] Ecclésiaste, ch. 2. — [3] II des Paralipomènes, ch. 18. — [4] Saint Jean, ch. 5. — [5] Isaïe, c. 2, v. 9, 11.

Seconde ville.

L'étang des serpents [1].

L'étang de Salomon [2].

La Tour d'Hippocos [3], au milieu de laquelle il y avoit un puits de vingt coudées de profondeur, pour recevoir l'eau qui tomboit du ciel.

La tour Phazaël [4], dans laquelle étoient des logements et des bains si riches, que l'on y voyoit éclater partout une magnificence royale.

Le palais d'Hérode [5], dans lequel on voyoit un cercle de portiques, soutenus par des colonnes d'une excellente beauté. Rien ne pouvoit être plus agréable que les espaces à découvert qui étoient entre ces portiques, parce qu'ils étoient pleins de diverses plantes, de belles promenades, de clairs viviers et de fontaines saillantes, qui jetoient l'eau par plusieurs figures de bronze.

Nouvelle ville, ou Besetha.

Dans les tours qui étoient sur le mur qui environnoit cette nouvelle ville [6], on avoit pratiqué des citernes pour recevoir l'eau de la pluie.

[1] Josèphe, de la guerre des Juifs, liv. 5, c. 12. — Jos., liv. 5, c. 13. — [3] *Idem, ibidem.* — [4] *Idem, ibidem.* — [5] *Idem, ibidem.* — [6] *Idem, ibidem.*

Hors de la ville à l'orient.

La fontaine du Dragon [1], entre la porte de la vallée et la porte du fumier.

La fontaine de Siloë [2], au pied des murs de Jérusalem, dont l'eau, dit Josèphe, est excellente à boire, et qui en donne en abondance. Saint Jérôme [3] dit que les eaux de Siloë rendoient la vallée où elles couloient très-agréable et très-délicieuse, parce qu'elles y arrosoient des bois et des jardins.

Le torrent de Cédron couloit au pied des murailles de Jérusalem. Il en est parlé en plusieurs endroits des livres saints et dans Josèphe.

A l'occident.

La fontaine de Gion [4], près des murailles de Jérusalem.

Quand nous n'aurions pu montrer dans Jérusalem autant de ruisseaux, de fontaines et de piscines que nous en avons fait voir, on ne pourroit conclure de là que cette ville manquoit d'eau. Alexandrie, la seconde ville de l'empire romain, n'avoit ni ruisseau, ni

[1] Néhémie, c. 2, v. 13. — [2] Josèphe, de la guerre des Juifs, liv. 5, c. 13. — [3] Saint Jérôme, sur Jérémie, c. 14. — [4] III des Rois, c. 1, v. 33.

fontaine ; elle avoit toutefois, et elle a encore, de l'eau en abondance. Un canal tiré du Nil, qui se remplit au temps de l'inondation de ce fleuve, remplit un grand nombre de vastes citernes où l'eau se conserve toute l'année. Jérusalem auroit pu se procurer de l'eau, si elle en avoit eu besoin, par le même moyen ; et si elle n'avoit pas pour cela la commodité d'un fleuve, comme Alexandrie, elle avoit en revanche, au printemps et en automne, des pluies réglées qui pouvoient en tenir lieu.

Sur ce que le Seigneur dit dans Zacharie qu'il n'a été qu'un peu en colère contre son peuple lorsqu'il l'a puni par les armes de Nabuchodonosor.

Le Seigneur, lassé des crimes et des idolâtries de son peuple, lui fait, par la bouche de ses prophètes, les reproches les plus sanglants[1]. Il l'appelle *fils d'une magicienne, race d'un homme adultère et d'une femme prostituée, enfants perfides, rejetons bâtards.* Aux reproches[2] il ajoute les menaces : *Je vous ferai moi-même la guerre, et vous perdrai avec une main étendue*[3] *et avec un*

[1] Isaïe, c. 57, v. 3 et 4.

[2] Jérémie, c. 21, v. 5.

[3] Jérémie, c. 6, v. 19, 21 ; c. 9, v. 16, 22 ; c. 15, v. 3, 4, 7 ; c. 21, v. 6, 7.

bras fort et dans toute l'effusion de ma fureur, de mon indignation et de ma colère. Il dit qu'il les fera périr par le glaive[1], par les dents des bêtes féroces, par la peste et par la famine.

Les menaces du Seigneur ne furent pas vaines; Nabuchodonosor vint dans la Judée: alors les Juifs furent en proie à tous les fléaux que Dieu leur avoit annoncés par ses prophètes. L'épée de l'ennemi, les bêtes féroces[2], la famine, la peste détruisirent presque entièrement cette malheureuse nation. Un petit nombre échappa à ces calamités[3]; mais il fut enlevé à sa patrie, et conduit chargé de chaînes dans une terre étrangère.

Après avoir lu la terrible vengeance que Dieu tira de son peuple, on est bien surpris d'entendre le Seigneur dire dans Zacharie: J'ai conçu une grande indignation contre les nations puissantes qui ont affligé mon peuple avec excès lorsque j'étois seulement un peu en colère contre lui: *Irâ magnâ ego irascor super gentes opulentas, quia ego iratus sum parùm, ipsi verò adjuverunt in malum.*

Il n'est pas difficile de faire cesser la sur-

[1] Ézéchiel, c. 5, c. 14, depuis le verset 13 jusqu'à la fin; ch. 15, c. 16, v. 36 et suiv.

[2] Jérémie, c. 4, v. 27.

[3] Ézéchiel, c. 14, v. 22.

prise que causent ces paroles. Ce peuple contre lequel Dieu dit qu'il n'étoit qu'un peu en colère, ce peuple qu'il est fâché que les nations aient traité avec trop de cruauté, ce peuple n'est sûrement pas les Juifs, qui avoient été les objets de sa colère, de son indignation et de sa fureur, qu'il avoit lui-même condamnés à la mort, sur lesquels il avoit fait tomber ses plus terribles fléaux; ce sont ces faibles restes de Juda qui, moins coupables que les autres, avoient échappé aux malheurs de la nation, comme le Seigneur l'avoit prédit : ils formoient alors tout le peuple de Dieu. Comme ils n'étoient pas entièrement innocents, le Seigneur vouloit bien les châtier par l'esclavage et l'exil, mais non pas les détruire; et c'est pour cela qu'il se plaint de leurs vainqueurs, qui, les traitant avec une inhumanité barbare, excédoient dans la punition qu'il avoit décernée contre eux. Ecoutons ces malheureux captifs; ils nous font la description la plus touchante de leur triste état. *Seigneur,* disent-ils en s'adressant à Dieu[1], *vous nous avez rendus un sujet d'opprobre à nos voisins, et un objet d'insulte et de moquerie à ceux qui sont autour de nous; vous nous avez fait devenir la fable des nations, et les peuples secouent la*

[1] Ps. 43.

tête en nous regardant. J'ai devant les yeux ma confusion durant tout le jour, et la honte qui paroît sur mon visage me couvre entièrement. Quand j'entends la voix de celui qui m'accable par ses reproches et ses calomnies, et lorsque je vois mon ennemi et mon persécuteur....... Vous nous avez humiliés dans un lieu d'affliction, et l'ombre de la mort nous a couverts...... Nous sommes tous les jours livrés à la mort à cause de vous, et nous sommes regardés comme des brebis destinées à la boucherie..... Pourquoi, Seigneur, détournez-vous votre visage et oubliez-vous notre pauvreté et notre extrême affliction? car notre âme est humiliée jusqu'à la poussière, et notre ventre est comme collé à terre.

Sur le verset onzième du premier chapitre de Malachie.

Ab ortu enim solis usque ad occasum magnum est nomen meum in gentibus, et in omni loco sacrificatur et offertur nomini meo oblatio munda, quia magnum est nomen meum in gentibus, dicit Dominus exercituum.

Car depuis l'orient jusqu'à l'occident mon nom est grand parmi les nations, et l'on me sacrifie en tout lieu, et l'on offre à mon nom

une oblation pure, parce que mon nom est grand parmi les nations, dit le Seigneur des armées.

Voici ce texte traduit littéralement selon l'hébreu :

Car depuis le lever du soleil jusqu'au couchant, mon nom, grand parmi les nations, et en tout lieu encens offert à mon nom et oblation pure, parce que mon nom grand parmi les nations, a dit le Seigneur des armées.

Il est évident que le verbe substantif *être* est sous-entendu plusieurs fois dans ce passage : saint Jérôme l'a ajouté dans sa version, et l'a placé au présent ; cependant comme les pères de l'Eglise et saint Jérôme lui-même dans son commentaire sur Malachie, disent que c'est ici une prophétie des choses futures, *ubi manifestissima prophetia de futuris texitur,* que c'est une prédiction du culte que les nations devoient rendre au vrai Dieu dans toutes les parties de la terre, lorsque l'Evangile leur auroit été annoncé, il paroît qu'il eût été plus convenable de placer le verbe substantif au futur qu'au présent, et traduire : *mon nom sera grand parmi les nations,* que *mon nom est grand parmi les nations.* Ajoutons que si l'on veut entendre les paroles de Malachie, du temps où le prophète les prononça, il faudra recourir à des interpréta-

tions violentes pour y trouver la vérité. Enfin nous pouvons appuyer notre explication de l'autorité des versions syriaque et arabe, qui ont employé le futur dans la traduction de cet endroit. Voici donc, à ce qu'il nous semble, la manière dont il faut rendre ce passage en français.

Car depuis le lever du soleil jusqu'au couchant, mon nom sera grand parmi les nations, et en tout lieu de l'encens sera offert à mon nom, et une oblation pure me sera présentée parce que mon nom sera grand parmi les nations.

On dira peut-être que lorsque le verbe substantif *être* est sous-entendu dans les livres saints, c'est toujours au temps présent.

Nous répondons que ceux qui penseroient ainsi se tromperoient beaucoup. Ce verbe est sous-entendu par les auteurs sacrés dans tous les temps : nous allons en donner des exemples.

Psaume 33, selon l'hébreu, v. 4. *Quia rectum verbum Domini*, pour *quia rectum est*; voilà le verbe substantif sous-entendu au présent.

Genèse, chap. 1, v. 2. *Et tenebræ super faciem abyssi*, pour *tenebræ erant super faciem abyssi*; voilà le verbe substantif sous-entendu à l'imparfait.

Isaïe, chap. 63, v. 3. *Torcular calcavi ego*

solus, et de populis non vir mecum, pour *non fuit vir mecum*; voilà le verbe substantif sous-entendu au prétérit.

Daniel, chap. 9, v. 26. *Excidetur Christus, et non ei*, pour *non erit ei*; voilà le verbe substantif sous-entendu au futur.

Voyez l'article de la malédiction de Chanaan.

L'omission du verbe substantif n'est pas particulière à l'hébreu; elle se trouve aussi fréquemment dans le chaldéen, le syriaque et l'arabe.

Eléphant.

L'auteur du premier livre des Machabées, chap. 6, rapporte que dans l'armée que le roi Antiochus Eupator conduisit contre Juda, *il y avoit trente-deux éléphants dressés au combat, et que sur chacune de ces bêtes il y avoit une forte tour de bois destinée pour la mettre à couvert, et des machines dessus; et dans chaque tour, trente-deux des plus vaillants hommes qui combattoient d'en haut, avec un Indien qui conduisoit la bête.*

On s'élève contre ce récit; on crie à l'exagération et à l'hyperbole; mais il ne sera pas difficile de justifier la narration de l'écrivain sacré.

Pline, livre 8, chap. 7, rapporte que Jules-

César étant dictateur fit combattre à Rome, dans son troisième consulat, vingt éléphants contre cinquante hommes de pied, et une autre fois fit combattre vingt éléphants qui portoient des tours de bois dans chacune desquelles il y avoit soixante hommes pour leur défense contre cinquante hommes de pied et autant de cavaliers. *Pugnavere, Cæsare dictatore, tertio consulatu ejus, viginti elephantes contra pedites quinquagenos : iterumque totidem turriti cum sexagenis propugnatoribus, eodem quo priores numero peditum, et pari equitum ex adverso dimicante.*

La critique la plus sévère ne peut suspecter ce témoignage; c'est un des plus graves auteurs de l'antiquité qui rapporte cet événement, dont la ville entière de Rome a été témoin. Pline vécut avec plusieurs de ceux qui en avoient été spectateurs. Ce combat, par lui-même et par sa singularité, car on n'en avoit jamais vu de semblable dans cette capitale du monde, n'étoit pas de nature à être oublié dans la génération qui le suivit.

Lorsque les Portugais firent leur descente pour assiéger Malaca, en 1511, le roi de cette ville s'y opposa avec toutes ses forces. Il étoit monté sur un éléphant[1], et soutenu de deux

[1] Histoire des Voyages, tom. 1, p. 333.

autres de ces animaux qui portoient sur le dos des châteaux, d'où les flèches et les dards tomboient comme une pluie. Il falloit qu'il y eût dans ces châteaux un grand nombre de combattants pour que les flèches et les dards en soient tombés comme une pluie.

Peytarède dit avoir vu porter à un éléphant, avec ses dents, deux canons de fonte attachés ensemble avec des câbles, pesant chacun trois mille livres, l'espace de trois cents pas. Or il est certain qu'un animal peut porter sans peine toute une journée, sur son dos, un poids double de celui qu'il portera à sa gueule pendant quelque temps; ainsi un éléphant qui porte avec ses dents six mille livres pesant l'espace de trois cents pas pourra porter sur son dos, pendant tout le jour, une charge de douze mille livres, charge bien plus considérable que celle de trente-trois hommes avec la tour et les machines, qui ne pèseroient tout au plus que huit à neuf mille livres.

Voici encore un exemple qui fera juger de la force des éléphants[1]. Les Hollandois du cap de Bonne-Espérance, voulant en faire l'essai, attelèrent un éléphant à la proue d'un vaisseau considérable; cet animal le tira le long du rivage.

Antiochus-le-Grand, dans l'armée qu'il op-

[1] Hist. des Voyages, tom. 18, p. 128.

posa aux Romains, avoit des éléphants que Florus assure avoir été *immensæ magnitudinis*, d'une immense grandeur. Ceux qui se trouvèrent dans l'armée d'Antiochus Eupator, son petit-fils, étoient sûrement de la même espèce et de la même taille, puisque ce prince possédoit les états d'où son aïeul avoit tiré ces animaux. Doit-on être surpris que des éléphants d'un grandeur immense, et par conséquent d'une force excessive, aient porté une tour remplie de trente-deux combattants

On pourra se former une idée de la grandeur monstrueuse de quelques éléphants par ce que rapporte Lopez. Il dit qu'ayant pris plusieurs fois, dans le sable, la mesure du pied des éléphants de Congo et d'Angola[1], il en trouva un de quatre empans de largeur. Il ajoute qu'il prit plaisir à peser plusieurs de leurs dents, dont chacune étoit d'environ deux cents livres.

Mais, dit-on, plusieurs auteurs, tant anciens que modernes, ne nous donnent pas une idée si avantageuse des forces de l'éléphant. Elien écrit qu'il porte trois combattants avec celui qui le conduit. Héliodore ne met que six archers sur cet animal. Selon Marmol, les éléphants d'Afrique peuvent porter une tour avec douze hommes. Ceux des Indes en portoient

[1] Hist. des Voyages, tom. 17, p. 221, 222.

jusqu'à quinze, au rapport de Philostrate. Marc-Paul Vénitien en met jusqu'à quinze ou vingt sur ceux de l'île de Zinzibar.

Que prouvent tous ces témoignages? Rien autre chose, sinon qu'il y a des éléphants de différentes espèces, qui sont inférieurs en taille et en force à ceux dont nous venons de démontrer l'existence, ce que personne ne conteste.

Les Apôtres et les Evangélistes ont-ils fait de fausses applications des passages de l'ancien Testament?

Les Juifs modernes accusent les écrivains du nouveau Testament d'appliquer à Jésus-Christ des prédictions et des passages de l'ancien, qui ont tout autre objet; ce qui est, disent-ils, une preuve de leur ignorance ou de leur infidélité.

Réponse. Les Juifs s'appliquoient fort à la recherche des sens allégoriques ou mystiques de l'Écriture sainte.

Cet usage étoit introduit parmi eux long-temps avant que Jésus-Christ parût. Le grand pontife Eléazar, dans un discours qu'on lit au livre 7 de la préparation évangélique d'Eusèbe, parle ainsi :

« Moyse, pour nous éloigner le plus qu'il » étoit possible des nations idolâtres, nous a

» séparés d'elles par la nourriture, la boisson,
» la purification légale de la vue, du toucher,
» de l'ouïe. Car, quoique toutes les créatures
» aient été également produites par Dieu, c'est
» pour des raisons secrètes et d'un grand poids
» que nous nous abstenons des unes et que nous
» usons des autres. Je vais en rapporter un
» ou deux exemples, afin que vous ne croyiez
» pas que c'est sans raison que Moyse a fait
» des lois sur des sujets qui paroissent si peu
» considérables, et que vous connoissiez que
» toutes ses ordonnances conduisent à la pro-
» bité et à la justice. Tous les oiseaux dont
» nous mangeons sont domestiques et purs,
» étant nourris de froment ou de légumes,
» comme les pigeons, les tourterelles, les
» cailles, les perdrix, les canards et autres
» qui se nourrissent de même. Les oiseaux qui
» nous sont défendus sont des oiseaux de
» proie, qui se nourrissent de la chair des
» autres oiseaux, qui déchirent les agneaux,
» les chevreaux, qui attaquent les hommes,
» qui se repaissent des cadavres. Il a nommé
» avec raison ces oiseaux impurs, afin de nous
» inspirer de l'horreur du vol et du meurtre,
» et afin de nous inviter à la pratique de la
» justice et à l'amour de la paix, comme les
» oiseaux purs qui ne font point de mal à au-
» cun des autres animaux. C'est ainsi que par
» ces symboles il tourne vers la justice les

» cœurs de ceux qui ont de l'intelligence ; car
» si l'on ne doit pas toucher les animaux im-
» purs à cause de leur impureté, combien
» plus doit-on éviter les hommes qui par
» leurs mauvaises mœurs leur ressemblent !
» Toutes ces choses, considérées dans l'ordre
» de la conduite et de la sainteté, seront fort
» utiles. . . . .
» C'est ainsi que notre loi ne nous permet ni
» parole ni action mauvaise, et que soit en
» termes exprès, soit par des signes et des
» symboles, elle nous conduit à Dieu et à la
» justice. »

Eusèbe a tiré ce discours d'Eléazar de l'histoire qu'Aristée a faite de la version des Septante. Nous n'ignorons pas que l'authenticité de cette histoire est contestée parmi les savants ; mais quand elle seroit supposée, comme ceux qui la croient telle conviennent qu'elle a été écrite par un Juif helléniste qui vivoit avant Philon et Josèphe, le témoignage que nous avons cité est aussi propre à notre dessein que si cette histoire avoit été composée par celui dont elle porte le nom.

Aristobule, Juif philosophe péripatéticien, dans le livre qu'il adressa au roi Ptolémée, s'exprime ainsi :

« Vous demandez, prince, ce que veut
» dire notre écriture lorsqu'elle attribue à
» Dieu des mains, des bras, une face, des

» pieds, le marcher et le repos. Toutes ces
» expressions bien entendues ne nous donnent
» point une fausse, mais une véritable idée de
» Dieu. Un législateur se sert des choses sen-
» sibles pour désigner ce qui ne peut pas tom-
» ber sous les sens ; et c'est pourquoi ceux qui
» sont intelligents admirent beaucoup la pro-
» fonde sagesse et l'esprit divin qui étoient
» dans Moyse, tandis que ceux qui ne s'élè-
» vent point au-dessus de la lettre de ces lois
» croient qu'il n'a rien écrit de considérable.
» J'expliquerai donc brièvement et clairement,
» autant que je le pourrai, tout ce que vous
» demandez ; que si je ne vous donne pas des
» réponses satisfaisantes, ne blâmez point
» notre divin prophète, qui n'a rien écrit
» qu'avec une profonde sagesse, mais ne vous
» en prenez qu'au peu d'intelligence que j'ai
» de ses divines lois.

» La force de l'homme et ses opérations
» sont dites être dans sa main ; c'est pour cette
» raison que notre législateur a désigné par
» ce terme la puissance de Dieu. On peut,
» sans outrager ce souverain Etre, appeler
» son repos la constante durée des créatures,
» et le cours invariable du monde ; car le
» Seigneur a tellement réglé toutes choses,
» que jamais le ciel n'a été changé en terre,
» ni la terre en ciel ; le soleil n'est point de-
» venu lune, ni la lune soleil ; de même dans

» les animaux, la bête n'a point été changée » en homme, ni l'homme en bête. L'Ecriture » dit que Dieu descendit sur la montagne » lorsqu'il donna la loi; elle dit aussi que la » montagne étoit tout en feu, et qu'on en- » tendit le son des trompettes lorsque Dieu » descendit, et que toute la multitude des » enfants d'Israël, qui étoit d'un million » d'hommes, vit pendant cinq jours la mon- » tagne tout en feu. Cette descente de Dieu » ne désigne point un mouvement local, car » Dieu est partout; mais le feu ardent qui » consume tout, et qui pendant cinq jours » qu'il dura ne consuma rien, qui n'altéra » pas même la verdure de l'herbe, ce son ef- » froyable de trompettes qui se faisoit entendre » sans qu'il y eût aucun de ces instruments, » marquoient la descente de Dieu à tous ceux » qui entendoient et qui voyoient ces prodiges; » car il descendit, parce qu'il voulut donner » des lois divines au peuple juif. »

Les thérapeutes expliquoient les saintes Ecritures par des allégories [1]. Ils avoient reçu cette méthode de leurs pères ou anciens, qui leur avoient laissé quelques livres de cette science. Ils comparoient la loi à un animal, et ils disoient que les paroles en étoient le corps, et les sens renfermés sous ces paroles en étoient l'âme.

[1] Philon, de la vie contemplative.

Philon a composé trois livres des allégories sur l'ouvrage des six jours.

Josèphe, dans la préface des Antiquités judaïques, s'explique ainsi :

« Tout ce que notre saint législateur dit » est d'une parfaite harmonie avec la nature » des choses : en effet, s'il en cache quelques- » unes sous le voile de l'énigme, il ne le fait » que très à propos. S'il en indique d'autres » par des allégories, il le fait avec dignité ; » et celles dont il est utile qu'on soit nette- » ment instruit, il les exprime clairement. »

Le paraphraste Jonathan, sur ces paroles de la Genèse, chap. 3, v. 15, où le Seigneur dit au serpent qui avoit séduit Eve : *inimicitiam ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen illius : ipsum conteret tibi caput, et tu conteres ei calcaneum* : je mettrai inimitié entre toi et la femme, entre ta race et la sienne : cette race te brisera la tête et tu lui briseras le talon. Nous avons traduit le texte selon l'hébreu. Le samaritain et la version des Septante y sont conformes.

Voici comme le paraphraste Jonathan explique ces paroles : *Cette race te brisera la tête et tu lui briseras le talon.* Et il arrivera, lorsque les enfants de la femme observeront les préceptes de la loi, qu'ils s'appliqueront à te frapper sur la tête; mais lorsqu'ils abandonneront les préceptes de la loi,

tu t'appliqueras à les mordre dans leurs talons; toutefois il y aura du remède pour eux, mais il n'y en aura point pour toi; car on appliquera un remède à leur talon dans les jours du roi Messie.

Le paraphraste de Jérusalem explique ainsi cet endroit : « Et il arrivera, lorsque les » enfants de la femme s'attacheront à la loi » et observeront les commandements, qu'ils » s'appliqueront à te briser la tête et te tue» ront; mais lorsque les enfants de la femme » abandonneront les préceptes et n'observe» ront point les commandements, tu t'ap» pliqueras à les mordre dans leurs talons, » et ainsi à leur nuire; toutefois il y aura » du remède pour les enfants de la femme; » mais pour toi, serpent, il n'y aura point » de remède; car il arrivera qu'ils se donnent » les uns et les autres du remède au talon à » la fin des jours, savoir dans les jours du » roi Messie. »

Les anciens Juifs voyoient donc ici comme nous, sous l'écorce du sens littéral, un sens mystique plus relevé, qui est la délivrance de la race de la femme, c'est-à-dire du genre humain par le Messie, qui briseroit la tête du serpent séducteur, qui est le démon, en détruisant ses œuvres.

Dans la benédiction que Jacob donne à Juda, le paraphraste Onkelos sur ces paroles,

Juda ligans ad vineam pullum suum et ad vitem asinam suam, Juda liera son ânon à la vigne, il liera son ânesse à la vigne, entend par la vigne, Dieu, la doctrine de Dieu, le temple de Dieu, la cité de Dieu est l'ânesse, et par l'ânon il entend Israël et les gentils, et aussi les gens de bien et qui observent les commandements du Seigneur.

Le paraphraste Jonathan et celui de Jérusalem entendent des victoires du Messie, dans lesquelles il y aura beaucoup de sang répandu, les paroles suivantes : *Lavabit in vino stolam suam et in sanguine uvæ pallium suum.* Il lavera sa robe dans le vin, et son manteau dans le sang des raisins.

Les Talmuds sont tout remplis de sens spirituels ou mystiques. On y appelle souvent le Messie David. Dans le titre *Sanhédrin*, c'est-à-dire des Juges, on lit : Rabbi Jehuda a dit : « *Il arrivera que le Dieu saint et » béni suscite ou établisse sur Israël un autre » David, comme il est écrit dans Jérémie, » ch.* 30. *Ils obéiront au Seigneur, et à David » leur roi, que je susciterai ou établirai sur » eux; car le prophète ne dit pas, j'ai établi, » mais j'établirai : c'est ce qu'enseigne la » tradition.* » Et dans le titre *Berachot*, c'est-à-dire Bénédictions du Talmud de Jérusalem, sur ces paroles d'Osée, chap. 3 : « *Les en» fants d'Israël chercheront le Seigneur leur*

» *Dieu et David leur roi*, » les maîtres ont dit : Ce David est le roi Messie ; c'est ce qu'enseigne la tradition. Le rabbin Tanhume a dit : *J'ajoute pour preuve ce qui est écrit dans le psaume* 17 : « *Le Seigneur sauve » avec éclat son roi, et il fera miséricorde » à son Messie David et à sa postérité, dans » tous les siècles.* »

Les talmudistes, au chap. 5 du titre *Berachot*, disent que tout ce qui composoit le tabernacle signifioit les choses célestes ; et le savant *Abarbanel* dit que tout l'appareil du tabernacle est comme un livre d'une sublime sagesse et d'une chose glorieuse, à quoi toutes les parties qui composoient cet édifice se rapportent.

Les Juifs ont d'anciens commentaires qu'ils appellent *Midras*. Dans le *Midras Tehillim*, ou commentaires sur les psaumes, on entend du Messie ces paroles du quinzième psaume, v. 8. « *Je regardois le Seigneur et » l'avois toujours devant les yeux, parce » qu'il est à mon côté droit, pour empêcher » que je ne sois ébranlé.* 9. *C'est pour cela » que mon cœur s'est réjoui et que ma langue » a chanté des cantiques de joie, et que de » plus ma chair même se reposera dans l'es» pérance.* 10. *Parce que vous ne laisserez » point mon âme dans l'enfer, et ne souffri» rez point que votre saint soit sujet à la*

» *corruption.* 11. *Vous m'avez donné la*
» *connoissance de voies de la vie ; vous me*
» *comblerez de joie en me montrant votre*
» *visage ; des délices ineffables sont éter-*
» *nellement à votre droite.* »

Saint Pierre, dans le discours qu'il fit aux Juifs le jour de la Pentecôte, leur démontra que ces paroles devoient être entendues de Jésus-Christ et non de David, ce qui prouve que les apôtres, en appliquant à notre Sauveur des passages que les Juifs modernes et quelques critiques téméraires appliquent aujourd'hui à David, ne faisoient que suivre l'ancienne tradition de la nation, qui fut depuis consignée dans les *Midrascim*.

Dans le *Berescith Rabba*, ou grand Commentaire sur la Genèse, sur ces paroles du psaume 103 : « *Vous faites descendre des*
» *ténèbres, et la nuit se forme, pendant la-*
» *quelle toutes les bêtes des forêts rampent*
» *sur la terre. Les lionceaux rugissent alors*
» *après leur proie, et demandent à Dieu*
» *leur nourriture : le soleil se lève, et ils*
» *seront agrégés ou réunis* ; » on fait ce commentaire :

« Vous ferez descendre les ténèbres, ce
» sont les jours de la captivité d'Israël, qui
» arriveront lorsque les enfants d'Israël au-
» ront fait des œuvres de ténèbres. Dans ces
» ténèbres, toutes les bêtes des forêts ram-

» pent sur la terre; ces bêtes sont les gentils,
» qui foulent aux pieds Israël. Les lionceaux
» rugissent alors après leur proie, ce sont les
» gentils qui refusent de reconnoître le Dieu
» saint, et qui rugissent pour ravir : ils de-
» manderont cependant à Dieu une récom-
» pense dans le temps à venir, parce qu'il est
» dit qu'ils demandent à Dieu leur nourri-
» riture; et quelle sera leur récompense au-
» près de Dieu? Celle qui est indiquée dans
» le même psaume, où il est dit : Le soleil
» se levant, ils seront agrégés; car le soleil
» du roi Messie, comme il est écrit au
» deuxième livre des Rois, chap. 30. Le so-
» leil se lavera comme la lumière du matin :
» en cette heure-là, leur soleil se couchera,
» à savoir le soleil de l'idolâtrie, c'est pour-
» quoi il est dit, ils seront agrégés ou adjoints.
» C'est ce qu'enseigne la tradition. »

Le rabbin Hadarsan, auteur du *Berescith Rabba*, donne partout dans son commentaire le sens littéral, et l'allégorique ou mystique.

Le même rabbin [1], sur ces paroles de Jérémie : *Creavit Dominus novum super terram; fœmina circumdabit virum.... Le Seigneur a créé sur la terre quelque chose de nouveau; une femme environnera un homme,*

[1] Ch. 31; v. 22.

dit que cette conception extraordinaire dont parle le prophète, regarde le Messie.

Les fameux rabbins Nachmanide, dans *le Berescith Rabba*, Jacob-Baal-Hatturim, sur la Genèse, Elisat, sur l'Ecclésiaste, Samiga, dans l'ouvrage qui a pour titre : *Fruit et fleur*, peu contents du sens littéral, se sont attachés aux allégories. Le rabbin auteur de l'ouvrage qui a pour titre : *Fondement des cantiques*, qui est une explication du livre de Ruth, montre qu'il y a deux sens dans l'Ecriture : l'évident et le caché. Le savant Maimonide, dans son *Jad-Chazacah*, dit que par la terre de Chanaan il faut entendre la terre des vivants, qui est le siècle à venir.

Les Juifs ne se contentent pas qu'on fasse remonter parmi eux l'étude des sens mystiques jusqu'aux siècles qui suivirent le retour de la captivité de Babylone ; ils la portent bien plus loin. Ils prétendent que la plupart de ces sens mystiques ou allégoriques, auxquels ils donnent la même autorité qu'aux livres saints, ont été communiqués de vive voix par Moyse aux sages de la nation, qui les ont transmis par le même canal de siècle en siècle ; qu'ensuite ils ont été écrits, soit dans les paraphrases chaldaïques, soit dans les Talmuds, soit dans les *Midrascim*, ou commentaires sur l'Ecriture, soit dans les ouvrages des anciens rabbins. Tels étoient, du

temps de Jésus-Christ, les sentiments des Juifs sur les sens mystiques des livres saints. Voyez ce qu'on doit penser de cette loi orale donnée par Moyse à l'article incrédulité des Juifs, t. 1, p. 522.

Outre les sens mystiques que les Juifs prétendent avoir reçus de la tradition, ils en ont encore recherché d'autres. Les Juifs modernes ont pour maxime que l'Ecriture peut recevoir tous les sens dont ses paroles sont susceptibles, pourvu que ce sens ne soit point contraire à d'autres vérités. Dès lors ils ne peuvent plus accuser nos apôtres et nos évangélistes d'avoir fait de fausses applications des passages de l'ancien Testament, puisqu'il n'en est aucune qui soit contraire à quelque vérité.

Mais ne profitons point de l'avantage qu'ils nous donnent par cette maxime. Arrêtons-nous aux seules règles qui sont autorisées par les exemples des anciens Juifs ; elles suffisent pour faire voir que les écrivains du nouveau Testament ne sont point condamnables pour avoir donné un sens mystique à plusieurs passages, puisqu'ils n'ont fait dans ces cas que suivre l'usage, la méthode et les principes des anciens docteurs de cette nation. Voici ces règles :

1° Lorsque les docteurs Juifs lisoient quelque promesse faite au genre humain en gé-

néral, ils croyoient qu'elle seroit accomplie par le Messie qui devoit être le bienfaiteur de toutes les nations, et qui devoit leur procurer la connoissance du vrai Dieu. C'est ainsi que les paraphrases de Jonathan et de Jérusalem disent : Que les hommes dont le serpent séducteur aura mordu le talon seront guéris par le roi Messie. Voyez leurs passages que nous avons rapportés plus haut.

2° Lorsque les paroles de l'Ecriture, prises dans toute leur énergie, ne pouvoient s'entendre de celui que la liaison du discours indiquoit, ils croyoient qu'il falloit les appliquer au Messie. C'est ainsi que dans le *Midras Tehillim*, ou commentaire sur les psaumes, on entend du Messie ces paroles : *Je regardois*, etc., du 15e ps. que nous avons rapporté plus haut.

3° Les docteurs Juifs ont coutume de détacher des passages de la suite du discours, et d'y chercher des sens qui n'ont point de rapport aux paroles qui précèdent et qui suivent, comme M. Surenhuyse l'a montré dans son ouvrage : *Des conciliations des passages de l'ancien Testament qui sont cités dans le nouveau*[1]. Le savant rabbin Abarbanel avoue en effet que les prédictions des prophètes ne sont pas toujours liées, et qu'à une délivrance

[1] Basnage, Hist. des Juifs, tom. 5, pag. 127.

présente ils ajoutent souvent la promesse d'une grâce spirituelle.

L'oracle de Balaam est conçu en ces termes :

« Je le verrai. mais non maintenant; je » le considérerai [1], mais non pas de près. » Une étoile sortira de Jacob; un rejeton s'é- » levera d'Israël, et il frappera les chefs de » Moab et détruira tous les enfants de Seth; » Edom sera sa possession, et Sehir sera pos- » sédé de ses ennemis. »

Dans le livre qui a pour titre : *IK Karim*, les docteurs Juifs entendent cette prédiction de David et du Messie, parce qu'elle ne peut convenir à David dans toute son étendue. Voici les termes de l'auteur de cet ouvrage :

Nos docteurs expliquent ainsi cette prophétie : « *Il transpercera les extrémités de* » *Moab*, savoir, David; *il détruira tous les* » *fils de Seth*, ce qui appartient au Messie; » et cela est véritable de toute nécessité, car » David n'a point régné sur tous les fils de » Seth. Davantage il n'y a aucun de tous les » rois d'Israël qui ait eu l'empire universel » du monde, c'est-à-dire qui ait été le roi » de tous les fils de Seth. » Ailleurs on lit sur l'oracle de Jacob dont nous avons parlé [2],

[1] Nombres, ch. 23, v. 17, 18.—[2] Berescith Rabba.

que c'est ce que disoit Balaam, une étoile est sortie de Jacob, parce que cette prédiction se devoit accomplir quand le scilo viendroit, c'est-à-dire le Messie.

Le fameux Maimonide, dans l'*Hilcot Schopetim*, dit : Que cette prophétie a deux parties : l'une parle du premier Messie, qui est David qui délivra Israël de ceux qui l'affligeoient; l'autre regarde le second Messie, qui doit délivrer les enfants d'Israël du joug de la postérité d'Edom. *Je le vois, mais non pas maintenant*, c'est David, selon ce rabbin. *Je le regarde, mais non de près*, c'est le Messie; *il brisera les chefs de Moab.* C'est David qui a accompli cette prédiction; et détruira tous les enfants de Seth, cela appartient au Messie. *Edom sera sa possession*, ceci regarde David; *et Sehir sera possédé de ses ennemis*, cela convient au Messie.

Il y a donc des oracles qui ont deux personnes pour objet, et dans lesquels ce qui regarde une de ces personnes peut être entrecoupé par ce qui regarde l'autre; des oracles dont il faut attribuer les parties à différents sujets, suivant qu'elles leur conviennent et que les expressions le demandent.

C'est en suivant ces trois règles, qui sont, comme nous l'avons déjà dit, autorisées par les exemples des anciens Juifs, que l'on peut justifier toutes les applications des passages

du vieux Testament faits par les apôtres et les évangélistes en faveur du nouveau. Donnons-en quelques exemples.

On lit dans Isaïe[1] :

Le Seigneur vous donnera lui-même un prodige : une vierge concevra, et elle enfantera un fils qui sera appelé Emmanuel.

Il mangera le beurre et le miel[2], en sorte qu'il sache rejeter le mal et choisir le bien.

Car, avant que l'enfant sache rejeter le mal et choisir le bien[3], les deux pays que vous détestez à cause de leurs deux rois seront abandonnés.

Saint Matthieu, après avoir rapporté que la Sainte Vierge se trouva enceinte par la vertu du Saint-Esprit[4], sans avoir eu aucun commerce avec saint Joseph son époux, ajoute : Or tout ceci s'est fait pour l'accomplissement de ce que le Seigneur a dit par le prophète[5].

Voilà qu'une vierge sera enceinte et mettra au monde un fils[6] que l'on nommera Emmanuel, ce qui signifie Dieu avec nous.

M. Basnage[7] s'étant proposé de chercher dans les prophètes quelques caractères qui nous fassent connoître l'idée qu'ils ont eue du Messie, dit qu'on y trouve sa divinité, sa

[1] Ch. 7, v. 14. — [2] V. 15. — [3] V. 16. — [4] Ch. 1. — [5] V. 22. — [6] V. 23. — [7] Hist. des Juifs, l. 5, ch. 6.

naissance d'une vierge à Bethléem, ses souffrances et son élévation. Après avoir montré que selon les prophètes le Messie devoit être Dieu, il ajoute :

« Ce Dieu devoit naître d'une vierge : c'est » le second caractère particulier que les pro» phètes donnent au Messie. Je remarquerai » seulement sur cet article que les apôtres » auroient pu se dispenser de parler de la » naissance de Jésus-Christ d'une vierge, s'ils » n'avoient su que c'étoit là un des caractères » du Messie marqué par les prophètes, et que » les Juifs de leur temps attendoient cet évé» nement miraculeux; il dépendoit d'eux de » taire la chose comme ils ont tu un grand » nombre de miracles que le Messie a faits. » La chose étoit délicate : elle pouvoit expo» ser la Vierge et la religion aux soupçons et » aux objections des profanes ; il étoit aisé de » la cacher, puisque Marie étoit mariée à Jo» seph. Il faut donc que les apôtres aient cru » être obligés de rapporter ce fait, parce que » les Juifs de ce temps-là étoient persuadés » que le prophète Isaïe avoit prédit que le » Messie naîtroit d'une vierge. Il faisoit assez » d'autres miracles qu'on a passés sous si» lence; mais on ne pouvoit dissimuler celui» ci sans trahir la vérité et sans faire tort au » Messie qu'on attendoit avec ce caractère. Il » falloit donc que les apôtres et les Juifs de

» ce temps-là interprétassent l'oracle d'Esaïe
» comme nous, et qu'ils s'accordassent tous à
» croire que le Messie naîtroit d'une Vierge;
» et c'étoit aussi pour cette raison qu'ils ci-
» toient toujours la prédiction d'Esaïe lors-
» qu'ils parloient de cette naissance. On ne
» doit donc plus écouter ceux qui veulent
» faire violence au texte, pour nous ôter la
» véritable idée du prophète; en effet de sept
» endroits de l'Ecriture où le mot *hhhalmah*
» de l'original est employé, il n'y en a pas
» un seul où il ne signifie une vierge. »

Ce que ce savant a conjecturé par une raison très-forte, nous sommes en état d'en donner la preuve de fait. La créance des anciens Juifs sur le sens des prophéties est contenue, comme nous l'avons déjà dit, dans les anciens livres de cette nation, dans les Targums, dans les Talmuds, dans les Midrascim ou commentaires sur l'Ecriture.

« Dans le *Midras Tehillim* on lit que :
» lorsque l'heure de la génération du Messie
» sera venue, le Dieu saint et béni dira :
» C'est à moi de le créer nouvelle créature,
» et c'est ce qu'il dit par ces paroles : Je vous
» ai engendré aujourd'hui, et c'est ce qu'en-
» seigne la tradition. »

Le rabbin Moyse Hadarsan, sur ces paroles du psaume 85 : « *La vérité germera de la*
» *terre, et la justice se fera voir des cieux,*

» fait cette note : Le rabbi Joden a dit : C'est
» notre salut qui sortira de la terre par l'in-
» tervention de Dieu, et la vérité et la justice
» seront réunies ensemble. Et pourquoi le
» psalmiste a-t-il dit *germera* et n'a-t-il pas
» dit *naîtra?* C'est parce que sa génération
» ou naissance ne seront point semblables à
» la naissance ou génération des créatures qui
» sont dans le monde, mais différente et
» éloignée, et qu'elle sera sans compagnon ou
» conjonction. Et cette personne sera notre
» Sauveur et notre Juste que Dieu enverra :
» et c'est ce qui est dit dans le même psaume :
» Dieu donnera sa bonté, et notre terre don-
» nera son fruit. Il est certain qu'il ne se
» trouve et qu'il n'y a personne qui dise ou
» qui sache le nom de son père; mais il est
» caché aux yeux du vulgaire jusqu'à ce qu'il
» vienne lui-même et qu'il le fasse connaître.»

Dans le Berescith Rabba, ou grand commentaire sur la Genèse, au chap. 25, on fait ainsi parler Dieu : *Le Rédempteur que je donnerai ou que je susciterai d'entre vous sera sans père.* Ce qui se passa au concile que tinrent les Juifs en Hongrie l'an 1650, confirme de la manière la plus forte l'explication que nous avons donnée de la prophétie d'Isaïe. Ils tinrent cette assemblée pour décider si le Messie étoit venu, et si le peuple juif ne soupiroit pas inutilement après sa

manifestation. Trois cents rabbins de différentes nations se trouvèrent à ce synode. On proposa dès le second jour la question en ces termes : *Nous devons examiner si le Messie est venu, ou si nous devons l'attendre encore.* Quelques-uns penchoient à croire que le Messie étoient venu; mais la pluralité des voix l'emporta de beaucoup pour décider que le Messie n'étoit pas encore manifesté.

On délibéra ensuite sur la manière dont le Messie devoit venir, et on convint aisément de ces trois choses : l'une qu'il paroîtroit en roi conquérant qui délivreroit son peuple du joug des nations; la seconde qu'il ne feroit aucun changement à la religion que Moyse avoit établie, et que cette naissance d'une vierge doit être un caractère pour le faire connoître aux étrangers de l'alliance.

Mais, disent les Juifs, la suite du discours montre qu'on ne peut entendre la prédiction d'Isaïe que de la femme de ce prophète et de son fils. Nous leur répondons qu'ils n'ont qu'à se rappeler la méthode de leurs anciens docteurs qui ont vu dans la même prophétie des personnes différentes lorsque la liaison du discours sembloit n'en présenter qu'une. Relisez la troisième règle.

On lit dans Osée[1] : *J'ai aimé Israël lors-*

[1] Ch. XI, v. I.

qu'il n'étoit qu'un enfant, et j'ai appelé mon fils de l'Egypte. Il est clair que ces paroles regardent le peuple d'Israël et sa sortie de l'Egypte; cependant saint Matthieu en fait une prophétie qui annonce le retour de Jésus-Christ de l'Egypte, où il avoit été transporté pour éviter la fureur d'Hérode. Voici les paroles de cet évangéliste : *Jésus étoit en Egypte jusqu'à la mort d'Herode, afin que ce que le Seigneur a dit par le prophète s'accomplît. J'ai appelé mon fils de l'Egypte.*

Nous répondons que si ces paroles d'Osée regardent, dans le sens littéral, la sortie du peuple d'Israël de l'Egypte, elles renferment dans le sens mystique, selon la tradition des Juifs que saint Matthieu a suivie, une prédiction de ce qui devoit arriver au Messie, qui est Jésus-Christ; tradition qui est consignée dans le Thalmud, où on lit au titre *Berachoth,* ou Bénédictions, *que celui qui voit en songe un cep de vigne, verra le Messie de qui il est écrit au psaume* 80 : *Vous transporterez un cep de l'Egypte;* car il y a dans l'hébreu vous transporterez, et non vous avez transporté, comme dans la Vulgate.

Tradition consignée dans le *Berescith Rabba*, où l'on explique ainsi ces paroles de la Genèse, chap. 40. *Un cep de vigne étoit devant moi.* « Ce cep est Israël dont il est

» écrit au psaume 80, vous transporterez un » cep de l'Egypte. Une autre explication de » ces mots : *Un cep étoit devant moi.* Ce cep » est le roi Messie, duquel il est dit au psaume » 80, préparez, perfectionnez ce cep que » votre droite a planté. Ce cep bien préparé, » bien disposé, est le roi Messie, qui devoit » être transporté d'Egypte. »

On remarquera ici que Jésus-Christ s'est appelé la véritable vigne, et qu'il a dit que son père en étoit le vigneron.

On lit dans le Deutéronome, chap. 18, ℣. 15, 18. *Le Seigneur votre Dieu vous suscitera un prophète, comme moi de votre nation, et d'entre vos frères : c'est lui que vous écouterez. Et au verset* 18, *je leur susciterai du milieu de leurs frères, un prophète semblable à vous ; je lui mettrai mes paroles dans la bouche, et il leur dira tout ce que je lui ordonnerai.*

Les Juifs modernes entendent ces paroles en ce sens que Dieu, pour empêcher les Israélites de consulter les oracles des nations idolâtres, leur promet une succession de prophètes, qui leur feront connoître sa volonté; et ils blâment saint Pierre et saint Etienne, d'avoir appliqué cette prédiction à Jésus-Christ.

Mais quand nous accorderions aux Juifs que le sens qu'ils donnent à ce passage est

littéral, les paroles de Moyse nous conduisent à y voir le Messie. Ce saint homme répète deux fois que ce prophète seroit comme lui : or l'Ecriture, dans le dernier chap. du Deutéronome, atteste qu'il ne s'est élevé aucun prophète en Israël comme Moyse; il faut donc chercher ailleurs que parmi les prophètes qui ont paru jusqu'à Malachie, un prophète semblable à Moyse, qui ait été législateur comme Moyse; et ce prophète ne peut être que le Messie, que Jérémie et Isaïe ont prédit devoir être l'auteur d'une nouvelle alliance qui embrasseroit toutes les nations. Le passage de Jérémie [1] parle en termes formels d'une nouvelle alliance, *fœdus novum*; et ce passage est rapporté au Messie dans le *Midras Shir Hasshirim*, c'est-à-dire commentaire sur le cantique des cantiques, ch. 2. v. 10, de même que par le rabbin Moyse Nachmanides, sur la section du Deutéronome *Netsibim*.

Aussi les anciens Juifs ont bien vu dans ces paroles de Moyse, la promesse du Messie; les rabbins remarquent que, lorsqu'il est dit, qu'il ne s'est levé aucun prophète en Israël [2] comme Moyse; les rabbins, dis-je, remarquent que le sens de ces paroles n'est pas qu'il ne doive jamais y avoir de prophète semblable

[1] Ch. 31, v. 31. — [2] L. IK Karim, l. 3, ch. 20.

à Moyse, si ce n'est à quelque égard; mais qu'il faut entendre que dans tous les temps qui ont suivi jusqu'à ce que l'inspiration des prophètes ait cessé, il n'y en a point eu de semblable à Moyse, quoiqu'il y en doive avoir après cela quelqu'un qui soit semblable à Moyse, et même plus grand que lui. Un autre auteur dit, que le Messie [1] sera plus grand qu'Abraham, que Moyse et que les anges qui font l'office de serviteurs.

On lit dans le *Midras coheleth*, ou commentaire sur l'Ecclésiaste, *que le dernier Rédempteur sera comme le premier qui est Moyse.*

On rapporte ensuite des actions et des miracles de Moyse, et on dit de chacun d'eux successivement que le dernier Rédempteur, selon les prédictions des prophètes, en fera de semblables. Le soin qu'on a d'établir une parfaite ressemblance entre Moyse et le dernier Rédempteur, montre évidemment que les anciens Juifs ont cru que le prophète semblable à Moyse, qui leur avoit été promis, étoit le dernier Rédempteur; or de l'aveu de tous les Juifs, le dernier Rédempteur est le Messie; ils ont donc cru que ce prophète semblable à Moyse qui devoit venir, étoit le Messie, et c'est de lui qu'ils ont entendu l'oracle que nous examinons.

[1] Neve Schalom, l. 9, ch. 5.

Les Juifs ne peuvent blâmer les écrivains du nouveau Testament d'avoir fait des applications mystiques de plusieurs passages de l'ancien. Ils n'ont fait en cela que suivre leurs exemples et leur méthode. Ils étoient aussi en droit qu'eux de faire ces applications, dès qu'ils se conformoient aux règles établies dans la nation pour la recherche des sens mystiques. Les applications que les apôtres et les évangélistes faisoient en pareil cas, étoient des arguments qu'on appelle dans l'école, *ad hominem*; arguments qui ne peuvent être rejetés par les adversaires, parce qu'ils sont fondés sur leurs principes.

Mais outre le poids qu'a toujours l'argument *ad hominem*, les applications des auteurs du nouveau Testament avoient encore un degré d'autorité contre les Juifs, qu'il faut faire connoître.

Les Juifs oublièrent l'hébreu dans la captivité de Babylone, et prirent la langue des Chaldéens dont ils continuèrent de se servir après leur retour dans la Palestine. Il fallut donc alors leur expliquer en chaldéen les saintes Ecritures qu'on leur lisoit en hébreu. Cette interprétation ou paraphrase chaldéenne se transmit d'abord de vive voix parmi les docteurs de la nation, chargés d'instruire le peuple : elle fut ensuite écrite dans les *Targums, le Talmud, les Midrascim*. Cette

interprétation fut commencée par Esdras et par Néhémie, l'un et l'autre inspirés de Dieu ; car on lit au chap. 8 du second livre d'Esdras, v. 9, qu'Esdras et Néhémie interprétoient au peuple la loi du Seigneur. Outre ces saints hommes, il y avoit en même temps à Jérusalem les prophètes Aggée, Zacharie et Malachie. On ne peut douter que ces hommes inspirés et ces saints prophètes n'aient dévoilé les endroits de l'Ecriture, où ce qui regardoit le Messie étoit caché sous l'enveloppe de la lettre, et qu'ils n'aient donné des règles pour l'y découvrir, puisque nous trouvons dans les *Targums*, dans le *Talmud*, et dans les *Midrascim*, quantité de textes où le Messie, qui n'y étoit pas aperçu auparavant, est à présent découvert. Voilà les sens mystiques que les écrivains du nouveau Testament ont appliqués à Jésus-Christ, qui, par sa résurrection et ses miracles, a si évidemment prouvé qu'il étoit le Messie ; sens mystiques que le Saint-Esprit a eus principalement en vue, sens mystiques qui, sans avoir la force de la démonstration, ont cependant un degré d'autorité capable de faire impression sur les Juifs qui en connoissoient la source. Ces sens mystiques ne sont donc plus pour eux seulement des arguments *ad hominem*, ils sont encore des preuves solides ; et c'est par cette raison que les apôtres et les évangélistes

les ont employés lorsqu'ils leur parloient.

Ce qui marque bien encore que ces sens mystiques venoient d'une source respectable et universellement respectée, c'est l'assurance avec laquelle les disciples du Sauveur les emploient. Dans les discours que fit saint Pierre, après avoir guéri le boiteux, il dit que Jésus-Christ est le prophète semblable à Moyse que Dieu avoit promis d'envoyer, et plusieurs de ceux qui l'entendirent, au nombre de cinq mille, crurent.

Dans le discours que fit saint Paul à la synagogue d'Antioche de Pissidie, il cita plusieurs passages dans un sens mystique qu'il appliqua à Jésus-Christ. Non-seulement les Juifs ne le contredirent point, mais on le pria de parler encore sur le même sujet le sabbat suivant. Actes, chap. 13.

Ces sens mystiques auroient été des preuves aussi solides pour les gentils que pour les Juifs, si ceux-là en eussent connu la respectable origine de même que ceux-ci. Mais comme il eût été trop long de la développer aux gentils, les apôtres avoient recours à une voie plus aisée lorsqu'ils leur annonçoient l'Evangile. Ils emploient la démonstration des miracles et de la résurrection de Jésus-Christ. C'est ainsi que saint Paul en usa dans l'aréopage. Il n'allégua point les Ecritures aux Athéniens, qui ne les connoissoient pas; il

leur proposa pour motifs de la foi qu'il exigeoit d'eux le grand prodige que Dieu avoit fait, *en ressuscitant l'homme par lequel il a résolu de juger le monde.*

Lorsque nous disons que les sens mystiques sont des preuves solides, nous n'avons garde de leur donner la même autorité qu'aux prophéties, qui, dans le sens littéral, regardent le Messie et ne regardent que lui; comme celles de Jacob, de Daniel, d'Aggée et de Malachie, etc., celles-ci excluent jusqu'à l'ombre du doute. Les sens mystiques n'ont pas la même certitude; mais quoique inférieurs en force, les écrivains du nouveau Testament les ont sagement employés, soit parce que dans une cause de la plus grande importance on ne doit négliger aucune preuve, soit parce que, vu les différentes dispositions des hommes, tel est plus frappé d'une preuve de moindre valeur que d'une autre qui lui sera supérieure en force.

Les Evangiles ont-ils été altérés par les chrétiens?

Dumarsais (1), après avoir rapporté le reproche que Celse fait à Origène que les chrétiens changent continuellement le texte de

(1) Analyse de la Religion chrétienne, p. 32, 33.

leur Evangile pour se mettre à couvert des objections qu'on leur propose, et la réponse d'Origène, qui dit (1) qu'il n'y a que les disciples des hérésiarques Marcion et Valentin qui soient coupables de ce crime; que l'on ne peut par conséquent le rejeter sur le vrai christianisme, comme l'on ne doit point imputer à la philosophie les erreurs des sophistes, cet incrédule ajoute :

« Mais ne nous appuyons pas du témoi-
» gnage des ennemis du christianisme pour
» prouver les changements faits dans les
» écrits évangéliques; écoutons saint Jérôme
» lui-même, qui dit que de son temps il y
» avoit autant de différents exemplaires de
» l'Ecriture-Sainte qu'il y en avoit de copies,
» parce que chacun y ajoutoit ou retranchoit
» à sa fantaisie. Peut-on avoir un témoi-
» gnage plus formel des variations qu'ont
» essuyées ces écrits avant de parvenir jus-
» qu'à nous ? »

Pour résoudre cette difficulté, voyons dans la préface du saint docteur sur Josué d'où sont tirées les paroles qu'on nous objecte, de quelle nature étoient les différences dont il se plaint; mais comme il est nécessaire, pour entendre ce que saint Jérôme dit dans cette préface, que le lecteur connoisse les dif-

(1) Liv. 2, contre Celse, n° 27.

férentes versions grecques de l'ancien Testament et les travaux d'Origène et de saint Jérôme sur l'Ecriture, nous commencerons par en donner une idée.

On a fait six versions grecques de l'ancien Testament.

La première est celle des Septante, ainsi nommée parce que l'on croît qu'elle a été composée par soixante-douze interprètes sous le règne de Ptolomée Philadelphe, environ deux cent soixante-dix ans avant Jésus-Christ.

La seconde est celle d'Aquila, Juif prosélyte, faite l'an vingt-huit de notre ère.

La troisième est celle de Symmaque, Samaritain de nation, qui se fit juif, ensuite chrétien, et enfin ébionite. Il la composa sous l'empire de Sévère, au commencement du troisième siècle.

La quatrième est celle de Théodotion. On dit qu'il avoit été disciple de Marcion, et que, s'étant brouillé avec ceux de sa secte, il s'étoit fait juif.

Les auteurs des deux autres versions grecques sont demeurés inconnus; c'est pourquoi on leur a donné le nom de cinquième et de sixième. La cinquième fut trouvée à Jéricho dans un muid, sous le règne de Caracalla, l'an 217 de Jésus-Christ, et la sixième fut trouvée à Nicopolis, sous le règne d'Alexan-

dre, vers l'an 228. Saint Jérôme, parlant des auteurs de ces versions dans le second livre contre Ruffin, leur donne le nom de Juifs, aussi bien qu'à Aquila, à Théodotion et à Symmaque.

Origène, ayant entre les mains les versions grecques de la Bible dont nous venons de parler, les réduisit toutes en un corps et les disposa vis-à-vis l'une de l'autre en différentes colonnes à côté du texte hébreu; dans la première colonne étoit le texte hébreu écrit en caractères hébreux; dans la seconde, le texte hébreu écrit en caractères grecs; dans la troisième, la version d'Aquila; dans la quatrième, la version de Symmaque; dans la cinquième, la version des Septante; dans la sixième, la version de Théodotion; dans la septième, la cinquième version trouvée à Jéricho; dans la huitième, la sixième version trouvée à Nicopolis. C'est cet ouvrage auquel les anciens ont donné le nom d'*Hexaples*, à cause des six versions qu'il contenoit, et que l'on pourroit, avec saint Epiphane, appeler *Octaples*, à cause des huit colonnes dont il étoit composé.

Origène ne travailla pas seulement à recueillir et ranger les versions grecques de l'ancien Testament; mais aussi à corriger et perfectionner celle des Septante; car ayant remarqué qu'elle n'étoit pas conforme au

texte hébreu ; que les exemplaires de cette version n'étoient pas tous conformes, et qu'il y avoit des endroit corrompus dans l'édition Vulgate ou commune des Septante, il entreprit de corriger celle qu'il mit dans les Hexaples, et afin de la rendre conforme au texte hébreu, en sorte toutefois qu'on pût remarquer ce qui étoit de l'ancienne version et ce qui étoit retranché ou ajouté, il mit un obèle ou un trait couché à côté des mots qui n'étoient point dans le texte hébreu, et des astérisques à côté de ce qu'il avoit ajouté, tiré de la version de Théodotion ou des autres.

Rien n'étoit plus utile que le travail d'Origène sur la version des Septante s'il fût demeuré dans sa pureté et que les copistes eussent eu soin de conserver les astérisques et les obèles d'Origène ; mais comme il étoit fort difficile de les marquer tous exactement et que cela demandoit beaucoup de peine et d'application, il arriva, par la négligence des copistes, et peut-être parce que ceux qui faisoient faire ses copies (1) s'en soucioient peu, que les obèles et les astérisques, étant retranchés ou omis en plusieurs endroits, les additions de Théodotion furent confondues avec l'ancienne version des Septante.

On pouvoit toujours remédier à la confu-

(1) Lettre de saint Jérôme à Sunnia et à Frétéla.

sion que ce retranchement des astérisques et des obèles avoit pu introduire dans les copies à faire de la version des Septante en recourant aux exemplaires des savants, où elle s'étoit conservée dans sa pureté et sans corruption, principalement en consultant une des copies qu'Eusèbe avoit fait transcrire sur l'original d'Origène (1), et qu'il avoit disposées dans la bibliothèque de Césarée. Saint Jérôme nous apprend qu'il se servit de ces deux moyens lorsqu'il voulut corriger l'ancienne version Vulgate latine qui avoit été faite sur le grec des Septante.

Il est hors de doute que les églises latines ont eu dès les premiers siècles une version de la Bible en leur langue; mais comme la langue grecque étoit assez commune et que la latine étoit la vulgaire, chacun se donnoit la liberté de changer ou d'ajouter à cette version, ou plutôt d'en faire une nouvelle : c'est de là qu'est venue cette grande variété entre les exemplaires de la version latine du temps de saint Jérôme, qui pouvoient être considérés comme autant de versions différentes, ainsi que ce père le remarque dans sa préface sur Josué. *Maximè quum apud latinos tot sint exemplaria quot codices, et unusquisque pro arbitrio suo, vel addiderit, vel*

(1) Lettre à Sunnia et à Frétéla, et liv. 2, contre Ruffin.

subtraxerit quod ei visum est. Saint Augustin remarque aussi dans le second livre de la doctrine chrétienne, chapitre 11, qu'il y avoit une infinité de versions latines. On peut compter, dit-il, ceux qui ont traduit l'Ecriture sainte en grec ; mais on ne peut pas compter le nombre des interprètes latins, car tous ceux entre les mains de qui sont tombés des exemplaires grecs dès les premiers siècles de l'Eglise, qui avoient quelque connoissance des deux langues, ont entrepris de faire une nouvelle traduction. *Qui enim Scripturas ex hebræâ linguâ in græcam verterunt, numerari possunt ; latini autem interpretes nullo modo. Ut enim cuique primis fidei temporibus in manus venit codex græcus, et aliquantulùm facultatis sibi utriusque linguæ habere videbatur, ausus est interpretari.* Toutes ces versions étoient faites sur des exemplaires de la version des Septante.

Mais entre toutes ces versions latines il y en avoit une plus en usage, que saint Jérôme (1) appelle à cause de cela vulgate ou commune : saint Augustin l'appelle italique, et la préfère à toutes les autres, parce qu'elle est plus littérale et plus claire : *In ipsis autem interpretationibus* (2) *Itala præferatur ;*

(1) In Isaïæ, cap. 14 et 49.

(2) Liv. 2, *de Doctrinâ christianâ*, c. 15.

nam est verborum tenacior cum perspicuitate sententiæ. On lui a depuis donné le nom d'ancienne quand celle de sain Jérôme a commencé à être reçue dans l'Eglise, comme il paroît par saint Grégoire dans sa préface sur Job, Cassien et par saint Eucher, qui lui donnent ce nom ; c'étoit celle qu'on lisoit (1) et dont on se servoit communément dans les églises latines avant que celle de saint Jérôme y fût reçue : cela paroît par la réponse que ce saint docteur fait à ceux qui le blâmoient d'avoir fait une nouvelle version sur l'hébreu. Pour les désarmer il leur dit entre autres raisons que son dessein n'est point de changer l'office de l'Eglise, et qu'il faut continuer à chanter dans les églises l'ancienne version.

On ne sait point qui étoit l'auteur de cette version italique, et elle ne subsiste plus en son entier : nous en avons seulement une très-grande partie, que dom Sabbatier a recueillie de plusieurs manuscrits et qu'il a fait imprimer à Reims en 1743.

Saint Jérôme entreprit de faire une révision de cette version italique. La première chose qu'il fit fut de corriger les fautes qui s'y étoient glissées par l'ignorance ou par la négligence des copistes, et de la réformer sur

(1) Lettre à Sunnia et à Frétéla.

la version des Septante, qui étoit dans les Hexaples d'Origène, en conservant dans cette version les astérisques et les obèles. Il entreprit ce travail étant encore jeune, dans la ville de Rome, et l'acheva en peu de temps.

Après avoir ainsi corrigé la version italique, il entreprit une nouvelle version de l'ancien Testament sur le texte hébreu. Il croyoit rendre en cela un grand service à l'Eglise : premièrement, en lui donnant une version de l'Ecriture sainte dans sa pureté; secondement, en mettant les chrétiens en état de pouvoir soutenir aux Juifs que les passages de l'Ecriture qu'ils leur citoient étoient ainsi dans le texte hébreu; troisièmement, en leur découvrant les corruptions ou changements que les Juifs qui avoient traduit l'Ecriture pouvoient avoir faits dans leurs versions; quatrièmement, en délivrant l'Eglise latine de cette grande variété de versions latines, et de la nécessité d'avoir recours aux Grecs pour les corriger.

Néanmoins, quelque utile que fût ce travail de saint Jérôme, il lui suscita bien des ennemis et des censeurs; il s'en plaint dans presque toutes ses préfaces. Les uns, envieux de sa réputation, le déchiroient comme un falsificateur de l'Ecriture sainte. D'autres l'accusoient de préférer l'interprétation des Juifs de son temps à celle des Septante, au-

torisée par les évangélistes et les apôtres et reçue par les chrétiens. D'autres, plus équitables, étoient persuadés que, quoique sa version pût être bonne, il n'étoit pas à propos qu'elle devînt publique ou du moins qu'elle fût lue dans les églises latines, parce que ce seroit un mépris de la version des Septante et de l'ancienne Vulgate, et qu'il paroîtroit une contradiction entre les églises d'orient et d'occident. Saint Augustin fut de cet avis; et après avoir d'abord repris saint Jérôme de ce qu'il avoit fait une version différente de celle des Septante, il avoua dans la suite qu'elle pouvoit être utile, mais qu'on ne la devoit pas lire dans les églises, de peur qu'elle ne causât du scandale.

Saint Jérôme méprise les reproches et les calomnies de ses envieux, qui le reprenoient et le déchiroient en public pendant qu'ils lisoient et admiroient son ouvrage en particulier. Il se plaint de l'ingratitude des personnes de son siècle, qui, bien loin de reconnoître et de louer le service qu'il rendoit à l'Eglise latine, lui en faisoient un crime. Il répond à ceux qui étoient prévenus en faveur de la version des Septante qu'il n'a point entrepris cette nouvelle version pour condamner celle des Septante, qu'il loue, qu'il approuve et qu'il a revue et corrigée dans sa jeunesse, et que si elle étoit restée

dans sa pureté il n'auroit pas entrepris de faire une nouvelle version sur l'hébreu; mais qu'étant corrompue et mêlée dans les Hexaples des versions d'Aquila et de Théodotion, il a jugé plus à propos de traduire tout de nouveau le texte sacré que de se servir d'une version fautive ou de l'ouvrage des Juifs. Enfin il proteste dans sa lettre à Sunnia et à Frétéla, que son dessein n'est point de changer l'office de l'Eglise et qu'il faut continuer à chanter dans les églises l'ancienne version; mais qu'on peut se servir de la sienne en particulier pour entendre l'Ecriture sainte, et c'est ce que saint Augustin fit lui-même dans les dernières années de sa vie, où il consulta la version de saint Jérôme et s'en servit dans les occasions.

Après que saint Jérôme eut achevé la version de l'ancien Testament sur l'hébreu, le pape Damas l'engagea à corriger la version latine du nouveau. Rien ne peut mieux nous faire connoître en quel état étoit alors cette version, et quelles étoient alors les corrections dont elle avoit besoin, que le prologue du saint docteur sur les quatre Evangiles adressé à ce souverain pontife.

« Vous m'obligez, dit-il, de faire un nou-
» vel ouvrage d'un ancien, et d'être comme
» l'arbitre entre les exemplaires de l'Ecriture
» sainte répandus par toute la terre, et comme

» ils sont différents, de décider qui sont ceux
» qui s'accordent avec la vérité grecque. C'est
» un travail religieux, mais une entreprise
» dangereuse de changer la langue du monde
» qui est dans sa vieillesse, et de le rappeler,
» dans le temps qu'il commence à blanchir,
» aux principes que l'on apprend aux enfants;
» car qui est le savant ou l'ignorant qui, pre-
» nant entre ses mains un volume de l'Ecri-
» ture sainte, et voyant que ce qu'il y lit est
» différent du goût dont il est prévenu, ne
» s'écrie aussitôt que je suis un faussaire et
» un sacrilége, qui a la hardiesse de faire des
» additions, des changements et des correc-
» tions dans des livres anciens? Deux choses
» me consolent de cette envie : la première
» c'est que vous, qui êtes le souverain pon-
» tife, me le commandez; la seconde, que,
» de l'aveu des plus médisants, il faut qu'il
» y ait de la fausseté où il y a de la variété;
» s'ils disent qu'il faut ajouter foi aux exem-
» plaires latins, qu'ils me répondent auxquels;
» car il y a presque autant d'exemplaires dif-
» férents que de manuscrits; et s'il faut cher-
» cher la vérité entre plusieurs, pourquoi
» n'aurons-nous pas recours à la source grec-
» que pour corriger les fautes qui viennent
» ou de la mauvaise traduction des inter-
» prètes, ou des corrections mal faites par
» des critiques mal habiles, ou par des addi-

» tions et des changements arrivés par la
» négligence des copistes ? Je ne parle pas à
» présent de l'ancien Testament, mais du
» nouveau, qui sans doute est grec, à l'ex-
» ception de l'Evangile de saint Matthieu,
» qui a publié le premier son Evangile dans la
» Judée, écrit en lettres hébraïques. Le nou-
» veau Testament, dis-je, étant plein de va-
» riétés dans les traductions latines, qui sont
» comme autant de ruisseaux, il faut avoir
» recours à la source qui est unique. Je passe
» sous silence les exemplaires qui portent le
» nom de Lucien et d'Hésychius, que quel-
» ques gens défendent avec une obstination
» condamnable, parce qu'il ne leur a pas été
» permis de corriger l'ancien Testament après
» les Septante, et qu'ils n'ont pas réussi dans
» les corrections qu'ils ont faites au nouveau.
» Les versions qui en ont été faites en plu-
» sieurs langues avant leur correction prou-
» vent que ce qu'ils ont ajouté est faux. Je
» promets donc dans cette préface les quatre
» Evangiles corrigés sur des exemplaires grecs
» et anciens, avec lesquels ils ont été confé-
» rés. *Codicum græcorum emendata colla-*
» *tione sed veterum.* Mais de peur que le la-
» tin du nouveau Testament ne fût trop
» différent du vulgaire, nous avons gardé un
» tempérament qui est de ne corriger que les
» choses qui changeoient le sens, et de laisser

» le reste dans le même état qu'il étoit..... Il
» faut avouer qu'il y a beaucoup de confusion
» dans nos exemplaires des Evangiles, parce
» que nos interprètes ont souvent ajouté ce
» qu'un évangéliste avoit dit de plus dans un
» autre Evangile, où ils croyoient qu'il man-
» quoit; comme ils ont souvent corrigé les
» expressions d'un évangéliste sur celles de
» l'autre, ce qui est cause de cette confusion
» et fait que l'on trouve dans saint Marc plu-
» sieurs endroits de saint Luc et de saint Mat-
» thieu, et dans saint Matthieu plusieurs
» endroits de saint Marc et de saint Jean; et
» ainsi des autres. »

On voit par tout ce que nous venons de rapporter :

1° Que dans les églises grecques on se servoit, pour l'ancien Testament, de la version des Septante, corrigée par Origène, que saint Jérôme louoit et approuvoit; et pour le nouveau Testament, on se servoit de l'original grec.

2° Que la version italique de l'ancien Testament, dont les églises latines faisoient usage, étoit fidèle et conforme à la version des Septante, puisque saint Jérôme la loue, l'approuve et n'y fait point de correction, que d'y rétablir les obèles et les astérisques d'Origène. Saint Augustin jugeoit de même de

cette version, puisqu'il trouvoit mauvais que saint Jérôme en fît une nouvelle.

3° Que la version de l'ancien Testament sur l'hébreu, faite par saint Jérôme, blâmée d'abord par quelques-uns, fut ensuite universellement approuvée comme plus parfaite que l'italique.

4° Que saint Jérôme n'attribue point d'erreurs à la version italique du nouveau Testament, ce qu'il n'eût pas manqué de faire s'il y en eût eu, puisqu'il en décrit si exactement l'état dans son prologue au pape Damas. Bien plus, il assure qu'il n'y a corrigé que quelques endroits où il lui avoit paru que le sens de l'original n'avoit pas été bien rendu; nouvelle preuve qu'il n'y avoit point trouvé d'erreurs. Nous avons encore cette version italique du nouveau Testament entier, telle qu'elle étoit avant la correction de saint Jérôme, dans le recueil de dom Sabbatier. Chacun peut se convaincre par soi-même qu'elle ne contient aucune erreur, et que les fautes que ce saint docteur y a corrigées ne sont pas considérables.

Ainsi, dans l'Eglise latine et dans la grecque, l'Ecriture sainte, dont on se servoit pour l'enseignement public, fidèlement traduite dans les langues grecque et latine, étoit par ce moyen devenue inaltérable; car le moindre changement qu'on y auroit voulu faire auroit non-seulement soulevé le clergé,

mais encore le peuple qui en avoit une parfaite connoissance, puisque dans les assemblées de religion on la lisoit dans la langue qu'il parloit. Nous en rapporterons bientôt un exemple, qui sera la preuve de ce que nous disons ici. Ce n'est donc point des exemplaires usités dans les églises que saint Jérôme parle lorsqu'il dit que chacun y avoit fait à son gré des retranchements ou des additions. S'il se trouvoit quelques fautes dans ces exemplaires publics, c'étoient des fautes de copistes dont il étoit aisé de s'apercevoir, et qu'il étoit facile de corriger sur les exemplaires des églises voisines.

5° Qu'il y avoit presque autant d'exemplaires des livres saints de l'ancien Testament, qui, parmi les latins, étoient entre les mains des particuliers, que de manuscrits : *apud latinos tot sunt ferè exemplaria quot codices*. Cela venoit, comme l'a remarqué saint Augustin, de ce que tous ceux qui avoient quelque connoissance de la langue grecque et de la latine entreprenoient de faire une nouvelle tradition des Livres saints. Cette licence ne pouvoit manquer de produire cette prodigieuse diversité ; car si cent personnes se chargeoient de traduire un ouvrage du grec en latin, il n'y auroit pas deux de ces versions qui fussent entièrement semblables. Outre ce principe si naturel de diversité, il

y en avoit encore un autre particulier au livre que l'on traduisoit. Il étoit fort difficile de marquer exactement tous les astérisques et les obèles d'Origènes ; cela demandoit beaucoup de peine et d'application, d'où il étoit arrivé que, par la négligence des copistes, ou peut-être parce que ceux qui faisoient faire ces copies s'en soucioient peu, les obèles et les astérisques étant retranchés ou omis en plusieurs endroits, les additions de Théodotion et d'Aquila furent confonducs avec la version des Septante.

6° Outre la source de diversité provenante de la multitude des traductions particulières, qui étoit commune à celles de l'ancien et du nouveau Testament, il y en avoit encore une propre au nouveau : c'est la liberté que plusieurs des fidèles qui avoient traduit les Evangiles s'étoient donnée. Ils avoient souvent ajouté dans leurs exemplaires ce qu'un évangéliste avoit dit de plus dans un autre Evangile, où ils avoient cru qu'il manquoit, comme ils avoient souvent corrigé les expressions d'un évangéliste sur celles d'un autre, ce qui causoit de la confusion, et faisoit que l'on trouvoit dans saint Marc plusieurs endroits de saint Luc et de saint Matthieu, et dans saint Matthieu plusieurs endroits de saint Marc et de saint Jean, et ainsi des autres.

C'est de ces livres saints qui étoient entre les mains des particuliers que saint Jérôme dit qu'il y en a autant d'exemplaires différents que de copies, à cause de la liberté que chacun s'est donnée d'y faire à sa fantaisie des retranchements et des additions que chaque particulier n'auroit pu faire dans les exemplaires publics, à l'intégrité desquels le peuple comme le clergé veilloit avec un soin extraordinaire.

Saint Augustin rapporte un trait bien frappant de cette attention des fidèles à ne pas souffrir le changement le plus léger et le plus indifférent dans les Livres saints.

On lit dans Jonas que le Seigneur fit naître un *lierre* qui s'éleva sur la tête de ce prophète pour lui faire ombre, et le mettre à couvert de la chaleur qui l'incommodoit beaucoup. Le nom de cette plante dans l'original hébreu est *kikaion*. Elle n'est point connue hors de l'Asie; c'est pourquoi les Septante ne trouvant point de terme dans le grec pour la désigner, la traduisirent par *courge*, parce que cette plante étant très-propre à donner de l'ombrage, pouvoit représenter le *kikaion* : la version italique faite sur les Septantes portoit aussi *courge*. Saint Jérôme, dans sa nouvelle version, croyant que le *lierre* étoit plus propre à représenter le *kikaion*,

employa ce mot. Il arriva, dit saint Augustin[1] écrivant à saint Jérôme, « qu'un de nos col-
» lègues ayant établi qu'on liroit votre ver-
» sion dans son église, il se trouva un endroit
» du prophète Jonas où vous avez traduit
» différemment de ce qu'on se souvenoit
» d'avoir vu et d'avoir ouï lire de tout temps
» dans l'Eglise: cette différence fit croire que
» cet endroit étoit falsifié; et comme le texte
» grec, qui se trouva contraire à votre version,
» augmenta encore la présomption de falsifi-
» cation, cela fit un si grand bruit parmi
» le peuple que l'évêque fut contraint de
» consulter les Juifs; car c'est une ville où
» il y en a; et eux, soit par malice ou par
» ignorance, dirent que le texte hébreu
» étoit conforme en cet endroit au grec et au
» latin; en sorte qu'il fallut que l'évêque rayât
» ce mot-là dans votre version, et le corrigeât
» comme une faute de copiste, ne voulant
» pas demeurer plus long-temps dans le dan-
» ger où il s'étoit vu d'être abandonné de tout
» son peuple. »

Représenter une plante qui n'avoit point de nom ni dans le grec ni dans le latin par quelque plante que ce fût qui approchât de son espèce étoit la chose du monde la plus indifférente; cependant la substitution du

[1] Lettre 71.

lierre à la *courge* dans une version de l'Écriture fut suffisante pour exciter un grand soulèvement qu'on ne put apaiser qu'en rayant le mot de *lierre* et replaçant celui de *courge* : qu'on juge par là du zèle des fidèles pour la conservation des livres saints!

« Mais, dira Dumarsais, vous êtes obligé d'avouer que selon saint Jérôme il y avoit des catholiques qui faisoient des additions et des retranchements dans les livres saints. Oui, nous en convenons; mais quels étoient ces retranchements, quelles étoient ces additions? Retranchoient-ils quelque partie du texte sacré, y ajoutoient-ils quelque chose de leur façon, mêloient-ils la parole de l'homme à celle de Dieu? Non sûrement : saint Jérôme ne leur a jamais reproché de pareilles impiétés, ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, soit par zèle pour la religion, soit parce que cela auroit servi à relever l'utilité et la nécessité de sa version. Quels sont donc ces additions et ces retranchements dont il se plaint? Quelques fidèles, voulant faire une espèce de concorde des Evangiles, mettoient dans un ce qui se trouvoit dans les autres sur le même sujet : d'autres, contents de la version des Septante telle qu'elle étoit primitivement, ne faisoient pas transcrire dans leurs exemplaires les additions qu'Origène y avoit faites, et qui étoient prises de Théo-

dotion ou d'Aquila. Voilà les additions et les suppressions que saint Jérôme improuve, non parce qu'elles altéroient l'intégrité des originaux dont il n'est point question, mais parce qu'elles formoient des copies moins parfaites des versions, les unes par les retranchements qu'elles faisoient, les autres par la confusion qu'elles introduisoient : voilà à quoi se réduisent les paroles de saint Jérôme, qui n'en imposeront qu'à ceux qui ne voudront pas les approfondir.

Il se présente ici une difficulté qu'il est à propos de résoudre.

L'Eglise latine ne se sert pour l'enseignement public que de la Vulgate déclarée authentique par le concile de Trente, mais comment l'Eglise a-t-elle pu donner une pareille autorité à cette version, puisqu'elle ne l'a jamais comparée avec l'original pour connoître si elle y étoit conforme? L'usage qu'on en a fait pendant une longue suite de siècles a paru au concile une preuve de sa fidélité. Rien de plus faible que cette preuve, puisque pendant cet espace de temps il n'y a eu personne dans l'Eglise latine qui ait su l'hébreu, et qui par conséquent ait pu juger de la conformité de la Vulgate avec l'original.

Réponse. Cette difficulté n'est fondée que sur une fausse supposition. On suppose que pendant les siècles qui se sont écoulés depuis

saint Jérôme personne dans l'Eglise latine n'a eu connaissance de l'hébreu : on se trompe en pensant ainsi ; il y a toujours eu dans cette Eglise des savants instruits de la langue sainte; la liste que nous allons en donner en sera la preuve.

La version latine de saint Jérôme sur l'hébreu fut reçue de son vivant dans quelques Eglises, ainsi qu'on le voit par l'exemple de cet évêque d'Afrique rapporté plus haut. Cela se prouve encore parce que Lucinius de Bétique envoya des copistes à saint Jérôme afin d'avoir des exemplaires de sa version, qui se répandirent dans l'Espagne. Salvien de Marseille et quelques autres auteurs du cinquième siècle ont cité quelquefois l'Ecriture sainte dans leurs ouvrages suivant la version de Jérôme. Enfin dans le sixième siècle elle devint aussi commune que l'ancienne Vulgate, et marcha de pair avec elle : c'est ce que saint Grégoire nous apprend de l'Eglise de Rome dans sa lettre à Léandre qui sert de préface à ses morales, où il déclare qu'il explique « la »version nouvelle (c'est celle de saint Jé» rôme), mais qu'il cite tantôt l'une, tantôt » l'autre, afin que, comme le saint siége apos» tolique auquel il préside se sert de l'une et » l'autre, son travail soit aussi appuyé sur » toutes les deux. » *Novam verò translationem dissero, sed ut comprobationis causa exi-*

git nunc novam nunc veterem per testimonia assumo, ut, quia sedes apostolica utràque utitur, mei quoque labor studii ex utràque fulciatur. Il remarque même dans un endroit de ses morales, sur une différence qui est entre la nouvelle et l'ancienne version, que la nouvelle est plus fidèle et plus conforme au texte original : *Sed tamen quia hæc nova translatio*[1] *ex hebræo nobis arabicoque eloquio cuncta veriùs transfudisse perhibetur.* Depuis saint Grégoire la version de saint Jérôme gagna le dessus en fort peu de temps, et fut la seule dont on se servît en public et en particulier. Saint Isidore nous assure que de son temps, c'est-à-dire vers l'an 630, toutes les églises se servoient de l'édition de saint Jérôme, parce qu'elle étoit plus véritable et plus claire. *De hebræo autem in latinum eloquium tantummodò Hieronymus presbyter sacras Scripturas convertit, cujus editione generaliter omnes Ecclesiæ usquequaque utuntur pro eo quòd veracior sit in sententiis et clarior in verbis*[2].

Les églises ne se déterminèrent à égaler, ensuite à préférer la version de saint Jérôme à l'italique que parce qu'on les assura (voyez le second passage de saint Grégoire rapporté plus haut) qu'elle étoit plus véritable et plus

[1] Liv. 20, Mor. ch. 23.— [2] Liv. 1, Off., ch. 38.

claire ; il y avoit donc alors dans l'Eglise des personnes en état de la confronter à l'original, des personnes par conséquent savantes en hébreu ; il n'y avoit en effet qu'un pareil témoignage qui pût engager les fidèles à préférer la nouvelle version à l'ancienne, pour laquelle ils avoient, comme on l'a vu, un si fort attachement.

Variantes du nouveau Testament.

On appelle variantes les diverses leçons d'un même texte ; ainsi les variantes du nouveau Testament sont les diverses leçons du texte de ce livre sacré. On lit dans quelques manuscrits de la Vulgate, au premier verset du deuxième chapitre de saint Matthieu : *In Bethleem Judææ*, pour *in Bethleem Juda*. Voilà une variante. On lit dans quelques manuscrits de la Vulgate, au dixième verset du troisième chapitre du même évangile : *Exciditur et in ignem mittitur*, pour *excidetur et in ignem mittetur*. Voilà une variante.

M. Mill, principal d'un des colléges de l'université d'Oxford, entreprit sur la fin du dernier siècle de donner une édition du nouveau Testament grec, dans laquelle il placeroit toutes les variantes ou diverses leçons qu'il pourroit découvrir. Il y travailla pendant près de trente ans ; il collationna le grec

vulgaire sur quatre-vingt-dix manuscrits; il le confronta avec toutes les anciennes versions, l'italique, la vulgate, la syriaque, l'éthiopienne, l'arabe, la cophte, l'arménienne, la gothique, la saxonne. Il le compara pareillement avec toutes les citations du nouveau Testament qui se trouvent dans les Pères grecs et latins des cinq premiers siècles, et marqua toutes les variantes que lui fournirent ces différentes sources. Ces variantes sont au nombre de trente mille.

Dès que l'ouvrage de M. Mill parut, les incrédules en triomphèrent. Quoi! dirent-ils, cette Ecriture, qu'on assure avoir été donnée aux hommes pour être la règle infaillible de leur croyance, a été exposée aux mêmes altérations que les livres profanes! Si les exemplaires ne s'accordent point, si les copistes n'ont point été fidèles, qui nous apprendra quelle est la leçon que nous devons suivre? Dès lors tout est incertain dans l'Ecriture, dès lors elle ne peut plus servir à notre instruction.

Avant de répondre à cette difficulté, on observera que, pour prévenir les fautes des copistes, il eût été besoin d'une perpétuité et d'une universalité de miracles que l'on ne peut raisonnablement exiger de la providence divine, puisqu'elle a pu atteindre au but qu'elle s'est proposé en nous donnant

les livres saints sans cette foule de merveilles.

On dit miracles, parce que ce n'en est pas un moindre d'exempter un copiste de toute inattention et de toute méprise, soit dans les mots, soit dans les lettres, que de garantir l'auteur sacré de toute erreur dans le sens de ce qu'il écrit.

On dit miracles universels et perpétuels, parce qu'on transcrit ou l'on imprime les livres saints dans toutes les parties du monde; qu'on les a copiés et qu'on les copiera dans tous les temps. Ainsi, dans ces millions d'exemplaires des livres saints qu'on a transcrit et qu'on imprimera à l'usage de toutes les nations et de tous les siècles, il auroit fallu et il faudroit que tous les écrivains, tous les imprimeurs eussent été et fussent infaillibles et impeccables; infaillibles pour ne se jamais tromper; impeccables pour ne vouloir jamais tromper. Ne seroit-ce pas là un prodige plus grand lui seul que tous les prodiges dont il parlé dans le vieux et le nouveau Testament réunis ensemble?

On dit que la Providence divine peut, sans cette foule de merveilles, atteindre au but qu'elle s'est proposé en nous donnant l'Ecriture sainte. Quel est ce but? De nous instruire pendant toute la suite des siècles. Que faut-il pour cela? Que le corps de cette

divine Ecriture soit conservé dans tous les temps sans aucune altération, pour peu considérable qu'elle soit, qui ne puisse être facilement corrigée : or, tel est l'ordre présent de la Providence. Dieu a voulu que les livres saints fussent entre les mains des fidèles. Il a fallu pour cela qu'on en fît un grand nombre de copies, soit pour les églises, soit pour les particuliers qui en vouloient faire une étude singulière. Ce grand nombre de copies empêche qu'aucune altération un peu considérable ne puisse se glisser dans l'Ecriture qu'elle ne soit corrigée sur-le-champ. La faute que l'on trouvera dans quelques exemplaires ne se rencontrera pas dans les autres, étant impossible que tous les copistes se soient trompés sur le même endroit; ainsi le grand nombre de manuscrits qui occasione cette multitude de variantes dont on se plaint en est en même temps le remède.

Examinant à présent ces variantes de M. Mill, nous dirons qu'il en faut beaucoup diminuer le nombre; que dans celles qui resteront après cette diminution, il n'y en a aucune qui intéresse la foi ou les mœurs; qu'il y en a peu de quelque importance, et qui ne puisse être corrigée à l'aide des manuscrits.

1° Les variantes prises des ouvrages des Pères sont très-incertaines, parce qu'ils ci-

toient souvent de mémoire les livres saints, et qu'ils avoient plus d'égard au sens qu'aux paroles ; qu'ils substituoient des termes équivalents. On n'a qu'à les ouvrir pour s'en convaincre; et pour épargner cette peine au lecteur, nous en donnerons ici un exemple. Il y a en saint Matthieu, chap. 16, v. 33, cherchezdonc premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et vous aurez tout cela de surcroît. Clément d'Alexandrie cite trois fois ce passage. Au liv. 4 des Stromates; cherchez premièrement le royaume des cieux et la justice, et vous aurez de surcroît ce qui est nécessaire à la vie. Au Pédagogue, liv. 2, ch. 10, cherchez le royaume de Dieu, et votre nourriture vous sera donnée de surcroît. Au chapitre 12, cherchez premièrement le royaume des cieux, et tout cela vous sera donné de surcroît.

2° Il n'a pris les variantes des versions orientales que sur les traductions latines de la polyglotte d'Angleterre, qui ne sont pas trop exactes, comme il l'avoue lui-même. S'il eût pu consulter ces versions mêmes, il auroit vu ces variantes diminuer bien considérablement; il les eût vu diminuer encore davantage s'il n'eût pas pris pour variantes les différentes constructions qui se trouvent dans ces diverses langues, quoique le sens soit le même que celui de l'original. Eclaircissons ceci par

un exemple Dans saint Matthieu, chap. 10, v. 1 : *Proskalesamenos tous dôdeka mathêtas autou, edôken autois*. Ayant appelé ses douze disciples, il leur donna. Le syriaque n'ayant point d'aoriste comme le grec, le traducteur latin a rendu ainsi le passage : *Il appela ses douze disciples, et leur donna*, etc. Je demande si cela peut passer pour une variante. Il y a bien variété dans le tour de la phrase; mais y en a-t-il dans le sens ?

3° Les variantes tirées des livres apocryphes doivent être regardées comme nulles. Que nous importe qu'un passage soit bien ou mal rapporté dans des ouvrages que nous rejetons ?

Nous avons fait voir que les variantes tirées des ouvrages des Pères et des versions orientales étoient fort incertaines. Nous ajoutons que parmi ces variantes, de même que parmi celles qu'on a tirées des manuscrits, le très-grand nombre n'est d'aucune importance.

Il n'y a véritablement point de variante que celle qui forme un sens différent. M. Mill n'a pas voulu penser ainsi. Tout a été variante pour lui; il a placé dans ce rang jusqu'aux moindres minuties. Nous allons en rapporter des exemples :

1° Un synonyme fait chez lui une variante. Actes des apôtres, chap. 1, v. 3. Dans le grec vulgaire, *optamenos*, apparoissant,

phainomenos, apparoissant, dans un manuscrit.

2° Une faute d'orthographe, *Salomona* dans un manuscrit pour *Salomonta*, Salomon. Saint Matthieu, chap. 1, v. 6. *Assa* pour *Asa*. Ibid., v. 8.

3° Il y a dans le grec des particules explétives ou surabondantes qui, ne signifiant rien, ne peuvent par conséquent varier le sens dans les endroits où on les emploie. Telles sont, *de*, *kai*, etc. M. Mill les a placées dans son recueil. Saint Matthieu, chap. 9, v. 18. *Tauta autou lalountos*, leur disant ceci. Un manuscrit porte : *Tauta de autou lalountos*, ce qui ne signifie rien de plus. Saint Matthieu, chap. 14, v. 1, *En ekeinó tó kairó*. Un manuscrit porte : *En ekeinó de tó kairó*. L'une et l'autre leçon signifie également en ce temps-là. Le même évangéliste, chap. 1, v. 16 : *Prin è sunelthein autous*, avant que d'habiter ensemble. Il y a dans un manuscrit : *Prin è sunelthein kai autous*, ce qui ne signifie rien de plus.

4° Les manuscrits qui étoient à l'usage des églises étoient partagés en sections pour les différents jours de l'année. Lorsque le pronom *autos*, qui se rapportoit à Jésus, étoit à la tête de la leçon, on mettoit le nom de *Jésus* en place du pronom, pour que les auditeurs comprissent d'abord quelle étoit la

personne dont on parloit. Nous suivons encore cet ancien usage. Lorsque l'Evangile d'une messe est la continuation d'un discours que le Sauveur a tenu à ses disciples, nous le commençons par ces mots : *Dixit Jesus discipulis suis*, Jésus dit à ses disciples. Ce nom, supposé nécessairement dans le texte, et exprimé par manière d'éclaircissement, a suffi à M. Mill pour en faire des variantes.

5° Il n'y a pas jusqu'aux virgules dont il n'ait grossi son catalogue. Actes des apôtres, chap. 1, v. 2. *Enteilamenos tois apostolois dia pneumatos agiou*, ayant donné ses ordres aux apôtres par le Saint-Esprit. Il y a des manuscrits où l'on voit une virgule entre *apostolois* et *dia*. Voilà une variante.

Enfin M. Mill a porté l'exactitude sur les diverses leçons des manuscrits du nouveau Testament jusqu'à l'excès. La plus petite différence dans l'orthographe, dans les moindres particules, dans les articles, dans l'ordre et dans l'arrangement des mots mis devant ou après, sans rien changer au sens, a été observée, a été pour lui une variante.

Ce n'est donc pas sans raison que le savant Kuster, dans les prolégomènes qu'il a mis à la tête de la nouvelle édition qu'il a donnée de l'ouvrage de M. Mill, dit que cet auteur, dans son recueil de variantes, y a compris des différences, même insipides, ridicules et

frivoles. *Referre voluit varietates etiam insipidas, ridiculas et futiles.*

M. Psaff, qui a composé une dissertation critique *des véritables leçons du nouveau Testament*, et qui pour cela a examiné avec soin les variantes de M. Mill, n'en porte pas un jugement plus avantageux que M. Kuster. Il dit *que toute cette diversité de leçons ne consistant qu'en des minuties de grammaire qui n'intéressent point le sens, les dogmes de notre foi n'en sauroient être altérés.*

On voit par ce que nous venons de dire ce que l'on doit penser de ces trente mille variantes, dont on veut nous faire un si formidable épouvantail. N'est-ce pas la montagne en travail qui enfante une souris ?

Mais, dira-t-on, M. Mill reconnoît pour vraies leçons environ deux mille des variantes qu'il a recueillies; il les approuve de telle manière qu'il voudroit qu'on les insérât dans le texte, et que l'on en bannît celles qui jusqu'ici en ont tenu la place. Voilà donc au moins deux mille variantes de conséquence, et qu'on ne peut mettre au rang de celles qui ne méritent aucune attention.

Réponse. Dès que le nouveau Testament de M. Mill parut, M. Whitby publia en latin l'examen des variantes qu'on y avoit recueillies. Cet examen, plus ample et plus cer-

rect, parut pour la seconde fois en 1718. M. Whitby assure dans cet ouvrage ;

1° Que les diverses leçons produites par M. Mill ne sont appuyées que sur des fondements incertains et peu propres à ébranler les leçons du texte commun.

2° Que les leçons de quelque conséquence, ou qui changent le sens du texte, sont en très-petit nombre. M. Whitby en choisit vingt-sept de celles qui lui paroissent les plus considérables pour les examiner en particulier, et il fait voir que dans ces endroits-là même la leçon commune peut être défendue.

On sera peut-être curieux de voir au moins une de ces variantes de M. Mill, que M. Whitby a jugées plus considérables que les autres. Nous satisferons d'autant plus volontiers à cet empressement que l'on connoîtra par là que ces variantes, qui ont été estimées plus considérables, ne sont d'aucune considération par rapport aux dogmes et aux mœurs, et que par celles que nous rapporterons on pourra juger des autres, car elles sont toutes de la même espèce.

Dans le grec, l'Oraison dominicale, rapportée en saint Matthieu, chap. 6, est terminée par ces paroles : *Parce qu'à vous appartiennent le royaume, la puissance et la gloire dans les siècles*. M. Mill pense, après

les éditeurs d'Alcala, qu'elles ont été transportées des liturgies. Saint Jean Chrysostôme est le premier qui en fasse mention. L'auteur des Constitutions apostoliques les rapporte aussi, et entre les latins, vers le neuvième ou le dixième siècle, l'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu. Cependant M. Withby ne peut se résoudre à abandonner la doxologie. C'est ainsi que cette formule de rendre gloire à Dieu est appelée communément, et il cite en sa faveur saint Jean Chrysostôme, saint Isidore de Peluse, Euthymius, Théophylacte, et la version syriaque.

Que cette doxologie termine l'oraison dominicale ou non, cela n'intéresse en rien, comme on le voit, les dogmes ou les mœurs.

3° Que la plupart de ces variantes sont peu de chose, et telles qu'on ne doit que très-rarement les préférer à la leçon ordinaire.

4° Que dans le recueil de ces variantes le docteur Mill a souvent agi de mauvaise foi, cité à faux en quantité de rencontres, et s'est contredit lui-même.

Avant M. Mill, Jean Grégory avoit déjà fait un tableau effrayant de l'état dans lequel étoit le nouveau Testament. Il disoit *qu'il n'y a point d'auteur profane qui ait tant souffert des injures du temps que l'a fait le nouveau Testament.*

Cette assertion de Grégory est bien imprudente. Lorsqu'il l'avança on n'avoit point encore fait de recueil des variantes d'aucun auteur profane. Comment donc pouvoit-il juger que de leurs variantes étoient en moindre nombre que celles du nouveau Testament?

L'assertion de Grégory n'est pas seulement téméraire; elle est encore absolument fausse. M. Bentley, si célèbre par le grand nombre de savants ouvrages en tout genre dont il a enrichi le public, a donné une belle édition de Térence. Il a collationné plusieurs manuscrits de ce poëte avec celui du Vatican, qui est le plus ancien. *Je dirai, avec confiance*, ce sont ses paroles, *que dans cet auteur, dont les ouvrages ne font pas à beaucoup près un volume aussi gros que le nouveau Testament, j'ai trouvé vingt mille diverses leçons. Que seroit-ce donc si l'on collationnoit les manuscrits de Térence avec la même précision, et, si j'ose le dire, avec la même minutie qu'on l'a fait de ceux du nouveau Testament? Je suis moralement assuré que, même sur la moitié moins d'exemplairs, les variantes de ce poëte monteroient à plus de cinquante mille.*

Ajoutons que le nombre des manuscrits des auteurs profanes qui nous restent est dix fois moindre que celui des manuscrits du nouveau Testament, ainsi qu'on le verra bientôt; qu'il

n'y a point d'anciennes versions des auteurs profanes d'où l'on puisse tirer des diversités de leçons. En découplant les manuscrits de Térence, et en lui donnant neuf anciennes versions comme au nouveau Testament, on y trouveroit près d'un million de variantes; ainsi non-seulement le nouveau Testament n'a pas plus souffert des injures du temps qu'aucun auteur profane, mais au contraire il en a infiniment moins souffert, ce qui n'est pas arrivé sans une attention particulière de la Providence, puisque selon le cours ordinaire des choses il étoit de tous les livres celui où il se devoit glisser le plus de fautes.

Après avoir prouvé la fausseté de la proposition de Grégory, passons-la comme vraie; accordons que les variantes du nouveau Testament sont en plus grand nombre que celles d'aucun auteur profane : les incrédules n'en pourront point tirer d'avantage; pourquoi? parce qu'il ne sera rien arrivé alors que ce qu'on auroit dû naturellement attendre.

Un copiste qui transcrit un livre fait toujours quelque faute par inadvertance; un second qui copie celui-ci en fait d'autres; la même chose arrive à un troisième; ainsi en multipliant les exemplaires d'un ouvrage, on augmente les fautes ou les altérations, et par conséquent les variantes de ce livre; d'où il suit que plus il y a de manuscrits d'un ou-

vrage, plus il doit y avoir de variantes : or, de tous les livres qui ont jamais paru, il n'y en a point dont on ait fait tant de copies que du nouveau Testament. Toutes les Eglises, soit de la ville soit de la campagne, répandues dans les trois parties du monde, en avoient un exemplaire : outre cela une infinité de particuliers se procuroient ces saints livres. Il n'en a pas été de même des auteurs profanes dont les ouvrages n'étoient entre les mains que de quelques curieux. Ce que nous disons se prouve par les manuscrits qui nous restent. M. Bentley, si versé dans cette matière, assure *que les manuscrits des auteurs profanes ne sont qu'en petit nombre, en comparaison de ceux du nouveau Testament, n'y en ayant peut-être qu'un des premiers contre dix des autres.*

Il ne sera pas inutile de donner un exemple de la rareté des manuscrits des auteurs profanes.

Phèdre est un des plus agréables et des plus élégants auteurs latins ; il écrivoit sous Tibère. Les exemplaires de ses fables étoient si rares, même à Rome, que Sénèque, précepteur de Néron, ignoroit que cet excellent livre eût paru ; car dans son ouvrage de la *Consolation à Polybe*, composé sous le règne de Claude, il dit qu'aucun auteur latin n'a travaillé sur les fables d'Esope, n'est pour-

quoi il exhorte Polybe à les mettre en latin.

Nous fortifierons ce que nous avons dit dans cet article du suffrage de M. Basnage qui, dans son Histoire des ouvrages des savants, au mois de février 1708, faisant l'extrait du nouveau Testament de M. Mill, assure que les variantes qu'on y voit *ne changent pas le sens du texte.*

CATALOGUE DES CHRÉTIENS SAVANTS EN HÉBREU DANS L'ÉGLISE LATINE JUSQU'AU CONCILE DE TRENTE.

Neuvième siècle.

Raban Maur, évêque de Mayence, qui vivoit sous l'empereur Lothaire, savoit l'hébreu, puisqu'il cite dans ses commentaires sur l'Ecriture les notes critiques d'un juif : on sait que ceux de cette nation n'écrivent qu'en hébreu.

Agobard, archevêque de Lyon, a composé plusieurs ouvrages contre les Juifs ; dans l'un desquels il rapporte les blasphèmes contre Jésus-Christ, qui se lisoient dans leurs livres.

Amolon, successeur d'Agobard dans le siége de Lyon, composa un livre contre les Juifs, dans lequel il rapporte les fables impies qui se lisoient dans les livres des Juifs contre Jésus-Christ.

Drathmar, religieux bénédictin, savoit le grec et quelque chose de l'hébreu, comme on le voit par ce qui nous reste de ses ouvrages.

Angélôme, moine de Luxeuil, dans ses commentaires sur la Genèse, emploie en plusieurs endroits les traditions des juifs, et y parle comme n'ignorant pas leur langue originale.

Pascase Radbert, outre l'Ecriture et les Pères qu'il étudia à fond, possédoit encore l'Histoire ecclésiastique et les meilleurs auteurs de l'antiquité profane, et avoit joint la science du grec et de l'hébreu à celle de la langue latine.

Harmote, abbé de Saint-Gal, fit non-seulement de grands progrès dans les sciences en usage au neuvième siècle, mais apprit le grec, l'hébreu et quelque chose de l'arabe. Il fit des commentaires sur plusieurs livres de l'Ecriture suivant l'hébreu.

Dixième siècle.

Remi d'Auxerre a donné dans ses commentaires les explications de plusieurs mots hébraïques.

L'auteur anonyme de deux lettres à Vicfride, évêque de Verdun, qu'on croit être un abbé de Montfaucon, savoit fort bien l'hébreu, comme on en juge par la manière lu-

nicieuse dont il explique beaucoup de termes de cette langue, auxquels il ne semble pas que d'autres eussent touché avant lui.

Onzième siècle.

Samuel de Maroc, juif converti, composa un petit livre contre les Juifs pour prouver que le Messie étoit venu.

On faisoit à Limoges une étude particulière de la religion et de ce qui y a rapport. On en juge ainsi sur ce qu'Adémar de Chabanois nous apprend des conférences que l'évêque Alduin fit tenir pendant un mois en 1010. Il s'agissoit d'engager les juifs ou à se faire chrétiens ou à sortir de la ville; mais avant d'en venir là, le sage prélat voulut essayer de leur faire connoître la vérité. Dans ce dessein, il assembla des docteurs ou théologiens, *doctores divinos*, qui dans des disputes réglées convainquirent ces incrédules par leurs propres livres, sans pouvoir néanmoins en convertir que trois ou quatre; expressions qui porteroient à conclure qu'au moins quelques-uns de ces théologiens entendoient l'hébreu, qui est la langue ordinaire en laquelle les Juifs ont l'Ecriture sainte et les autres livres qui concernent leur religion.

Sigon, abbé de Saint-Florent, avoit une

connoissance particulière du grec et de l'hébreu, qu'il écrivoit parfaitement.

Dès le onzième siècle au plus tard on commença à publier quelques grammaires hébraïques qui pénétrèrent sans doute jusqu'en France, en faveur des Juifs qui y étoient établis, et qui purent être une occasion à quelques chrétiens d'apprendre cette langue. On y vit d'ailleurs un grand nombre d'étrangers instruits des langues orientales qui vinrent s'habituer, ou au moins faire quelque séjour dans nos provinces.

Sigebert, moine de Gemblours et écolâtre de saint Vincent de Metz, avoit une si parfaite connoissance de l'hébreu qu'il étoit en état de corriger les versions de l'Ecriture sur le texte original. Quelquefois il y travailloit avec les juifs, qui avoient conçu pour lui beaucoup d'affection à cause qu'il savoit parfaitement leur langue.

Thiofride, abbé d'Epternach, savoit assez bien le grec et l'hébreu.

La correction du texte original de la Bible qu'entreprirent en 1109 les moines de Citeaux fait juger que cet ordre dès sa naissance s'appliqua à l'étude des langues.

Les tétraples du psautier que fit copier Oudar ou Odon, abbé de Saint-Martin de Tournai et depuis évêque de Cambrai, supposent que l'on cultivoit le grec et l'hébreu

dans son monastère. Cet exemplaire, qu'on voyoit encore à Saint-Martin du temps de Sanderus, contient sur quatre colonnes le texte gallican, le romain, l'hébreu et le grec. Peut-être seroit-on en droit de rapporter au même Odon une introduction à la théologie où l'on cite plusieurs passages de l'Ecriture sainte en hébreu. Elle se trouve encore manuscrite sous le nom d'un certain Odon indistinctement.

Douzième siecle.

Pierre Alphonse, juif espagnol qui portoit auparavant le nom de Moyse, converti et tenu sur les fonts par Alphonse, roi d'Espagne, l'an 1106, a composé un ouvrage en forme de dialogue entre un juif et un chrétien sur la vérité de la religion chrétienne.

Herman, juif de Cologne converti, a composé un écrit pour justifier sa conversion à ses compatriotes.

Les religieux dominicains, sous saint Louis, firent une correction de la Bible latine. Cette Bible des dominicains se trouve encore aujourd'hui dans leur grand couvent de Paris, avec des notes critiques tirées du texte hébreu, de la version grecque des Septante, des livres d'Origène et de saint Jérôme.

C'est à peu près au même temps que furent

faits les livres intitulés *Correctoria Biblica*. On a marqué dans ces livres les leçons du texte hébreu, avec les différences du grec des Septante et de l'ancienne version latine.

Abailard avoit étudié la langue hébraïque, et Héloïse la possédoit comme le latin : *litteris tàm hebraïcis quàm latinis adprimè eruditam*. Il ne tint pas même à Abailard que toutes les religieuses de son temps ne l'apprissent. Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, et l'anonyme qui a écrit contre les juifs, font connoître par leurs ouvrages qu'ils en ont eu une connoissance plus que médiocre.

Treizième siècle.

Raimond-des-Martins, de l'ordre des Dominicains, se rendit recommandable par une grande connoissance de l'hébreu et des autres langues orientales. Il étudia ces langues, afin de pouvoir réfuter les juifs et les mahométans par leurs ouvrages mêmes. Ce fut dans cette vue qu'il composa son livre intitulé *le Poignard de la foi*, *Pugio fidei*, dans lequel il combat ces infidèles par leurs propres armes.

Un Père Nicolas, on ne trouve pas de quel ordre il étoit, juif converti, eut à Paris une dispute avec le rabbin Jéchiel, sur

la vérité de la religion chrétienne, devant le roi, plusieurs évêques et tout le clergé de Paris.

Père Paul, de l'ordre de Saint-Dominique, eut une fameuse dispute à Barcelonne, en présence de Jacques, roi d'Aragon, avec le rabbin Moyse de Girone, dans laquelle, au jugement de tous les assistants, il remporta une pleine victoire.

Porchet, chartreux, composa un livre intitulé *la Victoire contre les Juifs*, dans lequel il y a beaucoup d'érudition hébraïque. On croit que cet auteur a vécu à la fin de ce siècle et au commencement du suivant.

Arnaud de Villeneuve, qui vivoit sur la fin du treizième et au commencement du quatorzième siècle, fut un célèbre médecin; il savoit les langues, et principalement la grecque, l'hébraïque et l'arabe.

Quatorzième siècle.

Le concile général de Vienne, pour faciliter la conversion des infidèles, établit l'étude des langues orientales. On ordonna donc qu'en cour de Rome et dans les universités de Paris, d'Oxford, de Boulogne et de Salamanque, on établiroit des maîtres pour enseigner les trois langues, l'hébraïque, l'arabe et la chaldéenne.

Il y avoit donc alors dans l'Eglise latine des savants de ces trois langues, qui pouvoient remplir les chaires que le concile venoit de fonder.

Nicolas de Lyra, né de parents juifs, qui lui apprirent l'hébreu, a expliqué à la lettre toute l'Ecriture sainte. Il fait paroître dans cet ouvrage bien de l'érudition juive : il a composé outre cela une dispute contre les juifs.

Quinzième siècle.

Jérôme de Sainte-Foi, juif converti, a composé deux traités contre les juifs ; l'un intitulé *des Moyens de réfuter et de convaincre les juifs* ; l'autre, contre le Talmud. Plusieurs juifs se convertirent en lisant ces deux ouvrages.

Paul de Burgos, ainsi nommé parce qu'il en fut évêque, étoit un juif converti. Il composa *le Scrutin de la Bible*, et fit des additions aux explications de l'Ecriture de Nicolas de Lyra. Il y a bien de l'érudition juive dans ses ouvrages.

Vesselus de Groningue, si fameux pour sa grande érudition, et surtout pour sa connoissance des langues latine, grecque et hébraïque, fut le maître de Reuchlin dans ces langues.

Jean Pic de La Mirandole savoit vingt-deux langues à l'âge de dix-huit ans. A l'âge de vingt-quatre ans, il soutint à Rome des thèses qui contenoient neuf cents propositions de dialectique, de théologie, de mathématique, de cabale et de physique, toutes non-seulement tirées des auteurs grecs et latins, mais encore établies sur l'autorité des hébreux et des chaldéens; il mourut l'an 1494.

Julien de Trotereau, Angevin, possédoit bien l'hébreu, le grec et le latin. Il a écrit une courte instruction de la langue hébraïque; il mourut vers l'an 1500.

L'abbé Trithême fait mention dans sa chronique d'un jeune homme, docteur en théologie, Espagnol de nation, qui vint à Paris en l'année 1445. Il savoit parfaitement, ajoute Trithême, les langues hébraïque, grecque, latine, arabe et chaldaïque.

Reuchlin s'acquit une grande connoissance des langues hébraïque, grecque et latine. Il s'avança fort dans ces langues en France et en Italie, où il y avoit alors de très-habiles maîtres.

Alphonse Spina, Espagnol, juif converti, religieux de l'ordre de Saint-François, et recteur de l'université de Salamanque, écrivit un traité intitulé *Fortalitium Fidei*, la forteresse de la Foi, contre les juifs, les Sarrasins et les autres ennemis de la foi.

Jean Trithême étoit un génie d'une vaste érudition, philosophe, mathématicien, poëte, historien et théologien, sans parler de la science des langues hébraïque, grecque et latine.

Seizième siècle.

Jean de Janly, Bourguignon, qui florissoit l'an 1503.

Vers l'an 1508, le prince François, duc de Valois et héritier présomptif de la couronne, engagea François Tissard à ouvrir à Paris une école de langue sainte, et ce docte personnage fit imprimer à cette occasion une grammaire hébraïque. Il avoit étudié l'hébreu sous un rabbin de la synagogue de Ferrare, et il eut pour condisciples Mathurin de Pledran, depuis évêque de Dol, et Augustin Grimaldi, qui fut évêque de Grasse.

Les savants qui travaillèrent à la Polyglotte d'Alcala, où sont le texte hébreu, le grec des Septante, la paraphrase chaldaïque du Pentateuque, qui fut imprimée en 1515.

En 1516, Augustin Justiniani, religieux dominicain, évêque de Nebio, fit imprimer le Psautier en cinq langues, latine, grecque, hébraïque, chaldaïque, arabe. Il enseigna l'hébreu à Paris dans le collége de Reims; il forma des disciples très savants, qui furent en état de diriger l'édition hébraïque de la

grammaire du rabbin Kimhi, et celle de quelques livres de la Bible, dont l'évêque, leur professeur, enrichit le public.

Conrad Pellican s'étoit appliqué avec un très-grand soin à l'étude de la langue hébraïque lorsqu'il étoit encore religieux de l'ordre de Saint-François. Amerbach s'étoit servi de lui pour l'hébreu de son édition, qui parut en 1516. C'est le premier qui nous a donné le Psautier en hébreu, avec la traduction de saint Jérôme sur ce texte. Il étoit alors fort bon religieux, et non pas sectaire zuinglien, comme il le fut dans la suite. *Porrò fatemur ingenuè*, dit Amerbach dans la préface qui est à la tête de cet ouvrage, *hòc negotii nos confecisse adjutos operâ doctissimi pariter et humanissimi patris Conradi Pellicani Rube-aquensis ex familiâ D. Francisci, cujus auspicio potissimùm hæc res peracta est.*

Sébastien Munster avoit aussi appris la langue hébraïque lorsqu'il étoit religieux de Saint-François. Ce fut dans son couvent qu'il composa son dictionnaire hébreu, car on lit dans le titre de l'édition de 1523 à Bâle : *Auctore Sebastiano Munstero minorita.* On a ôté du titre du livre la qualité de *minorita*, parce que Munster avoit depuis apostasié.

On voit par l'exemple de Pellican et de Munster que les religieux de Saint François ne s'appliquoient pas seulement à la théolo-

gie, mais encore à l'étude des langues savantes. Il faut dire la même chose des religieux de Saint-Dominique, que nous avons vus déjà, sous saint Louis, donner une Bible avec des notes critiques tirées du texte hébreu.

Pierre Picherit, prêtre, savoit non-seulement le grec et le latin, mais aussi l'hébreu. Il fut du nombre des théologiens catholiques qui assistèrent au colloque de Poissy.

Folingio, religieux bénédictin, a fait un commentaire sur les psaumes dans lequel il explique le sens littéral des termes en recourant au texte original et aux versions.

Vatable, professeur en hébreu au collége royal de Paris, avoit une si grande connoissance de cette langue, que les juifs même assistoient souvent à ses leçons.

Bertin fut successeur de Vatable dans la chaire de la langue hébraïque.

Clénard avoit une grande intelligence de la langue latine, de la grecque et de l'hébraïque. Il enseigna les langues dans l'université de Salamanque.

Isidore Clarius, religieux bénédictin, devenu évêque de Foligno, parut avec distinction au concile de Trente. Il savoit parfaitement l'hébreu. Il a fait un traité sur la correction du texte de la Vulgate, et des notes littérales très-estimées sur les endroits difficiles de la Bible.

Titelman, religieux capucin, avoit beaucoup d'érudition, et savoit bien l'hébreu, comme on le voit par ses commentaires sur les psaumes.

Nous n'avons pas fait un catalogue exact des catholiques savants en hébreu qui ont vécu dans ce siècle avant le concile de Trente, qui déclara la Vulgate authentique. Le nombre est trop grand, et ceux que nous avons indiqués suffisent pour notre dessein.

Les Evangiles de saint Matthieu et de saint Jean ont-ils été supposés à ses apôtres?

Nous prévenons les incrédules sur cette difficulté. Ils ne l'ont pas encore proposée; mais comme elle n'échappera pas à leurs recherches, nous avons cru devoir en donner dès à présent la réponse.

Marcion commença à répandre ses erreurs vers l'an 148 de Jésus-Christ[1]. Il se fit une infinité de disciples, qui même du temps de saint Épiphane étoient encore répandus, non-seulement à Rome et dans l'Italie, mais encore dans l'Egypte, la Palestine, l'Arabie, la Syrie, l'île de Chypre, la Thébaïde, la Perse et plusieurs autres régions.

Cet hérésiarque enseignoit[2] qu'il y avoit

[1] Saint Epiph., hérésie 42. — [2] Saint Irénée, liv. 1, ch. 27.

deux dieux, l'un bon, l'autre mauvais. Que celui-ci étoit le créateur du monde et l'auteur de l'ancien Testament. C'est pour cela que Marcion condamnoit la loi et les prophètes, assurant que Jésus-Christ avoit été envoyé par son père, qui étoit le Dieu bon, pour abolir l'un et l'autre.

Quels étoient les sentiments de cet hérésiarque sur nos Evangiles ? Apprenons-le d'un de ses disciples.

On trouve, parmi les œuvres d'Origène, un dialogue, sous le nom d'Adamance, qui a pour titre *De la véritable foi en Dieu*. Cet ouvrage a été pendant long-temps attribué à Origène, qui s'appeloit aussi Adamance. Les savants conviennent aujourd'hui qu'il n'est pas de lui, mais d'un écrivain qui vivoit sous Constantin. Nous ne rapporterons pas leurs raisons, parce que la personne de l'auteur ne fait rien au sujet que nous traitons ici.

Il y a plusieurs interlocuteurs dans ce dialogue. Marc et Mégèce soutiennent l'erreur des Marcionites ; Marin et Drosère, celle des Valentiniens. Adamance défend la foi orthodoxe contre les uns et les autres ; et Eutrope, qui est le juge de la dispute, décide en faveur de la religion catholique.

Dans la première section, Marc, Marcionite, s'efforce de prouver qu'il n'y a qu'un Évangile, et que c'est celui de saint Paul ;

parce que cet apôtre, dans ses épîtres, ne dit pas, selon mes Evangiles, mais selon mon Evangile[1] : *Secundùm Evangelium meum.* Et ailleurs il dit : Je m'étonne que vous passiez sitôt à un autre Evangile, quoiqu'il n'y en ait point d'autre, selon mon Evangile..... Si quelqu'un vous annonce un autre Evangile que celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème : *Miror quòd tam citò transferimini in aliud Evangelium quod non est aliud secundùm Evangelium meum..... Si quis vobis Evangelizaverit*[2] *præter id quod Evangelizavimus vobis, anathema sit.* D'où le Marcionite concluoit qu'il n'y avoit point d'autres Évangiles que celui de saint Paul, qui avoit été écrit par saint Luc.

Dans la seconde section de ce dialogue, Adamance récite ces paroles de l'Evangile de saint Luc : *Jésus ayant assemblé les douze, leur donna un pouvoir absolu sur tous les démons, et pour la guérison des maladies; et il les envoya prêcher le royaume de Dieu et guérir les maladies...... Les apôtres partirent et allèrent par les villes et les villages, annonçant l'Evangile, et faisant partout des guérisons.* Eutrope dit ensuite à Marc, qui défendoit les erreurs de Marcion : Comment

[1] Rom., c. 2, v. 16, etc.; 16, v. 25. II Tim., c. 2, v. 8. — [2] Gal., c. 13.

pouvez-vous ne pas recevoir les écrits de ceux que Jésus-Christ a envoyés prêcher l'Evangile, et recevoir ceux de Paul, dont vous ne pouvez prouver la mission, puisque vous ne recevez pas les actes des apôtres, où on lit la mission de Paul, ni les lettres de saint Pierre, qui l'autorisent? Cela est ridicule. Répondez-moi. Les apôtres, conformément aux ordres qu'ils avoient reçus de Jésus-Christ, ont-ils prêché et annoncé l'Evangile, ou ne l'ont-ils pas fait? Marc répond : Ils l'on prêché. Eutrope reprend. L'ont-ils annoncé par écrit, ou seulement de vive voix? Marc répond : Seulement de vive voix.

Marcion, qui ne recevoit que l'Evangile qui porte le nom de saint Luc, en retranchoit plusieurs endroits; car il avoit persuadé à ses disciples qu'il méritoit plus de créance que les apôtres qui nous ont donné l'Evangile; en sorte qu'il ne donnoit pas à ses sectateurs l'Evangile, mais seulement une parcelle de l'Evangile. Ce sont les paroles de saint Irénée[1] : *Semetipsum esse veraciorem, quam sunt hi, qui Evangelium tradiderunt, apostoli, suasit discipulis suis, non Evangelium, sed particulam Evangelii tradens eis.*

Voilà, dira-t-on, Marcion et ses sectateurs qui ne croient point que les apôtres,

[1] Liv. 1, c. 27.

qui ont vécu avec le Sauveur, aient rien écrit, qui, en conséquence, rejettent les Evangiles de saint Matthieu et de saint Jean, qui ne font pas plus de grâce à celui de saint Marc, parce qu'ils ne reçoivent que celui qui porte le nom de saint Luc; qui même dans cet unique Evangile, font des retranchements arbitraires, et qui par conséquent ne croient pas que les livres du nouveau Testament qu'ils reçoivent aient été inspirés de Dieu. Voilà donc une grande société de chrétiens qui, rejetant trois de nos Evangiles, en rend par-là, tout au moins, l'authenticité douteuse, et qui, mutilant l'autre arbitrairement, montre par-là qu'elle ne le croit pas inspiré.

Réponse. Pour résoudre cette difficulté, interrogeons ceux qui ont vécu avec les apôtres et avec leurs disciples; c'est d'eux que nous apprendrons sûrement si ces premiers prédicateurs de l'Evangile ont laissé par écrit l'histoire et les instructions de notre divin Sauveur.

Les Nazaréens avoient l'Evangile de saint Matthieu en hébreu[1].

[1] Saint Epiph., hérés. 29; saint Jérôme, épître 89; saint Augustin, saint Epiph., hérés. 28; Philast., c. 38; saint Irén., liv. 1, c. 26, et liv. 3, c. 11; saint Epiph., hérés. 30.

Cérinthe ne recevoit que l'Evangile de saint Matthieu.

Les Ebionites l'imitoient en cela.

Ces trois sectes, selon le témoignage des anciens, et de l'aveu de tout le monde, vivoient en Judée du temps des apôtres. Voilà des chrétiens compatriotes et contemporains des apôtres, qui avoient entre les mains l'Evangile de saint Matthieu, preuve incontestable de l'existence et de l'authenticité de cet Evangile, car on ne peut rien désirer de plus fort pour s'assurer de la vérité d'un fait que le témoignage des compatriotes et des contemporains. Personne ne doute que l'Enéide ne soit de Virgile, parce que ceux qui ont vécu avec lui la lui ont constamment attribuée; et si, de nos jours, il s'est trouvé un savant qui ait voulu contester cet ouvrage à ce grand poëte, tout le monde s'est élevé contre lui comme contre un homme qui renversoit absolument la foi humaine.

Saint Justin, dans sa première apologie qu'il présenta à l'empereur Antonin vers l'an 150, décrit ainsi les assemblées des fidèles:

« Le jour que l'on appelle du soleil[1] (c'est » le nom que les païens donnoient au di» manche), tous les chrétiens qui demeurent

[1] N° 67.

» à la ville ou à la campagne s'assemblent » en un même lieu. On lit les mémoires ou » histoires écrites des apôtres (telle est la » signification du mot grec *upomnemoneu-* » *mata*), et les écrits des prophètes, autant » que l'on a de temps. Le lecteur ayant cessé, » celui qui préside fait un discours au peuple, » pour l'exhorter à imiter de si belles choses. » Puis nous nous levons tous, et nous faisons » nos prières, qui étant faites, on offre, » comme j'ai dit, du pain, du vin et de l'eau. » Le prélat fait la prière de l'action de grâces, » selon qu'il le peut, et le peuple répond, » *amen*. On distribue à tous ceux qui sont » présents les choses sanctifiées, et l'on en » envoie aux absents par les diacres. »

La lecture des histoires écrites par les apôtres faisoit partie de la liturgie de l'Eglise, répandue alors par toute la terre. Un usage si universel n'a pu venir que des fondateurs des Eglises ; savoir, des apôtres et de leurs disciples. Cet usage est donc aussi ancien que le christianisme. Les apôtres dont on lisoit les histoires dans les assemblées des fidèles sont saint Matthieu et saint Jean ; car jamais l'Eglise n'a fait lire dans sa liturgie d'autres Evangiles composés par des apôtres que ceux qui ont été écrits par ces deux saints. Ainsi, dès le premier âge de l'Eglise, ces Evan-

giles existoient et étoient connus de tous les chrétiens.

Papias dit que *saint Matthieu a écrit en hébreu*[1] *les divins oracles, que chacun a traduits comme il a pu.* On voit par ces paroles qu'il y avoit déjà, du temps de Papias, plusieurs versions de l'Evangile de saint Matthieu, et que, par conséquent, cet Evangile étoit fort commun parmi les fidèles.

On nous objectera peut-être[2], car il faut s'attendre à tout, que Papias, selon Eusèbe, étoit un homme d'un esprit médiocre.

Nous répondrons qu'il ne faut pas être un grand génie pour écrire que saint Matthieu a composé un Evangile, ce que Papias avoit entendu dire cent et cent fois aux disciples des apôtres, avec lesquels il a vécu, et qu'il consultoit soigneusement pour apprendre d'eux ce qu'avoient enseigné ces saints hommes. D'ailleurs Eusèbe[3], en un autre endroit, dit que Papias étoit un homme *fort éloquent et savant, surtout dans les écritures.*

Pantène enseignoit à Alexandrie, l'an 180 de Jésus-Christ[4]. Il alla prêcher la foi jusques dans les Indes, où il trouva l'Evangile de

[1] Dans Eusèbe, Histoire ecclésiastique, liv. 3, c. 39. — [2] *Idem, ibidem.* — [3] Liv. 3, c. 36. — [4] Liv. 5, c. 10.

saint Matthieu chez quelques chrétiens, qui lui dirent que c'étoit l'apôtre saint Barthélemi qui l'avoit apporté dans leur pays.

Saint Irénée, disciple de saint Polycarpe[1], qui le fut lui-même de saint Jean, parle en termes exprès de nos quatre Evangiles, et en nomme les auteurs. Le premier, dit-il, fut écrit par saint Matthieu; le second par saint Marc, disciple de saint Pierre; le troisième par saint Luc, compagnon de saint Paul; le quatrième par saint Jean, disciple du Seigneur, et qui reposoit sur sa poitrine.

Tatien, sur la fin du second siècle, fit une concorde de nos quatre Evangiles, qu'il intitula *Diatessaron*; preuve certaine que nos Evangiles étoient bien communs parmi les chrétiens, puisqu'on travailloit à concilier leurs récits pour en faciliter l'intelligence aux fidèles.

Saint Ignace, disciple de saint Pierre et de saint Jean, cite plusieurs fois dans ses lettres des passages de l'Evangile de saint Matthieu: *On connoît l'arbre par son fruit*[2]. En saint Matthieu, ch. 12, v. 33, on lit: *C'est au fruit que l'on connoît l'arbre.*

Jésus-Christ fut baptisé par saint Jean[3], *pour que toute justice fût accomplie par lui.*

[1] Liv. 3, c. 1. — [2] Aux Ephés., n° 14. — [3] Aux Smyrnéens, n° 1.

En saint Mathieu, c. 2, v. 15. Jésus dit à saint Jean : *Il est à propos que nous accomplissions toute justice.*

Qui comprend comprenne [1], et en saint Matthieu, c. 19, v. 12 : *Qui peut comprendre comprenne.*

Soyez prudent comme le serpent et simple comme la colombe [2]. En saint Matthieu, c. 10, v. 16. *Soyez donc prudents comme les serpents, et simples comme les colombes.*

On trouve aussi dans la lettre de saint Polycarpe aux Philippiens, des citations de l'Évangile de saint Matthieu : *Prions Dieu qu'il ne nous induise point en tentation* [3], *comme le Seigneur a dit, l'esprit est prompt, mais la chair est foible.* En saint Matthieu, c. 6, v. 13. *Ne nous exposez pas à la tentation,* etc., c. 26, v. 41. *L'esprit est prompt, mais la chair est foible.*

Tous ceux qui agiront de bonne foi ne pourront s'empêcher de reconnoître les paroles de saint Matthieu dans les citations de saint Ignace et de saint Polycarpe.

Démontrons à présent l'authenticité de l'Evangile de saint Jean.

Le passage de saint Justin que nous avons rapporté prouve autant l'authenticité de cet

[1] Aux Smyrnéens, n° 6. — [2] A Polycarpe, n° 2. — [3] Nomb., 7.

Evangile que celle de l'Evangile de saint Matthieu, comme on a pu le remarquer lorsque nous l'avons discuté plus haut. Les disciples de Valentin recevoient l'Evangile de saint Jean en entier, et n'en reconnoissoient point d'autres. Valentin vivoit sous l'empire d'Adrien.

Les alogiens et les théodotiens, qui vivoient sur la fin du second siècle, rejetoient l'Evangile de saint Jean. Il existoit donc alors, et il étoit connu pour être de cet apôtre.

Saint Irénée, liv. III, chap. XI, n. 7, ne se contente pas de parler de l'Evangile de saint Jean ; il en fait encore, dans les chapitres suivants un grand usage pour combattre les hérétiques. Le témoignage de saint Irénée suffiroit seul pour établir l'authenticité de l'Evangile de cet apôtre, puisque ce saint évêque avoit été le disciple de saint Polycarpe, qui avoit vécu long-temps avec saint Jean.

Pierre, évêque d'Alexandrie, qui vivoit sur la fin du troisième siècle [1], assure que l'on voyoit encore de son temps, à Éphèse, l'original de cet Evangile, écrit de la propre main de saint Jean.

[1] Dans la Chron. Pascale de l'édit. du Louvre, p. 5.

Généalogies de Jésus-Christ.

Il n'est point de difficultés que les déistes proposent avec un aussi grand air de triomphe que celle de l'opposition apparente des deux généalogies de Jésus-Christ; elles sont absolument inconciliables selon eux, et chacune d'elles renferme des faussetés palpables. En parlant ainsi, ils ne font que copier Porphyre, Julien et les juifs modernes, qui tous ont cru altérer le christianisme par cette objection.

Réponse. On ne peut raisonnablement attendre que nous montrions l'accord de ces deux généalogies avec évidence, le temps nous ayant ravi les monuments nécessaires pour dissiper pleinement les obscurités de ce sujet. Tout ce qu'on peut avec justice exiger de nous, c'est que nous donnions un dénouement plausible à la difficulté qu'on nous oppose; et en effet il ne faut rien de plus, car toute conciliation, quand même elle ne seroit que possible, suffit pour faire disparoître une contradiction apparente. D'ailleurs, lorsqu'on trouve quelques obscurités dans les auteurs grecs et latins, on n'attend point des savants qu'ils les expliquent, qu'ils répandent sur ces endroits une évidence qui ne laisse rien à désirer. On est satisfait si, par

quelque conjecture probable, ils en facilitent l'intelligence. Ne sommes-nous pas fondés à demander qu'on ne soit pas plus difficile pour nos livres saints ?

C'est ici l'endroit de placer une judicieuse remarque de M. Prideaux(1). Voici les paroles de ce savant : « A peine est-il une histoire » écrite qui, dans le siècle suivant, ne paroisse, » par rapport au temps, aux lieux et aux » autres circonstances, chargée de contradic- » tions apparentes qu'on a bien de la peine » à concilier quand le souvenir de ces faits » vient à s'effacer de la mémoire des hommes. » Combien plus sommes-nous sujets à nous » méprendre quand nous portons les yeux sur » des objets qui sont éloignés de nous de près » de deux mille ans, et que nous ne pou- » vons apercevoir qu'à la foible lueur de quel- » ques restes d'histoires, si obscurs et si peu » suivis, que nous sommes réduits à marcher » à tâtons, quelque lumière que nous en puis- » sions tirer ! »

Il ne sera pas hors de propos de rapporter un exemple bien propre à justifier la judicieuse remarque de M. Prideaux.

Le sacre de Louis XIV étoit arrêté pour un jour marqué (2), et il fut différé par un in-

(1) Histoire des Juifs et des peuples voisins, tom. 1, liv. 1, p. 89.

(2) Histoire des ouvrages des savants, mai 1709, p. 251.

cident qui survint. Les médailles étoient frappées, et elles subsistent encore avec une date différente du jour de la cérémonie. Supposons pour un moment que D. Ruinard n'ait pas fait cette observation : comment, dans deux ou trois siècles les savants auroient-ils pu concilier la médaille avec nos historiens ? Cette difficulté, qui n'en est pas une pour nous, n'auroit-elle pas été insurmontable pour eux ?

L'obscurité que le temps répand sur les faits anciens est bien augmentée sur les généalogies des Juifs par les coutumes de ce peuple.

1° La loi ordonnoit à un frère d'épouser la veuve de son aîné quand il étoit mort sans laisser d'enfants ; et les enfants qui naissoient de ce second mariage étoient censés appartenir à l'aîné, de sorte qu'ils avoient deux pères, l'un que la nature leur donnoit, et l'autre qu'ils recevoient de la loi.

2° L'adoption étoit usitée chez les Juifs, et elle y avoit tant de vigueur qu'elle dispensoit un frère d'épouser la veuve de son aîné, quoiqu'il n'eût point laissé d'autre enfant que ce fils adoptif, qui entroit dans tous les droits et dans tous les priviléges de son père qui l'avoit adopté. On lit cette maxime dans la *Misne*, qui est le code de l'ancien

droit des Juifs, au titre *baba, bathra*, c'est-à-dire partie troisième, c. 8 : *Celui qui dit c'est là mon fils, doit être cru* ; sur quoi le rabbin Obadias ajoute : *De telle sorte qu'un tel enfant doit être l'héritier*, *et en ce cas la veuve n'est plus obligée à la loi, qui lui enjoint d'épouser le frère de son mari.* Ainsi le fils d'adoption avoit nécesairement deux aïeux, le père de son père naturel, et le père de celui qui l'avoit adopté.

3° La même personne chez les Juifs avoit souvent deux noms. Voyez l'article *Zacharie, fils de Barachie.*

On voit aisément que cette duplicité de pères, d'aïeux, de noms, a dû laisser des difficultés qu'on ne peut entièrement éclaircir dans les généalogies des Juifs, quoiqu'elles soient certaines et indubitables.

Nous présentons une explication qui donne ce dénouement plausible, qui est, comme nous l'avons dit, tout ce qu'on peut raisonnablement demander de nous. Cette explication n'est ni singulière, ni nouvelle ; elle est, depuis deux siècles, la plus commune parmi les interprètes : nous ne la plaçons dans ce recueil que parce que nous y avons ajouté des observations et des preuves qui nous ont paru propres à la fortifier et à l'éclaircir.

On commencera par rapporter les deux

généalogies dont il est ici question : on ne prendra celle de saint Luc que depuis David, parce que ce n'est que depuis ce degré qu'elles paroissent opposées. Nous proposerons successivement les difficultés qu'on forme contre, afin de mettre plus de clarté dans ce sujet, qui est fort embarrassé par lui-même.

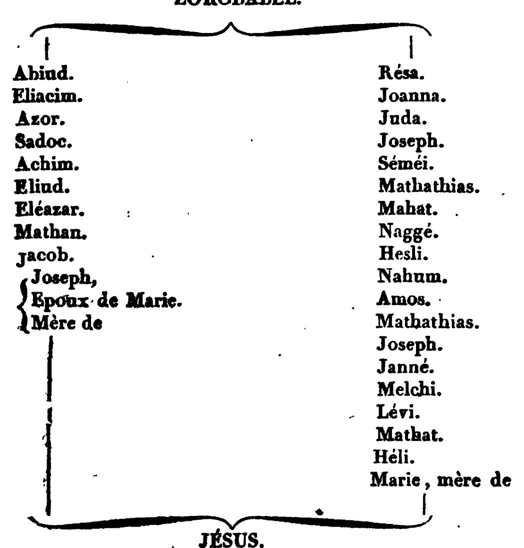
GÉNÉALOGIE

DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

Selon saint Matthieu.	*Selon saint Luc.*
DAVID.	
Salomon.	Nathan.
Roboam.	Mathata.
Abias.	Menna.
Aza.	Melea.
Josaphat.	Eliakim.
Joram.	Jona.
Ochosias.	Joseph.
Joas.	Juda.
Amasias.	Siméon.
Ozias.	Lévi.
Joathan.	Mathath.
Achaz.	Jorim.

Selon saint Matthieu.	*Selon saint Luc.*
Ezéchias.	Eliézer.
Manassés.	Jésus.
Amon.	Her.
Josias.	Elmadan.
Jéchonias.	Cosan.
	Addi.
	Melchi.
	Néri.

SALATHIEL.
ZOROBABEL.



Première difficulté.

Les généalogies de Joseph et de Marie depuis Zorobabel paroissoient faites à plaisir; car où les évangélistes auroient-ils pu découvrir la suite des aïeux de ces deux personnes, qui étoient pauvres et d'une condition abjecte?

Réponse.

Ils l'ont trouvée dans les tables généalogiques qui se conservoient parmi les Juifs.

Jamais peuple ne fut plus soigneux de ses généalogies que les Hébreux.

Ce n'étoient pas seulement les descendants de Lévi, à qui la naissance étoit un titre pour être élevés à la qualité de prêtres ou de ministres du Seigneur, qui avoient cette attention. Les Israélites des autres tribus étoient également jaloux de conserver la suite de leurs ancêtres: la gloire et l'intérêt les engageoient à ce soin; ils tenoient avec raison à grand honneur d'être membres du peuple de Dieu, d'être les héritiers des promesses faites aux patriarches: d'ailleurs comme la loi vouloit que les héritages ne sortissent point des familles, il leur étoit important de pouvoir constater leur consanguinité avec certaines personnes pour montrer qu'ils avoient droit

d'en hériter : de là vient qu'on trouve dans les livres saints, non-seulement les généalogies des rois et de ceux qui occupoient les premières dignités de l'état, mais encore celles des hommes du commun.

Achan, qui fut lapidé pour avoir retenu quelque chose des dépouilles de Jéricho, étoit un simple Israélite : on nous en donne toutefois la généalogie ; on nous dit qu'il étoit fils de Charmi, fils de Zabdi, fils de Zaré ou Zara : ce dernier étoit un des fils que le patriarche Juda avoit eu de Thamar.

Judith [1], avant qu'elle eût délivré Béthulie, n'avoit rien qui la distinguât : on pousse cependant sa généalogie jusqu'à son seizième aïeul.

Les descendans de Zorobabel tombèrent dans une condition privée ; car nous ne trouvons rien dans les livres saints ni dans Josèphe qui nous fasse connoître qu'ils aient conservé quelque chose de la splendeur de leurs ancêtres : l'auteur des Paralipomènes [2] n'a pas laissé de nous en conserver une liste jusqu'à l'onzième depuis Zorobabel.

On voit dans Néhémie que tous ceux qui revinrent de la captivité de Babylone, à l'exception d'un petit nombre, prouvèrent par leurs généalogies qu'ils étoient véritablement

[1] Chap, 8, v. 1. — [2] Liv. 1, ch. 3.

enfants de Jacob : tous firent connoître leurs races et la maison de leurs pères.

Après ce que nous venons de dire on ne sera pas surpris de trouver des tables généalogiques dans toutes les tribus et dans toutes les conditions parmi les Hébreux : prouvons à présent que saint Matthieu a eu entre les mains celle de saint Joseph.

1° Nous apprenons d'Hégésippe (1), qui vivoit au second siècle, que du temps de Domitien et de Trajan il y avoit encore des parents de Jésus-Christ publiquement reconnus pour être issus de David : ils n'auroient point été reconnus pour tels s'ils n'avoient eu des titres pour prouver leur descendance de ce prince. Saint Matthieu se sera aisément procuré la table généalogique que ces parents du Sauveur, qui en étoient aussi les disciples, avoient entre les mains.

2° Saint Matthieu n'étoit pas dans la nécessité de nous donner la liste des aïeux de Jésus-Christ; il pouvoit commencer son évangile, comme saint Marc et saint Jean, par la prédication de ce divin Sauveur : c'est donc uniquement parce qu'il avoit entre les mains une généalogie authentique de Jésus-Christ, qu'il a pu se déterminer à la rapporter.

(1) Dans Eusèbe, Histoire ecclésiastique, liv. 3, ch. 20 et 32.

3° Si cet évangéliste avoit donné une généalogie feinte et supposée il eût dès l'entrée décrédité son ouvrage, puisque les Juifs parmi lesquels il vivoit, dans la langue desquels il écrivoit, auroient d'abord reconnu la supposition et la fraude.

4° Un imposteur ne charge pas son ouvrage de circonstances qui ne sont pas nécessaires, parce qu'elles serviroient à découvrir sa fourberie. Saint Matthieu écrit que Salmon a engendré Booz de Rahab : cette circonstance de l'épouse de Salmon ne se lit en aucun endroit de l'ancien Testament; elle n'étoit point nécessaire pour donner la généalogie du Sauveur; il faut donc que cet évangéliste l'ait trouvée dans la table généalogique des descendants d'Abraham par David.

5° Si saint Matthieu avoit voulu feindre une généalogie pour la troisième classe, ne lui auroit-il pas été plus commode et plus sûr de prendre les descendants de Zorobabel jusqu'à la douzième génération, qui sont dénombrés dans le troisième chapitre du premier livre des Paralipomènes ? C'est cependant ce qu'il n'a pas fait. Les descendants de Zorobabel sont entièrement différents chez lui de ceux qui sont rapportés dans le livre que nous venons de citer.

6° Saint Matthieu et saint Luc n'ont eu d'autre dessein que de nous prouver que

Jésus étoit fils de David, quoique l'un et l'autre nous aient averti que Josèphe n'étoit pas son père. Cela supposé, je raisonne ainsi, ou ces deux évangélistes ont dit la vérité, ou ils ont été des fourbes et des imposteurs; s'ils ont dit la verité, il n'y a plus de difficulté; s'ils ont été des imposteurs, à moins que de les supposer insensés, ce que leurs ouvrages ne nous permettent pas de penser d'eux, ils ont du fabriquer des généalogies qui s'accordassent avec leur dessein, et qui par conséquent fissent connoître que Jésus étoit fils de David, de manière que de leur temps cela ne souffrît aucune difficulté. Si ces généalogies ne souffroient alors aucune difficulté, elles n'en doivent point souffrir aujourd'hui, et nous devons n'attribuer les embarras et les obscurités que nous y trouvons à présent qu'à l'ignorance où nous sommes des coutumes des Juifs qui étoient pour lors universellement connues. Il étoit en effet alors si constant que Jésus descendoit de David, que les Juifs l'avouent dans le Thalmud, où l'on lit que Jésus de Nazareth (1) avoit droit au royaume, et qu'ils l'ont crucifié le soir de Pâques: *Quod Jesus Zazarenus propinquus erat regni, et suspenderunt eum in vesperâ Paschæ.*

(1) Titre Sanhedrin, folio 42 de la première édition de Venise.

On sait que le Thalmud est un recueil de toutes les traditions des docteurs juifs, que le rabbin Juda ramassa en un seul corps, l'an 190 de notre ère, de peur que par la dispersion des Israélites et la ruine de leurs écoles elles ne vinssent à se perdre et à s'oublier dans sa nation.

Les Juifs, qui avoient été si soigneux de leurs généalogies jusqu'au temps de Trajan, négligèrent par après de les conserver; car les thalmudistes (1) se plaignent amèrement de la perte du livre des généalogies ou des familles. On voit par ces paroles qu'on tenoit chez les Juifs un registre public des familles, comme on tient parmi nous un registre public des baptêmes.

Seconde difficulté.

Saint Matthieu montre une grande ignorance en omettant dans cette généalogie les rois Ochosias, Joas et Amasias, qui devoient y entrer.

Réponse.

On ne peut imputer à l'ignorance l'omission de ces trois princes. Les Juifs étudioient les saintes Ecritures dès l'enfance. C'étoit,

(1) Traité *Pesachin*, c'est-à-dire *les Pâques.*

je ne dirai pas un des livres qu'ils lisoient le plus, mais leur unique livre. Josèphe dit que tous les Juifs, dès leur plus tendre enfance (1), regardent leurs livres comme divins, qu'ils persévèrent constamment dans tout ce qui y est contenu, et qu'ils meurent avec plaisir pour en soutenir la vérité. On ne peut donc raisonnablement croire que saint Matthieu, qui étoit Juif, n'ait pas connu ces trois rois. Ajoutez à cette présomption que l'on remarque un dessein dans cette généalogie.

1° Dans le partage qu'on en fait en trois classes égales.

2° Dans l'attention que l'on a de commencer ces trois classes par des époques fameuses dans la nation : la première, par Abraham, qui en a été le père ; la seconde, par David, qui a été la souche de la maison royale; la troisième, par la captivité de Babylone, qui fut comme le renouvellement de la nation.

3° Par le soin de faire trouver dans chaque classe un personnage distingué. Abraham commence la première. On met David à la tête de la seconde, quoiqu'il ait déjà été placé à la fin de la première ; enfin on termine la troisième par Jésus.

4° Par l'application à faire remarquer David, non-seulement en le plaçant dans deux

(1) Liv. 1, contre Appion, pag. 1037.

classes, mais encore en lui donnant le titre de roi, qu'on ne donne à aucun autre de la seconde classe, quoique tous ceux qui la composent aient aussi régné, parce que c'étoit de la maison de David que devoit naître le Messie. Ce n'est donc pas un ignorant qui a tracé cette généalogie; car un ignorant écrit au hasard, et n'a point de dessein.

Troisième difficulté.

Pourquoi omettre trois personnes dans une généalogie pour l'arranger dans un ordre arbitraire? N'eût-il pas été plus convenable de n'y faire aucun retranchement?

Réponse.

Saint Matthieu, en partageant cette généalogie en trois classes égales, qui commencent toutes par quelque époque célèbre, paroît avoir voulu soulager la mémoire, et donner plus de facilité de la retenir. Au reste, en omettant quelques personnes dans la généalogie qu'il rapporte, il n'a fait que suivre l'usage de sa nation, car on ne trouvera peut-être pas dans les auteurs sacrés deux généalogies complètes et entières lorsqu'elles renferment un espace de temps considérable.

Esdras, dans sa généalogie, omet sept de

ses ancêtres, en sautant d'Amarias à Achitob second, père de Sadoc second, ainsi qu'on s'en convaincra en comparant les cinq premiers versets du chapitre 7 d'Esdras, avec les versets 3 jusqu'au 15 du chap. 6 du premier des Paralipomènes.

Dans le même chapitre du même livre, on verra que dans la liste des descendants d'Aaron on en a omis quelques-uns que l'on retrouve dans Josèphe.

La généalogie de Saül, pour un espace de huit cents ans, ne nomme que sept personnes aux versets 3 et 5 du chap. 6 du premier des Paralipomènes. Depuis Mardochée jusqu'à Jemini ou Benjamin, qui vivoit douze cents auparavant, on n'en nomme que quatre au verset 5 du second chapitre d'Esther. Depuis Ruben jusqu'à Béera, qui fut emmené captif par Téglatphalasar, on ne nous donne que douze générations pour remplir un espace de plus de mille ans. Dans la généalogie de Judith, on ne met que seize générations pour un espace à peu près égal. En fixant, comme on le fait communément, la génération à trente-trois ans, on voit évidemment qu'il y a bien des degrés omis dans ces généalogies.

On trouve pareillement des généalogies imparfaites et tronquées dans les auteurs profanes. Eusèbe nous apprend dans sa chroni-

que que depuis Perdicas premier jusqu'à Alexandre-le-Grand, il y a eu vingt rois de Macédoine de la même famille, parmi lesquels on compte trois Perdicas, quatre Amyntas, deux Archélaüs[1], deux Philippe, trois Alexandre. Justin, qui écrit l'histoire de ces rois, n'en nomme que neuf, depuis Perdicas jusqu'à Alexandre-le-Grand. Eusèbe compte neuf rois d'Athènes ou générations, depuis Erectée jusqu'à Codrus, et Justin n'en nomme que quatre. Hérodote ne parle que de quatre rois des Mèdes; savoir, de Déjocès, de Phraortès, de Cyaxarès et d'Astiagès. Diodore de Sicile en marque dix, Eusèbe et Syncelle huit.

Mais pourquoi retrancher Ochosias, Joas et Amasias plutôt que d'autres? Nous demandons à notre tour pourquoi d'autres plutôt que ceux-là? Une difficulté que l'on peut former contre toute disposition que l'on voudra prendre n'en combat aucune en particulier.

Quatrième difficulté.

Si l'on justifie saint Matthieu sur l'omission de ces trois rois, on ne pourra l'excuser de n'avoir placé dans la seconde classe que treize générations, quoiqu'il en annonce quatorze pour celle-là comme pour les deux autres.

Réponse.

Il est dit au premier livre des Paralipomènes [1] que le roi Josias eut quatre fils, Johanan, Joachim, Sédécias et Sellum, que Joachim fut père de Jéchonias. Saint Matthieu n'a donc pas pu dire que Jéchonias étoit fils de Josias, puisqu'il en étoit le petit-fils.

La plus grande partie des commentateurs estime qu'il y a une omission en cet endroit, et que pour faire les quatorze degrés de cette classe, il faut placer Joachim entre Josias et Jéchonias, comme sans doute saint Matthieu l'avoit fait. Plusieurs raisons nous empêchent d'être de leur sentiment.

Est-il vraisemblable que dès le troisième siècle cette faute se soit glissée dans tous les exemplaires de saint Matthieu, et qu'elle se soit continuée dans tous les manuscrits et dans toutes les versions jusqu'à nos jours? Nous avons dit dès le troisième siècle, parce que Porphyre prenoit occasion de cette prétendue omission pour accuser saint Matthieu de fausseté, ainsi qu'on le voit dans le commentaire de saint Jérôme sur Daniel, chapitre premier; et ce saint docteur, en lui répondant, ne lui oppose aucun exemplaire où il se trouve une leçon différente.

[1] Ch. 3, v. 15.

Non-seulement cette omission n'est pas vraisemblable, elle paroît même avoir été impossible par l'arrangement que ce saint évangéliste a fait de cette généalogie en trois classes, dont chacune est composée de quatorze personnes; car supposons pour un moment qu'un copiste eût omis une personne dans une classe, le premier qui lira cet exemplaire s'apercevra qu'il n'y en a que treize, et ne manquera pas de corriger cette faute. Ainsi cette omission, loin de devenir universelle, ne restera pas même dans la copie par où elle auroit commencé.

D'ailleurs tant s'en faut que ces interprètes lèvent la difficulté par cette addition, qu'ils en font naître de nouvelles dont on n'aperçoit pas qu'ils puissent se tirer.

1° Dans leur système, Joachim [1], fils de Josias, a engendré Jéchonias et ses frères; or, nous lisons que Jéchonias, fils de Joachim et petit-fils de Josias, n'eut qu'un frère.

2° On lit dans le même chapitre que nous venons de citer que Jéchonias, fils de Joachim et petit-fils de Josias, eut pour enfants Salathiel et Phadaïa, que Phadaïa fut père de Zorobabel. Cependant, selon saint Matthieu, Zorobabel fut fils de Salathiel.

3° Abiud et Résa ne se trouvent point parmi

[1] I Paralip., c. 3, v. 5.

les enfants de Zorobabel, fils de Phaïada, quoiqu'on en fasse dans l'endroit que nous avons déjà cité deux fois un dénombrement exact. Cependant Abiud et Résa sont fils de Zorobabel, dont il est parlé dans saint Matthieu e dans saint Luc.

Toutes ces raisons font voirque la correction que les interprètes veulent faire dans le texte, en plaçant Joachim entreJosias et Jéchonias, augmente la difficulté, loin de la résoudre.

De savants interprètes nous fournissent un moyen de la lever plus sûr et plus aisé. Ils supposent que Johanan, fils aîné de Josias, s'appeloit aussi Jéchonias, et que c'est de lui qu'il est parlé dans saint Matthieu. Ce prince, qu'on avoit exclu du trône qui lui étoit dû par droit d'aînesse, fut conduit captif à Babylone, lorsque dans la neuvième année du règne de Joachim Nabuchodonosor se rendit maître de Jérusalem, et emmena tous les princes qui étoient dans cette ville. Ce fut dans cette captivité que Johanan ou Jéchonias eut un fils nommé Salathiel, quatrième des rois, chapitre 24. Par la supposition des deux noms de ce prince, supposition autorisée par cent exemples de l'Ecriture, il ne reste plus de difficulté, et tout se concilie parfaitement. Salathiel, fils de Johanan ou Jéchonias, et Zorobabel, son petit-fils, ne

sont pas ceux dont il est parlé au chapitre 3 du premier livre des Paralipomènes, mais ceux dont il est parlé dans le prophète Aggée, dans Esdras, dans saint Matthieu et saint Luc. La distinction des deux Zorobabel et des deux Salathiel est fondée sur ce que le prophète Aggée, qui nomme cinq fois Zorobabel, l'appelle toujours fils de Salathiel et jamais fils de Phadaïa, d'où il s'ensuit que le Salathiel d'Aggée est le père de Zorobabel, tandis que le Salathiel dont il est parlé dans le premier livre des Paralipomènes est l'aïeul de Zorobabel dont on y fait mention; et qu'on ne soit pas surpris de voir des personnes distinguées qui vivent dans le même temps porter le même nom; car cela n'étoit pas rare chez les Juifs. Abia, fils de Roboam, et Abia, fils de Jéroboam, Joram, roi de Juda, et Joram, roi d'Israël, Joas, roi de Juda, et Joas, roi d'Israël, étoient contemporains.

Après ce que nous venons de dire, on ne sera pas surpris de ne pas trouver parmi les enfants de Zorobabel dont il est parlé dans les Paralipomènes, Abiud et Résa que saint Matthieu et saint Luc donnent pour fils à Zorobabel. Le Zorobabel des Paralipomènes est le fils de Phadaïa, et celui de saint Matthieu et de saint Luc est le fils de Salathiel, fort différent du premier, ainsi que nous l'avons prouvé.

Voici comme sont composées les trois classes de la généalogie de Jésus-Christ selon saint Matthieu. Abraham commence la première qui se termine par David ; la deuxième commence par David, et se termine par Josias ; la troisième commence par Jéchonias, et se termine par Jésus-Christ dans cet ordre.

1. Abraham.	1. David.	1. Jéchonias.
2. Isaac.	2. Salomon.	2. Salathiel.
3. Jacob.	3. Roboam.	3. Zorobabel.
4. Judas.	4. Abias.	4. Abiud.
5. Pharès.	5. Asa.	5. Eliacim.
6. Esron.	6. Josaphat.	6. Azor.
7. Aram.	7. Joram.	7. Sadoc.
8. Aminadab.	8. Ozias.	8. Achim.
9. Naasson.	9. Joathan.	9. Eliud.
10. Salmon.	10. Achaz.	10. Eléazar.
11. Obed.	11. Ezéchias.	11. Mathan.
12. Booz.	12. Manassés.	12. Jacob.
13. Jessé.	13. Amon.	13. Joseph.
14. David.	14. Josias.	14. Jesus-Christus.

On ne voit dans cette généalogie aucune omission qu'il faille suppléer. Toutes les classes, conformément au dessein de l'évangéliste, renferment quatorze personnes, ou engendrantes ou engendrées, et par conséquent quatorze générations; car les générations se comptent par le nombre des personnes engendrantes ou engendrées, c'est

ce qui se prouve par la généalogie d'Odüia depuis Zorobabel, rapportée au chap. 3 du premier des Paralipomènes, où Odüia qui en fait le douzième degré, est seulement engendré et non engendrant, tandis que ceux qui sont dans les dix degrés supérieurs, sont engendrés et engendrants, et Zorobabel qui fait le premier y paroît seulement comme engendrant. Dans la généalogie de Jésus-Christ, Abraham y paroît seulement comme engendrant; saint Joseph et Jésus seulement comme engendrés.

Cinquième difficulté.

Il y a un défaut essentiel dans la manière dont vous composez les classes de la généalogie, puisque vous placez la même personne, savoir, David dans deux classes différentes; il termine la première et commence la seconde.

Réponse.

On ne peut appeler défaut l'exécution du dessein de l'évangéliste; il compte lui-même quatorze générations depuis Abraham jusqu'à David; David est sûrement compris dans ce nombre; car s'il en étoit exclus, il n'y en auroit que treize. Saint Matthieu place de nou-

veau David à la tête de la seconde classe, en disant qu'il y a quatorze générations depuis David jusqu'à la transmigration qui se fit à Babylone.

Si l'on demande encore pourquoi l'évangéliste met David à la tête de la seconde classe, et s'engage ainsi à compter deux fois ce saint roi, nous répondrons qu'il en a agi de la sorte, parce que, 1° ce prince est le plus considérable des ancêtres de Jésus-Christ; 2° c'est à lui que les promesses du Messie ont été plus particulièrement faites; 3° le Messie devoit naître de son sang; 4° saint Matthieu, par sa généalogie, se proposant de faire voir que Jésus étoit le Messie, s'est principalement attaché à montrer qu'il descendoit de David, duquel le Messie devoit être issu; c'est pour toutes ces raisons que l'évangéliste a distingué ce roi de tous les autres ancêtres de Jésus-Christ, et qu'il l'a placé à la tête de la seconde classe, quoiqu'il se trouvât déjà dans la première.

Sixième difficulté.

Saint Matthieu nous promet la généalogie de Jésus-Christ, et il nous donne celle de saint Joseph, qui n'est pas son père.

Réponse.

On pouvoit être fils de plusieurs manières chez les Hébreux; savoir, par nature, par la loi, par alliance, par adoption, par éducation.

Le fils par nature est celui à qui l'on a donné le jour.

Chez les Israélites, le premier mâle qui naissoit à un homme qui avoit épousé la veuve de son frère mort sans enfants, étoit selon la loi censé le fils du défunt.

Celui qui est marié est fils par alliance du père de son épouse.

Le fils d'adoption est celui qui a été adopté.

Le fils d'éducation est celui qu'on a nourri et élevé comme son enfant.

Saint Matthieu nous apprenant que le Sauveur a été conçu par l'opération du Saint-Esprit, n'a pu tracer sa généalogie par son père selon la nature; c'est pourquoi il l'a donnée par saint Joseph, dont il étoit fils par éducation et par adoption.

Celui qui nourrit et élève un enfant, en est le père, disent les rabbins : *pater est qui educat.* L'adoption chez tous les peuples donne les mêmes droits que la nature; et nous voyons dans les livres saints des pères

remplir les mêmes devoirs envers leurs fils adoptifs, qu'envers ceux à qui ils avoient donné la vie. Jacob ayant adopté Ephraïm et Manassés, voulut qu'ils eussent dans la terre de Chanaan un partage égal à celui de ses enfants; Mardochée a pour sa nièce Esther qu'il avoit adoptée, les mêmes attentions que si elle eût été sa fille. Nous lisons que Machir, de la tribu de Manassés [1], eut soin de marier ses fils Haphim et Saphan. Haphim et Saphan étoient les fils naturels de Hir, de la tribu de Benjamin; ainsi ils ne pouvoient être fils de Machir que par adoption. Saint Joseph ayant réuni à l'égard de Jésus l'adoption et l'éducation, peut et doit à plus juste titre être appelé son père, puisqu'un seul de ces bienfaits suffiroit pour lui mériter ce nom; et par conséquent Jésus peut et doit à juste titre être appelé son fils, et jouir en cette qualité des mêmes droits qu'un enfant né de lui.

Septième difficulté.

Saint Matthieu donne à saint Joseph Jacob pour père, et saint Luc le fait fils d'Héli. *Jésus*, dit-il, *étoit cru fils de Joseph, qui fut fils d'Héli.*

[1] I Paralip., c. 7.

Réponse.

Quelques interprètes rapportent ces paroles, *qui fut fils d'Héli*, à Jésus, et disent que Jésus est appelé fils d'Héli, parce qu'il en étoit le petit-fils par Marie sa mère : ils appuient cette explication par plusieurs passages de l'Ecriture, où le relatif ne se rapporte pas à l'antécédent immédiat, mais à un plus éloigné ; ils prouvent de même que dans les livres saints, le petit-fils est souvent appelé fils.

Nous convenons sans peine que dans l'Ecriture, les petits-fils sont souvent appelés fils, et que le relatif ne se rapporte pas toujours à la chose ou à la personne qui précède immédiatement : mais on sera obligé d'avouer que la construction la plus commune et la plus naturelle, surtout dans les généalogies, est de faire rapporter le relatif à la chose ou à la personne qui précède immédiatement : c'est pourquoi nous croyons que c'est saint Joseph que l'évangéliste appelle fils d'Héli, parce qu'Héli étoit son beau-père. Nous disons donc que saint Joseph est fils de Jacob, selon la nature ; c'est ce que marque saint Matthieu, lorsqu'il écrit que *Jacob engendra Joseph*, et qu'il est fils d'Héli par alliance, parce qu'il en a épousé la fille.

Les Israélites donnoient aux gendres le nom de fils ; l'Ecriture en fournit bien des exemples. Au chap. 37 de la Genèse, v. 35, on lit dans l'hébreu, que *tous les fils et toutes les filles de Jacob vinrent pour consoler le patriarche, qui croyoit que son fils Joseph étoit mort.* Et dans les Septante, on lit au même endroit que tous ses fils et filles vinrent et s'efforcèrent de le consoler. Jacob n'avoit qu'une fille ; ainsi celles que l'Ecriture nomme ici ses filles étoient les épouses de ses fils.

On répète dans le même livre, au 46e chap., v. 6 et 7, que Jacob vint en Egypte avec ses fils, ses petits-fils et ses filles, qui, au v. 26, sont appelées les épouses de ses fils.

Noémi, dans tout le livre de Ruth, appelle toujours les épouses de ses fils, ses filles.

David, au premier des Rois, chap. 24, v. 12, appelle Saül son père, et Saül, v. 17, l'appelle son fils ; il le nomme encore de même au chap. 26, v. 21 et 25.

Cet usage n'étoit point particulier aux Hébreux : on le voit chez les Grecs (1). Priam appelle Hélène sa chère fille ; et Hélène dit que Priam a toujours été pour elle un tendre père (2).

(1) Iliade, liv. 3, v. 162.
(2) Iliade, liv. 24, sur la fin.

On le voit chez les anciens peuples d'Italie. Turnus, au livre 12, v. 13 de l'Enéide, donne le nom de père au roi Latinus, qui lui avoit promis sa fille Lavinie.

Il se trouve chez les Romains. Nous avons une médaille de Constantin, où il est nommé fils des deux Augustes, *FIL AUGG*, ce qui ne peut s'expliquer qu'en disant que ce prince étoit fils d'un Auguste, à savoir de Constance Chlore, et gendre d'un autre, à savoir Maximien Hercule, dont il avoit épousé la fille nommée Fausta; car il n'étoit fils par adoption d'aucun Auguste.

On remarque aussi cette manière de s'exprimer presque chez tous les peuples; mais particulièrement parmi nous, non seulement le gendre appelle père le père de son épouse; mais il joint encore à ce titre une épithète qui désigne la considération, en le nommant beau-père, et celui-ci, par un retour d'estime, appelle le mari de sa fille beau-fils : c'est ainsi que les religieux que nous appelons aujourd'hui révérends pères, étoient autrefois qualifiés beaux-pères. En Danemarck et en Suède, la bru appelle beau-père le père de son mari, et celui-ci la traite de fille. En Espagne, la bru appelle père le père de son mari, et celui-ci l'appelle fille.

Dans le Thalmud, la mère de Jésus est

nommée *Marie*, fille d'*Héli* (1); ce qui est une preuve de la vérité du récit de saint Luc, et de la justesse de l'hypothèse que nous défendons.

Huitième difficulté.

Dire que saint Luc donne la généalogie de Jésus par Marie sa mère, c'est assurer une chose contraire à la coutume des Juifs, qui ne faisoient jamais les généalogies des femmes, et qui tenoient pour maxime que la famille de la mère n'est pas famille.

Réponse.

Il est vrai que les Juifs ne faisoient pas ordinairement la généalogie des femmes; on dit *ord'nairement*, parce que nous voyons celle de Judith au chap. 6 du livre qui porte son nom, et celle de Métabel, épouse d'Adad, roi dans l'Idumée, au premier livre des Paralipomènes, chap. 1, v. 50. Il est pareillement vrai que la famille de la mère n'étoit pas considérée ordinairement comme famille; on dit *ordinairement*, car nous voyons Joab et Abisaï toujours appelés dans l'Ecriture fils de Sarvia, parce que cette femme

(1) Traité de Sanhedrin, chap. Hélec.

étant sœur du roi David, étoit par cela même plus distinguée que son mari; mais quand les Juifs n'auroient jamais dérogé à leurs coutumes et à leurs maximes, il ne s'ensuivroit pas de là que saint Luc n'ait pas dû s'en écarter : cet évangéliste vouloit montrer que Jésus étoit du sang de David et de Salomon. Comme ce divin Sauveur n'avoit point de père selon la nature, il étoit obligé de tracer sa généalogie par sa mère.

Neuvième difficulté.

Saint Matthieu compte les descendants de Zorobabel par Abiud, et l'on n'en voit que dix jusqu'à saint Joseph inclusivement. Saint Luc décrit les descendants de ce prince par Résa son autre fils, et il s'en trouve dix-neuf jusqu'à Marie, épouse de saint Joseph inclusivement. Est-il croyable que dans deux branches d'une même souche, une surpasse l'autre en générations de moitié?

Réponse.

Oui, deux branches dans le même espace de temps peuvent différer beaucoup dans le nombre des générations. Grotius, aux connoissances duquel on se fiera sans peine, assure que cela arrive souvent, ainsi qu'on le

voit dans les arbres généalogiques. *Sæpe eodem temporis spatio familias inter se comparatas generationes habere unam aut alteram plures et pauciores ; quod in omnibus stemmatibus videre est.*

Veut-on un exemple d'une grande inégalité de générations dans les différentes branches d'une même souche ? l'Écriture en présente un bien frappant. Les enfants de Jacob[1] formèrent chacun une branche ou tribu ; lorsqu'une année après leur sortie de l'Egypte, Moyse, par l'ordre de Dieu, fit le dénombrement de chacune de ces tribus, il se trouva entre elles une prodigieuse inégalité : mais la plus surprenante est celle qu'on vit entre la tribu de Lévi et celle de Juda ; celle-ci comprenoit soixante-quatorze mille mâles depuis l'âge de vingt ans, et celle-là vingt-deux mille trois cents mâles à les compter depuis un mois. Ce n'est pas là une supériorité de moitié seulement, mais de plus des deux tiers.

Autre exemple. En comparant la généalogie du grand-prêtre Sadoc avec la généalogie de David, on voit que la première est plus nombreuse de moitié que la seconde. David étoit contemporain de Sadoc : d'un autre côté, Naasson étoit dans le désert contempo-

[1] Nombres, c. 1 et 3.

rain d'Eléazar, ancêtre de Sadoc : or entre Naasson et David on ne trouve que Salmon, Booz, Obed et Jessé; au lieu qu'entre Eléazar et Sadoc on trouve Phinées[1], Abisiné, Bocci, Ozi, Zarias, Mérajot, Amarias et Achitob : quatre d'un côté et huit de l'autre.

Voici une seconde réponse qui n'est pas moins solide que la première. Saint Matthieu ayant fixé le nombre des générations depuis Abraham jusqu'à Jésus-Christ, à quarante-deux ou à trois fois quatorze, a dû faire des retranchements qui ne nuisent point à la vérité de la descendance, puisque ceux que l'on retranche n'empêchent pas que leurs fils ne soient immédiatement les enfants de leurs ancêtres.

Dixième difficulté.

Saint Matthieu donne Jéchonias pour père à Salathiel, et saint Luc le fait fils de Néri.

Réponse.

Salathiel fut fils de Jéchonias selon la nature, et ayant épousé la fille de Néri, il en fut fils par alliance comme saint Joseph fut fils de Jacob selon la nature; et d'Héli par alliance. Voyez la réponse à la septième difficulté.

[1] I des Paralip., c. 6, v. 4 et suiv.

Conclusion.

Il n'y a donc point d'opposition entre les deux généalogies, puisque dans l'une on donne celle de Marie, dans l'autre celle de son époux. Il n'y a point de fausseté ni dans l'une ni dans l'autre. Jésus est vraiment selon la chair fils de David et de Salomon, puisque les branches de Salomon et de Nathan se sont réunies dans Zorobabel, un des ancêtres de Marie sa mère. Il est fils par adoption et par éducation de saint Joseph. En cette qualité, il a les mêmes droits que s'il en eût été fils selon la nature : il est par conséquent l'héritier légitime du sceptre d'Israël, qui appartenoit de droit à son père adoptif et nourricier.

Étoile des Mages.

Comment le Saint-Esprit[1], disoit un incrédule, a-t-il pu inspirer à saint Matthieu une absurdité semblable à celle qu'on lit au second chapitre de son évangile? Il y assure qu'une étoile conduisoit les mages de Jérusalem à Bethléem. Ceux qui ont la plus légère connoissance du système du monde, sentent tout le ridicule de ce récit.

[1] Saint Matthieu, c. 2.

Les étoiles, à raison de leur étonnante élévation, ne peuvent indiquer une ville, pas même un pays, bien moins une maison. Si l'on dit qu'une étoile s'abaissa et s'approcha de terre pour marquer la maison où étoit Jésus, on tombera dans une absurdité plus grande que la première, puisqu'en ce cas cette étoile, par son étendue, auroit couvert non-seulement Bethléem, non-seulement toute la Judée, mais encore tout notre hémisphère.

Nous lui répondîmes que le terme *aster* dont l'évangéliste s'est servi, signifie également *météore lumineux et étoile* : or vous conviendrez, lui dit-on, que dès qu'un mot a deux acceptions dont l'une renfermeroit des absurdités, l'autre ne présenteroit rien que de possible et de commun, il n'y a pas à balancer sur le choix : tel est le cas où nous nous trouvons; en prenant le terme de saint Matthieu pour une étoile, on tombe dans les inconvénients que vous avez marqués; en disant que c'est un météore on les évite. L'étoile des mages ne fut donc qu'un météore lumineux, formé miraculeusement assez près de la terre, dirigé dans son cours par la main qui l'avoit produit.

Mais, répliqua l'incrédule, où avez-vous trouvé qu'*aster* a la signification de *météore*? Où nous l'avons trouvé? dans Homère, au

livre 4 de l'Iliade, et dans Aristote, au livre premier des météores.

Du moins, reprit l'incrédule, vous serez obligés de convenir que votre Vulgate, en traduisant *stella*, nous a induits en erreur. Point du tout, parce que ce mot a la double signification du terme grec : voyez l'Histoire naturelle de Pline, livre 18, chap. 35, et Virgile, livre 1 des Géorgiques, vers 365 et suivants.

Sæpe etiam stellas, vento impendente, videbis
Præcipites cœlo labi.

Nous pouvons même, sans sortir de notre langue, vous donner un exemple de cette double acception. On appelle parmi nous *étoile* un météore qui paroît souvent en été, en forme d'une étoile qui tombe, et ce n'est pas seulement le peuple qui parle ainsi : nos philosophes, qui se piquent d'une si grande exactitude dans leurs expressions, ne s'expliquent pas autrement. Il n'est pas jusqu'à des météores factices que nous ne nommions ainsi : telles sont ces étoiles par lesquelles les fusées se terminent assez souvent.

Les Arabes appellent aussi étoiles ces météores lumineux qui semblent tomber du ciel. Voyez le poëme d'Abulola, page 231 du recueil de Golius, à la suite de la grammaire d'Erpénius.

Les Chinois sont dans le même usage. « Je » lisois, dit Fontenelle dans un abrégé des » Annales de la Chine, écrit en latin, qu'on » y voit des mille étoiles à la fois qui tombent » du ciel dans la mer avec un grand fracas, » ou qui se dissolvent et s'en vont en pluie; » cela n'a pas été vu pour une fois à la Chine; » j'ai trouvé cette observation en deux temps » assez éloignés, sans compter une étoile qui » s'en va crever vers l'orient comme une fu- » sée, toujours avec grand bruit. Il est fâ- » cheux que ces spectacles-là soient réservés » pour la Chine, et que ces pays-ci n'en aient » jamais eu leur part. »

On voit bien, et M. Fontenelle le fait assez connoître par les paroles qui terminent son récit, que ces étoiles qui tombent dans la mer, que cette étoile qui fait une traînée de lumière comme une fusée ne sont pas de véritables étoiles, qu'elles ne peuvent être que ce météore lumineux que nous appelons *étoile tombante*. Leur grand nombre, le bruit qu'elles font, la pluie qu'elles produisent, sont des ornements dont les Chinois, qui exagèrent tout ce qui les regarde, ont embelli ce phénomène pour le rendre plus merveilleux. Remarquez que ce peuple, formé depuis tant de siècles, placé à l'extrémité du monde, donne comme nous le nom d'*étoile* au météore dont il est ici question : tant est

ancienne, tant est universelle la coutume de donner aux choses le nom de celles dont elles ont l'apparence! C'est donc bien injustement que les déistes blâment Moyse et les autres auteurs de nos livres saints, d'avoir parlé du système du monde et des choses naturelles, non selon la réalité, mais selon les apparences, puisqu'ils n'ont fait en cela que suivre le langage de tout l'univers, celui-même que les philosophes emploient tous les jours dans le commerce de la vie.

Massacre des Innocents[1].

Josèphe, dit l'auteur du Dictionnaire philosophique[2], qui ne dissimule aucune des cruautés d'Hérode, ne parle point du massacre de tous les enfants, ordonné par lui, en conséquence de la nouvelle à lui parvenue, qu'il étoit né un roi des Juifs. Le calendrier grec compte quatorze mille enfants égorgés dans cette occasion.

Je réponds qu'il y a plusieurs choses dans Suétone et dans Tacite, que personne ne révoque en doute, quoiqu'elles ne soient attestées que par un de ces historiens; y a-t-il de l'équité à refuser une semblable créance à saint Matthieu, qui rapporte un fait public et connu, arrivé de son temps dans sa patrie?

[1] Saint Matthieu, c. 2, v. 16. — [2] P. 103.

Mais voyons qu'est-ce qui auroit pu porter l'évangéliste à inventer cet événement. Est-il glorieux à celui dont il écrit la vie ? Est-il propre à lui concilier l'affection de son peuple ? Tout au contraire, il est aux yeux de la chair déshonorant pour lui ; quoi ! celui qu'on vient de donner pour fils de Dieu, pour maître absolu de l'univers, est obligé de fuir pendant les ténèbres de la nuit dans une terre étrangère, pour sauver sa vie ! Quoi ! cet enfant dont les anges ont annoncé la naissance comme le sujet d'une grande joie, occasione, peu de jours après, une calamité publique ! Il faut donc convenir de bonne foi que l'écrivain sacré n'avoit aucune raison de feindre ce massacre, et qu'au contraire il en avoit de très-bonnes de le passer sous silence, s'il n'eût pas été sincère.

J'ajoute que si Josèphe n'atteste pas le massacre des Innocents en termes exprès, il le rend vraisemblable, et qu'il le fait pour ainsi dire entrevoir dans l'histoire qu'il nous a laissée des actions et des mœurs d'Hérode. Ce prince selon lui, fut soupçonneux, défiant, excessivement jaloux de sa couronne, cruel jusqu'à la férocité ; son règne fut un règne de sang, épouse, enfants, alliés, sujets, sans distinction de naissance, de dignité, de rang, d'âge ou de sexe, furent les victimes de sa barbarie. Il faisoit mourir ; dit cet auteur, sous le pre-

mier prétexte qui se présentoit, ceux qui avoient le malheur de lui faire quelque ombrage; il n'épargna pas même Costobare, Lysimachus, Gadias, surnommé Antipater, et Dosithée, les meilleurs de ses amis.

La dernière maladie de ce prince, qui fut assez longue, augmenta infiniment ses soupçons et sa cruauté; il devint insupportable à tout le monde et à lui-même; tout lui faisoit ombrage; il tomba dans une mélancolie si atrabilaire, qu'il voulut se donner la mort, et qu'il ordonna à sa sœur Salomé de faire tuer à coups de flèche, après son trépas, les plus considérables des Juifs qu'il avoit fait enfermer dans l'Hippodrome.

On voit que dans ces circonstances, le massacre d'une centaine d'enfants, parmi lesquels il y en a un qu'on dit être né roi des Juifs, est un trait qui se place comme de lui-même dans le tableau de ce prince.

Que si l'on insiste et si l'on demande pourquoi Josèphe n'a pas fait une mention expresse de cet infanticide, je répondrai que les grands événements qui sont arrivés dans le même temps ont attiré toute son attention. La Judée n'offroit alors qu'un spectacle plein d'horreur : la famille royale déchirée par des haines implacables, six mille Pharisiens rebelles, une sédition excitée dans Jérusalem, la conspiration d'Antipater, la mort violente de ce

fils dénaturé, la maladie extraordinaire du roi, les noires fureurs dont il étoit agité, ses variations sur le choix d'un successeur, l'ordre barbare qu'il donna de massacrer les principaux des Juifs; ce sont là des objets qui ayant paru plus considérables à cet historien que le massacre de quelques enfants, l'auront uniquement occupé.

Le silence de Josèphe ne peut donc infirmer le récit de saint Matthieu, qui, selon les règles de critique reçues de tous les savants, doit passer pour certain, comme nous l'avons fait voir : ainsi, quand nous n'aurions dans cette dispute que le témoignage de l'Evangéliste à opposer aux incrédules, l'avantage seroit pour nous; mais pour appuyer sa narration, nous avons encore une autorité qui pour nos adversaires sera bien supérieure à la sienne, c'est celle de l'empereur Auguste. Ce prince ayant appris que parmi les enfants qu'Hérode, roi des Juifs, avoit fait tuer dans la Syrie, âgés de deux ans et au-dessous, son fils avoit été enveloppé dans ce massacre, dit : Il vaut mieux être le pourceau d'Hérode que son fils. *Cùm audisset inter pueros quos in Syriâ Herodes rex Judæorum intra bimatum jussit interfici, filium quoque ejus occisum, ait.: melius est Herodis porcum esse quàm filium.*

Macrobe, auteur païen [1], parmi plusieurs bons mots d'Auguste, qu'il rapporte dans ses Saturnales, nous a conservé celui-ci qui fait si bien connoître la véracité de nos écrivains sacrés.

La mort d'Hérode arriva vers la fin de mars; l'exécution d'Antipater ne l'avoit précédée que de cinq jours, et le massacre des Innocents que de quelques semaines; ces deux événements se touchant de si près, Auguste en apprit la nouvelle en même temps, ce qui occasiona l'union qu'il en fit dans le trait que nous venons de rapporter.

Les Juifs nous fournissent aussi une preuve de la vérité du récit de saint Matthieu. Le philosophe Celse composa un livre contre la religion chrétienne au commencement du second siècle. Le Juif qui parle dans cet ouvrage, dit que la mère [2] de Jésus étoit une pauvre femme qui gagnoit sa vie à filer; qu'ayant été convaincue d'adultère, elle fut chassée par son époux; qu'après avoir accouché de Jésus, elle se retira en Egypte, où elle l'éleva en cachette.

Le Juif et notre évangéliste s'accordent sur la retraite de Jésus et de sa mère en Egypte; mais ils sont opposés sur la cause de cette

[1] Liv. 1, c. 4.

[2] Liv. 1, contre Celse, Nombres 28, 38.

fuite. Le premier en indique une dont la fausseté saute aux yeux : rien au contraire n'est si vraisemblable que celle qui est rapportée par le second.

1° Si Marie avoit été convaincue d'adultère, elle auroit été lapidée, suivant la loi du Deutéronome, chap. 4.

2° Il n'étoit pas nécessaire à Marie chassée par son mari de faire un voyage de plus de cent lieues dans lequel il falloit traverser un désert de plusieurs journées, pour s'assurer d'un asile ; elle auroit pu le trouver dans la Judée ou dans la Syrie, qui sont voisines de la Galilée.

3° Pourquoi Marie élevoit-elle son enfant en secret ? Cette précaution ne marque-t-elle pas que cet enfant étoit suspect à quelque personne puissante qui étoit à craindre même dans un pays éloigné ?

Qui étoit cette personne puissante qui menaçoit la vie de son fils, sinon Hérode ? Dès que ce prince veut le faire périr, l'ordre de le massacrer est une suite naturelle de cette disposition ; mais comme il ne connoissoit point cet enfant en particulier, et qu'il n'est pas facile de discerner les enfants à cet âge, il est à présumer qu'il fit en ce cas ce que font les princes cruels et défiants tel qu'il étoit : il enveloppe dans son barbare commandement tous les enfants qui sont nés dans

le même lieu, pour ne pas manquer ce qu'il redoute. Cet ordre inhumain fait fuir Marie en Egypte avec son fils, où elle le tint caché tout le temps que vécut encore Hérode. Voilà donc le Juif qui rend témoignage à la vérité du récit que poursuit saint Matthieu sur le massacre des Innocents.

Ce n'est pas là le seul avantage que nous pouvons tirer de son témoignage. Je demande, pourquoi l'enfant d'une pauvre femme alarmoit-il le roi des Juifs? On n'en peut donner d'autre raison sinon que sa naissance avoit été acompagnée de quelque chose d'extraordinaire : dès lors l'apparition de l'étoile aux mages et celle des anges aux pasteurs deviennent croyables même à ceux qui ne reconnoissent pas l'autorité de nos livres saints.

Bethléem étoit une petite ville à deux lieues de Jérusalem, dont le territoire ne pouvoit être considérable : nous avons donc été fondés à n'estimer qu'à une centaine ou environ les enfants au-dessous de deux ans qu'Hérode fit massacrer; c'est en effet tout ce qu'il pouvoit naturellement s'en rencontrer dans un aussi petit endroit et ses dépendances; ainsi il faut placer les quatorze mille innocents des Grecs au nombre des fables dont cette nation a toujours aimé à se repaître.

Jésus-Christ est tenté par le démon.

v. 1. Alors Jésus fut conduit par l'esprit dans le désert[1] pour y être tenté du diable.

2. Et ayant jeûné quarante jours et quarante nuits, il eut faim ensuite.

3. Et le tentateur s'approchant de lui, lui dit : Si vous êtes le fils de Dieu, dites que ces pierres deviennent des pains.

4. Mais Jésus lui répondit : Il est écrit : L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.

5. Le diable alors le transporta dans la ville sainte, et le mettant sur le haut du temple,

6. Il lui dit : Si vous êtes le fils de Dieu, jetez-vous en bas, car il est écrit qu'il a ordonné à ses anges *d'avoir soin* de vous, et qu'ils vous soutiendront de leurs mains, de peur que vous heurtiez le pied contre quelque pierre.

7. Jésus lui répondit : Il est écrit aussi : Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu.

8. Le diable le transporta encore sur une montagne fort haute, et lui montrant tous les royaumes du monde et la gloire qui les accompagne,

[1] Saint Matthieu, c. 4.

9. Il lui dit : Je vous donnerai toutes ces choses si en vous prosternant *devant moi* vous m'adorez.

10. Mais Jésus lui répondit : Retire-toi, Satan, car il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui seul.

11. Alors le diable le laissa, et en même temps les anges s'approchèrent, et ils le servoient.

On ne forme point de difficulté contre la première tentation : examinons celles que l'on propose contre les deux autres.

Le démon ne put mettre Jésus-Christ sur le haut du temple ; il n'auroit pu s'y tenir, puisque, comme nous l'apprend Josèphe[1], le toit de ce saint édifice *étoit tout couvert de broches d'or très-pointues, afin que les oiseaux ne pussent s'y poser et le salir*. Si l'on dit que, conformément à la loi du Deutéronome, il y avoit un parapet autour du toit sur lequel le démon plaça Jésus[2], on répondra que cette loi ne regardoit que les maisons des particuliers, dont les toits, étant plats et fort fréquentés, auroient occasioné bien des chutes si l'on n'eût pris cette précaution. On n'avoit point de semblables accidents à craindre au sujet du toit du temple,

[1] Guerre des Juifs, l. 5, c. 14. — [2] C. 22, v. 8.

sur lequel il n'étoit ni permis ni possible de monter, et dont on éloignoit même les oiseaux.

Réponse. Nous convenons que le démon ne mit point Jésus sur le toit du temple, où il n'auroit pu se tenir à cause des broches très-aiguës dont il étoit tout hérissé : nous croyons qu'il n'étoit point environné d'un parapet ; le silence de Josèphe, qui a fait une description si exacte du temple, en est une preuve certaine. D'ailleurs la raison de la loi du Deutéronome n'avoit pas lieu pour ce saint édifice, puisqu'on n'avoit point de chutes à craindre d'un lieu qui étoit inaccessible. Cherchons donc quelque autre endroit où le démon ait pu placer Jésus-Christ.

Cet endroit est appelé dans le grec de l'Evangile *ptérugion*. Ce mot est formé de *ptérux*, qui signifie au propre une aile d'oiseau, et au figuré une aile de bâtiment. Il en est de même dans les langues latine et française, où le mot qui signifie au propre aile d'oiseau signifie au figuré l'aile d'un bâtiment. Hésychius explique *ptérugion* par *akroterion ptérux*, le haut de l'aile. Qu'on ne s'étonne point de voir ici un nominatif pour un génitif, *ptérux* pour *ptérugos*; il y a bien d'autres négligences grammaticales dans les anciens lexicographes grecs et latins.

Josèphe nous a donné une description du

temple, dont il avoit une parfaite connoissance, puisqu'il le vit jusqu'à sa destruction. Cet auteur, après avoir parlé des parvis qui environnoient ce saint édifice, ajoute : « Le » temple, ce lieu saint consacré à Dieu, étoit » placé au milieu. On y montoit par douze » degrés. La largeur et la hauteur de son frontispice étoient de cent coudées ; mais il n'y en » avoit que soixante dans son enfoncement et » sur le derrière, parce que sur le devant et à » son entrée étoient deux établissements de » vingt coudées chacun, comme deux bras » ouverts, pour embrasser et pour recevoir » ceux qui y entroient. » (On dit, en architecture, les *bras* d'un bâtiment, en parlant d'un des corps de logis qui sont à côté du grand : on les appelle aussi ailes. Dictionnaire de Trévoux, au mot *Bras*.) « Son » premier portique, qui étoit de septante coudées de haut et de vingt-cinq de large, n'avoit » point de portes, parce qu'il représentoit le » ciel, qui est visible et ouvert à tout le monde. » Tout le devant de ce portique étoit doré, et » tout ce que l'on voyoit à travers dans le » temple l'étant aussi, les yeux en pouvoient à » peine soutenir l'éclat.

» La partie intérieure du temple étoit séparée en deux, et de ces deux parties, celle » qui paroissoit la première s'élevoit jusqu'au » comble. Sa hauteur étoit de nonante cou-

» dées, sa longueur de cinquante, sa largeur
» de vingt. La porte de dedans étoit toute
» couverte de lames d'or, comme je l'ai dit,
» et les côtés du mur qui l'accompagnoient
» étoient tout dorés. On voyoit au-dessus
» des pampres de vignes de la grandeur d'un
» homme, où pendoient des raisins, et tout
» cela étoit d'or. De cette autre partie de la
» séparation du temple, la plus intérieure
» étoit la plus basse. Ses portes, qui étoient
» d'or, avoient cinquante coudées de haut et
» seize de large. Il y avoit au-devant un tapis
» babylonien de pareille grandeur, où l'azur,
» le pourpre, l'écarlate et le lin étoient mêlés
» avec tant d'art qu'on ne le pouvoit voir
» sans admiration.....

» On entroit de là dans la partie inférieure
» du temple, qui avoit soixante coudées de
» long, autant de haut et vingt de large. Cette
» longueur de soixante coudées étoit divisée
» en deux parties inégales, dont la première
» étoit de quarante coudées, et l'on y voyoit
» trois choses si admirables qu'on ne pouvoit
» se lasser de les regarder : le chandelier, la
» table et l'autel des encensements.

» L'autre partie du temple, la plus inté-
» rieure, étoit de vingt coudées. Elle étoit sé-
» parée de l'autre aussi par un voile, et il n'y
» avoit alors rien dedans. L'entrée n'en étoit
» pas seulement défendue à tout le monde ;

» mais il n'étoit pas même permis de la voir.
» On la nommoit le sanctuaire, ou le saint des
» saints. Il y avoit tout alentour plusieurs
» bâtiments à trois étages; on pouvoit passer
» des uns dans les autres, et y aller par chacun
» des côtés du grand portail. Comme la partie
» supérieure étoit plus étroite, elle n'avoit
» point de semblables bâtiments. Elle n'étoit
» pas non plus si magnifique; mais elle étoit
» plus élevée que l'autre de quarante cou-
» dées, et ainsi toute sa hauteur étoit de
» cent coudées: son plan n'en avoit que
» soixante.

» Il n'y avoit rien dans toute la surface
» extérieure du temple qui ne ravît les yeux
» en admiration, et ne frappât l'esprit d'éton-
» nement; car il étoit tout couvert de lames
» d'or si épaisses que dès que le jour com-
» mençoit à paroître on n'en étoit pas moins
» ébloui qu'on l'auroit été par les rayons
» mêmes du soleil. Quant aux autres côtés
» où il n'y avoit point d'or, les pierres en
» étoient si blanches que cette superbe masse
» paroissoit de loin, aux étrangers qui ne l'a-
» voient point encore vue, être une monta-
» gne couverte de neige.

» Toute la couverture du temple étoit se-
» mée et comme hérissée de broches ou poin-
» tes d'or fort pointues, afin d'empêcher les
» oiseaux de s'y abattre et de la salir, et une

» partie des pierres dont il étoit bâti avoient
» quarante-cinq coudées de long, cinq de
» haut et six de large. »

On ne peut plus se méprendre sur l'endroit où Satan plaça Jésus-Christ. Le sommet d'une de ces deux ailes est précisément le lieu désigné par ce terme *ptérugion* dont l'Evangéliste s'est servi. Ces deux ailes ne faisoient pas partie du temple, qui ne consistoit que dans le SAINT et le SAINT DES SAINTS, puisqu'elles étoient au-devant de cet auguste édifice. Cela se voit encore par l'ordre de la description de Josèphe, qui ne parle du temple qu'après avoir décrit tout ce qui lui étoit antérieur. Ces ailes n'étoient pas hérissées de broches pointues comme le toit du temple, puisque, comme nous l'avons dit, elles n'en faisoient pas partie; ainsi, elles n'avoient rien qui rendît leur sommet inaccessible.

Il faut traduire la Vulgate de la même manière que l'original. *Penna* et *pinna* se mettent l'un pour l'autre, selon la remarque de Gesner; ainsi *pinnaculum*, qui est dans saint Matthieu, et *pinna*, qui est dans saint Luc, sont les mêmes que *ptérux*, aile; on doit donc traduire sur l'aile du temple, ce qui fait le même sens que sur le haut ou sur le sommet de l'aile du temple.

Venons à la troisième tentation [1]. Les déistes nous demandent d'un air insultant où est la montagne de laquelle on voit tous les royaumes du monde et la gloire qui les accompagne.

Réponse. Le grec *deiknueine*, le latin *ostendere*, le françois *montrer, faire voir*, est un terme général qui signifie rendre une chose présente ou en elle-même, ou dans son image, ou dans la description qu'on en fait de vive voix. Je fais voir un homme en le présentant lui-même, en présentant son portrait, ou en décrivant sa taille, son teint, sa figure, son caractère, etc. Et il est si vrai que je le montre véritablement lorsque je le décris ainsi qu'on appelle communément portraits les descriptions que les historiens font de ceux dont ils racontent les actions.

Il est vrai qu'il n'y a point de montagne, et qu'il ne peut y en avoir, d'où l'on découvre tous les royaumes du monde, pas même tous ceux de notre hémisphère. La terre étant ronde, et les rayons visuels étant droits, ils ne peuvent fléchir pour atteindre les parties de la terre qui sont au-dessous de l'horizon; mais le démon a pu montrer ces royaumes à Jésus-Christ d'une autre manière, à savoir,

[1] L'Evangile de la raison, page 14. Sermon des Cinquante, page 22.

en formant dans l'air leurs représentations ou leurs images; et c'est ainsi que les interprètes expliquent communément cette tentation. On peut aussi dire, ce qui est plus simple, que le démon décrivit de vive voix et par le discours ces royaumes et leur pompe, ce qui est, comme on l'a remarqué, la troisième manière de montrer une chose à quelqu'un.

On ne doit pas être arrêté dans cette dernière explication par ce que dit saint Luc, que la représentation des royaumes se fit dans un moment, et qu'il eût fallu quelque temps pour qu'elle se fît par le discours; car le terme de moment ne désigne pas toujours dans l'Écriture un seul instant, mais il marque souvent un temps un peu considérable. Il est dit que Sodome fut renversée en un moment [1], *subversa est in momento*, c'est-à-dire en peu de temps, car on voit dans la Genèse qu'elle fut brûlée. L'incendie d'une ville dure plus d'un moment.

Il est dit que Ruth, suivant constamment tout le jour les moissonneurs de Booz [2], ne retourna pas un moment dans sa maison, *ne ad momentum quidem reversa est domum*; on ne retourne pas chez soi pour un moment. Il en est de même dans l'usage commun. On dit : Je vais faire une visite; je reviendrai

[1] Lament., c. 4, v. 6. — [2] Ruth., c. 2.

dans un moment. La gloire du monde passe en un moment.

On dira que pour représenter les royaumes du monde par le discours il n'étoit pas nécessaire d'aller sur une montagne, et que cela pouvoit se faire également en tout autre lieu. Nous répondons que peut-être le démon prit ce parti afin qu'en faisant voir à Jésus-Christ une grande étendue de pays, qui ne devoit cependant être qu'une très-petite partie du domaine qu'il lui promettoit, il en fût frappé, et se déterminât plus facilement à la démarche criminelle qu'il exigeoit de lui, ou que peut-être il voulut l'effrayer, et par cette impression de frayeur le faire succomber plus aisément à la tentation, en le menant à cette montagne dont les voyageurs nous représentent la montée et la descente comme très-périlleuses. Ecoutons Morizon :

« Jésus-Christ [1] n'eut pas plus tôt été baptisé dans le Jourdain par son précurseur, » qu'il fut conduit par le Saint-Esprit dans » un désert pour y être tenté par le démon, » dit l'Evangile. Ce désert, où Jésus-Christ » triompha du démon avec tant d'éclat, est » à un quart de lieue de la fontaine d'Elisée, » et à trois quarts de lieue de Jéricho, du

[1] Voyages du mont Sinaï et de Jérusalem, page 522 et suiv.

» côté du nord. Je suis persuadé qu'il est peu » de déserts au monde aussi affreux que ce-» lui-là ; et je suis obligé d'avouer que, quel-» que tristes que soient ces vastes solitudes » de l'Arabie Pétrée que je traversai passant » d'Egypte à Sinaï, elles n'ont en comparai-» son rien qui ne soit agréable. Ce champ » de bataille et du triomphe du Sauveur est » au pied d'une montagne que nous appelons » de la Quarantaine, par rapport au jeûne » de quarante jours qu'il y souffrit, pour » venger Dieu, par cette abstinence si longue » et si rigoureuse, des péchés que nous de-» vions commettre par nos excès de bouche » et par notre intempérance.

» Cette montagne fameuse, qui se courbe » et s'abaisse insensiblement du côté du sep-» tentrion, est extrêmement élevée du côté » du couchant, où elle est absolument inac-» cessible, n'étant autre chose qu'une suite » de rochers escarpés et rôtis des ardeurs du » soleil. Cette façade de rochers, dont la » seule vue jette la terreur dans l'âme de ceux » qui se proposent d'y monter, est percée en » divers endroits, et c'est là où parmi plu-» sieurs grottes de grandeur et de figure dif-» férentes se trouve celle que le Sauveur du » monde consacra par sa présence dans cette » solitude de quarante jours, à laquelle il joi-» gnit l'austérité du jeûne et la ferveur de la

» prière, pour nous marquer quelles doivent » être nos retraites si nous voulons qu'elles » nous soient utiles. Le péril auquel s'expo» sent ceux qui entreprennent d'aller visiter » ces saintes grottes est si grand et si évident » qu'il se trouve peu de pèlerins qui aient » assez de résolution pour y monter. D'en» viron quarante que nous étions, plus de » trente restèrent au pied de la montagne, » et se contentèrent de révérer de là ces sanc» tuaires. Le révérendissime, craignant plus » pour moi que moi-même, m'avoit fort » exhorté à prendre le parti de ceux qui ne » crurent pas devoir exposer leur vie pour » satisfaire leur dévotion; mais me souvenant » d'avoir, cinq ou six mois auparavant, » grimpé sur la cîme des montagnes de Sinaï » et de Sainte-Catherine, qui sont infiniment » plus hautes et plus pénibles, je ne pus me » figurer que celle de la Quarantaine fût plus » dangereuse, en quoi je me trompois bien » fort. Quoi qu'il en soit, plus animé peut» être de présomption que de vraie confiance » en Dieu, je suivis l'exemple de ceux que » je vis déterminés à tout risquer, et mon » esprit s'affermit de telle sorte que j'exé» cutai heureusement un projet que je n'a» vois pu former sans trembler, et auquel je » ne pense jamais sans frayeur et sans être » surpris de ma témérité.

» Du pied jusqu'au tiers de la montagne, » on monte avec plus de fatigue que de dan- » ger par un chemin extrêmement rapide, » mais un peu écarté du précipice. Ce che- » min aboutit à un autre taillé dans le roc, » qui s'élève en forme de degrés, et se ter- » mine à une certaine partie du rocher qu'on » accroche comme on peut pour se rendre » dans un sentier qui peut avoir deux pieds » dans sa largeur la plus considérable, sur » environ vingt pas de longueur. Ce sentier » dont on se tire en détournant les yeux d'un » précipice affreux, qu'on a sous ses pieds, » et en s'attachant des mains au rocher, est » l'écueil ordinaire de la fermeté de la plu- » part de ceux qui se sont trouvés d'abord » assez courageux pour se proposer de mon- » ter aux saintes grottes : c'est le *non plus* » *outre* de ces prétendus Hercules, dont le » sang commence à se glacer, le visage à pâ- » lir, la tête à s'appesantir, et les pieds à » trembler. Retourna donc en arrière qui » voulut, et qui craignit les vertiges; mais à » l'égard de six religieux, de nations diffé- » rentes, et de moi, nous franchîmes heureu- » sement (grâce à Dieu) ce mauvais pas; » après quoi, marchant encore quelque temps » sur le bord de l'abîme, tantôt comme des » hommes, et tantôt à la façon des bêtes, » nous arrivâmes enfin assez près des saintes

» grottes; mais comment achever ce qui reste
» de chemin à faire? *Hoc opus, hic labor est.*
» Je vous avoue, mon cher lecteur, que je ne
» fus pas alors insensible au péril, et que
» mon âme, qui en fut ébranlée, commençoit
» déjà à se reprocher à soi-même sa témérité,
» lorsque, voulant calmer ce trouble dange-
» reux qui commençoit à naître, je me
» munis du signe de la croix; je m'armai de
» confiance en Dieu, et, me trouvant en-
» suite assez tranquille et assez fort pour
» mépriser le péril, j'entrepris de faire ce qui
» me paroîtroit impossible en toute autre
» occasion.

» Le lieu où je me trouvai en ce moment
» terrible est un petit rebord formé par la roche
» qui avance d'un pied et demi tout au plus.
» J'avois à mes côtés et derrière moi le pré-
» cipice du monde le plus épouvantable pour
» sa profondeur, et je me considérois comme
» moulu et réduit en poudre si je tombois
» sur les morceaux de roche dont je le voyois
» semé, la chose ne pouvant se faire autre-
» ment sans un miracle que je n'attendois
» pas. Devant moi j'avois un rocher escarpé,
» de neuf pieds de hauteur, droit presque
» comme un mur, et dans lequel je ne trou-
» vai pour caution de ma vie que quelques
» inégalités propres à appuyer la pointe du
» pied et à attacher la main d'une manière

» fort légère. Rien de ce que je pouvois appré-
» hender n'arriva cependant ; et l'infinie bonté
» de Dieu détourna cet accident funeste,
» dont la crainte faisoit frémir ceux qui
» étoient au pied de la montagne, et qui se
» figuroient à tout moment que le poids de
» notre corps alloit nous séparer du rocher
» auquel nous n'étions que foiblement accro-
» chés en grimpant.

» Nous nous trouvâmes donc d'abord sur
» une plate-forme, dans le fond de laquelle
» est une grotte d'une grandeur considérable,
» que la Providence semble avoir pratiquée
» dans cet endroit pour dédommager en
» quelque sorte les pèlerins des peines et des
» frayeurs souffertes par le plaisir qu'une
» vue très-charmante leur fait goûter. Nous
» étant délassés, tant d'esprit que de corps,
» dans cette grotte, nous passâmes presque
» de plain pied dans une autre, par un sentier
» aussi étroit et aussi dangereux que le pre-
» mier dont j'ai parlé, présentant aux yeux
» un abîme même encore plus profond, puis-
» ce lieu est plus élevé. Mais comme ce sen-
» tier est un peu plus court, que nous avions
» d'ailleurs pris des forces nouvelles dans la
» première grotte, et que nos frayeurs s'é-
» toient en quelque sorte dissipées, ce pas-
» sage nous causa peu d'émotions, et nous
» nous trouvâmes ainsi dans la seconde grotte,

» qui est passablement grande et élevée, mais
» beaucoup moins que la troisième, qui lui
» est contiguë, et dans laquelle on tient par
» tradition que Jésus-Christ prenoit quel-
» que repos, pour ne point accabler son
» corps, déjà trop épuisé par un jeûne ri-
» goureux. On y voit l'endroit où l'on croit
» que cet adorable Sauveur se couchoit, et
» l'on y révère la partie du rocher sur la-
» quelle il posoit sa tête sacrée pendant ce
» sommeil assez court qu'il accordoit à la
» nature humaine dont il avoit épousé les foi-
» blesses.

» Cette sainte grotte est comme l'anticham-
» bre de la quatrième et dernière, par la-
» quelle on monte par un escalier de sept ou
» huit marches assez en désordre. Ce fut dans
» cette grotte que Jésus-Christ fit, pour nos
» péchés, la pénitence la plus rigoureuse
» qu'on puisse se figurer, et où, par son jeûne
» de quarante jours, il se rendit en quelque
» sorte l'instituteur de celui du carême, que
» l'Eglise, son épouse, a depuis ordonné à
» tous les chrétiens. Cette grotte sacrée, qui
» est de figure presque parfaitement carrée,
» peut avoir quinze ou seize pieds de diamètre.
» Sa voûte, formée du rocher même, est ex-
» traordinairement élevée, et dans le fond,
» du côté de la montagne, est un creux en
» forme de niche, dans lequel on tient que

» Jésus-Christ prosterné, dans ses ferventes
» et continuelles oraisons, offroit à Dieu son
» père, pour notre salut, le sacrifice de toute
» sa personne, et le mérite infini des actions
» et des souffrances de sa vie, divinement
» humaine.

» On montoit autrefois de cette grotte sur
» la cime de la montagne où Lucifer trans-
» porta le Sauveur pour lui faire voir tous les
» royaumes du monde, et lui en promettre la
» jouissance pour fruit de l'adoration sacri-
» lége qu'il lui proposa avec un orgueil et une
» insolence dignes de ce prince des ténèbres;
» mais la porte a été murée, pour ôter aux
» pèlerins l'envie de grimper sur le sommet
» fameux, où, après de grands périls essuyés,
» ils tomboient souvent entre les mains des
» Arabes, qui les maltraitoient avec inhu-
» manité, ou qui les dépouilloient du moins,
» et les réduisoient dans l'état honteux de leur
» ancienne et première nudité. On se con-
» tente donc aujourd'hui de voir, du pied de
» la montagne, cette cime sur laquelle on
» considère des yeux de l'esprit Jésus-Christ
» refusant avec justice d'adorer celui qui
» n'est tombé du ciel que pour avoir refusé à
» ce verbe divin le culte qui lui étoit légiti-
» mement dû.

» La consolation que je goûtois dans la vi-
» site de ces grottes, consacrées par la pré-

» sence du Fils de Dieu, et par la pratique
» des vertus austères dont il accompagna sa
» longue solitude, fut grande à la vérité; mais
» elle ne fut pas pure et sans inquiétude.
» L'idée toute fraîche des périls que j'avois
» courus en y montant faisoit sur mon esprit
» une impression vive, qui me représentoit
» la descente comme beaucoup plus dange-
» reuse; et la nécessité indispensable où j'é-
» tois de vaincre ou de mourir me sembloit
» cruelle, parce que j'avois lieu de craindre
» qu'elle ne me fût dans peu funeste. Je m'ap-
» prochai souvent, et en tremblant, de cet
» endroit le plus voisin de la première grotte,
» pour essayer de prendre quelques mesures;
» mais n'apercevant qu'à demi les pierres sur
» lesquelles je devois appuyer au hasard la
» pointe du pied et accrocher la main, je
» considérai cet abîme effroyable comme le
» tombeau qui m'étoit préparé. Ne pouvant
» donc espérer aucun secours de la part des
» hommes, la situation du lieu et du rocher
» ne le permettant pas, et n'en espérant pas
» beaucoup de moi-même en cette occasion,
» où mes yeux pouvoient me trahir par un
» éblouissement fatal, *levavi oculos meos ad*
» *montes, undè veniet auxilium mihi.* N'osant
» abaisser mes yeux vers le précipice qui me-
» naçoit de m'engloutir, je les élevai vers la
» cîme de la montagne où j'étois; j'implorai

» le secours de Jésus-Christ, que je savois y
» être encore aussi présent par sa puissance
» et par sa bonté qu'il y fut visible autre-
» fois par sa présence corporelle; et considé-
» rant que mes péchés m'avoient si souvent
» rendu digne de mort, je le priai d'accepter
» le sacrifice de ma vie. Enfin après avoir ré-
» cité, peut-être avec plus de crainte que de
» componction, le psaume de la pénitence *Mi-*
» *serere mei, Deus*, et invoqué avec confiance
» cette mère de miséricorde, au trône de la-
» quelle nul ne recourut jamais en vain, me
» sentant parfaitement résigné à l'événement
» le plus tragique, je descendis, je ne sais
» pas bien comment; mais je sais que ce fut
» très-heureusement, grâce à l'ineffable bonté
» de Dieu, dont la force daigna soutenir ma
» foiblesse. La chaleur que nous souffrîmes
» tout le reste du jour dans la plaine de Jéri-
» cho fut étouffante. Les alarmes que les
» Arabes nous y donnèrent pendant la nuit
» interrompirent souvent notre sommeil, et
» les fatigues qui accompagnèrent notre re-
» tour à Jérusalem, furent extrêmes; mais
» tout cela n'eut pour moi rien que de très-
» supportable, et le seul souvenir des périls
» essuyés sans disgrâce dans le désert de la
» Quarantaine, fut dans la suite toujours ca-
» pable d'adoucir toutes mes amertumes, et
» non pas sans raison; car la mort que j'évi-

» tai en grimpant sur cette montagne, me » semble à présent si inévitable que quand, » pour m'engager à y remonter, le démon me » proposeroit la jouissance de tous les royau» mes du monde qu'il y promit à Jésus-Christ, » j'ose m'assurer que je ne succomberois pas » à cette flatteuse tentation. »

Assumpsit Jesum diabolus.

Presque tous ceux qui ont donné des versions du nouveau Testament[1] ont rendu ces paroles, *assumpsit Jesum diabolus*, par celles-ci : le démon transporta Jésus ; et les déistes, parlant dans leurs livres de cet événement, ont dit que le diable emporta Jésus.

Ni l'une ni l'autre de ces traductions n'est juste, et la seconde, outre le manque de fidélité, nous rappelant une imprécation malheureusement trop commune parmi le peuple, présente une image qui fait frémir.

Il est une autre manière de traduire ce passage qui n'offre rien de choquant, et qui même, selon les règles de la critique, doit être préférée à celles que l'on a données jusqu'ici.

Le terme grec *paralambanein*, de même que le mot *assumere*, par lequel il est rendu

[1] Saint Matthieu, c. 4, v. 5 et 8.

dans la Vulgate, a plusieurs significations outre celle d'*emporter*, de *transporter*, de *porter*, parmi lesquelles une des plus communes est celle de *prendre avec soi*.

Post dies sex assumit Jesus Petrum[1] *et Jacobum et Joannem, fratrem ejus, et ducit illos in montem excelsum seorsùm*. Six jours après, Jésus, *ayant pris avec lui* Pierre, Jacques et Jean, son frère, les mena à l'écart sur une haute montagne.

Ascendes Jesus Jerosolyman[2], *assumpsit duodecim discipulos*. Jésus allant à Jérusalem *prit* les douze disciples.

Assumpto Petro[3] *et duobus filiis Zebedæi cœpit contristari et mæstus esse*. Ayant *pris* Pierre et les deux fils de Zébédée, il commença à être triste et affligé.

Assumit patrem et matrem[4] *puellæ, et qui secum erant*. Jésus *prit* le père et la mère de la fille et ses trois disciples.

Assumens iterùm duodecim[5]. Jésus *prenant* de nouveau les douze disciples.

Assumit Petrum et Jacobum[6] *et Joannem secum*. Il *prit avec lui* Pierre, Jacques et Jean.

Assumptis Apostolis, secessit[7] *seorsùm in*

[1] Matth., c. 17, v. 1. — [2] C. 20, v. 17. — [3] C. 26, v. 37. — [4] Marc, c. 5, v. 40. — [5] C. 10, v. 32. — [6] C. 14, v. 33. — [7] Luc, c. 9, v. 10.

locum desertum. Jésus, *prenant* les apôtres avec lui, se retira à l'écart dans un lieu désert.

Assumpsit Jesus[1] *duodecim*. Jésus *prit* les douze apôtres.

Barnabas autem et Saulus[2] *reversi sunt ab Jerosolymis expleto ministerio, assumpto Joanne, qui cognominatus est Marcus*. Barnabé et Saul, ayant accompli leur ministère, partirent de Jérusalem pour s'en retourner, ayant *pris avec eux* Jean, surnommé Marc.

Barnabas[3] *autem volebat secum assumere et Joannem*. Or Barnabé étoit d'avis qu'ils *prissent avec eux* Jean.

Tunc Paulus[4], *assumptis viris, posterâ die purificatus cum illis intravit in templum*. Paul donc, *prenant* ces quatre hommes et se purifiant le lendemain avec eux, entra dans le temple.

Marcum assume[5], *et adduc*. *Prenez* Marc, et amenez-le.

Il est donc bien prouvé que le terme *assumere*, qui est comme nous l'avons dit la traduction de *paralambanein*, signifie *prendre avec soi*. Cela étant ainsi, on ne doit pas hésiter de donner ce sens au passage que nous expliquons ; car tout le monde convient que,

[1] C. 18, v. 31. — [2] Act., c. 12, v. 25. — [3] C. 15, v. 37. — [4] C. 21, v. 26. — [5] 2 *ad Timot*, c. 4, v. 11.

lorsqu'un terme a deux acceptions, il faut lui attribuer celle qui convient le mieux au sujet duquel on parle. Les lois de la grammaire exigent donc qu'on rende ainsi ces deux versets : *Tunc assumpsit eum diabolus in sanctam civitatem : iterùm assumpsit eum diabolus in montem excelsum valdè.* Alors le démon *mena avec soi* Jésus, et le conduisit dans la sainte cité; le démon le *mena* pour la seconde fois avec soi, et le conduisit sur une montagne fort élevée.

Mais ce qui lèveroit tout doute sur ce point, s'il y en avoit encore, c'est que saint Luc, en racontant cette histoire, s'est servi du mot *egagen*, qui ne signifie pas *transporter*, mais *mener*.

Seconde béatitude.

Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre[1].

Plusieurs interprètes expliquent cette béatitude en ce sens : Les hommes doux, gagnant tous les cœurs par leur douceur, jouiront en paix de leur possession; mais, comme remarque saint Jérôme, cette explication est contraire à l'expérience que nous faisons tous les jours, qui ne nous fait que trop voir que

[1] Saint Matthieu, c. 5.

ceux qui sont d'un naturel doux et pacifique perdent souvent par leur extrême douceur l'héritage que leurs pères leur ont laissé[1]. D'autres commentateurs croient que la terre dont il est ici parlé, et qui est promise aux hommes doux, est le ciel. Mais jamais le mot de terre simplement et sans addition n'a signifié le ciel dans l'Ecriture : d'ailleurs tout le monde convient que Jésus-Christ, dans cette béatitude, fait allusion au onzième verset du psaume 36 : La terre tombera en héritage à ceux qui sont doux : *Mansueti autem hæreditabunt terram*. Or il est évident que la terre dont il est parlé dans ce psaume est la terre de Chanaan ; d'où il me paroît que l'on doit conclure que c'est dans la possession de cette terre qu'il faut placer la récompense que Jésus-Christ attache à la douceur. L'événement a pleinement justifié notre conjecture : c'est ce que nous allons développer.

Les Juifs étoient d'un caractère fier et violent. Quoique la domination romaine fût moins un joug qu'un gouvernail, ils ne pouvoient la souffrir, et ils n'attendoient qu'une occasion de se révolter : aussi saisirent-ils avec empressement la première qui se présenta ; mais leur soulèvement contre les Ro-

[1] Lettre à Dardanus.

mains, loin de les affranchir, causa leur ruine. Les disciples de Jésus-Christ, toujours soumis aux ordres de la Providence et fidèles imitateurs de la douceur de leur maître, ne prirent point de part aux mouvements séditieux de la nation. Divinement avertis, ils se retirèrent au commencement de la guerre à Pella, ville d'Arabie; ils y vécurent tranquilles tandis que Dieu, par le fer des Romains[1], détruisoit leurs criminels compatriotes. Après la destruction de Jérusalem et la désolation de la Palestine, ils y retournèrent; et comme leur caractère pacifique ne faisoit rien appréhender d'eux, les empereurs les laissèrent jouir tranquillement des biens et des possessions qu'ils y avoient eus auparavant. Ainsi se vérifia la promesse de Jésus-Christ: Les hommes doux possédèrent la terre d'où les violents avoient été chassés.

Vous restreignez, dira-t-on, cette béatitude à un seul événement. Nous répondons que ce n'est pas nous, mais le Sauveur qui la limite. Que promet-il dans cette béatitude? La terre de Chanaan. Pour combien de temps et pour qui cette terre devoit-elle tenir lieu de récompense? Pour le temps que l'Eglise judaïque dureroit, et pendant que les Juifs

[1] Eusèbe, Histoire ecclésiastique, liv. 3, ch. 5; liv. 4, c. 5, 6.

observeroient fidèlement la loi du Seigneur. Cette promesse avoit donc des bornes dans sa durée comme dans ses sujets. Si les Juifs avoient reconnu Jésus-Christ pour le Messie, s'ils fussent devenus ses disciples, il leur auroit enseigné à être comme lui doux et humble de cœur; il leur auroit enseigné à être soumis aux puissances établies de Dieu. Suivant ses maximes, ils ne se fussent point révoltés contre leurs maîtres, ils n'eussent point éprouvé ces affreuses calamités qui furent la peine de leur rébellion, ils fussent demeurés tranquilles dans la terre que le Seigneur avoit donnée à leurs pères. Réunis avec les Gentils dans l'Eglise de Jésus-Christ, soupirant comme eux après le ciel, la Palestine auroit été bientôt une terre indifférente à leurs yeux; et, renversant eux-mêmes le mur de séparation, ils n'auroient fait avec le reste des hommes qu'une même famille qui auroit eu le même Dieu, les mêmes prérogatives et les mêmes espérances.

Cela se réalisa dans ceux des Juifs qui crurent en Jésus-Christ; ils restèrent fidèles aux Romains, et furent ainsi à couvert des terribles fléaux qui accablèrent leur nation. La guerre finie, ils revinrent dans leur patrie, où ils passèrent tranquillement leurs jours. Après quelques années s'étant réunis avec les gentils qui s'étoient convertis à la foi,

et sachant que l'on pouvoit adorer Dieu partout en esprit et en vérité, la Judée n'eut plus de privilége à leurs yeux, et, regardant le ciel comme la véritable terre promise, tous leurs vœux et tous leurs désirs s'y portèrent.

La huitième béatitude paroît aussi être déterminée à un temps certain, puisqu'elle ne parle que des persécutions que les Juifs d'alors, qui étoient les enfants de ceux qui avoient tué les prophètes, devoient faire aux disciples de Jésus-Christ; persécutions que les Juifs ne pouvoient faire que pendant le temps qu'ils formeroient un peuple et qu'ils auroient quelque autorité : temps qui est passé depuis bien des siècles. Nous n'ignorons pas que le Sauveur, en d'autres endroits, a étendu cette béatitude à toutes les persécutions que ses disciples souffriroient; mais il ne parle ici que de celle des Juifs, soit parce qu'elles étoient plus prochaines, soit parce qu'elles devoient leur être plus sensibles à cause qu'elles viendroient de la part de leurs compatriotes.

Similitude tirée du sel.

Jésus-Christ[1], disent les déistes, demande

[1] Saint Matthieu, c. 5, v. 13.

avec quoi on saleroit le sel s'il s'affadissoit, comme si le sel pouvoit s'affadir.

Réponse. Nos adversaires croient-ils, ou veulent-ils faire croire que Jésus-Christ ne savoit pas que le sel ne s'affadit point? Soupçonner en lui une ignorance qu'on ne peut supposer dans un enfant de quelques années est un sentiment si déraisonnable que nous n'osons l'attribuer à ceux que nous combattons ici. Il faut donc que leur blâme tombe sur ce que le Sauveur a pris pour objet de comparaison un événement impossible, et même en ce cas leur censure est injuste et très-mal fondée.

La vérité, si l'on peut parler ainsi, d'une similitude, d'une parabole, d'un apologue, consiste dans la justesse de l'application de la chose que l'on compare à l'objet de comparaison; dès lors, que cette chose soit réelle ou simplement possible, ou même impossible, cela est indifférent. Jésus-Chrit compare la propagation de l'Evangile, qui des plus foibles commencements se répandra rapidement par tout l'univers, à un peu de levain qui, mêlé à une grande quantité de farine, la fait entièrement fermenter. Cet objet de comparaison est pris de ce qui se pratique tous les jours.

Pour faire sentir l'égalité qu'il y aura dans l'Eglise chrétienne entre les Juifs, appelés

depuis tant de siècles au culte du vrai Dieu, et les gentils qui ne l'ont adoré que depuis la prédication de l'Evangile, on rapporte en exemple la conduite d'un homme qui, ayant envoyé des ouvriers travailler en sa vigne à différentes heures du jour, leur donne cependant à tous le même salaire; il n'y a pas d'apparence que cela soit jamais arrivé, mais il est possible.

Jésus-Christ dit aux apôtres qu'ils sont le sel de la terre pour leur faire connoître avec quel soin ils doivent se préserver de la corruption du monde; parce que, s'ils s'y laissoient aller, ils ne seroient plus propres à remplir le divin ministère qui leur a été confié: ils ne pourroient plus retirer les hommes de leurs désordres; de même que le sel, s'il venoit à perdre sa saveur, ne seroit plus bon à rien qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds: voilà une similitude tirée d'un événement impossible.

Ces trois paraboles sont également bonnes, parce que les applications qu'on y fait sont également justes.

On trouve encore dans le livre des Juges un apologue dont l'objet de comparaison est pris d'une chose impossible. Abimélech, fils de Gédéon, tua tous ses frères, à l'exception du plus jeune, nommé Joathan, qu'on sauva de ce massacre. Alors les habitants de Sichem,

avec ceux de Mello, établirent ce meurtrier roi d'Israël. Tandis qu'ils étoient assemblés pour cette cérémonie, Joathan parut sur la montagne au pied de laquelle étoit Sichem, et élevant la voix, il leur dit : Ecoutez-moi, Sichimites! Les arbres, voulant s'élire un roi, allèrent offrir successivement cette dignité à l'olivier, au figuier, à la vigne, qui tous la refusèrent. Ils s'adressèrent ensuite au buisson, qui accepta leur offre, et leur dit : Si vous m'établissez véritablement pour votre roi, venez vous reposer sous mon ombre ; si vous ne voulez pas m'obéir, que le feu sorte de mon sein et qu'il dévore les cèdres du Liban. Joathan fit ensuite l'application de son apologue aux Sichimites, qui plaçoient Abimélech sur le trône en leur annonçant que ce tyran seroit pour eux un feu dévorant qui les feroit tous périr : l'événement vérifia cette prédiction.

Ce ne sont pas les Hébreux seuls qui ont cherché des objets de comparaison pour leurs paraboles dans des choses ou des événements impossibles ; cet usage a été universel : les fables d'Esope, de Locman, de Pilpay, de Phèdre, de La Fontaine ne font-elles pas les délices de toutes les nations qui les connoissent? Et que sont ces apologues, sinon des similitudes ingénieuses dont l'objet de comparaison est presque toujours emprunté

de choses qui ne peuvent arriver ? Ce sont des animaux, des arbres, des roseaux, le vent, le soleil qui parlent et qui disputent ensemble.

Après tout ce que nous venons de dire, il ne doit rester aucune difficulté sur la comparaison employée par le Sauveur. Nous ajouterons cependant encore une réponse qui auroit suffi toute seule pour réprimer les censeurs de notre divin maître : nous la tirons d'un proverbe des Arabes, qui est conçu en ces termes :

Le sel préserve de la corruption toutes les choses qui y sont sujettes (1) ; mais lorsqu'il vient à se corrompre, on le traite comme la cendre (c'est-à-dire on le jette dehors). Les Arabes vont bien plus loin que Jésus-Christ : ils parlent de l'insipidité du sel comme d'une chose qui arrive quelquefois, tandis que le Sauveur se contente de dire : S'il arrivoit que le sel perdît sa force, il ne seroit plus bon à rien.

Pourquoi donc blâmer dans la bouche de notre divin législateur une sentence dont toute une grande nation voisine de la Palestine fait usage comme d'un proverbe ?

De même qu'en prenant pour objet de comparaison dans une parabole une chose ou

(1) Proverbe 65, dans le recueil de Golius, pag. 153.

un événement impossible, on n'en affirme ni l'on n'en suppose point la réalité ou la possibilité, mais seulement que cette chose ou cet événement est propre à figurer ce qu'on veut faire entendre ; ainsi lorsqu'on tire une similitude d'une action impossible dans l'ordre moral ou illicite, on n'affirme ni l'on ne suppose point qu'elle soit honnête ou permise ; mais seulement que cette action, quoique mauvaise, peut signifier de quelle manière il en faut faire une bonne.

Par cette raison, dans la parabole de l'économe infidèle on veut uniquement que l'attention criminelle qu'il a de se procurer par des remises injustes une retraite dans sa disgrâce ; on veut, dis-je, que cette attention soit le modèle du soin que nous devons avoir de nous assurer par nos aumônes en cette vie du bonheur éternel de l'autre.

Paralytique du centurion.

Un centurion aborda Jésus, et lui fit cette prière : Seigneur, j'ai un serviteur chez moi[1] qui est au lit paralytique, et qui souffre de grandes douleurs. Jésus lui dit : J'irai et je le guérirai. *Domine, puer meus jacet in domo paralyticus, et malè torquetur. Et ait illi Jesu : Ego veniam et curabo eum.*

[1] Saint Matthieu, c. 8, v. 6, 7.

Comment, dit-on, un paralytique peut-il souffrir de grandes douleurs, puisque dans la paralysie on n'a ni mouvement ni sentiment?

Réponse. La paralysie est une privation du mouvement et du sentiment [1], ou du mouvement seul, ou du sentiment seul, dans une ou dans plusieurs parties du corps. Elle est parfaite quand il y a privation du mouvement et du sentiment ensemble; elle est imparfaite lorsque l'une de ces deux est abolie, et que l'autre demeure.

Tous les médecins, tant anciens que modernes, ont reconnu ces deux genres de paralysie.

Celse, liv. 3, chap. 17, dit que la paralysie des parties est quelquefois une maladie aiguë [2], souvent longue, et presque incurable; *Esse interdùm partium paralysium acutam ægritudinem, sæpè longam, ferè incurabilem.*

Sennert définit la paralysie l'abolition du mouvement dans une ou plusieurs parties du corps, et quelquefois ensemble du sentiment [3].

Plater dit qu'il y a une paralysie qui est accompagnée de grandes douleurs dans la partie paralysée [4].

[1] Dictionnaire de Médecine. — [2] De l'édition de Langrac. — [3] *Practicæ*, liv. 1, pag. 11, c. 27. — [4] Des lésions des fonct., c. 11.

Paré, après avoir dit que dans la paralysie le sentiment est perdu, ajoute que toutefois quelques paralytiques ont *une douleur poignante à la partie paralysée, et qu'il leur semble qu'ils brûlent quelquefois* [1].

Rivière dit que dans la paralysie les membres sont quelquefois privés du mouvement sans l'être du sentiment [2].

M. de Senac, après avoir expliqué comment le sentiment et le mouvement peuvent subsister séparément dans la même partie du corps, en apporte un exemple bien frappant. Voici ses paroles :

« Les nerfs [3] qui sont les instruments des » sensations ne sont pas les mêmes que les » nerfs qui mettent les muscles en contrac- » tion. Le sentiment et le mouvement peu- » vent subsister séparément dans la même » partie. C'est ce que prouvent diverses pa- » ralysies; mais en voici un exemple sin- » gulier, qui met dans un grand jour cette » différence. Un homme avoit le sentiment » très-vif à un bras, qui étoit dans une im- » puissance totale de se mouvoir; au con- » traire, le bras opposé n'avoit rien perdu » de son action naturelle, tandis que le sen- » timent y étoit absolument éteint. Une par-

[1] Liv. 9, c. 11. — [2] Liv. 1 de sa pratique médicale, ch. 5 de la paralysie. — [3] Traité du cœur, tom. 11, p. 291.

» tie devient quelquefois si insensible, quoi-
» que l'action y soit très-libre et très-prompte,
» qu'un homme se brûla la main jusqu'aux
» os sans sentir la plus légère douleur. »

Ce dernier fait est encore appuyé sur une observation insérée dans l'Histoire de l'Académie des sciences, de l'an 1743, pag. 92 et suivantes. On y lit qu'un soldat dont le bras gauche étoit absolument dépourvu de sentiment, y conservoit cependant la faculté de le mouvoir en tout sens. Il empoignoit son fusil et son épée avec ce bras; il mettoit son fusil sur l'une et l'autre épaule, et en général il remplissoit fort bien les fonctions de son état. Il jouoit à la boule, il fendoit du bois, en y employant les deux bras, sans que celui qui est insensible y ait fait remarquer de la peine ou de la contrainte. Au mois de janvier 1739, il leva par mégarde, avec la main insensible, le couvercle d'un poêle de fer très-ardent et presque rouge; il le posa ensuite tranquillement, et il ne s'aperçut point du tout, du moins par le sentiment, qu'il s'étoit brûlé tout le dedans de la main. Les téguments internes, les tendons et le périoste de l'index en furent tout-à-fait détruits. La gangrène se mit à la plaie, et l'on y fit bien des incisions auxquelles il ne sourcilla pas, non plus que lorsqu'on lui appliquoit la pierre

infernale. Il en étoit demeuré estropié de deux doigts.

Du reste, ajoute le célèbre historien de l'académie, cette sorte de paralysie, qui ne tombe que sur les organes du sentiment, quoique très-rare, n'est pas inconnue aux modernes : Willis et Juncker en ont parlé dans leur ouvrage. Il rapporte ensuite un second exemple, dont M. Garcin est le sujet. Tous ses doigts sont insensibles sans être privés de mouvement. Il est obligé d'en prendre un soin infini pour les garantir des atteintes auxquelles ils sont continuellement exposés. Ayant un jour approché sa main d'un poêle, où le feu étoit plus ardent qu'il ne pensoit, il se brûla les doigts, et ne s'aperçut de cette brûlure que deux heures après par une grosse vessie qui en occupoit la moitié de la circonférence.

Dans l'Histoire de l'Académie des sciences[1], de l'an 1742, on lit l'histoire d'une femme paralytique dont les parties paralysées, qui avoient entièrement perdu le mouvement, n'étoient pas moins sensibles aux impressions du froid et du chaud que les saines, et dans lesquelles les corps aigus causoient, par leurs piqûres, des douleurs aussi vives que dans celles qui n'étoient pas paralysées.

Il n'est donc pas étonnant que le serviteur

[1] Histoire de l'Académie, pag. 92 et suiv.

paralytique du centurion ait souffert de grandes douleurs, même dans les parties paralysées; il suffisoit que les nerfs moteurs fussent seuls affectés, tandis que les nerfs sensitifs étoient entièrement libres et propres à exprimer la douleur.

Pourceaux nourris chez les Juifs.

Les évangélistes racontent que Jésus-Christ ayant chassé des démons du corps de deux possédés, ces esprits impurs entrèrent dans un troupeau de pourceaux. Les incrédules traitent de fausse cette narration, parce que, disent-ils, il ne pouvoit y avoir un troupeau de pourceaux chez des gens à qui la loi défendoit d'en manger.

Nous répondons que la loi qui ne permettoit pas aux Juifs de manger du pourceau ne leur défendoit pas d'en nourrir. L'âne et le chien étoient immondes comme le porc; ils étoient cependant d'un usage commun parmi les Israélites. Moyse même avoit réglé certains cas qui concernoient ces animaux. Il avoit ordonné qu'on rachetât le premier né d'un âne par une brebis [1], et il avoit défendu de porter dans le trésor du Seigneur le prix d'un chien. Il avoit permis [2] ailleurs de ven-

[1] Exode, c. 13, v. 13. — [2] Deut., c. 23, v. 18.

dre aux étrangers une bête qui seroit morte d'elle-même, et qui, par cette raison, étoit immonde pour les Israélites [1]. Pourquoi donc, par parité de raison, n'auroient-ils pas pu leur vendre des bêtes immondes vivantes, et par conséquent en nourrir? Salomon [2] assure que la femme belle et insensée est comme un anneau d'or au museau d'une truie. Ce prince, dans un livre comme celui des Proverbes, qui doit être à la portée de tout le monde, n'eût pas pris une comparaison d'un animal inconnu à la nation, ou à la plus grande partie de la nation pour laquelle il écrivoit.

Auguste, disant qu'il valoit mieux être le pourceau d'Hérode que son fils :

> Meliùs est Herodis porcum esse quàm filium [3];

Pétrone, imputant aux Juifs d'adorer le pourceau :

> Judæus licet, et porcinum numen adoret [4];

Juvénal, disant que les pourceaux vieillissent chez les Juifs, parce qu'on ne les tue point :

> Et vetus indulget senibus clementia porcis [5];

[1] Deut., 14, v. 21. — [2] Prov., c. 11, v. 22. — [3] Macrob. Saturn., l. 1, c. 4. — [5] *Satyric. Fragm.* — [4] Satire 6.



N'indiquent-ils pas évidemment que ce peuple nourrissoit de ces animaux ?

Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive.

Jésus est venu pour le malheur des hommes, disent les incrédules. Il nous assure lui-même qu'il n'est pas venu apporter la paix, mais le glaive.

Réponse. La partie *ut*, *afin que*, a dans les livres saints deux significations opposées ; tantôt elle marque la cause et la fin ; plus souvent elle ne marque pas la cause et la fin, mais l'événement ou l'occasion d'une chose.

Dieu mit le soleil, la lune et les étoiles dans le ciel pour luire sur la terre[1] : *Posuit eos in firmamento cœli ut lucerent super terram.* La lumière que la terre recevroit de ces astres fut la cause et la fin pour laquelle Dieu les mit dans le ciel.

Je suis venu, dit Jésus-Christ[2], pour que les brebis aient la vie, et qu'elles l'aient plus abondamment. *Ego veni ut vitam habeant, et abundantiùs habeant.* La vie des brebis est la cause et la fin de la venue du Sauveur.

David dit à Dieu : *J'ai péché contre vous seul[3] et j'ai fait le mal en votre présence :*

[1] Genèse, c. 1, v. 17. — [2] Jean, c. 10, v. 10. — [3] Ps. 50.

afin que vous soyez reconnu juste dans vos paroles, et que vous demeuriez victorieux lorsqu'on jugera de votre conduite. Certainement David ne pécha pas afin que Dieu fût reconnu juste; mais il arriva qu'ayant péché Dieu fut reconnu très-juste; car Dieu ayant envoyé Nathan à ce prince pour lui reprocher son crime, l'humble aveu qu'il fit de sa faute fit reconnoître la justice du Seigneur qui le condamnoit.

Quand vous serez invité à des noces[1], *allez vous mettre à la dernière place, afin que celui qui vous a invité étant venu vous dise : Mon ami, montez plus haut.* Jésus-Christ, qui donne ici des préceptes d'humilité, suppose que celui qui se met à la dernière place ne s'y met pas afin qu'on le fasse monter plus haut; il marque donc par ces paroles non la fin que s'est proposée ce convié en se mettant à la dernière place, mais l'événement qui suivra son humilité.

Dieu a fait connoître clairement aux Gentils[2] *ce qu'on peut connoître de lui, afin qu'ils soient inexcusables.* Non, dit Théophilacte, que Dieu leur ait donné cette connoissance afin qu'ils péchassent sans pouvoir s'excuser; car au contraire il la leur avoit donnée pour qu'ils ne péchassent pas; mais parce qu'ayant

[1] Luc, c. 14, v. 10.— [2] Rom., c. 1, v. 19, 20.

péché dans la suite, et ayant connu leur crime, la connoissance que Dieu leur avoit donnée fit qu'ils se trouvèrent sans excuse. La particule *ut*, *afin que*, ne désigne donc ici que l'événement, que ce qui arriva après cette connoissance donnée, et ne marque point la cause ou la fin pour laquelle elle fut accordée.

La loi est survenue, afin que le péché devînt plus abondant[1]. Quoique, dit Théophilacte, la loi eût été donnée pour réprimer le péché, parce que ceux qui l'avoient reçue n'ont pas voulu le réprimer, la loi est devenue pour eux une augmentation de péché, car le péché est plus grief dans ceux qui ont péché ayant la loi. La particule *afin que* ne marque donc pas ici la cause, mais l'événement, ou ce qui est arrivé après la concession de la loi. Rien de plus sensé que cette explication; car y eut-il jamais un législateur qui donna une loi dans la vue de multiplier les désordres ou d'en augmenter la grièveté?

Il est donc bien prouvé qu'il y a dans les livres saints des expressions qui semblent indiquer la cause, la fin, le but, l'intention, qui cependant ne les marquent point, et qui ne désignent que l'événement. Telles sont ces

[1] Rom., c. 5, v. 20; sur saint Jean, c. 9, v. 2.

paroles du Sauveur : *Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive*; paroles qui paroissent dire qu'il est venu pour apporter le trouble, la division et la guerre, mais qui ne disent autre chose sinon qu'étant venu pour établir la paix sur la terre, il est arrivé par la malice des hommes que sa venue a occasioné des troubles, des divisions et des guerres.

Que tel soit le sens de ces paroles, on s'en convaincra par la conduite qu'a tenue ce divin législateur; elle est le meilleur commentaire et la plus sûre explication de sa doctrine. Qu'a-t-il fait? qu'a-t-il enseigné? Bienheureux sont les pacifiques, dit-il; vous serez heureux lorsqu'on vous persécutera; si l'on veut prendre votre manteau, donnez encore votre tunique; si l'on vous donne un soufflet, présentez l'autre joue; je vous envoie comme des brebis au milieu des loups; si quelqu'un veut être mon disciple, qu'il porte sa croix chaque jour et qu'il me suive; on vous flagellera, on vous tuera, on vous crucifiera, on croira servir Dieu en vous mettant à mort; vous serez haï de tout le monde à cause de moi. Toutes ces démarches ne respirent que la soumission et la paix; le peuple veut-il le proclamer roi, il s'enfuit; lui fait-on une entrée triomphale dans la capitale, il se retire aussitôt dans le désert; un de ses

disciples veut-il le défendre contre les satellites venus pour le prendre, il l'arrête et condamne sa résistance. Est-ce là la conduite d'un séditieux? est-ce par de pareils procédés, par de pareils enseignements qu'on sème le trouble, la division et la guerre? Il faut donc convenir que rien n'est plus injuste que l'accusation que les incrédules intentent ici au Sauveur, et qu'on ne peut plus mal prendre le sens de ses paroles qu'ils le font.

Jésus accusé d'avoir dit une fausseté.

v. 9. Jésus entra dans la synagogue.

10. Là se trouva un homme[1] qui avoit une main desséchée : sur quoi on demanda à Jésus, à dessein de l'accuser, s'il étoit permis de faire des guérisons le jour du sabbat.

11. Mais il dit à ceux qui l'interrogeoient : Y a-t-il quelqu'un parmi vous qui, ayant une brebis, ne la prît et ne la retirât d'une fosse où elle seroit tombée un jour de sabbat?

12. De combien l'homme est-il au-dessus de la brebis? Il est donc permis de faire du bien les jours du sabbat.

Un juif, qui composa dans le douzième

[1] Saint Matthieu, c. 12.

siècle, un ouvrage contre la religion chrétienne, auquel il donna le titre de *Nizzachon*, prétend que Jésus avance ici une fausseté :

« N'est-il pas connu de tout le monde, » dit-il, qu'il n'est pas permis aux Juifs de » tirer, le jour du sabbat, aucune bête d'un » puits ou d'une fosse où elle sera tombée ? » A quelle fin Jésus parle-t-il ainsi ? N'est-ce » pas pour permettre aux Juifs de travailler le » jour du sabbat ? »

Nous confirmerons la difficulté du rabbin par un texte formel du Talmud, qu'il n'a point cité.

Sur la fin du soixante-cinquième précepte négatif, dans la Gémarre, on lit : *Si une bête de charge tombe dans une fosse, ou dans un réservoir d'eau, il n'est pas permis de la relever avec la main, mais on lui donne de la nourriture jusqu'à la fin du sabbat.*

Les Juifs étendent à présent cette défense sur les hommes, même sur ceux de leur nation. Munster raconte que, dans une ville d'Allemagne, un Juif étant tombé dans les latrines, les Juifs ne voulurent pas l'en retirer, parce que c'étoit le jour du sabbat. L'évêque de la ville, averti de cela, ne voulut pas, pour les punir, leur permettre de

l'en retirer le lendemain, parce que c'étoit le jour du dimanche.

On voit par là que loin de dissimuler ou d'affoiblir les objections de nos adversaires, nous les fortifions.

Réponse. Outre la loi écrite dans le Pentateuque, les Juifs prétendent que Dieu en donna une seconde à Moyse, qui ne fut point écrite, et qui se perpétua de vive voix, depuis ce législateur jusqu'à Judas le Saint, qui vivoit sur la fin du second siècle de l'ère chrétienne. Ce rabbin, voyant la dispersion du peuple, craignit que les traditions, ou la seconde loi, qui s'étoit perpétuée jusque là de bouche en bouche, et que pour cette raison les Juifs nomment *loi orale*, ce rabbin, dis-je, craignit que ces traditions ne périssent; c'est pourquoi il en fit un recueil. C'est ce recueil qu'on appelle la *Misnah*, c'est-à-dire la seconde : on sous-entend loi. Ce recueil fut reçu avec un applaudissement général des Juifs, et toute la nation l'approuva.

Cependant Judas le Saint avoit à peine achevé cet ouvrage qu'un rabbin publia, sous ses yeux et pendant sa vie, des traditions toutes différentes, et parmi lesquelles il y en a qui sont même contraires. On en fit un recueil sous le nom d'*extravagantes*, et on les inséra avec la *Misnah*, pour faire un même

corps de droit; dans lequel, par ce moyen, on voit des décisions opposées.

Les Juifs, sur la fin du cinquième ou au commencement du sixième siècle, composèrent une explication très-étendue de la Misnah. Cette explication est une collection des décisions des rabbins, qui ont vécu après que la Misnah a été écrite. Les Juifs nomment cette explication *Gémarre*, c'est-à-dire perfection, achèvement, parce qu'ils la regardent comme une explication de la loi à laquelle il n'y a rien à ajouter, et après laquelle il ne reste rien à souhaiter. La Misnah et la Gémarre forment le Talmud. La Misnah en est le texte, la Gémarre le commentaire.

Il est à propos de faire ici connoître le Talmud par quelques-unes de ses ordonnances.

Dans la Misnah, livre 6, traité *Para*, c'est-à-dire de la vache, chap. 9, les uns demandent si la vache rousse, que l'on brûloit au jour de l'expiation, peut être pleine, et le nient pendant que les autres l'affirment. Le rabbin Dliézer ne veut pas qu'elle vienne des Gentils; mais ce sentiment est combattu. On dispute au cinquième livre, traité *Bécoroth*, c'est-à dire des premiers nés des animaux, chap. 1, si le premier né d'une ânesse doit être racheté par un agneau.

Josué et Tsadoc décident que, si l'ânon meurt, il ne doit pas être racheté ; mais Rabbi Eliézer est d'un sentiment contraire. Mais qu'est-il besoin d'exemples ? Les Talmudistes eux-mêmes conviennent qu'il y a des contradictions dans le Talmud, et au lieu de se donner la peine de les lever, ils font intervenir une voix miraculeuse du ciel, qui crie que *l'un et l'autre*, quoique directement opposés, *vient du ciel.*

Voici quelques-unes des ordonnances qui regardent l'observation du sabbat.

Il ne faut pas ce jour-là marcher sur l'herbe[1]. Quelques docteurs le permettent, mais d'autres le défendent, parce que ce seroit un crime d'emporter un brin d'herbe avec son soulier.

On ne peut lâcher un coq auquel on a attaché un petit bout de ruban à la jambe pour le reconnoître ; mais il faut le lui ôter le vendredi, afin que, suivant la loi, il puisse passer le sabbat dans le repos.

Il est défendu aux hommes et aux femmes de courir le jour du sabbat. On ne peut, ce jour-là, faire un pas qui soit plus grand d'une coudée.

Il n'est pas permis de traverser de l'eau,

[1] Liv. 6, Traité du Sabbat. *Orach chajim*, c'est-à-dire chemin de la vie, Nombres 301, 302, 308.

de peur que cela ne donne occasion de sécher ses bas.

On ne peut porter aucune arme, ni épée, ni lance, ni cuirasse, etc. Un tailleur ne doit pas sortir de la maison avec une aiguille plantée dans sa manche.

Il est défendu à un aveuglè de porter un bâton, ce qui est permis à un boiteux et à un paralytique, qui ne peut marcher sans cela.

Si l'emplâtre que l'on a sur une plaie vient à tomber, il n'est pas permis de le relever ni de le relier sur la plaie.

Il est défendu de porter de l'argent en chemin.

On peut torcher la boue de ses souliers à une muraille, mais non contre terre, de peur qu'il ne semble qu'on remplit une fosse.

Il est permis d'enlever avec ses mains la boue qui est sur ses bas et sur son manteau lorsqu'elle est fraîche, mais non lorsqu'elle est sèche, parce qu'elle produit de la poussière, et que celui qui la racle alors paroît moudre et diviser quelque chose.

Il est défendu de porter un chasse-mouches.

On ne peut courir après une puce qui saute sur la terre ou sur les habits : on peut la prendre si elle pique, mais non l'écraser. On peut écraser le pou; mais le rabbi Eliezer regarde cela comme un crime.

Il ne faut point se regarder dans un mi-

roir, de peur que les femmes, curieuses de leurs ajustements, ne remarquent un cheveu mal placé, et y mettent la main pour le raccommoder.

Il est défendu de jouer d'aucun instrument de musique; on ne peut pas même frapper la table avec les doigts pour apaiser un enfant qui pleure.

Il n'est point permis d'écrire sur une table mouillée, sur des cendres, ou sur de la poussière; mais li n'est pas défendu d'écrire en l'air.

On ne peut effacer aucune écriture, soit sur le papier, soit sur la cire.

On dispute si une nourrice ou une servante, qu'un enfant aura salie de son ordure ou de son urine, peut se laver tout de suite : quelques-uns le croient permis : Rabbi Josué le défend, en disant que c'est une lessive.

Qu'est-ce donc que la loi orale des Juifs? C'est une loi qui n'a été écrite que seize cents ans après qu'elle a été donnée. Une loi qui fut combattue aussitôt qu'elle fut publiée; une loi qui, de l'aveu des Juifs, est remplie de contradictions; une loi pleine d'ordonnances puériles et de décisions ridicules; une loi dont plusieurs règlements ne sont appuyés que du témoignage d'un rabbin; témoignage souvent infirmé par un contraire.

Nous ajouterons, pour finir ce tableau, que les traditions judaïques sont plus que sus-

pectes de nouveauté. Un juif allemand nommé Pétachias, qui vivoit au douzième siècle, entreprit de voyager en orient pour connoître l'état de ses frères dans cette partie du monde. Il trouva, dans la Tartarie, des juifs qui observoient religieusement le sabbat, et qui ne connoissoient d'autres prières que celles qui sont contenues dans les psaumes de David. Pétachias, qui étoit attaché à la loi orale, les qualifie hérétiques parce qu'ils ne suivoient pas la *tradition des Pères*. Leur ayant demandé pourquoi ils ne la suivoient pas, ils répondirent qu'ils n'en avoient aucune connoissance, et que leurs pères ne leur avoient jamais parlé des sages ni de leurs préceptes.

Les Juifs n'ont eu des établissements dans les pays étrangers que depuis la captivité de Babylone; ils ne connoissoient donc point alors les prétendues traditions des Pères.

Après avoir donné une idée du Talmud, répondons à la difficulté qu'on nous propose.

Jésus entre dans une synagogue où il se trouve un homme qui avoit la main desséchée; sur quoi on demande à Jésus, dans le dessein de l'accuser, s'il étoit permis de faire des guérisons le jour du sabbat. Jésus leur répondit : « Y a-t-il quelqu'un parmi vous, » qui, ayant une brebis[1], ne la prît et ne

[1] Saint Matthieu, c. 12.

» la retirât d'une fosse où elle seroit tombée
» un jour de sabbat? De combien l'homme
» est-il au-dessus de la brebis? Il est donc
» permis de faire du bien les jours du sab-
» bat. Alors il dit à cet homme : Etendez
» votre main. Il l'étendit, et elle redevint
» aussi saine que l'autre. Les pharisiens étant
» sortis, firent une délibération contre lui
» sur les moyens de le perdre. »

Si Jésus avoit dit une fausseté lorsqu'il assura qu'il n'y avoit personne parmi les Juifs qui, le jour du sabbat, ne retirât sa brebis tombée dans une fosse, les pharisiens, acharnés à le condamner et à le perdre, ne lui eussent-ils pas dit qu'il mentoit impudemment, que personne ne prenoit cette licence, et ne l'auroient-ils pas confondu par là? Y a-t-il un lecteur qui, se mettant à la place des pharisiens, ne lui eût pas ainsi répondu? Tout au contraire, ces implacables ennemis du Sauveur ne contestent point l'usage qu'il allègue pour sa défense; ils ne répliquent rien, ils se taisent; silence qui est un aveu forcé de la vérité de ce qu'a dit Jésus-Christ.

Nous trouvons encore une preuve invincible de la vérité des paroles du Sauveur dans les livres des Juifs. Le Talmud, comme nous l'avons dit, est composé de la Misnah et de la Gémarre. La première fut écrite sur la fin du second siècle de l'ère chrétienne, et

renferme toutes les traditions qui jusqu'alors avoient eu cours parmi les Juifs. Or on n'y lit point la défense de retirer le jour du sabbat sa brebis tombée dans une fosse; donc, du temps de Jésus-Christ, cela étoit permis, et ce divin Sauveur n'a rien avancé que de vrai. Si cette défense se trouve dans la Gémarre, écrite plus de trois cents ans après la Misnah, c'est une de ces additions que les rabbins postérieurs se sont donné la liberté de faire, de laquelle on ne peut rien conclure pour le siècle où vivoit Jésus-Christ.

On s'étonnera peut-être de nous entendre dire que cette défense est une addition de rabbins. Quoi! s'écriera-t-on, les Juifs, qui croient tenir leurs traditions de Dieu même, auroient-ils eu la témérité d'y ajouter quelque chose? Oui; outre que le cas présent le démontre, on en trouvera mille preuves dans la Gémarre, qui, pour une grande partie, n'est qu'un recueil des extensions que les rabbins ont faites des ordonnances de la Misnah. Ce n'est pas seulement par des additions, mais encore par des retranchements qu'ils ont altéré leurs prétendues traditions divines. On lit à toutes les pages de l'Evangile qu'il n'est pas permis de rendre la santé aux malades le jour du sabbat. Les Juifs font des crimes à Jésus-Christ des guérisons qu'il opère en ce jour, et le trai-

tent pour cela de prévaricateur de la loi. Cette défense est levée à présent; il est aujourd'hui permis chez les Juifs de guérir les malades le jour du sabbat, et les médecins ont la liberté de voir leurs malades et de leur appliquer des remèdes : liberté dont ils étoient privés du temps de Jésus-Christ.

Donnons encore un exemple bien remarquable de variation chez les Juifs.

Il est incontestable que lorsqu'ils étoient dans le désert ils pouvoient aller de leurs tentes au tabernacle le jour du sabbat. Il falloit pour cela que ceux qui étoient aux extrémités du camp fissent quatre lieues pour aller et autant pour revenir [1]. Dans le Deutéronome Moyse dit que les Israélites, après avoir mangé la Pâque dans le lieu que le Seigneur aura choisi, pourront le lendemain s'en retourner dans leurs maisons. Il ne détermine point la quantité de chemin qu'on pourra faire, à quelle distance leurs maisons devront être pour qu'ils puissent y retourner le lendemain de la Pâque; lendemain qui étoit souvent un jour de sabbat. La Sunamite voulant aller trouver Elisée pour le prier de ressusciter son fils, son mari, à qui elle n'avoit pas communiqué la fin de son voyage, lui dit : *D'où vient que vous l'allez trouver* [2] *? ce n'est point aujourd'hui le pre-*

[1] Chap. 16, v. 7. — [2] IV Rois, c. 4, v. 23.

mier jour du mois ni un jour du sabbat. On voit par là que cette femme avoit coutume d'aller chez le prophète les jours du sabbat. De Sunam au mont Carmel, où demeuroit Elisée, il y a environ sept lieues.

Les prétendues traditions ont ôté aux Juifs la liberté que la loi de Dieu leur avoit laissée au sujet des voyages le jour du sabbat. Elles ne leur en permettent qu'un de deux mille pas.

Exorcistes juifs [1].

L'auteur du Dictionnaire philosophique [2], après avoir dit que Jésus-Christ envoya ses apôtres pour chasser les démons, ajoute :

« Les Juifs avoient aussi de son temps le » don de les chasser; car lorsque Jésus eut » délivré des possédés et eut envoyé les dia- » bles dans les corps d'un troupeau de co- » chons et qu'il eut opéré d'autres guérisons » pareilles, les pharisiens dirent : Il chasse » les démons par la puissance de Béelzébuth. » Si c'est par Béelzébuth que je les chasse, » répondit Jésus, par qui vos fils les chas- » sent-ils ? Il est incontestable que les Juifs » se vantoient de ce pouvoir ; ils avoient des » exorcistes et des exorcismes. On invoquoit

[1] Saint Matthieu, c. 12, v. 27. — [2] Art. *Christianisme*, pag. 113.

» le nom du Dieu de Jacob et d'Abraham.
» On mettoit des herbes consacrées dans le
» nez des démoniaques (Josèphe rapporte
» une partie de ces cérémonies). »

L'auteur du Dictionnaire nous renvoyant à Josèphe, il est à propos de rapporter ici les paroles de cet historien.

« Pour le bien de l'humanité[1] Dieu fit faire
» à Salomon l'admirable découverte de quel-
» ques airs de musique propres à soulager
» certains malades, et surtout d'un secret
» merveilleux pour chasser les démons. Il
» laissa pour cela des formules d'exorcismes
» qui tiennent des démons, de manière qu'ils
» ne peuvent revenir quand on les a une fois
» chassés. Ce précieux secret subsiste encore
» aujourd'hui parmi nous : car je sais qu'un
» nommé Eléazar, de notre nation, délivroit
» ceux qui en étoient possédés, et qu'il le
» faisoit en présence de l'empereur Vespasien,
» de ses fils, de ses officiers et de ses soldats.
» Voici ce qu'il pratiquoit : il approchoit des
» narines du possédé un anneau dans lequel
» étoit enchâssée une des racines que Salo-
» mon avoit indiquées ; son odeur attiroit le
» démon, et le faisoit sortir par les narines.
» Le possédé tomboit à terre : alors Eléazar
» conjuroit le démon de ne plus retourner en

[1] Antiquités judaïques, l. 8, c. 2.

» faisant mémoire de Salomon, et en réci-
» tant sur le malade les oraisons que ce prince
» a composées. Pour persuader et convaincre
» l'assemblée qu'il avoit ce pouvoir, Eléazar
» mettoit devant ceux qui étoient présents
» un petit vase d'eau ou une cuvette à laver
» les pieds; et il commandoit au démon de
» renverser ce vase en sortant du corps du
» malade, afin de faire voir qu'il l'avoit
» quitté, comme cela arrivoit toujours in-
» failliblement. C'étoit une preuve certaine
» de l'extrême sagesse et de la science pro-
» fonde de Salomon. J'ai cru devoir rapporter
» ce fait afin de faire connoître combien ce
» prince étoit chéri de Dieu, et afin qu'au-
» cun homme vivant sous le soleil n'ignore
» le degré éminent de supériorité auquel il
» possédoit toutes les vertus. »

Nous croyons que Josèphe s'est laissé tromper sur ce qu'il raconte en cet endroit. Voici les raisons qui nous engagent à penser ainsi.

1° Selon cet historien, les Juifs sont en possession d'un pouvoir certain et absolu sur les démons. Ce pouvoir est accordé non à quelques-uns d'entre eux, non à quelque ordre de personnes dans la nation, mais sans distinction à tous ceux qui se serviront des formules laissées par Salomon. Il est accordé non pour un temps, mais pour toujours, puisque depuis le règne de ce prince jusqu'à

Josèphe ces exorcismes ont toujours été employés avec efficace. Nous ne voyons point dans l'église juive ni dans la chrétienne de don miraculeux comparable à celui-ci ; et cependant on n'en voit aucune trace dans les livres de l'ancien Testament, même dans les paraphrases chaldaïques. Les Juifs, qui ont rempli leur Talmud de tant de prodiges fabuleux, ont oublié celui-ci. Il n'en est point parlé dans les Midrascim ou commentaires des anciens rabbins. Un silence si profond et si universel montre évidemment que ce prodige a été inconnu à tous ces auteurs, et par conséquent qu'il est fabuleux.

2° Saint Matthieu raconte[1] qu'on présenta à Jésus un homme muet possédé du démon; que, le démon ayant été chassé, le muet parla; que le peuple en fut dans l'admiration, et qu'il disoit : On n'a jamais rien vu de semblable en Israël. Et au chap. 12, il dit qu'on présenta à Jésus un possédé aveugle et muet, qu'il le guérit; en sorte qu'il parloit et qu'il voyoit; que tout le peuple en fut rempli d'admiration et qu'il disoit : N'est-ce point là le fils de David? On voit que le pouvoir que Jésus-Christ exerçoit sur les démons étoit inconnu avant lui dans Israël. Il n'y avoit donc point parmi les Juifs de formules infaillibles pour les chasser.

[1] Ch. 9, v. 32, 33.

3° Les fils de Scéva auroient-ils tenté de délivrer un possédé par le nom de Jésus sans savoir s'ils réussiroient dans cette entreprise, puisqu'ils n'étoient pas ses disciples, s'ils avoient eu dans des exorcismes laissés par Salomon un moyen sûr de chasser les démons?

4° Jésus-Christ, après avoir prouvé aux pharisiens qu'il ne chassoit pas les démons par la vertu de Béelzébuth[1], ajoute : Que si je chasse les démons par l'esprit de Dieu, le royaume de Dieu est donc venu jusqu'à vous. Le Sauveur prouve que le royaume ou le règne du Messie est venu par l'empire qu'il exerce sur les demons. Ce raisonnement seroit sans force si les Juifs depuis Salomon avoient eu le pouvoir de les chasser.

Mais que dire donc de la délivrance de ces possédés que Josèphe assure avoir été procurée par les formules de Salomon en présence de Vespasien, de ses fils, de ses officiers et de ses soldats? Qu'en dire? ce qu'en dit le P. Gillet : que si ce fait est véritable, ce ne peut être qu'un tour de gobelet[2].

L'endroit que nous venons d'examiner n'est pas le seul où nous puissions reprocher à Josèphe sa facilité à recevoir les contes qu'on

[1] Saint Matthieu, c. 14, v. 26. — [2] Traduction de Josèphe, tom. 2; pag. 89.

lui faisoit ; car sans parler du roman de la jeunesse de Moyse qu'il a inséré dans son ouvrage, on ne peut dire ce qu'il a écrit du fleuve Sabbatique et de la racine Baaras[1] sans être étonné de sa crédulité.

Mais, dira-t-on, ce n'est pas seulement cet historien qui atteste qu'il y avoit parmi les Juifs des exorcistes qui chassoient les démons; Jésus-Christ lui-même suppose ce fait comme certain, puisque, repoussant la calomnie des pharisiens, qui l'accusoient de chasser les démons par la vertu de Béelzébuth, il leur dit : *Par qui vos enfants les chassent-ils?*

Nous répondons qu'il n'étoit pas nécessaire que cet exemple fût véritable pour que le Sauveur pût l'employer pour sa défense ; il suffisoit qu'il fût cru tel par les pharisiens, comme il l'étoit en effet. C'est ici un de ces arguments qu'on appelle dans l'école *ad hominem*, où l'on tire du sentiment de son adversaire, quoiqu'on ne l'adopte pas, une preuve contre lui. Jésus-Christ sûrement ne croyoit pas qu'il y eût eu long-temps avant lui parmi les Juifs des personnes qui eussent des formules infaillibles pour chasser les démons, puisqu'il donnoit l'empire qu'il exerçoit sur ces malins esprits comme un signe que le règne du Messie étoit venu.

[1] Guerre des Juifs, l. 7, c. 13 et 28.

Il est indifférent au christianisme qu'il y ait eu ou qu'il n'y ait pas eu du temps de Jésus-Christ, des Juifs qui chassoient les démons, puisque la synagogue n'étoit pas encore réprouvée. Ainsi ce n'est point par intérêt de religion, mais uniquement par amour du vrai que nous nous sommes déterminé pour la négative.

Parabole du semeur.

Jésus proposa cette parabole :

« Un semeur s'en alla semer[1], et comme il
» semoit, une partie du grain tomba le long
» du chemin, et les oiseaux du ciel vinrent qui
» le mangèrent. Une autre partie tomba sur
» des endroits pierreux, où le grain avoit peu
» de terre, et il leva d'abord, parce que la
» terre n'y étoit pas profonde ; mais quand le
» soleil eut paru, le hâle brûla l'herbe, et elle
» sécha faute de racine. Une autre partie
» tomba en des épines ; les épines crurent et
» l'étouffèrent : une autre partie tomba dans
» de bonne terre, et les grains rapportèrent
» l'un cent, l'autre soixante, l'autre trente. »

Jamais laboureur n'a jeté son grain le long d'un chemin, ou sur des endroits pierreux, ou en des épines, à moins qu'il n'ait été in-

[1] Saint Matthieu, c. 13, v. 3 et suiv.

sensé. Comment une action folle peut-elle être employée à une instruction? Telle est l'objection d'un incrédule.

Avant d'y répondre il est à propos de rapporter l'explication que Jésus-Christ donne lui-même de cette parabole.

« Tout homme qui entend la parole du » royaume[1] et ne s'y applique pas, le malin » esprit vient et emporte ce qui a été semé » dans son cœur. Voilà celui qui a reçu la se- » mence le long du chemin; celui qui l'a re- » çue dans des endroits pierreux, c'est celui » qui entend la parole et qui la reçoit d'abord » avec joie; mais il n'a point en lui de fond, » et il dure peu; et dès qu'il vient une afflic- » tion et une persécution à cause de la pa- » role, cela le fait tomber aussitôt. Celui qui » a reçu la semence parmi les épines, c'est » celui qui entend la parole; mais l'empres- » sement pour les choses du siècle et la trom- » perie des richesses étouffent la parole, en » sorte qu'elle devient stérile. Celui au con- » traire qui a reçu la semence en de bonne » terre, c'est celui qui écoute la parole et » qui s'y applique, qui rapporte et qui rend » pour un grain quelquefois cent, quelque- » fois soixante, quelquefois trente. »

On voit par là que l'action du semeur n'est

[1] V. 19 et suiv.

point le corps de la parabole, ou le sujet de comparaison, mais que ce sont les diverses qualités du sol où tombe la semence; car, quand le blé auroit été jeté sur ces différentes terres par un coup de vent et non par la main du laboureur, la parabole seroit également juste; ce n'est donc point d'une action folle que le Sauveur tire un sujet d'instruction, comme le veut dire cet incrédule.

Parabole de l'ivraie.

v. 24. Le royaume des cieux, dit Jésus-Christ[1], est semblable à un homme qui avoit semé de bon grain dans son champ;

25. Mais pendant le temps du sommeil son ennemi vint et sema de l'ivraie parmi le froment, et se retira.

26. Quand l'herbe fut grande, et qu'elle eut jeté des épis, alors l'ivraie parut aussi.

27. Sur quoi les serviteurs du père de famille lui vinrent dire : Seigneur, n'avez-vous pas semé de bon grain dans votre champ? D'où vient donc qu'il s'y trouve de l'ivraie?

28. C'est, répondit-il, un ennemi qui a fait cela. Ses serviteurs reprirent : Voulez-vous que nous allions la cueillir?

29. Non, dit-il, de peur qu'en cueillant

[1] En saint Matthieu, ch. 13.

l'ivraie vous n'arrachiez en même temps le froment.

30. Laissez croître l'un et l'autre jusqu'à la moisson, et au temps de la moisson je dirai aux moissonneurs : Cueillez premièrement l'ivraie, et liez-la en petites gerbes pour brûler; mais amassez le froment dans mon grenier.

24. *Simile factum est regnum cœlorum homini qui seminavit bonum semen in agro suo.*

25. *Cùm autem dormirent homines, venit inimicus ejus; et superseminavit zizania, in medio tritici, et abiit.*

26. *Cùm autem crevisset herba, et fructum fecisset, tunc apparuerunt et zizania.*

27. *Accedentes autem servi patris familias dixerunt ei : Domine, nonne bonum semen seminasti in agro tuo? Unde ergo habet zizania?*

28. *Et ait illis : Inimicus homo hoc fecit. Servi autem dixerunt ei : Vis, imus, et colligimus ea?*

29. *Et ait : Non, ne fortè, colligentes zizania, eradicetis simul cum eis et triticum.*

30. *Sinite utraque crescere usque ad messem; et in tempore messis, dicam messoribus : Colligite primùm zizania, et alligate ea in fasciculos ad comburendum; triticum autem congregate in horreum meum.*

Jésus-Christ, disent les incrédules, avance une fausseté dans cet endroit. L'ivraie ne se sème point; elle se forme des grains du froment même, qui s'altèrent dans la terre. Ainsi on ne peut sans erreur supposer qu'on ait semé de l'ivraie sur du froment.

Réponse. Il y a deux espèces d'ivraie : une qui est formée par les grains de froment qui s'altèrent dans la terre et se convertissent en ivraie. Cette ivraie a la tige et les feuilles du froment [1], quoiqu'un peu plus rudes; elle germe et croît en même temps que le bon grain. L'autre espèce d'ivraie est une graine particulière qui, par sa tige, ses feuilles et son fruit, est bien différente du froment. Pline parle de cette espèce au livre 18, chap. 17, où il la décrit ainsi : *L'ivraie est un grain fort petit qui sort d'une écorce pointue ou piquante. Le pain où il y a de ce grain fait tourner la tête.* Æræ granum minimum est in cortice aculeato; cùm est in pane celerrimè vertigines facit. Théophraste fait mention de ces deux espèces d'ivraie [2]; car après avoir parlé de l'ivraie qui se forme de la corruption des grains de froment, il parle d'une ivraie sauvage qui ne peut être que celle qui vient naturellement d'une graine qui lui est

[1] Dodoens, Histoire des Bleds.

[2] Histoire des plantes, c. 8.

propre. Ces deux espèces portent le nom d'ivraie, parce que le pain de l'une ou de l'autre cause des vertiges de même que l'ivresse.

Jésus-Christ, dans sa parabole, parle de la seconde espèce d'ivraie, puisqu'il parle d'une ivraie qui se sème, celle de la première espèce ne se semant point, n'étant qu'une corruption du froment semé. C'est ainsi que les déistes, en voulant accuser Jésus-Christ d'ignorance, ne font que montrer la leur.

Le grain de senevé.

Les grains de pavot, de rue, de sauge, de basilic, sont moins gros que celui de senevé. Comment donc, disent les incrédules, Jésus-Christ a-t-il pu assurer dans une de ses paraboles que celui-ci étoit la plus petite de toutes les semences?

Maldonat répond que dans les paroles du Sauveur il faut suppléer le mot *une*, parce que ce terme est assez souvent sous-entendu dans les livres de l'ancien et du nouveau Testament. Ainsi le Sauveur n'a pas dit que le grain de moutarde étoit la plus petite, mais *une* des plus petites de toutes les semences.

Cette explication lève la difficulté. Il seroit à souhaiter que ce savant interprète eût apporté quelque preuve pour en montrer la

solidité. Nous allons suppléer à ce qu'il a omis.

Genèse, c. 8, v. 4. *Sur les montagnes*, selon l'hébreu, pour *sur une des montagnes.*

2e liv. des Rois, c. 1, v. 25. *Sur vos hauteurs*, selon l'hébreu, pour *sur une de vos hauteurs.*

Job, c. 21, v. 52. Il sera conduit *aux sépulcres*, selon l'hébreu, pour *à un des sépulcres.*

Esdras, l. 2, c. 6, v. 2. *Dans les villages*, selon l'hébreu, pour *dans un des villages.*

Psaume 1, v. 5. *Au bord des ruisseaux*, selon l'hébreu, pour *au bord d'un ruisseau.*

Zacharie, c. 9, v. 9. *Sur le petit des ânesses*, selon l'hébreu, pour *sur le petit d'une ânesse.*

En saint Matthieu, c. 22, v. 46. *Nemo poterat ei respondere verbum* · *unum* est sous-entendu; ainsi il faut traduire : Personne ne pouvoit lui répondre *un seul mot.*

C. 24, v. 3. *Ses disciples* lui vinrent dire, pour *un de ses disciples*, comme on le voit par l'endroit parallèle de saint Marc, ch. 13, v. 1.

En saint Marc, c. 15, v. 25. Ils partagèrent *ses habits*, les jetant au sort, pour voir ce que chacun en auroit, ce qui ne doit s'entendre que *d'un de ses habits*, savoir sa tu-

nique sans couture, comme on le voit par saint Jean, c. 19, v. 23 et 24.

En saint Jean, c. 6, v. 45. *Dans les prophètes*, pour *dans un des prophètes*; savoir, Isaïe.

Actes, c. 13, v. 40. *Dans les prophètes*, pour *dans un des prophètes*; savoir, Habacuc.

Mort de saint Jean-Baptiste.

L'auteur du livre impie qui a pour titre *Dieu et les Hommes* s'exprime ainsi :

« Jean-Baptiste se donna pour prophète [1], » il administroit l'ancien baptême juif, et se » faisoit suivre par la populace. L'historien » Josèphe dit expressément que c'étoit un » homme de bien qui exhortoit le peuple à la » vertu ; mais qu'Hérode, craignant une sé- » dition, parce que le peuple s'attroupoit » autour de Jean, le fit enfermer dans la for- » teresse de Machera. Observons, surtout ici, » que Josèphe ne dit point qu'on ait fait en- » suite mourir Jean sous le gouvernement » d'Hérode le tétrarque. Personne ne devoit » être mieux instruit de ce fait que Josèphe, » auteur contemporain, auteur accrédité, » de la race des Asmonéens, et revêtu d'em- » plois publics. »

[1] Ch. 30.

Réponse. Qui ne croiroit qu'un homme qui fait observer a bien observé lui-même ? Cependant il se tromperoit. Voici le texte de Josèphe entier, fidèlement traduit sur l'original.

« Plusieurs Juifs [1] ont cru que Dieu avoit
» permis qu'Hérode perdît cette bataille pour
» le punir d'avoir fait mourir Jean, surnommé
» Baptiste. C'étoit un homme de bien, qui
» portoit les Juifs à la vertu, à la justice les
» uns envers les autres, à la piété envers
» Dieu, et à recevoir le baptême, non pour
» effacer quelques péchés, mais pour con-
» server le corps pur, l'âme s'étant purifiée
» par les actes de justice. Comme une grande
» multitude de peuple s'empressoit de le
» suivre et de l'écouter, Hérode craignit
» qu'il ne profitât du crédit que lui don-
» noit le goût qu'on prenoit à sa doctrine
» pour porter à la révolte des hommes si bien
» disposés à faire tout ce qu'il leur ordonne-
» roit. Il crut donc devoir se défaire de lui
» avant qu'il donnât occasion à quelque nou-
» veauté dangereuse dont il eût lui-même,
» dans la suite, à se repentir de n'avoir pas
» assez tôt prévenu le mal. Sur ces défiances,
» il le fit mettre aux fers et conduire à Ma-
» cheronte, dont je viens de parler, où il le

[1] Andiquités Judaïques, l. 18, c. 7.

» fit mourir. Toute la nation regarda la dé-
» faite de son armée comme un juste juge-
» ment de Dieu qui le punissoit d'avoir fait
» ôter la vie à cet homme de bien. »

On voit par-là de quel poids sont les citations des nouveaux philosophes.

On demandera quel intérêt ont les déistes de décharger Hérode du meurtre de saint Jean ? Quel intérêt ? Celui de contredire nos évangélistes, qui l'en accusent justement. Mais c'est bien dans ce cas qu'on peut dire que la haine les a aveuglés.

L'auteur que nous réfutons ici, fâché de trouver dans Josèphe un témoignage si avantageux au précurseur de Jésus-Christ, tâche de faire douter de son authenticité en mettant au bas de la page ces paroles : *Supposé que ce passage ne soit pas interposé*. Il a emprunté ce doute de deux ou trois critiques outrés. Mais si cet auteur avoit lu la neuvième remarque du P. Gillet sur le dix-huitième livre des Antiquités juives de Josèphe, dont il vient de nous donner une nouvelle traduction, nous croyons qu'il n'auroit pas osé adopter ce soupçon ; car ce savant religieux fait si bien voir l'extrême foiblesse des raisons sur lesquelles on fonde ce doute, qu'il ne paroît pas qu'on puisse sensément s'y arrêter. Nous prions le lecteur de lire cette re-

marque, pour juger par lui-même de la vérité de ce que nous lui disons.

Multiplications miraculeuses des pains.

L'incrédule qui a composé l'Histoire critique de Jésus-Christ[1] représente ainsi ces prodiges :

« Une multitude de peuple ayant suivi » Jésus-Christ dans le désert, resta jusqu'au » soir auprès de lui.

» Alors ses disciples lui conseillèrent de » renvoyer le peuple de ce lieu, afin qu'il » allât chercher des vivres dans les villages » d'alentour ; mais voulant s'amuser de l'em- » barras de ceux qui lui parloient, et qui » pouvoient ignorer les ressources que lui » avoit procurées la quête de ses apôtres, » il n'est pas nécessaire, dit-il, qu'ils aillent » dans les villages ; donnez-leur vous-mêmes » à manger. *Y pensez-vous?* lui dit-on, » *irons-nous donc acheter pour deux cents* » *deniers de pain, afin de leur donner à* » *manger?* Philippe, qui peut-être n'étoit » pas dans la confidence, lui représenta l'im- » possibilité de trouver assez de pain pour » nourrir cette multitude. Alors le Christ » demanda à ses disciples : *Combien avez-*

[1] Ch. 12.

» *vous de pains?* André lui dit : *Il y a ici*
» *un petit garçon qui a cinq pains d'orge et*
» *deux poissons*. Jésus les fit apporter, et
» ordonna que l'on fît ranger la foule par
» pelotons de cent cinquante personnes. Cet
» arrangement fit connoître qu'il y avoit là
» cinq mille hommes, non compris les fem-
» mes et les enfants. Quand tout le monde
» fut placé sur l'herbe, Jésus bénit les pains
» et les poissons, les rompit, les distribua
» aux apôtres, qui en donnèrent au peuple
» tant qu'il voulut; encore recueillit-on des
» débris de ce fameux repas douze grandes
» corbeilles pleines. Les convives, remplis
» d'admiration, disoient : *Celui-ci est vrai-*
» *ment un prophète; c'est le prophète qui*
» *doit venir dans le monde*.

» Si l'on fait attention au récit que nous
» venons de faire, nous verrons que ce mi-
» racle ne présentera rien d'impossible, pour
» peu qu'on veuille l'attribuer à la prudence
» du Fils de Dieu, qui sentit dans cette oc-
» casion qu'il ne pouvoit faire un meilleur
» usage des provisions amassées par ses apô-
» tres que de les distribuer à une multitude
» affamée : par là il se voyoit sûr de gagner sa
» faveur : il peut se faire que la foule ne fût
» pas tout aussi nombreuse qu'on le dit;
» d'un autre côté nos apôtres, en passant
» à l'autre bord, purent avoir jeté quelques

» coups de filets avec assez de succès pour
» fournir du poisson à la troupe assemblée.
» Ce repas dut paroître miraculeux à des
» gens instruits que Jésus n'avoit point de
» fortune et vivoit de charité : en consé-
» quence nous voyons que le peuple voulut
» proclamer roi celui qui l'avoit si bien
» régalé.

» Ce grand miracle deviendra donc très-
» probable en supposant que les apôtres dans
» leur quête avoient reçu une grande quan-
» tité de pains : ils s'amusèrent, comme on
» a dit, à pêcher en traversant le lac; Jésus
» leur donna le mot : quand le soir fut venu,
» les choses furent disposées sans que le
» peuple s'aperçût de rien; il fut nourri des
» provisions amassées par des voies très-na-
» turelles.

» Jésus, quelque temps après, alla dans
» le Décapole; il s'y fit quelque considéra-
» tion par la guérison d'un homme muet et
» sourd en prononçant le mot *Epheta*, puis
» en lui mettant les doigts dans les oreilles et
» de la salive sur la langue. En conséquence
» il paroît que notre missionnaire fit une ré-
» colte d'aumônes assez abondante : il opéra
» de plus un grand nombre de miracles sur
» les malades, les boiteux, les estropiés. Il
» se retira ensuite vers une montagne distante
» de trois journées du lieu où il avoit fait

» tant de miracles ; le peuple en foule le sui-
» vit jusque dans sa retraite, et il paroît que
» ce fut sans manger ; mais pour lors le Christ,
» chargé des provisions ou de l'argent que
» ses miracles lui avoient procuré, se vit de
» nouveau en état de mettre la nappe. Comme
» s'il n'en eût rien su, il demanda à quelqu'un
» de ses apôtres combien ils avoient de pains.
» *Sept*, lui répondirent-ils : alors il com-
» mande à la multitude de s'asseoir sur la
» terre, il prend les pains, les bénit ainsi
» que quelques petits poissons : on les dis-
» tribua à quatre mille hommes sans compter
» les femmes et les enfants, qui tous furent
» rassasiés ; et des restes du repas on emplit
» encore sept corbeilles. Ce prodige paroît
» être un double emploi de celui que nous
» avons rapporté ci-devant ; cependant saint
» Chrysostôme prétend que la différence du
» nombre des corbeilles prouve invincible-
» ment que l'on ne doit pas les confondre.
» Les évangélistes, échauffés de l'idée de
» leur miracle, en oublient un autre qui ne
» méritoit pas moins d'être noté. En effet,
» quel prodige de voir quatre mille hommes,
» sans compter les femmes et les petits en-
» fants, suivre Jésus pendant trois jours sans
» boire ni manger ! ou bien il faudroit croire
» que, préparés à voyager, ces gens s'étoient
» munis de provisions qui tout d'un coup

» vinrent à manquer ; enfin dans un désert,
» d'où sont venues les corbeilles dont on se
» servit pour recueillir les restes du repas ?
» Il est à présumer qu'elles tombèrent du
» ciel : mais, d'un autre côté, pourquoi n'en
» pas faire tomber les pains et les poissons ?
» Par un nouveau miracle, il fallut sans doute
» encore nourrir ce peuple pendant les trois
» jours de marche nécessaires pour son re-
» tour. Cependant dans toute cette affaire,
» il eût été plus court de faire en sorte que
» le peuple n'eût eu ni faim, ni besoin. »

Réponse. Il n'y a qu'une haine aveugle contre le christianisme qui puisse inspirer de confondre deux miracles rapportés séparément par le même historien, rappelés quelques pages plus bas dans le même auteur comme distingués, opérés dans des lieux et des temps divers, revêtus et accompagnés de circonstances différentes ; car telles sont les deux multiplications par lesquelles le Sauveur pourvut deux fois aux besoins du peuple qui l'avoit suivi : le seul texte de l'Evangile en fera la preuve.

v. 13. Jésus, dit saint Matthieu [1], partit dans une barque et se retira dans un lieu écarté et solitaire. Dès que les peuples le surent, ils sortirent de leurs villes et le suivirent par terre.

[1] Ch. 14.

v. 14. En sortant de la barque, il vit un grand monde, il en eut pitié, et il guérit leurs malades.

v. 15. Sur le soir ses disciples l'abordèrent et lui dirent : Ce lieu-ci n'est point habité, et l'heure est déjà passée; congédiez ce peuple, afin qu'ils aillent dans les villages s'acheter de quoi manger.

v. 16. Mais Jésus leur dit : Il n'est pas besoin qu'ils y aillent : donnez-leur vous-même de quoi manger.

v. 17. Ils lui répondirent : Nous n'avons ici que cinq pains et deux poissons.

v. 18. Il leur dit : Apportez-les moi ici.

v. 19. Ensuite ayant commandé que tout ce monde s'assît sur l'herbe, il prit les cinq pains avec les deux poissons, et regardant le ciel il les bénit : puis rompant les pains, il les donna à ses disciples, et ses disciples les distribuèrent au peuple.

v. 20. Tout le monde mangea et fut rassasié, et on remporta douze corbeilles pleines de morceaux qui restèrent.

v. 21. Or le nombre de ceux qui mangèrent montoit à cinq mille personnes, sans y comprendre les femmes et les petits enfants.

Saint Marc, chap. 6, v. 35 et suiv.; saint Luc, chap. 9, v. 12 et suiv.; saint Jean, chap. 6, v. 5 et suiv., parlent aussi de cette

première multiplication des pains; voici la seconde.

v. 32. Jésus, dit saint Matthieu[1], voyant autour de lui plusieurs troupes de gens, ayant rassemblé ses disciples, leur dit : J'ai pitié de ce monde-là, car il y a trois jours qu'ils ne me quittent point : ils n'ont rien à manger, et je ne veux pas les renvoyer qu'ils n'aient mangé, de peur que les forces ne leur manquent en chemin.

v. 33. Les disciples lui dirent : Et d'où aurions-nous dans un désert autant de pains qu'il en faut pour rassasier un si grand nombre de gens ?

v. 34. Jésus leur dit : Combien avez-vous de pains ? sept, répondirent-ils, et quelques petits poissons.

v. 35. Alors il fit asseoir tout le monde à terre.

v. 36. Ensuite prenant les sept pains avec les poissons, et rendant des actions de grâces, il les rompit et les donna à ses disciples, et ses disciples les donnèrent au peuple.

v. 37. Tous mangèrent et furent rassasiés; et des morceaux qui restèrent on en remporta sept corbeilles pleines.

v. 38. Or le nombre de ceux qui mangèrent étoit de quatre mille personnes, sans les enfants et les femmes.

[1] Ch. 15.

v. 39. Ayant congédié ce peuple, il monta dans une barque, et alla dans la contrée de Magedan.

Saint Marc, chap. 8, v. 1 et suiv., parle aussi de cette seconde multiplication.

On lit encore dans saint Matthieu, ce qui suit :

v. 5. Les disciples de Jésus ayant passé à l'autre bord du lac[1], et ayant oublié de prendre du pain,

v. 6. Il leur dit : Soyez attentifs, et donnez-vous de garde du levain des pharisiens et des sadducéens.

v. 7. Alors il leur vint en pensée, et ils dirent en eux-mêmes : nous n'avons point pris de pain.

v. 8. Mais Jésus connoissant leur pensée, leur dit : Gens de peu de foi, pourquoi dites-vous en vous-mêmes que vous n'avez point de pain ?

v. 9. Ne comprenez-vous encore rien, et ne vous souvient-il pas des cinq pains partagés à cinq mille personnes, et combien vous en remportâtes de paniers ?

v. 10. Ni des sept pains partagés à quatre mille personnes, et combien de corbeilles vous en avez remportées ?

v. 11. Pourquoi ne comprenez-vous point

[1] Ch. 16.

que je ne vous parlois pas de pain, quand je vous ai dit : Donnez-vous de garde du levain des pharisiens et des sadducéens?

Peut-on imaginer quelque chose de plus ridicule que la manière dont on veut faire de ces prodiges des événements naturels? A la première multiplication il y avoit cinq mille hommes sans les femmes et les enfants. Réduisons les femmes et les enfants à mille : voilà six mille personnes qui ont besoin de nourriture; ne donnons à chacune qu'une livre de pain, on voit que nous ne cherchons pas à grossir le miracle. Peut-on s'empêcher de rire lorsqu'on entend l'incrédule supposer à Jésus-Christ une provision de pain de six mille livres pour le transport de laquelle il eût fallu des voitures que ce déiste a oublié de fournir! Peut-on s'empêcher de rire lorsqu'on veut qu'une si grande quantité de pain n'ait point été connue des apôtres, n'ait point été vue par six mille personnes qui entouroient Jésus-Christ, de manière qu'elles crurent bonnement que les vivres qu'on leur distribuoit tomboient miraculeusement du ciel? Car ce peuple fut si persuadé que cet événement étoit un prodige, qu'il s'écria que Jésus étoit un prophète, et qu'il voulut le proclamer roi. Apparemment que le poisson que les apôtres prirent dans le lac étoit cuit; car on ne le mange pas cru : si l'incrédule dit qu'on le fit

quire, nous demandons comment cela put se faire sans qu'on s'en aperçût.

Les évangélistes, dit l'incrédule, *échauffés de l'idée de leur miracle, en oublient un autre qui ne mérite pas moins d'être noté. En effet, quel prodige de voir quatre mille hommes, sans compter les femmes et les enfants, suivre Jésus pendant trois jours sans boire ni manger!*

Qui n'admirera ici la bizarrerie de ce déiste? Il s'efforce d'anéantir les vrais miracles si clairement rapportés dans l'Evangile, et il altère l'Evangile pour faire un faux. Jésus ne dit point que ces gens l'eussent suivi pendant trois jours sans boire ni manger; il dit: *Qu'il y a déjà trois jours qu'ils ne le quittent point, et qu'ils n'ont rien pour vivre*, ce qui ne veut pas dire qu'il y a trois jours qu'ils n'ont ni bu ni mangé; mais qu'après avoir demeuré trois jours avec lui, il ne leur reste plus rien des provisions qu'ils avoient apportées: c'est là si évidemment le sens des paroles du Sauveur, que l'incrédule a été forcé de le reconnoître; car il ajoute immédiatement après ce que nous venons de rapporter de lui: *Ou bien il faudroit croire que, préparés à voyager, ces gens s'étoient munis de provisions, qui tout d'un coup vinrent à manquer.*

Enfin, poursuit cet auteur, *dans un désert, d'où sont venues les corbeilles dont on s'est*

servi pour recueillir les restes du repas? Il est à présumer qu'elles tombèrent du ciel; mais d'un autre côté, pourquoi n'en pas faire tomber les pains et les poissons? Par un nouveau miracle, il fallut sans doute encore nourrir ce peuple pendant les trois jours de marche nécessaires pour son retour; cependant dans toute cette affaire, il eût été plus court de faire en sorte que le peuple n'eût ni faim ni besoin.

Nous répondrons qu'il n'est pas nécessaire de faire tomber les corbeilles du ciel. Elles se trouvèrent dans la troupe qui avoit suivi Jésus. Les Juifs portoient communément, lorsqu'ils alloient en campagne, les provisions dont ils avoient besoin; ils se servoient de corbeilles ou de paniers, pour que leurs pains, qui étoient minces et déliés comme nos galettes, ne se rompissent pas. N'est-il pas plus que probable que dans cette multitude de six mille personnes, il y en eut au moins douze qui se fournirent de quelque nourriture, ne fût-ce que pour les enfants qui ne peuvent rester long-temps sans manger?

Il ne fut pas non plus nécessaire de faire tomber les poissons du ciel; ils étoient entre les mains d'un petit garçon au premier miracle, et des apôtres au second; il ne falloit que les multiplier, et c'est ce que fit le Sauveur par sa toute-puissance.

On lit bien dans l'Evangile qu'il y avoit trois jours que ces gens étoient avec Jésus; mais on n'y lit point qu'ils fussent éloignés de trois jours de marche de leurs habitations; il est dit seulement que quelques-uns d'entre eux étoient venus de loin; mais trois ou quatre lieues ne suffisent-elles pas pour vérifier cette expression? et si parmi ces derniers il s'en trouva qui ne pussent pas faire une si petite traite sans aliments, ils eurent de quoi s'en pourvoir dans les restes du repas miraculeux dont ils avoient profité.

L'auteur de la vie critique de Jésus-Christ[1] dit dans la préface, qu'il s'est fait une loi de n'employer que les Evangiles, c'est-à-dire des matériaux approuvés par l'Eglise. Comment, après un pareil engagement, peut-il avancer contre les dénombrements précis des évangélistes répétés deux fois, *qu'il se peut faire que la foule de ceux qui eurent part à ces repas, ne fût pas tout-à-fait aussi nombreuse qu'on le dit*? D'ailleurs que gagneroit l'incrédule à cette diminution? anéantiroit-il les prodiges? non sûrement; car la toute-puissance divine est aussi nécessaire pour rassasier deux mille hommes avec cinq pains et deux poissons que pour en rassasier cinq mille.

[1] P. 27.

Nous ne répondrons rien sur le plan de miracles que l'auteur trace à Jésus-Christ; chacun en sent la témérité.

Une difficulté qui fut proposée par un officier-général dans une compagnie où nous nous trouvâmes, est si semblable à celle que nous venons de résoudre, que nous croyons devoir la placer ici. La manne tombée du ciel pour nourrir les Israélites n'est qu'une fable, dit cet officier; Moyse faisoit venir secrètement des vivres, et faisoit croire à ceux qu'il conduisoit, qui n'étoient que des gens grossiers et ignorants, que ces aliments étoient tombés du ciel, ...

On ne se seroit pas attendu, lui répondîmes-nous, à cette difficulté de la part d'un officier qui, comme vous, a fait plusieurs campagnes dans des armées de quatre-vingts et de cent mille hommes. Vous avez vu, Monsieur, la prodigieuse quantité de voitures qu'il faut pour conduire les vivres nécessaires à une si grande multitude de gens de guerre. Vous avez vu que lorsque ces caissons défiloient, ils occupoient une ou deux lieues de terrain. De bonne foi, est-il possible qu'un pareil convoi arrive, même une seule fois, sans être aperçu? Comment donc seroit-il possible que Moyse ait pu faire venir pendant quarante ans des aliments pour une troupe de deux millions de personnes, sans qu'aucun de ceux qui la com-

posoient l'eût jamais découvert? On supposera les Israélites tant grossiers et tant ignorants que l'on voudra, il n'étoit point besoin d'esprit en pareil cas; il ne falloit que des yeux, et les Israélites en avoient.

Foi comme un grain de Senevé.

Jésus dit à ses disciples [1] : Si vous aviez de la foi comme un grain de senevé, vous diriez à cette montagne : Transporte-toi d'ici là, et elle s'y transporteroit.

Si cela est vrai, disoit un incrédule, il ne s'est encore trouvé personne parmi les chrétiens, sans en excepter les apôtres, qui ait eu de la foi comme un grain de senevé, puisque jusqu'ici personne n'a transporté de montagne par sa foi.

Nous lui répondîmes qu'il se trompoit dans le fait, et que nous avions des exemples du contraire.

Un prêtre idolâtre à qui saint Grégoire, évêque de Néocésarée, expliquoit la doctrine chrétienne [2], témoigna être choqué de ce qu'il lui disoit de l'incarnation du Verbe, jugeant indigne de Dieu de paroître avec un corps

[1] Saint Matthieu, c. 17, v. 19.

[2] Vie de saint Grégoire Thaumat., tom. 3, pag. 150 des œuvres de saint Grégoire de Nysse.

parmi les hommes : *Ce n'est point*, lui dit le saint, *par des paroles ou par des raisonnements humains que nous établissons cette vérité, mais par les merveilles de la puissance de Dieu. Si cela est*, reprit le prêtre idolâtre en lui montrant une pierre d'une grosseur extraordinaire, *ek tôn eumegeton, commandez à cette pierre qui est sous nos yeux de changer de place.* Grégoire le fit, la pierre obéit, et se transporta d'elle-même à l'endroit que le prêtre idolâtre avoit désigné comme si elle eût été animée. A la vue de ce prodige, ce prêtre se convertit, quitta tout pour suivre saint Grégoire et se rendre son disciple.

Ce miracle a tous les caractères de certitude que l'on peut désirer. Il est rapporté dans la vie de ce saint, écrite par saint Grégoire de Nysse, un des plus grands docteurs de l'Eglise, très-versé dans les sciences humaines et dans les saintes lettres.

Il la composa sur ce qu'il avoit appris de sainte Macrine son aïeule, qui étoit originaire de Néocésarée, qui avoit vu les disciples de ce saint évêque, et qui avoit appris d'eux les merveilles qu'il avoit opérées. Saint Grégoire de Nysse n'est pas le seul qui parle de ces prodiges. Saint Basile, son frère, qui avoit aussi été élevé par sainte Macrine, en parle comme lui. *Il a changé*, dit-il, *le cours des fleuves, en leur commandant, au nom tout-puissant de Jésus-*

Christ. Il a séché un étang que deux frères se disputoient; il n'a été en rien inférieur aux autres prophètes dans ses prédictions de l'avenir. Ce seroit une chose infinie de rapporter tous ses miracles, car l'esprit de Dieu agissoit en lui avec une grâce si abondante, et qui éclatoit par tant de signes[1], *de miracles et de prodiges, que les ennemis même de la vérité l'appeloient un second Moyse. Il est encore aujourd'hui l'objet de la plus grande admiration des hommes de cette contrée; sa mémoire est si fraîche, et si fortement imprimée dans les églises qu'elle ne pourra jamais s'effacer.* Ainsi parle saint Basile, qui, comme on le voit, atteste non-seulement les miracles de ce grand saint, mais encore la vive conviction où étoient les églises de ces merveilles. Elle étoit si forte, cette conviction, qu'on donna à notre saint le nom de *Thaumaturge*, ou faiseur de miracles, titre que l'Eglise n'a donné qu'à lui.

Nos plus habiles et plus sévères critiques, Tillemont, Baillet, le P. Alexandre, Fleury, n'ont point douté du miracle du transport de la pierre d'une grandeur extraordinaire; et un des plus savants protestants, je veux dire le docte Bullus, parlant de la révélation du symbole qui fut faite à ce saint, dit qu'elle ne

[1] L. du Saint-Esprit, c. 29.

doit paroître incroyable à personne dans un saint dont toute la vie a été illustrée par les révélations et par les miracles, ainsi que l'attestent tous les écrivains ecclésiastiques qui ont parlé de lui; et qui est-ce d'entre eux qui n'en a pas fait mention? *Neque sane incredibile cuiquam videri debet*[1], *tale quippiam homini accidisse, cujus totam vitam revelationibus et miraculis illustrem fuisse, scriptores ecclesiastici omnes, quotquot ejus meminerunt (et quis ferè non meminit) uno ore testantur.*

Saint Jérôme, dans la vie de saint Hilarion, nous fournit un second exemple de l'exécution de la promesse de Jésus-Christ. Voici ses paroles:

Pendant que saint Hilarion étoit à Epidaure, il y eu un tremblement de terre qui fit sortir les mers de leurs lits, et, comme si Dieu eût menacé les hommes d'un nouveau déluge, ou que toutes choses eussent voulu rentrer dans l'ancien chaos, on vit les vaisseaux portés et arrêtés sur les hauteurs. Les habitants d'Epidaure, voyant les montagnes d'eau poussées sur les rivages, et craignant qu'elles n'engloutissent leur ville, comme cela étoit déjà arrivé, coururent au saint vieillard et le placèrent comme une digue sur le bord de la mer

[1] *Defensio fidei nicænæ*, pag. 249.

Ce saint ayant fait trois croix sur le sable, et étendu ses mains contre la mer, on ne peut exprimer à quelle hauteur la mer s'éleva en s'arrêtant devant lui ; frémissant pendant longtemps, et comme s'indignant de trouver un obstacle, elle retourna ensuite peu à peu sur elle-même. C'est ce qu'Epidaure et toute cette contrée raconte jusqu'à ce jour, et les mères enseignent à leurs enfants de le transmettre à leur postérité. Il est donc vrai que ce qui a été dit aux apôtres : Si vous croyez, vous direz à cette montagne : Passez dans la mer, et elle y passera, peut s'accomplir à la lettre. Car, est-ce un plus grand prodige de faire descendre une montagne dans la mer, que de soutenir suspendues des montagnes d'eau devant ses pieds, et de les faire couler doucement d'un autre côté, comme si elles avoient trouvé des rochers qui les aient fait rebrousser ?

Eâ tempestate, terræ motu totius orbis, qui post Juliani mortem accidit, maria egressa sunt terminos suos, et quasi rursum Deus diluvium minaretur, vel in antiquum chaos redirent omnia, naves ad prærupta de latere montium pependerunt. Quod quum viderent Epidauritani, frementes fluctus et undarum moles, et montes gurgitum littoribus inferri, verentes quod jam evenisse cernebant, ne oppidum funditùs subverteretur, ingressi sunt ad senem et quasi ad prælium

proficiscentes, posuerunt eum in littora. Qui cum tria crucis signa pinxisset in sabulo, manusque contra tenderet, incredibile dictu est in quantam altitudinem intumescens mare ante eum steterit : ac diù fremens, et quasi ad obicem indignans, paulatim in semetipsum relapsum est. Hoc Epidaurus et omnis illa regio usque hodiè prædicat, matresque docent liberos suos ad memoriam in posteros transmittendam. Verè illud quod ad apostolos dictum est : Si credideritis, dicetis huic monti, transi in mare, et fiet, etiam juxtà litteram impleri potest, si tamen quis habuerit apostolorum fidem, et talem qualem illis habendam Dominus imperavit. Quid enim interest, utrùm mons descendat in mare, an immensi undarum montes repentè obriguerint, et ante senis tantùm pedes saxei, ex aliâ parte molliter fluxerint.

Le troisième exemple [1] est rapporté par le pape saint Grégoire. Nonnose étoit prevôt du monastère de Soracte, qui, étant situé au sommet de cette montagne, n'avoit aucune plaine que l'on pût cultiver. Il y en avoit seulement une à un des côtés de la montagne, mais elle étoit couverte par un grand rocher. Le vénérable Nonnose, considérant que ce terrain seroit propre pour un jardin

[1] Dialogues, l. 1, c. 6.

s'il n'étoit pas rempli par ce rocher, reconnut en même temps que cinquante paires de bœufs ne pouvoient le remuer. Désespérant de pouvoir, à force de travail, enlever ce rocher, il recourut au secours de Dieu, et il passa la nuit en prières dans cet endroit. Les frères étant venus le matin en ce lieu, trouvèrent que ce rocher s'étoit retiré fort loin de l'endroit où il étoit, et avoit par sa retraite laissé aux frères un grand espace libre.

Saint Grégoire dit qu'il a appris ce miracle de deux anciens religieux qui vivoient encore, un desquels l'avoit appris d'Anastase, homme de très-sainte vie, qui avoit été voisin et fort étroitement lié avec Nonnose.

Quia vero Nonnosi monasterium in summò montis cacumine situm est, ad quemlibet parvum hortum fratribus excolendum nulla patebat planities : unus autem brevissimus locus in latere montis excreverat, quem ingentis saxi naturaliter egrediens moles occupabat. Quâdam die dùm Nonnosus vir venerabilis cogitaret, quòd saltem ad condimenta olerum nutrienda locus idem aptus potuisset existere, si hunc moles saxi illius non teneret ; occurit animo, quòd eámdem molem quinquaginta boum paria movere non possent. Cùmque de humano labore facta esset desperatio, ad divinum se solatium contulit, seque illic nocturno silentio in ora-

tionem dedit. Cùmque mane facto ad eundem locum fratres venirent, invenerunt molem tantæ magnitudinis ab eodem loco longiùs recessisse, suoque secessu largum fratribus spatium dedisse.

Nous terminerons ces exemples par ce que le savant Jacques Lefèvre rapporte dans son commentaire sur les paroles de Jésus-Christ, qui font le sujet de cet article. J'ai lu, dit-il, dans une histoire des Tartares, ces mots : *Auprès de Baldace une montagne a été divinement transportée, à la priere d'un saint homme, lorsque les Tartares reprochoient aux chrétiens l'inexécution de ces paroles de l'Evangile : Si vous aviez de la foi comme un grain de senevé, vous diriez à cette montagne : Transporte-toi d'ici là, et elle s'y transporteroit.*

Legi in quâdam historiâ Tartarorum in quâ sic habetur : *Juxta Baldacem mons virtute divinâ translatus est oratione cujusdam sancti viri, cùm improperarent Tartari christianis id Evangelii : Si habueritis fidem sicut granum sinapis, dicetis monti huic, transi hinc et transibit.*

Quand les monuments ecclésiastiques ne nous fourniroient point d'exemples de ce miracle, on ne pourroit en conclure qu'il n'a point été opéré. Tout a-t-il été écrit ? Saint Jean nous avertit lui-même qu'il a passé sous

silence plusieurs prodiges du Sauveur. Nous n'avons aucune connoissance des merveilles faites par le plus grand nombre des apôtres dans les lieux où ils sont allés prêcher l'Evangile, qu'ils n'ont certainement pu faire recevoir des nations sans le confirmer par ces signes. Les premiers chrétiens ont opéré plusieurs prodiges, de l'aveu des Juifs et des païens, que ces derniers ont ridiculement attribué à la magie (1). Nous a-t on conservé la mémoire de tous ces prodiges? Il s'en faut bien. Ne nous plaignons-nous pas tous les jours du peu de soin qu'ont eu les écrivains ecclésiastiques de nous les transmettre? Outre qu'on n'a pas tout écrit, on a perdu la plus grande partie des ouvrages des premiers siècles, perte qui nous prive de plusieurs connoissances, qui sûrement seroient d'un grand prix.

Mais accordons pour un moment que depuis Jésus-Christ jusqu'à nous il ne s'est trouvé aucun chrétien qui ait transporté de montagne, en pourra-t-on conclure qu'il ne s'est jamais trouvé parmi eux quelqu'un qui ait eu ce pouvoir, qu'il ne s'est jamais trouvé parmi eux quelqu'un qui ait eu de la foi comme un

(1) Voyez dans l'Histoire de l'établissement du Christianisme le discours qui suit cette Histoire, et les notes 20 et 51, auxquelles on peut ajouter le nombre 6 du livre d'Origène contre Celse.

grain de moutarde ? Non sûrement, et nous le démontrons. Les apôtres et plusieurs saints ont ressuscité des morts : la résurrection d'un mort est certainement un plus grand miracle que le transport d'une montagne. Ils avoient donc assez de foi pour transporter des montagnes, puisqu'ils ressuscitoient des morts. Mais, dira-t-on, s'ils avoient ce pouvoir, pourquoi n'en ont-ils jamais usé ? Pourquoi ? Parce qu'ils ne se sont pas trouvés dans l'occasion de s'en servir pour l'utilité de l'Eglise ; car, comme dit saint Paul, les dons extraornaires ne sont accordés que pour l'utilité [1], *ad utilitatem*, et non pour en faire parade.

Parabole des ouvriers envoyés à la vigne.

« Le royaume des cieux [2] est semblable à
» un père de famille qui sortit dès le grand
» matin, afin de louer des ouvriers pour tra-
» vailler à sa vigne ; et étant convenu avec les
» ouvriers d'un denier pour la journée, il les
» envoya à sa vigne. Il sortit encore sur la
» troisième heure du jour, et en ayant vu
» d'autres qui se tenoient dans la place sans
» rien faire, il leur dit : Allez vous-en aussi
» vous autres à ma vigne, et je vous donnerai

[1] I Cor., c. 12, v. 7.
[2] En saint Matthieu, c. 20.

» ce qui sera raisonnable, et ils s'y en allè-
» rent. Il sortit encore sur la sixième et sur
» la neuvième heure du jour, et fit la même
» chose. Enfin, étant sorti sur la onzième
» heure, il en trouva d'autres qui étoient là
» sans rien faire, auxquels il dit : Pourquoi
» demeurez-vous là tout le long du jour sans
» travailler ? Parce, lui dirent-ils, que per-
» sonne ne nous a loués ; et il leur dit : Allez
» vous-en aussi vous autres à ma vigne. Le
» soir étant venu, le maître de la vigne dit
» à celui qui avoit le soin de ses affaires :
» Appelez les ouvriers et payez-les, en com-
» mençant depuis les derniers jusqu'aux pre-
» miers. Ceux donc qui n'étoient venus à la
» vigne que vers la onzième heure s'étant
» approchés, reçurent chacun un denier.
» Ceux qui avoient été loués les premiers ve-
» nant à leur tour, crurent qu'on leur don-
» neroit davantage ; mais ils ne reçurent non
» plus qu'un denier chacun, et en le rece-
» vant ils murmuroient contre le père de fa-
» mille, en disant : Ces derniers n'ont tra-
» vaillé qu'une heure, et vous les rendez
» égaux à nous, qui avons porté le poids du
» jour et de la chaleur. Mais pour réponse il
» dit à l'un d'eux : Mon ami, je ne vous fais
» point de tort ; n'êtes-vous point convenu
» avec moi d'un denier pour votre journée ?
» Prenez ce qui vous appartient et vous en

» allez ; pour moi je veux donner à ce dernier
» autant qu'à vous. Ne m'est-il donc pas per-
» mis de faire ce que je veux, et votre œil
» est-il mauvais parce que je suis bon ? Ainsi
» les derniers seront les premiers, et les pre-
» miers seront les derniers. »

Dans cette parabole, tous les ouvriers sont rendus égaux, quoiqu'ils soient venus à différens temps travailler dans la vigne. Il semble donc qu'on auroit dû la terminer par cette sentence : Ainsi les derniers sont égaux aux premiers, ou les derniers seront comme les premiers ; et l'on nous dit au contraire que les derniers seront les premiers, et les premiers seront les derniers ; ce qui, conservant l'inégalité entre eux, change seulement leurs rangs.

Quelques interprètes expliquent cette parabole de l'Eglise, dans laquelle les gentils, désignés par les derniers, entrent avec empressement, tandis que les Juifs, appelés les premiers, refusent opiniâtrément d'y entrer. On indique dans cette explication ceux que l'on croit être les premiers et les derniers ; mais on s'en tient là, et l'on ne montre point comment il peut y avoir des rangs différents entre ceux que la parabole nous présente comme égaux.

D'autres commentateurs, entendant cette parabole de l'Eglise comme les premiers,

diffèrent dans l'application qu'ils en font. Ils disent que les gentils et les Juifs convertis tiendront le même rang dans l'Eglise, que les uns ne seront pas plus privilégiés que les autres, qu'ils auront tous également part à ses mystères et à ses promesses.

Ces auteurs ont atteint le but de la parabole en l'expliquant de l'égalité qui doit régner entre les Juifs et les gentils dans l'Eglise chrétienne; mais ces commentateurs ne s'appliquent pas plus que les premiers à faire voir l'accord de cette parabole avec sa conclusion, ce qui fait cependant toute la difficulté de ce texte; car les Juifs et les gentils étant égaux dans l'Eglise, pourquoi parle-t-on de premiers et de derniers dans la sentence qui termine cette similitude?

Nous essaierons de concilier cette contrariété apparente après avoir donné quelque idée du style de notre version Vulgate, parce que cette connoissance est nécessaire pour sentir la vérité de notre solution.

Le cardinal Tollet, dans un sommaire qui est à la tête de son commentaire sur l'évangile de saint Jean, dit que cet apôtre parle moins grec que les autres évangélistes, qu'il est rempli d'hébraïsmes, ou façons de parler propres à la langue hébraïque, et que pour l'entendre il faut savoir l'hébreu aussi bien que le grec. *Minùs quàm cæteri evangelistæ*

grece locutus est, hebraïcis phrasibus abundat : unde fit ut hebraïci sermonis peritia non minùs quàm græci ad sensum sententiarum assequendum sit necessaria.

Hentenius, dans la préface qu'il a mise au-devant de sa version des commentaires d'Euthymius sur les Evangiles, étend à tous les écrivains du nouveau Testament la remarque que Tollet avoit faite sur saint Jean. Il dit qu'il faut faire attention que les apôtres et les évangélistes, étant nés Hébreux, ont suivi dans leurs écrits le génie de la langue hébraïque, qui met souvent un temps pour un autre, et qui a plusieurs autres choses qui lui sont propres. Il ajoute que ce n'est pas seulement saint Matthieu, dont l'évangile est écrit en hébreu, qui a imité le style de ses compatriotes, mais aussi les autres évangélistes, quoiqu'ils aient écrit en grec. *Animadvertendum est evangelistas et apostolos cùm genere Hebræi essent hâc in re sicut in aliis multis, hebraïcum secutos idioma quo illi frequentissimè pro præsenti, quod proprium non habent, aut pro futuro efferunt præteritum : utque in universum dicam tempus unum pro alio sæpe numerò collocant : quod etiam evangelistæ non rarò fecerunt, nec solus Matthæus qui patriâ scripsit linguâ, hoc est hebræâ, sed et cæteri qui græcè scripserunt.*

L'auteur de la Vulgate, pour représenter ses originaux autant qu'il étoit possible, a retenu dans la version de l'ancien Testament un grand nombre d'hébraïsmes ; et dans celle du nouveau, qui a été écrit presque tout en grec, il a conservé avec les hébraïsmes plusieurs hellénismes ou façons de parler propres à la langue grecque. Tantôt c'est une construction de phrase grecque ou hébraïque ; d'autres fois ce sont des termes employés dans des sens bien différents de ceux qu'ils ont chez les écrivains latins. La particule *et*, par exemple, a dans notre Vulgate au moins vingt significations de plus qu'elle n'en a dans ces auteurs. Ainsi il faut souvent aller chercher l'ordre du discours dans le tour de phrase grecque ou hébraïque, et le sens d'une expression dans le terme original qui y répond.

Venons à présent à la difficulté que nous entreprenons de résoudre. Cette phrase : *Ainsi les derniers seront les premiers, et les premiers seront les derniers*, est un hébraïsme. On y sous-entend l'adverbe *comme* ; ce qui n'est pas rare dans la langue sainte. Il faut donc lire ou entendre cette conclusion en ce sens : *Ainsi les derniers seront* comme *les premiers, et les premiers seront* comme *les derniers*. Les Juifs, qui dès leur origine ont adore le vrai Dieu, n'auront dans l'Eglise de

Jésus-Christ aucun avantage sur les Gentils, qui l'ont oublié pendant tant de siècles. Plus de distinction ; le mur de séparation est abattu : il n'y a plus en Jésus-Christ ni Juifs ni Gentils.

Par cette explication, tout s'accorde, tout est lié dans la similitude. Le corps de la parabole conduit à la conclusion : la conclusion naît du corps de la parabole ; elle en est une suite nécessaire.

Il faut faire voir à présent par plusieurs exemples pris de l'ancien et du nouveau Testament que la particule *comme* est souvent sous-entendue dans la langue hébraïque.

Genèse, chap. 49. *Catulus leonis Juda, Issachar asinus fortis; Nephthali cervus emissus ; Benjamin lupus rapax*. Juda est *comme* un jeune lion ; Issachar est *comme* un âne vigoureux ; Nephthali est *comme* un cerf échappé ; Benjamin est *comme* un loup ravissant.

Exode, chap. 19, v. 4. *Vos ipsi vidistis quæ fecerim Ægyptiis; quomodò portaverim vos super alas aquilarum*. Vous avez vu ce que j'ai fait aux Egyptiens ; vous savez de quelle manière je vous ai portés *comme* sur les ailes des aigles.

Psaume 11, v. 7. *Eloquia Domini, eloquia casta ; argentum igne examinatum*. Les pa-

roles du Seigneur sont des paroles chastes et pures; c'est *comme* un argent éprouvé au feu.

Ps. 119, v. 3 et 4. *Quid detur tibi aut quid apponatur tibi ad linguam dolosam? Sagittæ potentis acutæ, cum carbonibus desolatoriis.* Que recevrez-vous, et quel fruit vous reviendra-t-il de votre langue trompeuse? elle est *comme* des flèches très-pointues poussées par une main puissante avec des charbons dévorants.

Proverbes, chap. 13, v. 12. *Lignum vitæ, desiderium veniens :* Le désir accompli est *comme* l'arbre de vie.

Prov., chap. 14, v. 24. *Corona sapientium, divitiæ eorum :* Les richesses des sages leur sont *comme* une couronne.

Prov., chap. 16, v. 24. *Favus mellis, composita verba :* Le discours composé est *comme* un rayon de miel. L'hébreu porte : Des paroles douces sont un rayon de miel, c'est-à-dire *comme* un rayon de miel.

Prov., chap. 18, v. 11. *Substantia divitis, urbs roboris ejus :* Les richesses du riche sont *comme* sa forteresse.

Prov., chap. 19, v. 13. *Tecta jugiter perstillantia, litigiosa mulier :* La femme querelleuse est *comme* un toit d'où l'eau dégoutte toujours.

Prov., chap. 25, v. 14. *Nubes et ventus et pluviæ non sequentes, vir gloriosus et pro-*

missa non complens : Celui qui se vante et qui ne tient point ses promesses est *comme* le vent et les nuées qui ne sont point suivis de la pluie.

Nahum, chap. 3, v. 13. *Ecce populus tuus mulieres :* Tous vos citoyens sont *comme* des femmes.

Jean, chap. 5, v. 17. *Pater meus usque modò operatur, et ego operor : Comme* mon père jusqu'à présent ne cesse d'agir, j'agis aussi.

Jean, chap. 14, v. 1. *Creditis in Deum, et in me credite : Comme* vous croyez en Dieu, croyez aussi en moi.

Jacq., chap. 5, v. 5. *Epulati estis super terram, et in luxuriis enustristis corda vestra in die occisionis :* Vous avez vécu sur la terre dans la bonne chère et dans le luxe; vous vous êtes engraissés *comme* des victimes préparées pour le jour du sacrifice.

Cet hébraïsme est si familier à saint Paul, que dans les canons donnés par Cornélius à Lapide pour l'intelligence des épîtres de cet apôtre celui-ci est le vingt-deuxième. *Per hebraïsmum sæpè omittit notas similitudinis.* Par une façon de parler propre à la langue hébraïque, il omet souvent les adverbes de comparaison.

Il n'étoit pas tellement propre aux Hébreux de sous-entendre les marques de comparaison,

qu'on ne trouve le même usage chez les Grecs et les Romains. Eustache, dans son commentaire sur Homère, observe que ce poète les omet souvent. On voit la même chose dans Horace.

Quæ si cum sociis stultus cupidusque bibisset,
Sub dominâ meretrice fuisset turpis et excors
Vixisset canis immundus vel amica luto sus.

Si Ulysse eût été aussi insensé et aussi esclave de ses passions que ses compagnons, et qu'il eût bu dans la coupe de Circé, on l'eût vu, *comme* ces bêtes qui n'aiment que la fange et l'ordure, traîner une vie honteuse sous l'empire d'une infâme prostituée.

M. Dumarsais, dans son Traité des Tropes, fait l'observation suivante :

Il y a une sorte de comparaison ou quelque rapport équivalent entre le mot auquel on donne un sens métaphorique et l'objet à quoi on veut l'appliquer; par exemple quand on dit d'un homme en colère *c'est un lion*, *lion* est pris alors dans un sens métaphorique; on compare l'homme en colère au lion.

On voit par ces paroles que même dans notre langue, dont la clarté fait le partage, on sous-entend souvent la marque de comparaison; car nous avons un grand nombre de façons de parler semblables à celles que M. Dumarsais indique.

On connoîtra que la particule de comparaison est sous-entendue lorsque le discours ne présente qu'un sens faux ou absurde si l'on ne l'ajoute pas, et qu'en l'ajoutant il en offre un vrai et raisonnable. On lit que Juda est un jeune lion, qu'Issachar est un âne vigoureux : ces propositions prises précisément en elles-mêmes sont révoltantes : qu'on y place l'adverbe *comme* et qu'on les entende ainsi ; Juda est *comme* un jeune lion, Issachar est *comme* un âne vigoureux, elles forment des images vives et frappantes, l'une du courage de Juda, l'autre de la force d'Issachar.

Appliquez cette règle au texte que nous examinons : si l'on ne place pas l'adverbe *comme* dans la sentence de la parabole, le Sauveur se contredit ; car après avoir établi une parfaite égalité entre les ouvriers, il y met de l'inégalité, puisqu'il y met des premiers et des derniers. Si au contraire on insère cet adverbe, rien de si lié que la parabole et la conclusion qu'on en tire ; rien de si juste que cette similitude, par le but que Jésus-Christ se propose, qui est de faire connoître que les Gentils, appelés les derniers à la connoissance du vrai Dieu, seront dans son Eglise au même rang que les Juifs qui l'ont toujours adoré.

Prédiction de la résurrection de Jésus-Christ.

Un incrédule tâche (1) de répandre des doutes sur la prédiction que Jésus-Christ a faite plusieurs fois de sa résurrection. On va voir sur quoi il appuie ses soupçons.

« Quoique Jésus, suivant quelques évan-
» gélistes, eût annoncé de la façon la plus
» positive qu'il devoit ressusciter (saint Mat-
» thieu, chap. 26, v. 32; saint Marc, chap. 14,
» v. 28), saint Jean ne fait aucune mention
» de cette prédiction, ou du moins il déclare
» formellement que les disciples de Jésus *ne*
» *savoient pas qu'il devoit réssusciter d'entre*
» *les morts* (saint Jean, chap. 20, v. 9.) : ce
» qui démontre en eux une ignorance totale
» de ce grand événement, qu'on dit pourtant
» annoncé par leur maître, ce qui pourroit
» faire soupçonner que ces prédictions du
» Christ ont été pieusement inventées après
» coup, et insérées, paa la suite des temps,
» dans le texte de saint Matthieu, de saint
» Marc et de saint Luc. Cependant rien de
» plus positif que la façon dont saint Matthieu
» parle de cette prédiction : il la suppose si
» connue du public, qu'il assure que les prê-
» tres et les pharisiens allèrent trouver Pi-

(1) Vie critique de Jésus-Christ, page 235.

» late, et lui dirent : *Nous nous souvenons*
» *que cet imposteur a dit, lorsqu'il étoit en-*
» *core en vie, qu'après trois jours il ressus-*
» *citeroit*. Saint Matthieu, chap. 27, v. 63.
» Cependant on ne trouve dans aucun des
» évangélistes un passage où cette résurrection
» soit prédite d'une façon si publique et si dé-
» cidée. Saint Matthieu lui-même ne rap-
» porte que la réponse de Jésus à ceux qui
» lui demandoient un signe : elle consiste
» à les renvoyer à Jonas, qui fut trois jours
» et trois nuits dans le ventre de la baleine,
» de même le fils de l'homme sera trois jours
» et trois nuits dans le sein de la terre. Saint
» Matthieu, chap. 12, v. 40. Or, Jésus étant
» mort le vendredi à neuf heures ou à midi,
» et ressuscité le surlendemain de grand ma-
» tin, ne fut pas trois jours et trois nuits
» dans le sein de la terre. D'ailleurs la ma-
» nière dont Jésus s'énonce dans cette préten-
» due prédiction rapportée par saint Matthieu
» n'est point assez claire pour que les prêtres
» et les pharisiens pussent conclure de ce
» propos obscur que Jésus dût mourir et
» ressusciter, et pour en être si alarmés, à
» moins que l'on ne prétende que, dans
» cette occasion, ces ennemis du Christ re-
» çurent, par une révélation particulière,
» le sens de cette prédiction mystérieuse. »

Réponse. Saint Jean ne dit pas que les

apôtres ne savoient point que Jésus-Christ ressusciteroit ; *mais qu'ils ne savoient pas encore, ce qui est dans l'Ecriture, qu'il falloit qu'il ressuscitât d'entre les morts* ; c'est-à-dire qu'ils ne comprenoient pas encore le sens des passages de l'ancien Testament où la résurrection de Jésus-Christ est prédite, ce qui est très-différent de ce que l'auteur de l'Histoire critique lui fait dire, ainsi qu'on s'en convaincra par la suite.

Comment en effet les apôtres auroient-ils pu ignorer une prédiction que le Sauveur leur avoit si souvent répétée ? Jésus, dit saint Matthieu[1], commença à découvrir à ses disciples qu'il falloit qu'il allât à Jérusalem ; qu'il y souffrît beaucoup de la part des sénateurs, des scribes et des princes des prêtres ; qu'il y fût mis à mort, *et qu'il ressuscitât le troisième jour*. Au chapitre suivant[2], Jésus-Christ, descendant de la montagne où il s'étoit transfiguré, recommande à Pierre, Jacques et Jean, qui avoient été témoins de ce miracle, de ne parler à personne de ce qu'ils ont vu jusqu'à ce que le fils de l'homme *soit ressuscité des morts* ; et quelques versets plus bas, parlant à tous ses disciples, il leur dit : Le fils de l'homme doit être livré entre les mains des hommes, et ils le feront mourir,

[1] Chap. 16, v. 21. — [2] Verset 9.

et il ressuscitera le troisième jour[1]. Allant à Jérusalem, où il devoit bientôt consommer son sacrifice, Jésus prit à part ses douze disciples, et leur dit : Nous allons à Jérusalem, et le fils de l'homme sera livré aux prince des prêtres et aux scribes, qui le condamneront à mort.... *et il ressuscitera le troisième jour.* Il leur repète encore cette prédiction dans le dernier repas qu'il prit avec eux, en leur disant : Après *que je serai ressuscité*, j'irai devant vous en Galilée[2]. Enfin, la prédiction qu'il avoit faite de sa résurrection étoit si publique, que les princes des prêtres et les pharisiens vinrent, après que Jésus fut mis dans le tombeau, trouver Pilate, et lui dirent : Seigneur, nous nous sommes souvenus que cet imposteur a dit[3], lorsqu'il étoit encore en vie : *Je ressusciterai trois jours après ma mort.* Commandez donc que le sépulcre soit gardé jusqu'au troisième jour, de peur que ses disciples ne viennent dérober son corps, et ne disent au peuple : Il est ressuscité d'entre les morts, et ainsi la derni re erreur seroit pire que la première.

On trouve la même prédiction dans saint Marc, chap. 8, v. 31 ; chap. 9, v. 8, 9, 30;

[1] Ch. 20, v. 18. — [2] Ch. 26, v. 32. — [3] Ch. 27; v. 63, 64.

chap. 10, v. 33; chap. 14, v. 28; dans saint Luc, chap. 9, v. 22; chap. 13, v. 33; chap. 24, v. 7, 26, 46; dans saint Jean, chap. 2, v. 19, 20, 21, 22.

Insinuer, comme l'auteur de l'histoire critique le fait, que ce grand nombre de témoignages, qui se trouvent dans tous les exemplaires des quatre Evangiles, sont autant d'interpolations, c'est avouer tacitement qu'on ne peut rien répondre de raisonnable pour en éluder le peuple.

Mais si les apôtres n'ont pu ignorer une prédiction réitérée tant de fois, comment ont-ils pu être si difficiles à se laisser persuader de son accomplissement? Pourquoi ne pouvoient-ils croire ceux qui les assuroient qu'ils avoient vu Jésus-Christ ressuscité?

Nous répondons que c'est parce que les apôtres avoient pris les paroles de leur maître dans un sens figuré et métaphorique; ils croyoient qu'il leur avoit parlé de quelque résurrection impropre; par exemple, de quelque changement accidentel qui arriveroit à son corps pendant qu'il vivroit, changement qui, le dépouillant de l'état d'abjection dans lequel il paroissoit, lui donneroit une majesté et un éclat à peu près semblables à la gloire dont il fut revêtu à sa transfiguration.

Mais encore, pourquoi les apôtres ne pre-

noient-ils les paroles de Jésus-Christ dans leur sens propre et naturel? Saint Jean nous en donne la raison dans le passage qui a été rapporté plus haut, et qui a été si mal rendu par l'auteur de l'histoire critique : les apôtres ne savoient pas encore ce qui est dans l'Ecriture, qu'il falloit *qu'il ressuscitât d'entre les morts*. Ils ne comprenoient pas que c'étoit du Messie que David avoit dit *que Dieu ne le laisseroit pas dans le tombeau, et qu'il ne permettroit point que son saint fût sujet à la corruption*. L'ignorance du sens de ce texte, de même que de plusieurs autres où la résurrection corporelle du Messie est si bien marquée, fut toujours la cause de leur erreur sur le sens de la prédiction de Jésus-Christ. Aussi lorsque ce divin Sauveur apparut après sa résurrection à deux de ses disciples qui alloient à Emmaüs, et qui commençoient à perdre l'espérance qu'ils avoient conçue de lui, il leur dit : O insensés! dont le cœur est tardif à croire tout ce que les prophètes ont dit [1], ne falloit-il pas que le Christ souffrît toutes ces choses, et qu'il entrât dans sa gloire? En commençant par Moyse et ensuite par tous les prophètes, il leur expliquoit dans toutes les Ecritures ce qui y avoit été dit de lui. S'étant ensuite

[1] C. 24, v. 25, 26, 27.

montré à ses onze apôtres, il leur dit de même : Ce que vous voyez est l'accomplissement de ce que je vous avois dit[1] lorsque j'étois encore avec vous, qu'il étoit nécessaire que tout ce qui a été écrit de moi dans la loi de Moyse, dans les prophètes et dans les psaumes, fût accompli. En même temps il leur ouvrit l'esprit, afin qu'ils entendissent les Ecritures, et il leur dit : C'est ainsi qu'il est écrit, et c'est ainsi qu'il falloit que le Christ souffrît, et qu'il ressuscitât d'entre les morts le troisième jour.

Mais, dira-t-on, l'adversaire que vous combattez paroît convenir que Jésus-Christ avoit annoncé sa résurrection à ses apôtres; il insiste seulement sur ce qu'il ne l'avoit pas déclaré publiquement d'une manière assez claire pour que les princes des prêtres en fussent aussi instruits que saint Matthieu nous les représente. Nous répondons que cette difficulté n'est pas fondée. Le Sauveur avoit dit aux pharisiens, qui lui demandoient un miracle, qu'il leur donneroit celui de Jonas; que comme ce prophète, après avoir demeuré trois jours et trois nuits dans le ventre de la baleine, en étoit sorti vivant, de même lui, après avoir resté trois jours et trois nuits dans le sein de la terre, il en sortiroit plein de vie.

[1] Ch. 24, v. 44, 45, 46.

Voilà une déclaration publique : elle est claire; car que peuvent signifier ces mots, *rester trois jours et trois nuits dans le sein de la terre*, sinon être enterré ? Qu'est-ce que c'est que *sortir plein de vie du sein de la terre*, où l'on a demeuré trois jours et trois nuits, sinon *ressusciter après trois jours de mort ?*

Les princes des prêtres ont encore eu un autre moyen de savoir ce que Jésus-Christ avoit dit de sa résurrection à ses apôtres; ils ont pu en être instruits par le traître Judas. Je veux que ce scélérat n'ait pas mieux compris le sens des paroles de son maître que ses confrères; les princes des prêtres, à qui il les aura rendues, plus éclairés et plus pénétrants que les apôtres, en auront découvert la signification, et auront cru devoir se précautionner contre l'enlèvement du corps de Jésus.

L'objection prise de ce que Jésus-Christ n'est pas resté trois jours entiers dans le tombeau, que l'incrédule touche ici en passant, a été résolue à l'article : *Jésus ressuscitera après trois jours.*

Jésus envoie prendre un ânon à Bethphagé.

On s'empara par l'ordre de Jésus d'une ânesse et de son petit, dit l'auteur de l'His-

toire critique de Jésus-Christ. Cet écrivain copie ici un autre déiste, qui dit que Jésus-Christ enleva en cette occasion le bien d'autrui, et donna l'exemple à ses disciples de le ravir.

Réponse. Jésus étoit tout près de Béthanie. Il n'avoit qu'à envoyer à la maison de Lazare chercher un âne. Ces animaux, qui étoient la monture ordinaire du pays, n'y manquoient sûrement pas. Lazare et ses sœurs, qui n'épargnoient aucune dépense pour faire honneur au Sauveur, lui en eussent non-seulement prêté un, mais le lui eussent donné avec joie s'il l'eût voulu. Or celui qui pourra se procurer ce dont il a besoin sans blesser aucune loi ne choisira pas de l'acquérir par un crime, ce qui est encore bien plus certain si cet homme se donne pour envoyé de Dieu, pour fils de Dieu. Il n'est donc point croyable que Jésus, en se faisant amener un âne de Bethphagé, ait commis un vol, ainsi que les incrédules l'en accusent.

Mais pourquoi recourir à des vraisemblances et à des probabilités pour justifier notre divin maître, lorsque nous avons l'évidence même pour nous?

Pendant que les deux disciples détachoient l'ânon pour l'amener à Jésus, les maîtres de cette bête leur dirent : Pourquoi la détachez-vous ? Les disciples leur répondirent : C'est

que le Seigneur en a affaire, *et ils leur laissèrent emmener l'ânon.* Les incrédules ont une morale particulière. Depuis quand qualifie-t-on de rapine l'usage que l'on fait d'une chose avec le consentement du maître ?

Jésus étoit communément appelé *seigneur* et *maître* par ses disciples, par ses amis et par ceux qui le regardoient comme un envoyé de Dieu, comme fils de Dieu. Lorsqu'il apparut à ses disciples sur le bord de la mer de Tibériade, saint Jean, l'ayant reconnu, dit à saint Pierre : *C'est le Seigneur.* Marthe dit à Jésus : *Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frère ne seroit pas mort.* La même, parlant à sa sœur, lui dit : *Le maître est venu, et il vous demande.* Jésus ayant envoyé deux de ses disciples demander une chambre où ils fissent les préparatifs de la Pâque, leur dit : *Allez dans la ville, à un tel, et dites-lui : Le maître vous envoie dire : Mon temps est proche ; je fais la Pâque chez vous.*

Jésus étoit respecté et connu sous ces deux noms à Bethphagé ; c'est pourquoi, lorsque les deux disciples détachèrent l'ânon et dirent au maître de cette bête que le Seigneur en avoit affaire, ils la laissèrent emmener sans résistance.

Parabole du festin des noces.

Le royaume du ciel est semblable à un roi qui, mariant son fils [1], envoya ses serviteurs pour appeler aux noces ceux qui étoient invités; mais ils n'y voulurent pas venir. Il leur envoya de nouveau d'autres serviteurs pour leur dire : J'ai fait apprêter mon dîner, l'on a tué les veaux et ce que j'avois fait engraisser; tout est prêt, venez aux noces; mais ne s'en mettant point en peine, ils s'en allèrent, un dans sa terre, un autre à son commerce. Les autres se saisirent de ses serviteurs, et, après les avoir traités injurieusement, ils les tuèrent. Le roi, en ayant appris la nouvelle, s'en mit en grande colère; et envoyant ses armées, il extermina ces homicides et brûla leur ville. Alors il dit à ses serviteurs : Le festin des noces est prêt, mais ceux qui y étoient invités n'ont pas été dignes d'en être; allez vous-en donc dans les carrefours, et conviez aux noces tous ceux que vous rencontrerez. Ses serviteurs, étant allés dans les grands chemins, assemblèrent tous ceux qu'ils trouvèrent, bons et mauvais, et toutes les places du festin furent remplies. Alors le roi entra dans la salle pour considé-

[1] Saint Matthieu, c. 22.

rer ceux qui étoient à table; et voyant un homme qui n'avoit pas de robe nuptiale, mon ami, lui dit-il, comment êtes-vous entré ici, n'ayant pas de robe nuptiale? Mais il ne put rien répondre. Le roi donc dit à ses serviteurs : Qu'on lui lie les pieds et les mains, et qu'on le jette dehors dans les ténèbres; là il y aura des pleurs et des grincements de dents, car il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.

On lit la même parabole dans saint Luc, chap. 14.

Un homme fit un grand souper, et y convia plusieurs personnes. A l'heure du souper, il envoya son serviteur pour dire à ceux qui étoient conviés qu'ils vinssent, parce que tout étoit prêt; mais tous généralement s'excusèrent. Le premier lui dit : J'ai acheté cinq paires de bœufs, et je m'en vais en faire l'épreuve; je vous prie de m'excuser. L'autre lui dit : Je me suis marié, c'est ce qui m'empêche d'aller chez vous. Le serviteur, s'en étant retourné, rapporta toutes ces choses à son maître. Alors le père de famille, se fâchant, dit à son serviteur : Allez promptement dans les places et dans les rues de la ville, et faites venir ici les pauvres, les estropiés, les aveugles et les boiteux. Le serviteur étant de retour lui dit : Seigneur, j'ai fait tout ce que vous m'avez commandé, mais il

y a encore de la place. Alors le maître dit au serviteur : Allez dans les chemins et le long des haies, et pressez ceux que vous trouverez d'entrer, afin que ma maison soit remplie ; car je vous déclare qu'aucun de ces hommes qui ont été conviés n'aura part à mon souper.

La conclusion qui se lit dans saint Matthieu n'ayant point de liaison avec le corps de la parabole, y paroissant même opposée, on a proposé divers moyens de les concilier.

Origène a cru que la plupart de ceux qui avoient été appelés au festin par la seconde invitation avoient refusé d'y venir, et qu'il n'y en avoit qu'un petit nombre qui s'y fût rendu. Voici ses paroles : Pour nous faire connoître que plusieurs ont été appelés, et que tous ceux qui ont été appelés ne sont pas venus au festin, mais seulement peu d'entre eux, il ajoute : Car il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. *Ut multos vocatos esse, non omnes autem, sed paucos ex ipsis venisse doceat, toti demùm parabolæ id subjungitur : Multi enim sunt vocati, pauci verò elec i.*

Mais on ne lit pas dans saint Matthieu qu'aucun de ceux auxquels cette seconde invitation fut faite l'ait méprisée ; et on lit dans saint Luc que, la salle du festin n'étant pas remplie par ceux que le serviteur avoit trouvés d'abord, il retourna une seconde fois, et

contraignit tous ceux qu'il rencontra de venir au festin. D'ailleurs il paroît qu'on oppose ici la conduite de ceux qui furent invités la seconde fois à celle de ceux qui l'avoient été la première. Il faut donc, pour soutenir cette opposition, que comme aucun de ceux qui avoient été d'abord invités n'étoit venu au festin, aucun de ceux qui avoient été invités ensuite n'ait refusé de s'y rendre.

Saint Jean-Chrysotôme ne parle point de ce passage en expliquant le chapitre 22 de saint Matthieu; il n'en parle que sur le 20e, où, après avoir expliqué la parabole de la vigne, il ajoute : *Et erunt novissimi primi, et primi novissimi, et multi enim sunt vocati, pauci verò electi :* Ne soyez pas surpris, continue-t-il, en entendant ces dernières paroles, car le Sauveur ne dit pas cela comme quelque chose qui suit de la parabole, mais comme une sentence isolée, dont le sens est que, de même qu'il est arrivé que les premiers sont devenus les derniers, de même il arrivera qu'il y aura beaucoup d'appelés, mais peu d'élus : *ne mireris : non enim hoc quasi ex parabolâ colligens dicit, sed hoc significat sicut hoc contigit, sic et illud continget.*

On ne peut recevoir cette explication, parce que la conjonction causative *car* marque une liaison entre la sentence et la parabole qui la précède.

Saint Jérôme, dans son commentaire sur saint Matthieu, ne touche point à la difficulté qui nous arrête; il se contente de dire que par ces paroles, *car il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus*, le Sauveur renferme toutes les paraboles du travail dans la vigne, de la construction d'une maison et du festin nuptial dans cette courte sentence, à savoir que ce ne sont pas les commencements, mais la fin que Dieu demande de nous : *Multi enim sunt vocati, pauci verò electi : omnes parabolas brevi sententiâ comprehendi quòd et in opere vineæ et in ædificatione domûs et in convivio nuptiali non initia sed finis quæratur.*

Quelques modernes tâchent de concilier cette sentence avec la parabole qui la précède, en disant que les premiers conviés furent en plus grand nombre que les seconds; et que par cette raison, et parce qu'il y faut joindre celui qui fut jeté hors de la salle du festin, on a pu dire d'eux qu'il y avoit beaucoup d'appelés : et de ceux qui étoient venus au festin et qui y étoient restés, qu'il y avoit peu d'élus.

On suppose faussement que le nombre des premiers conviés ait été plus grand que celui des seconds; car on lit dans la parabole que la salle du festin fut entièrement remplie par ceux qui avoient été invités la seconde fois; d'où il suit qu'ils égaloient en nombre ceux

qui avoient été invités la première. Cela étant ainsi, on voit assez que l'addition d'une personne au nombre qui est égal à un autre ne peut pas lui donner assez de supériorité pour qu'on puisse dire de ce nombre (en comparaison de celui qui lui étoit égal) qu'il renferme beaucoup de personnes, tandis que l'autre n'en renferme que peu.

Toutes ces solutions paroissent insuffisantes; c'est pourquoi nous allons présenter un autre dénouement de cette difficulté.

Tous les interprètes conviennent que Jésus-Christ, en cette parabole, veut représenter ce qui arrivera dans la formation de son Eglise. Les premiers conviés sont les Juifs, qui ont refusé d'y entrer; les seconds conviés sont les Gentils, qui, ayant reçu l'Evangile, entreront dans l'Eglise par le saint baptême, qui leur conférera la grâce sanctifiante, qui est la robe nuptiale dont il est ici parlé. Celui qui fut jeté hors de la salle du festin, désigne quelques mauvais chrétiens qui (ne recevant le baptême que pour feinte) ne recevront pas la grâce sanctifiante; et qui, ayant découvert dans la suite les mauvaises dispositions de leur cœur, par des crimes publics et scandaleux, seront jetés hors de l'Eglise par l'excommunication. Jésus-Christ ajoute à la fin de cette parabole : *Multi enim sunt vocati*,

pauci verò electi; car il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus.

La particule grecque *gar*, que la Vulgate rend par *enim*, et que l'on rend en français par *car*, signifie aussi *porrò*, qui en français signifie *au reste*; et c'est ainsi qu'il faut la traduire en cet endroit; voici donc le sens de ces paroles de Jésus-Christ : *au reste*, quoique tous ceux qui sont venus dans la salle du festin y soient restés à l'exception de celui qui, n'ayant pas la robe nuptiale, en a été chassé, il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus, parce que, parmi ceux qui sont entrés dans la salle du festin avec la robe nuptiale, et qui y sont restés, la plupart ne conserveront pas sans tache la robe nuptiale jusqu'à la fin, c'est-à-dire que, quoiqu'ils restent dans l'Eglise sans perdre la foi, et sans commettre de crimes scandaleux qui les en fassent chasser, ils ne vivront pas d'une manière conforme à l'Evangile et ne persévéreront pas dans la grâce.

Comme, dans la parabole, il n'y en a qu'un qui soit chassé de la salle du festin, et que tous les autres y restent, on auroit pu croire que tous ceux qui y étoient restés étoient élus, et que par conséquent presque tous ceux qui resteroient dans l'Eglise étoient prédestinés; c'est pour prévenir cette erreur que Jésus-Christ a ajouté : *au reste il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus*. Ainsi ces paroles ne

sont pas la conclusion de la parabole, comme on le croit communément; elles sont au contraire le préservatif du mauvais sens qu'on pourroit lui donner.

Raisonnements de Jésus-Christ[1] *censurés comme manquant de justesse.*

Un incrédule[2] prétend que plusieurs des raisonnements de Jésus-Christ sont sans justesse et sans force; et le premier exemple qu'il en rapporte, c'est la preuve qu'il donna de sa divinité, prise du psaume 110, selon les Hébreux, 109 selon la Vulgate. Voici les paroles de ce censeur.

« Le Messie ayant demandé aux pharisiens[3] » si le Christ devoit être le fils de David, et » ceux-ci ayant répondu que oui, il ajouta : » David cependant parle ainsi dans ses psau- » mes : Le Seigneur a dit à mon Seigneur, » asseyez-vous à ma droite jusqu'à ce que j'aie » mis vos ennemis sous vos pieds. Pourquoi » David l'appelle-t-il mon Seigneur, s'il n'est » que son fils, comme vous le prétendez? A » cela, disent les évangélistes, les pharisiens » restèrent sans réplique et confus au point » qu'ils n'osoient plus faire de questions au

[1] Saint Matthieu, ch. 22. — [2] Doutes sur l'Evangile, manuscrit. — [3] Matthieu, ch. 12, v. 41; Marc, ch. 12; Luc, ch. 21.

» Messie du reste de la journée. Les enfants
» des juifs et des chrétiens en savent plus au-
» jourd'hui que ces docteurs de l'Evangile :
» un pareil argument ne les auroit point em-
» barrassés. Comment, auroient-ils dit, igno-
» rez-vous que le psaume dont vous parlez a
» été fait à l'occasion de Salomon lorsque
» David l'installa, de son vivant, dans le trône
» de la Judée, au préjudice d'Adonias et de
» ses autres frères. L'auteur de ce psaume,
» qui étoit sujet de David et de Salomon,
» pouvoit-il s'expliquer autrement en parlant
» de ses rois ? D'ailleurs David et Salomon
» sont également traités de Seigneurs dans
» les paroles que vous citez ; la puissance
» même y est principalement attribuée à
» David, puisque c'est lui qui doit sou-
» mettre les ennemis de son fils ; que préten-
» dez-vous donc conclure de là en faveur du
» Christ ? »

L'argument de Jésus-Christ est véritablement convaincant ; il veut prouver aux pharisiens que le Messie ne doit pas seulement être un homme, mais encore le propre fils de Dieu. Pour cela il leur demande : Que pensez-vous du Christ ? de qui est-il fils ? De David, lui dirent-ils. D'où vient donc, leur répliqua-t-il, que David étant inspiré l'appelle son Seigneur, disant : Le Seigneur a dit à mon Seigneur, asseyez-vous à ma droite jus-

qu'à ce que de vos ennnemis je vous fasse un marche-pied? Si donc David l'appelle son Seigneur, comment est-il fils de David? et personne ne pouvoit lui répondre un mot.

Comme si Jésus-Christ avoit dit : un père ne traite pas son fils de son Seigneur; il faut donc que puisque le Messie est le Seigneur de David, il ait une qualité supérieure à celle d'être fils de David, une qualité par laquelle il soit le Seigneur de celui dont il descend; et quelle peut être cette qualité, sinon la Divinité même? Ce raisonnement est décisif.

Point du tout, reprend l'incrédule, Jésus-Christ suppose sans fondement que Dieu adresse ici la parole au Messie; et les évangélistes supposent faussement que les pharisiens pensoient de même que Jésus-Christ sur ce point, ce qui fit qu'ils restèrent sans réplique.

Nous répondons que c'est avec raison que le Sauveur entend ce psaume du Messie, que c'est avec vérité que les évangélistes indiquent que les pharisiens étoient du même sentiment, puisque la tradition unanime des Juifs, qui s'est conservée dans leurs anciens auteurs, l'attribuoit au Messie.

Les Juifs lisent dans leurs synagogues des commentaires sur l'Ecriture qu'ils appellent en hébreu *Misdracim :* ces explications sont d'une grande antiquité. Dans le *Midras Te-*

hilim, ou *commentaire sur les psaumes*, on dit sur le second psaume que les mystères du roi Messie sont annoncés dans la loi, dans les prophètes, dans les hagiographes; et pour prouver cette dernière partie, on cite ce verset du psaume 110 selon les Hébreux, et 109 selon nous. *Dixit Dominus Domino meo: sede ad dexteram meam*. Le Seigneur a dit à mon Seigneur: asseyez-vous à ma droite.

Le rabbin Joden, au nom du rabbin Chia, dit: le Dieu saint fera asseoir le roi Messie à sa droite, comme il est dit au psaume 110, Dieu dit à mon Seigneur, asseyez-vous à ma droite.

Les anciens rabbins, Jizhac Arame, Moyse Hadarsan, Barachias, Levi, Obadiah, Saadia Gaon, font pareillement l'application de ce psaume au Messie.

En un mot, tous les anciens Hébreux ont entendu ce psaume du Messie au rapport du rabbin Isaac Benarama, qui souscrit à leur explication. Ce n'est que depuis l'établissement du christianisme que quelques rabbins, chagrins de l'avantage que nous en tirons, s'en sont écartés; les uns ont fait l'application de ce psaume à Abraham, d'autres à David, d'autres à Salomon, d'autres à Ezéchias, d'autres à Zorobabel. Le partage de ces rabbins montre que leurs explications sont de

leur invention; tandis que l'unanimité des anciens atteste la tradition nationale.

Outre cette preuve qui renverse toutes les explications opposées à la nôtre, nous en avons une particulière tirée du texte du psaume pour détruire l'interprétation de l'incrédule que nous combattons.

Salomon monta sur le trône de son père sans effusion de sang; son règne fut pacifique, et si sur la fin de sa vie il fut troublé par quelques hostilités de la part des Syriens et des Iduméens, elles n'aboutirent qu'à des brigandages qui ne furent suivis d'aucun combat : où sont donc ces rois que Dieu a brisés en faveur de ce prince dont il est parlé dans ce psaume? où sont donc ces campagnes couvertes des cadavres de ses ennemis? Quelle est cette tête ou ce monarque d'un grand pays (1) dont la puissance est détruite? C'est ce que l'incrédule ne pourra jamais nous montrer dans son système.

Le second raisonnement de Jésus-Christ[1], que l'incrédule prétend n'être pas concluant, est l'argument que le Sauveur tira de ces paroles de l'Exode : *Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob*, pour confondre

(1) Le texte hébreu, v. 7, porte : Le Seigneur a rempli de cadavres; il brisera la tête d'un grand pays.

[1] Doutes sur l'Evangile.

les saducéens qui nioient la résurrection des morts. Ecoutons l'incrédule.

« Lorsque dans l'Ecriture l'on trouve que » Dieu y est nommé le Dieu d'Abraham, » d'Isaac et de Jacob, la première et l'unique » pensée qui vienne dans l'esprit, c'est que » ces paroles signifient que Dieu est le Dieu » qu'ont servi et adoré autrefois les patriar- » ches. Jésus-Christ a pourtant fait entendre » dans une occasion que ce n'est pas là le vrai » sens de ces paroles, et il confondit les sa- » ducéens [1], dit-on, par la force de son rai- » sonnement. Ceux-ci voulant tenter le Mes- « sie [2], lui dirent un jour : maître, il est » mort [3] parmi nous sept frères qui avoient » épousé la même femme l'un après l'autre, » ainsi que Moyse l'a ordonné : or nous vou- » drions savoir lequel des sept cette femme » aura pour mari au jour de la résurrection. » Le Messie leur répondit d'abord que les » hommes après la résurrection ne se marie- » roient point, et qu'ils seroient comme les » anges de Dieu : il devoit s'en tenir là ; mais » il ajoute : vous êtes dans l'erreur de ne pas » croire que les morts doivent ressusciter, » car enfin l'Ecriture nous le dit clairement : » ne voyez-vous pas que Dieu y est appelé le

[1] Matthieu, c. 22, v. 32. — [2] Marc, c. 12. — [3] Luc, c. 20.

» Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob? Or
» Dieu, comme vous savez, est le Dieu des
» vivants, il n'est donc pas le Dieu des morts;
» ainsi vous avez tort de ne pas croire la ré-
» surrection. Il ne faut pas être un logicien
» bien subtile pour sentir le faux de cet ar-
» gument; cependant les saducéens n'eurent
» rien à répliquer. Un docteur de la i qui
» étoit présent ne put même s'empêcher d'ap-
» plaudir au Messie en ces termes : *Vous*
» *avez parlé fort juste;* et tout le peuple,
» dit l'Evangile, admira la profondeur de sa
» doctrine. »

Le raisonnement de Jésus-Christ est très-concluant; il ne faut que le développer pour en faire sentir la justesse.

Dieu dit qu'il est le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob : or il ne peut se dire le Dieu du néant; il ne peut donc être le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, si ces patriarches ont été anéantis par la mort; il faut donc qu'ils subsistent encore, qu'ils vivent encore; ils ne vivent plus selon le corps, qui est réduit en poudre, il faut donc qu'ils vivent selon quelque partie d'eux-mêmes. Quelle peut être cette partie, sinon leur âme?

Cet argument, dira-t-on, prouve seulement l'immortalité de l'âme. Nous répondons qu'il prouve aussi la résurrection des corps, qui en est une conséquence nécessaire; car si

l'âme est immortelle, la justice exige qu'elle soit récompensée ou punie selon ses œuvres. Si l'âme doit être récompensée ou punie, la même équité demande que le corps qui a été le compagnon et l'instrument de ses mérites et de ses fautes, soit aussi participant de son bonheur et de son châtiment; il faut donc qu'un jour ce corps soit réuni à l'âme qui lui a donné la vie. Cette preuve, très-bonne en elle-même, avoit une force particulière contre les saducéens, qui ne rejetoient la résurrection des corps que parce qu'ils nioient l'existence des esprits, l'existence des âmes séparées des corps.

On peut encore développer l'argument de Jésus-Christ d'une autre manière aussi efficace et plus directe.

L'homme est composé de corps et d'âme; ainsi, pour que Dieu puisse s'appeler le Dieu de l'homme, il faut que ces deux parties existent ensemble; ou si elles sont séparées pour quelque temps, il faut qu'elles doivent se réunir un jour. Pour se réunir, il faut que le corps qui est dissous soit formé de nouveau, et qu'il soit rendu propre à recevoir l'âme de nouveau, et que de fait il la reçoive; voilà la résurrection.

Cet argument de Jésus-Christ, dit l'incrédule, ne prouve ni l'immortalité de l'âme, ni la résurrection des morts, parce qu'il est

appuyé sur une fausse interprétation du passage de l'Exode. Lorsque Dieu dit qu'il est le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, ces paroles ne signifient rien autre chose, sinon qu'il est le Dieu qu'ont servi et adoré ces patriarches pendant leur vie; d'où l'on ne peut point conclure qu'après leur mort il existe encore quelque partie d'eux-mêmes.

Mais nous demandons si un homme dont le domestique est mort diroit et pourroit dire qu'il est le maître de ce serviteur. Non sûrement; et pourquoi? parce que ce serviteur n'est plus rien pour lui, et s'il en parle, il doit dire : J'ai été ou j'étois le maître de ce serviteur. Voilà précisément le cas dont il s'agit ici : si les saints patriarches ont été anéantis par leur mort, Dieu ne peut pas dire qu'il est leur Dieu, mais qu'il a été ou qu'il étoit leur Dieu.

Ajoutons une remarque que les Hébreux ont faite, et qui est bien digne d'attention : ils ont observé que Dieu ne se dit jamais dans l'Ecriture le Dieu de quelqu'un, tandis qu'il vit sur la terre. Si Dieu ne se nommoit Dieu de quelqu'un qu'à raison du culte qu'il en reçoit, comme le veut l'incrédule, il seroit bien étonnant qu'il ne le fît que lorsque celui qui le lui rendoit, anéanti par la mort, ne lui en rend plus.

Un savant rabbin a pensé sur le raisonne-

ment de Jésus-Christ d'une manière bien opposée à celle de l'incrédule ; il s'en est fait honneur en l'insérant dans un de ses ouvrages (1). Ce rabbin est le fameux Menasseh ben Israël, dont voici les paroles traduites de l'espagnol :

« Dans la première vision de Moyse, au » troisième chapitre de l'Exode, le Seigneur » lui dit : Je suis le Dieu de tes pères, le Dieu » d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de » Jacob. Dieu n'est pas le Dieu des morts qui » n'ont plus l'être ni la vie, mais des vivants » qui existent encore : d'où il suit que ces » patriarches vivoient encore quant à leur » âme. »

Le troisième raisonnement de Jésus-Christ censuré par l'incrédule est le discours qu'il tint aux pharisiens au sujet de la femme adultère.

« Les pharisiens (2) ayant amené à Jésus-» Christ une femme qui venoit d'être sur-» prise en adultère, et qui par conséquent » méritoit d'être lapidée, il leur dit : Que » celui d'entre vous [1] qui est sans péché lui » jette la première pierre. A ces paroles ils » s'en allèrent tous les uns après les autres, » et la femme étant restée seule, il la ren-

(1) De la résurrection des morts, ch. 10, pag. 6.

(2) Doutes sur l'Evangile.

[1] Saint Jean, c. 8, v. 3.

» voya en lui commandant de ne plus pécher
» à l'avenir. N'est-ce pas introduire le désordre
» dans les sociétés que de mettre les juges
» hors d'état de pouvoir condamner les cri-
» minels, par la raison qu'ils sont pécheurs
» aussi bien qu'eux ? comme si les péchés qui
» rendent les hommes coupables aux yeux de
» Dieu étoient de la même espèce que ceux
» qui les rendent criminels envers les so-
» ciétés. »

Nous convenons qu'un juge est obligé de punir les crimes ; nous convenons que la partie publique doit en poursuivre la vengeance : ce sont des devoirs de leurs charges qui sont indépendans de leur conduite personnelle ; ce sont des devoirs que, vertueux ou vicieux, ils sont tenus de remplir. Un particulier sans caractère peut dénoncer un criminel à la partie publique ; mais il faudroit qu'il eût perdu toute pudeur pour former cette accusation s'il étoit lui-même coupable du désordre dont il demande la punition. Voilà cependant précisément la conduite de ces pharisiens qui amenèrent la femme adultère à Jésus-Christ ; ils étoient adultères comme elle, et ils osoient solliciter le châtiment de cette malheureuse ; ils osoient, en qualité de dénonciateurs, s'offrir à l'exécuter.

Le Sauveur, pour arrêter leur poursuite, dévoile leurs désordres. Que celui d'entre

vous, dit-il, qui n'est point coupable du même péché que cette femme lui jette la première pierre. Convaincus par leur conscience de la vérité de ce reproche, ils se retirèrent couverts de confusion. C'est ainsi que Jésus-Christ (par un trait admirable de sagesse) arrache cette femme non au juge, non à la partie publique, mais à des hommes pervers qui vouloient faire punir dans elle ce qu'ils se permettoient à eux-mêmes.

Nous avons inséré dans les paroles du Sauveur le terme de *même*, non pour en altérer le sens, mais pour le développer.

Une des significations du mot *péché* dans le nouveau Testament est celle d'*impudicité*.

La femme qui vint répandre un vase plein d'une liqueur odoriférante sur le Sauveur tandis qu'il mangeoit chez Simon le pharisien, est qualifiée *peccatrix*, *pécheresse*. Tout le monde a toujours entendu par ce terme une femme de mauvaise vie, une prostituée. Jésus-Christ, dans la parabole de l'enfant prodigue, le donne pour la figure du pécheur qui retourne à Dieu : de quel crime le fait-il coupable ? d'avoir consumé son patrimoine avec des courtisanes. Ceux qui, dans saint Matthieu, chap. 9, v. 11, et chap. 11, v. 19, sont indiqués par les termes de publicains et de pécheurs, se trouvent désignés par le même évangéliste, chap. 21, v. 31

et 32, par ceux de publicains et de prostituées.

On voit dans Procope que les Grecs appeloient les prostituées *amartadès*, c'est-à-dire *pécheresses*.

L'endroit de l'Evangile dont il est ici question nous fournit encore deux exemples de cette acception du mot de *péché*. Jésus-Christ en renvoyant la femme adultère lui dit : Allez et ne péchez plus. Il est évident qu'il lui commande de ne plus tomber dans la même faute. Il désigne donc aussi l'adultère par le mot de *péché*, lorsqu'il dit aux pharisiens : Que celui de vous qui est sans péché lui jette la première pierre ; car il n'est pas vraisemblable que dans une si courte narration, le Sauveur ait employé le terme de péché en deux sens différents.

D'ailleurs, le dessein du Sauveur ne permet pas de douter qu'on ne doive donner ici cette signification au mot de *péché* ; pour obliger les pharisiens à se désister de leurs poursuites, il falloit leur en faire honte. Or rien n'étoit plus propre à les faire rougir de leur procédé, que de leur reprocher un crime semblable à celui dont ils demandoient la punition. Jésus-Christ, par le mot de *péché*, doit donc entendre ici l'adultère.

Oui, diront les incrédules, ce reproche étoit terrassant ; mais étoit-il fondé ? On n'en

peut douter, puisqu'ils s'en trouvent confondus, et que, sans songer à s'en excuser, ils se retirèrent sur-le-champ.

Nous trouvons dans les livres saints, et dans d'autres monuments, que l'adultère étoit commun chez les Juifs. Le psalmiste et Malachie[1] le leur reprochent. Jérémie dit que chacun d'eux court avec fureur[2] à la femme de son prochain. Saint Paul[3], dans l'Epître aux Romains, écrit que les Juifs qui enseignent qu'il ne faut point commettre d'adultère, en commettent[4]. Josèphe, dans la harangue qu'il fait aux Juifs dans Jérusalem, met les adultères au nombre de leurs péchés ordinaires. On voit dans le Talmud que plusieurs rabbins, même des plus fameux, ont été coupables de ce crime.

Reproche fait aux scribes et aux pharisiens.

Væ vobis, scribæ[5] et pharisæi hypocritæ, qui ædificatis sepulchra prophetarum et ornatis monumenta justorum.

Et dicitis[6]: si fuissemus in diebus patrum nostrorum, non essemus socii eorum in sanguine prophetarum.

[1] Ps. 49, v. 18. — [2] C. 3, v. 3. — [3] C. 5, v. 8. — [4] C. 2, v. 22. — [5] En saint Matthieu, c. 23, v. 29. — [6] V. 30.

Itaque testimonio[1] *estis vobismet ipsis, quia filii estis eorum qui prophetas occiderunt.*

Et vos implete[2] *mensuram patrum vestrorum.*

Serpentes[3] *genimina viperarum, quomodo fugietis à judicio gehennæ?*

v. 29. Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui bâtissez des tombeaux aux prophètes, et ornez les monuments des justes.

v. 30. Et qui dites : Si nous eussions été du temps de nos pères, nous n'eussions pas été leurs compagnons à répandre le sang des prophètes.

v. 31. Ainsi vous vous rendez témoignage à vous-même, que vous êtes les enfants de ceux qui ont tué les prophètes.

v. 32. Achevez donc aussi de combler la mesure de vos pères.

v. 33. Serpents, races de vipères, comment pouvez-vous éviter d'être condamnés au feu de l'enfer ?

Jésus-Christ, selon les incrédules, fait ici aux scribes et aux pharisiens un reproche très-mal fondé. Il les blâme de ce qu'ils bâtissoient des tombeaux aux prophètes, et de ce qu'ils ornoient les monuments des

[1] V. 31. — [2] V. 32. — [3] V. 33.

justes, et qu'ils disoient que s'ils eussent été du temps de leurs pères, ils n'eussent pas concouru avec eux à répandre le sang de ces saints hommes. Y a-t-il quelque chose de répréhensible dans cette conduite? Ne mérite-t-elle pas au contraire des éloges? Il leur dit qu'en agissant et parlant ainsi, ils se rendent témoignages à eux-mêmes, qu'ils sont les enfants de ceux qui ont tué les prophètes. Mais est-ce un crime de naître d'un père coupable? Ne falloit-il pas ajouter qu'en honorant les tombeaux des prophètes, et en condamnant la cruauté de leurs ancêtres, qui les avoient mis à mort, ils rendoient aussi par-là témoignage à tout le peuple qu'ils n'étoient pas dans le sentiment de ceux dont ils tiroient leur origine. Il finit par ces expressions : Achevez de combler la mesure de vos pères. Comment peut-on dire à des gens qui, par leurs actions et leurs paroles, paroissent détester la barbarie de leurs parents, continuez d'agir comme eux? ne devoit-on pas leur tenir un propos tout contraire? Il n'y a donc dans le discours de Jésus-Christ qu'injustice et qu'inconséquence.

Les interprètes répondent que les scribes et les pharisiens n'élevoient des tombeaux aux prophètes que pour faire croire au peuple que Jésus-Christ et ses disciples étoient des séducteurs, puisqu'ils les persécutoient, eux qui

honoroient si fort les vrais prophètes. Ces auteurs ajoutent que c'est pour cela que Jésus-Christ, qui connoissoit le fond de leurs cœurs, leur fait un crime de ce qui paroissoit au-dehors un acte de vertu ; que par la même raison que ce divin Sauveur, qui voyoit la disposition où ils étoient de le mettre à mort ainsi que ses disciples, sans avoir égard au désaveu qu'ils faisoient des meurtres commis par leurs ancêtres, leur dit d'achever de combler la mesure de leurs pères.

Mais, répliquent les incrédules, pourquoi attribuer des intentions sinistres aux scribes et aux pharisiens, tandis que leurs paroles et leurs actions non-seulement ne montrent rien de semblable, mais font voir le contraire ? Jésus-Christ, dit-on, voyoit le secret des cœurs ; nous l'accordons pour un moment, mais le peuple qui l'écoutoit n'avoit pas cette connoissance, et ne croyoit pas que Jésus-Christ l'eût. Dès lors, que devoit-il penser lorsqu'il entendoit blâmer des actions bonnes, et dévouer aux vengeances divines des hommes qui condamnoient hautement les excès de leurs ancêtres ?

Pour résoudre par une seule réponse toutes les difficultés que ce passage fait naître :

On observera premièrement que la particule grecque *kai*, dans le texte original du nouveau Testament, et la particule latine

et, qui la représente dans la Vulgate, a un grand nombre de significations. Elle est assez souvent une particule adversative qui se rend par *cependant*, *toutefois*, *néanmoins*, *mais*.

Luc [1], *Multæ viduæ erant in diebus Eliæ in Israël*.... et *ad nullam illarum missus est Elias*; il y avoit au temps d'Elie plusieurs veuves en Israël; *cependant* Elie ne fut envoyé à aucune d'elles.

Eritis odio [2] *omnibus propter nomen meum, et capillus de capite vestro non peribit*; tout le monde vous haïra à cause de mon nom; *toutefois* il ne se perdra pas un cheveu de votre tête.

Matth. *At illa dixit* [3], *etiam Domine: nam et catelli edunt de micis, quæ cadunt de mensâ dominorum suorum*; la Chananéenne repartit, il est vrai; *cependant* les petits chiens mangent les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres.

Jean, *in mundo erat* [4], *et mundus per ipsum factus est, et mundus eum non cognovit*; il étoit dans le monde, et le monde a été fait par lui; *toutefois* le monde ne l'a point connu.

Nonne Moyses dedit vobis legem? et nemo ex vobis facit legem [5]; Moyse ne vous a-t-il

[1] C. 4, v. 26. — [2] C. 21, v. 18. — [3] C. 15, v. 27. — [4] C. 1, v. 18. — [5] C. 7, v. 19.

pas donné la loi ? Nul de vous *cependant* ne l'observe.

Exiit ergo sermo iste inter fratres [1] *quia discipulus ille non moritur, et non dixit ei Jesus non moritur; sed sic eum volo manere donec veniam: quid ad te?* Ce bruit se répandit donc parmi les frères, que ce disciple ne mourroit point : Jésus n'avoit pas dit *cependant* à Pierre, il ne mourra point; mais je veux qu'il demeure comme il est jusqu'à ce que je vienne : que cela vous fait-il?

La particule *et* a quelquefois le même sens dans notre langue. Un père dira à un enfant indocile : Je vous ai défendu cela, *et* vous le faites. C'est comme s'il lui disoit : Je vous ai défendu cela, *cependant* vous le faites.

Elle a aussi la même signification en latin, comme on le peut voir dans ces vers de Virgile :

Malo me Galatea petit lasciva puella,
Et fugit ad salices et se cupit ante videri.

La jeune et folâtre Galathée me jette une pomme, et court se cacher parmi les saules, *mais* auparavant elle veut être aperçue.

On observera en second lieu qu'il y a trois leçons dans le grec du terme qui est rendu dans la Vulgate par *implete*, au v. 32. La

[1] C. 21, v. 23.

première est *plerosate*, qu'on a traduit *implete, achevez de combler*, à l'impératif, parce que le premier *aoriste* se met souvent, surtout dans le nouveau Testament, pour désigner le temps présent. La seconde est *eplerosate*, qu'on a rendu par *impletis, vous achevez de combler*, à l'indicatif. La troisième *plerosete*, qui doit se traduire par *implebitis, vous acheverez de combler*. Les deux dernières leçons se lient parfaitement avec ce qui précède et ce qui suit, surtout la troisième, parce que Jésus-Christ se sert du futur en marquant les différents genres de supplices et de mort qu'on fera souffrir à ses disciples. Nous la préférons par cette raison, et prenant la particule *et* pour *cependant*, toutes les difficultés sont levées. Le discours du Sauveur est parfaitement lié; le reproche qu'il fait est très-juste, ainsi qu'on s'en convaincra par la lecture de tout ce passage.

v. 29. Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui bâtissez des tombeaux aux prophètes, et ornez les monuments des justes.

v. 30. Et qui dites : Si nous eussions été du temps de nos pères, nous n'eussions pas été leurs compagnons à répandre le sang des prophètes.

v. 31. Ainsi vous vous rendez témoignage

à vous-mêmes que vous êtes les enfants de ceux qui ont tué les prophètes.

v. 32. Cependant (après avoir avoué et condamné les crimes de vos pères) vous achevez, ou *vous acheverez d'en combler* la mesure (en me persécutant moi et mes disciples).

v. 33. Serpents, races de vipères, comment pourrez-vous éviter d'être condamnés au feu de l'enfer ?

v. 34. C'est pourquoi je m'en vais vous envoyer des prophètes, des sages et des scribes ; et vous tuerez les uns, vous crucifierez les autres, vous en fouetterez d'autres dans vos synagogues, et vous les persécuterez de ville en ville.

Jésus-Christ, à ne le considérer que comme un homme ordinaire, ne pouvoit ignorer qu'ils avoient conspiré sa mort et qu'ils persécutoient ses disciples. Déjà deux fois les Juifs avoient pris des pierres pour le lapider ; ils avoient solennellement délibéré de le faire périr ; ils avoient résolu de chasser de la synagogue ceux qui le reconnoîtroient pour Messie. Tous ces faits étoient publics et connus ; ainsi ceux qui les lui entendoient reprocher aux pharisiens ne le pouvoient désapprouver.

Sang d'Abel.

Afin que tout ce qu'il y a eu de sang innocent [1] répandu sur la terre retombe sur vous, depuis le sang du juste Abel jusqu'au sang de Zacharie, fils de Barachie, que vous avez tué entre le temple et l'autel, je vous assure que tout cela retombera sur le peuple d'aujourd'hui.

On ne lit point ces paroles sans surprise. Avec quelle justice Dieu peut-il faire tomber sur la tête des Juifs qui vivoient du temps de Jésus-Christ, la peine du sang d'Abel qui a été répandu 4000 ans avant qu'ils fussent au monde ?

Voyons comment les interprètes justifient la conduite de Dieu en cette occasion.

Origène, le plus ancien de tous, dit que la génération qui a été punie par les armes des Romains, ne l'a point été pour le crime de Caïn, ou pour ceux de ses pères qui ont tué les prophètes, parce qu'on ne peut pas porter la peine des péchés d'un autre ; mais que cette génération a été châtiée pour avoir crucifié Jésus-Christ, et mis à mort les sages que ce divin Sauveur lui avoit envoyés pour annoncer sa doctrine.

Parler ainsi, ce n'est pas lever la difficulté ; c'est la faire sentir davantage.

[1] Saint Matthieu, c. 23, v. 35.

Saint Jérôme observe que l'Ecriture sainte parle de deux races; l'une de bons, qui par leur vertu ont été semblables aux saints; l'autre de méchants, qui de siècle en siècle ont commis les mêmes crimes. Les Juifs, qui ont persécuté les apôtres, sont une même race avec Caïn et Joas, parce qu'ils ont imité la cruauté de ces meurtriers; d'où il conclut qu'on est en droit de leur redemander le sang d'Abel et de Zacharie, comme s'ils l'avoient répandu eux-mêmes.

Selon saint Jérôme, la filiation morale, ou la ressemblance des mœurs, forme une même race, dont tous les individus sont solidairement sujets aux châtiments que méritent les crimes commis par quelqu'un d'eux. Ce saint docteur, en suivant son principe, doit aussi soutenir que tous les bons ont droit à toutes les récompenses que chacun d'eux a méritées. Il n'a pas développé cette seconde conséquence, mais elle suit naturellement de la maxime qu'il a établie.

Il ne paroît pas que cette maxime de saint Jérôme puisse s'accorder avec ces paroles du Seigneur : *L'âme qui a péché mourra elle-même*[1], *le fils ne portera point l'iniquité du père, et le père ne portera point l'iniquité du fils. La justice du juste sera sur lui, et l'impiété de l'impie sera sur lui.*

[1] Ezéchiel, c. 18, v. 20.

On voit dans ces paroles que personne ne sera puni que pour les péchés qu'il aura commis lui-même, ni récompensé que pour les vertus qu'il aura pratiquées. Point de société, point de part aux châtiments des crimes auxquels on n'aura pas concouru.

Saint Hilaire ne nous fournit aucune lumière pour expliquer ce passage. Il dit seulement que si les Juifs, qui vivoient du temps de Jésus-Christ, avoient été dociles à la prédication des apôtres, ils eussent obtenu le pardon de leurs propres fautes; mais que les ayant mis à mort, ils ont été punis non-seulement pour ce crime, mais encore pour ceux de leurs aïeux.

Saint Chrysostôme dit que cette génération sera punie plus sévèrement que celles qui l'ont précédée, non qu'elle doive porter la peine de leurs péchés, mais parce qu'elle est plus coupable. Et en quoi est-elle plus coupable?

C'est que n'ayant pas profité des exemples de la vengeance que Dieu a tirée de celles qui l'ont précédée, elle a commis les mêmes crimes.

Ce saint docteur, en assurant que la génération présente ne sera pas châtiée pour les fautes de celles qui l'ont devancée, paroît contredire expressément la menace du Sauveur.

L'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu, que l'on a faussement attribué à

saint Jean Chrysostôme, mais qui, aux erreurs près dont il est rempli, est bien digne de ce Père, à cause de l'érudition et du bon sens qui s'y montrent presque partout; cet auteur, dis-je, propose deux explications du passage que nous examinons; voici ses paroles :

« Si l'on envisage la grandeur du châtiment » dont Dieu a puni les Juifs qui ont crucifié » Jésus-Christ, et persécuté ses disciples, je » ne dirai pas qu'ils ont porté la peine de tous » les impies qui les ont précédés, mais que » les crimes de tous les impies n'ont pas mé- » rité une punition pareille à celle qu'ils ont » soufferte par les armes des Romains; puni- » tion qui durera jusqu'à la fin du monde, » puisque leur postérité est rejetée de Dieu, » et qu'ils sont le jouet de tous les peuples de » la terre. »

Cette explication, loin de résoudre la difficulté, ne la touche pas; car, que le crime des Juifs qui ont crucifié Jésus-Christ ait été plus grand que les péchés de tous les impies qui ont vécu avant ce temps; que cet attentat ait été plus sévèrement puni que tous ceux qui l'ont précédé, peut-on dire pour cela que ces Juifs aient souffert le châtiment du meurtre d'Abel et des prophètes qui avoient vécu avant eux? Non sans doute. C'étoit cependant ce qu'il eût fallu démontrer.

Il propose la seconde solution en ces termes : « Dieu ne punit pas toutes les villes et » tous les peuples aussitôt après leurs péchés; » mais il suspend ses fléaux pendant plusieurs » générations; tantôt il avertit, tantôt il me- » nace, tantôt il fait sentir quelques coups, » afin que plus sa patience aura été longue, » plus ils soient dignes de châtiments, plus » sa vengeance soit juste. Mais quand il lui » plaît d'exterminer cette ville, ou cette na- » tion, il semble la punir des crimes des gé- » nérations précédentes, parce qu'elle seule » souffre les maux que toutes ces générations » avoient mérités.

» Quoi donc! Dieu est injuste puisqu'il » fait tomber la peine due aux péchés des au- » tres sur ceux-ci ? A Dieu ne plaise que nous » pensions ainsi. On dit que ces derniers ont » été punis pour les crimes des autres, parce » que seuls ils ont soufferts des châtiments » que ceux qui les avoient précédés avoient » mérités comme eux. Nous parlons ainsi » communément dans le cours ordinaire de » la vie. Vos serviteurs font quelque faute, » vous en dépouillez un, vous lui pardonnez » ensuite, en lui disant, si vous faites telle » chose, vous subirez telle peine; vous vous » comportez de même envers un second : si » ces domestiques ne se corrigent pas, et » qu'un d'entre eux soit surpris dans la même

» faute, il est puni comme il le mérite, et il
» semble alors qu'il est lui seul châtié pour
» tous, parce qu'on lui fait souffrir la peine
» dont il avoit menacé les autres; il n'a cepen-
» dant point été puni pour leurs fautes, mais
» pour la sienne, puisqu'il n'a subi que la
» peine qu'il méritoit; car celui-là seul est
» châtié pour les autres, qui l'est sans l'avoir
» mérité lui-même, lorsque ceux qui étoient
» coupables sont épargnés ; mais quand celui
» qui par sa faute a mérité le châtiment est
» puni, ce n'est point pour le péché des au-
» tres qu'il souffre, mais c'est pour les siens.
» C'est ainsi que cette génération des Juifs
» dont nous parlons, paroît avoir été châtiée
» pour ses pères et ses aïeux, parce que c'est
» à ceux-ci qu'on a fait des menaces, et que
» c'est sur celle-là qu'elles ont eu leur effet.
» Mais c'est vraiment pour elle et non pour
» les autres qu'elle a souffert. »

Cet auteur observe avec raison que ceux qui sont punis pour une faute commune avec d'autres qui ont été épargnés, croient être châtiés pour tous les coupables; mais il ne fait pas voir que d'autres personnes puisse s'exprimer selon le jugement que ces infortunés porten de leur peine, quoique ce jugement ne soit pas conforme à la vérité, ce qui est cependant l'unique point de la question présente.

Nous ne citons point les interprètes modernes, parce qu'ils n'ont point fourni de nouvelle vue pour éclairer ce passage : les uns se sont contentés de copier saint Jérôme; d'autres saint Chrysostôme, ou l'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu.

Nous allons proposer une explication qui nous a paru plus satisfaisante que celles que nous avons rapportées; nous souhaitons que le lecteur en juge de même.

Lorsqu'on voit punir une faute qui ne l'avoit point été dans ceux qui l'avoient commise auparavant, il semble que celui qui est châtié le soit pour tous les coupables; mais c'est principalement ceux qui souffrent la peine, qui en jugent ainsi. Ils se voient dans la douleur pour des péchés qu'on a dissimulés dans d'autres : cette comparaison les remplit d'amertume, et leur fait aisément penser qu'ils sont punis pour tous. Ils se confirment dans ce sentiment quand leurs maux sont extrêmes, ils croient alors que leurs supplices sont au-dessus de leurs fautes, et que par conséquent on fait retomber sur eux seuls les châtiments qu'on a épargnés à ceux qui les ont précédés.

C'est sous ces deux points de vue que les Juifs, du temps des apôtres, envisagèrent leur dernière désolation. Leurs pères ayant été coupables, et le bras de Dieu ne s'étant point appesanti sur eux, ils se virent acca-

blés d'un déluge de calamités qu'ils jugèrent être bien au-dessus de leurs fautes. Ils éprouvèrent une désolation telle, que l'on n'en avoit encore point vu de semblable chez aucune nation. Ils se regardèrent comme les victimes du genre humain, comme chargés de toutes les iniquités de l'univers, comme des hommes à qui Dieu demandoit compte de tous les attentats commis depuis la création.

Nous ne prêtons pas gratuitement ces pensées aux Juifs dont nous parlons. Il est si naturel à ceux qui souffrent de croire que leurs maux excèdent leurs fautes, que nous voyons ce sentiment dans tous les malheureux chez qui la religion n'étouffe pas les plaintes. La désolation de la Judée par Nabuchodonosor fut bien moins funeste à la nation juive, et d'une durée bien moindre que celle qu'elle éprouva de la part des Romains. Cependant les Juifs esclaves de Babylone se plaignoient qu'ils étoient punis pour les péchés de ceux qui les avoient précédés.

Nos pères, disoient-ils, ont mangé la grappe verte, et nos dents ont été agacées. Nous payons ce que nous n'avons pas pris. C'est donc avec raison que nous attribuons aux Juifs, qui ont vu la dernière ruine de Jérusalem, des sentiments pareils. Ils les con-

servent encore aujourd'hui ; et un rabbin, interrogé quelle pouvoit être la cause de l'état déplorable dans lequel ils étoient réduits, répondit qu'ils étoient ainsi traités, parce que leurs pères avoient massacré les prophètes.

Montrons à présent que Jésus-Christ a pu dire que la dernière désolation de la Judée seroit le châtiment de tout le sang innocent répandu dès le commencement du monde, puisque les Juifs, sur qui ces fléaux tomberoient, devoient en porter ce jugement.

Isaïe décrit ainsi la ruine de Babylone :

« Voici le jour du Seigneur [1] qui va venir, » ce jour cruel, plein d'indignation, de co- » lère et de fureur pour dépeupler la terre, » et pour réduire en poudre tous les méchants. » Les étoiles du ciel les plus éclatantes » ne répandront plus leur lumière, le soleil » à son lever se couvrira de ténèbres, et la » lune n'éclairera plus......... J'ébranlerai » le ciel même, et la terre sortira de sa » place, à cause de l'indignation du Sei- » gneur des armées, et du jour de sa colère » et de sa fureur. »

Jérémie n'emploie pas des traits moins forts pour peindre la désolation de Jérusalem et de la Judée par Nabuchodonosor.

« Mes entrailles sont émues [2], mes entrailles

[1] C. 13. — [2] C. 4.

» sont percées de douleur, mon cœur est
» saisi de trouble au-dedans de moi ; je ne
» puis demeurer dans le silence, parce
» que j'ai entendu le bruit des trompettes,
» le cri de la mêlée. On a vu venir malheur
» sur malheur ; toute la terre a été détruite,
» mes tentes l'ont été abattues tout d'un coup,
» et mes pavillons ont été renversés. Jusques
» à quand verrai-je des hommes qui fuient ?
» jusques à quand entendrai-je le bruit des
» trompettes ?..... J'ai regardé la terre, et je
» n'y ai trouvé qu'un vide et qu'un néant ;
» j'ai considéré les cieux, et ils étoient sans
» lumière ; j'ai vu les montagnes, et elles
» trembloient ; j'ai vu les collines, et elles
» étoient toutes ébranlées ; j'ai jeté les yeux
» de toutes parts, et je n'ai point trouvé
» d'homme, et tous les oiseaux mêmes du
» ciel s'étoient retirés ; j'ai vu les campa-
» gnes les plus fertiles changées en un dé-
» sert, et toutes les villes détruites devant
» la face du Seigneur, et par le souffle de
» sa colère ; car voici ce que dit le Seigneur :
» Toute la terre sera déserte, et néanmoins
» je ne la perdrai pas entièrement. La terre
» fondra en larmes, et les cieux se couvriront
» de deuil, à cause de la parole que j'ai pro-
» noncée. J'ai formé mon dessein, et je ne
» m'en suis point repenti, et je ne le rétrac-
» terai point. »

Et au chap. 15, v. 9, parlant de la même désolation, il dit :

« La femme qui avoit tant d'enfants, a » cessé *tout d'un coup* d'en avoir ; son âme » est tombée dans la défaillance, le soleil » s'est couché pour elle, lorsqu'il étoit en- » core jour. »

Dans la plainte lugubre que Dieu ordonne à Ezéchiel de faire sur Pharaon roi d'Egypte, on lit :

« Voici ce que dit le Seigneur : Je vous » jetterai sur la terre, et je vous laisserai au » milieu des champs ; je ferai descendre sur » vous les oiseaux du ciel, et j'abandonne- » rai votre corps pour être la pâture des bêtes » de toute la terre ; je répandrai votre chair » sur les montagnes, et je remplirai les col- » lines de vos membres ensanglantés ; j'arro- » serai la terre de votre sang noir et pourri » le long des montagnes, et les vallées se- » ront remplies de ce qui sera sorti de vous. » J'obscurcirai le ciel à votre mort, et je » ferai noircir les étoiles ; je couvrirai le so- » leil d'une nuée, et la lune ne répandra » plus sa lumière ; je ferai pleurer votre perte » à toutes les étoiles du ciel, et je répandrai » les ténèbres sur votre terre, dit le Seigneur » Dieu. »

Amos annonce la captivité d'Israël en ces termes : « En ce jour-là, dit le Seigneur

» notre Dieu, le soleil se couchera en plein
» midi, et je couvrirai la terre de ténèbres
» lorsqu'elle devroit être pleine de lumière. »

Cette manière de peindre les événements fâcheux n'a pas été particulière aux prophètes ; on la trouve aussi dans les autres auteurs.

Eustache, sur ces paroles du vingtième livre de l'Odyssée, *le soleil a perdu sa lumière*, s'explique ainsi : « Quelques-uns ne
» pensent pas que par ces paroles il faille
» entendre une éclipse de cet astre; mais ils
» croient que pour les personnes de l'espèce
» de eelles dont parle Homère le soleil est
» déjà éteint comme si elles étoient mortes. »

Platon dit que ceux qui sont plongés dans la tristesse vivent comme s'ils étoient ensevelis dans les ténèbres.

Atticus, écrivant à Cicéron dans un temps malheureux, lui marque qu'il lui semble qu'il n'y a plus de soleil au monde : *Sol mihi è mundo excidisse videtur.*

Saint Jean Chrysostôme représente éloquemment, dans sa première homélie sur la sédition d'Antioche, la consternation des citoyens de cette grande ville, dans l'attente des châtiments qu'ils avoient mérités.

« Ce n'est pas seulement la terre, mais
» aussi la nature de l'air et le soleil même qui
» me paroît pleurer à présent, et dont l'éclat

» me semble obscurci, non que les éléments » aient changé de nature, mais parce que » nos yeux, devenus troubles par le nuage » de la tristesse qui les couvre, ne peuvent » plus recevoir la lumière pure et éclatante » des rayons de cet astre. »

Saint Jérôme, sur le verset neuvième du chapitre cinquième d'Amos, dit : « Ce jour-» là désigne le jour de la captivité, auquel » les Israélites seront accablés d'une si ex-» trême tristesse que le soleil se couchera pour » eux en plein midi, et qu'ils seront enve-» loppés de ténèbres, tandis que tous les » autres hommes jouiront de la plus pure lu-» mière. »

Théodore, sur le v. 9 du c. 15 de Jérémie, s'exprime ainsi : « La lumière même est » appelée ténèbres par ceux qui sont dans la » douleur. »

Maimonide observe que les Arabes, pour exprimer quelque grand changement, disent que le ciel tombe sur le pays où il arrive.

La Fontaine, parlant du surintendant Fouquet, renfermé dans une étroite prison, dit :

Pour lui les plus beaux jours sont de secondes nuits.

Certainement le soleil ne s'obscurcit point, la lune et les étoiles ne perdirent point leur éclat, le ciel ne tomba point, la terre ne

changea point de place; elle ne fut point couverte de ténèbres dans les divers événements dont nous venons de parler. Que signifient donc ces effrayantes peintures? Elles marquent seulement que toute la nature parut bouleversée à ces peuples malheureux dans les horribles catastrophes dont ils furent les témoins et les victimes.

Ces expressions n'ont point trompé ces infortunés; elles étoient des images fidèles des jugements qu'ils portèrent dans le temps de leurs désastres. Encore aujourd'hui ce langage ne trompe personne. Aucun de ceux qui ont lu la belle élégie de La Fontaine n'a cru qu'il ne fût plus réellement de jours pour le surintendant après sa disgrâce. Personne n'a vu dans le vers que nous avons cité, que ce ministre accablé de tristesse.

On peut donc, sans blesser la vérité, exprimer les choses d'une manière opposée à ce qu'elles sont réellement, dès que ce qu'on en dit est conforme aux sentiments de ceux à qui on parle ou dont on parle. Ainsi, quoique la dernière désolation des Juifs ne fût point le châtiment du meurtre d'Abel et de tous ceux qui avoient suivi celui de ce juste, Jésus-Christ a pu dire qu'elle l'étoit, parce que ceux qui la souffroient le pensoient ainsi.

Ce n'est pas seulement dans les événements terribles, mais encore dans les cas ordinaires

et communs, que l'on peut exprimer une chose selon le jugement qu'en porte celui qu'elle regarde, quoique ce jugement ne soit pas conforme à la vérité. C'est ainsi que saint Matthieu [1] a écrit qu'Hérode, se voyant joué par les mages, envoya massacrer les enfants de Bethléem. Sûrement les mages ne pensèrent point à se moquer de ce prince; ils songèrent seulement, en s'en retournant par un autre chemin, à se mettre à couvert de ses violences et de sa fureur.

Jésus-Christ, pour répondre au reproche que les pharisiens lui faisoient de ce qu'il mangeoit avec des publicains et des gens de mauvaise vie, leur dit : Ce ne sont pas les sains, mais les malades, qui ont besoin de médecins [2]........ Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs. Il est évident que le Sauveur parle ici selon l'idée des pharisiens, qui se croyoient faussement justes, quoiqu'ils fussent remplis d'iniquités, comme il paroît par le chap. 23 de saint Matthieu.

S'il n'écoute pas l'Eglise [3], qu'il vous soit comme un païen et un publicain. Jésus-Christ ne parle pas ici selon son sentiment, puisqu'il mangeoit avec les publicains sans répugnance, mais selon les idées des Juifs. Tel est donc le sens de ces paroles : Si quelqu'un de mes dis-

[1] Matth., c. 2. — [2] Matth., c. 9. — [3] Matth., c. 18.

ciples n'écoute pas l'Eglise, ayez pour lui le même éloignement que les Juifs ont très-injustement pour les publicains.

Voici un reproche que Jésus-Christ fait aux pharisiens : Malheur à vous, scribes et pharisiens, hypocrites, qui payez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, et qui laissez là ce qu'il y a de plus important dans la loi, la justice, la miséricorde et la foi : il falloit observer ces choses-ci, et ne pas omettre celles-là. Le Sauveur ne commande pas la dîme de la menthe et du cumin, puisque la loi ne l'ordonnoit pas. Ainsi, quand il dit qu'il ne faut pas l'omettre, il parle suivant l'opinion des pharisiens.

Saint Paul, dans l'épître aux Galates, c. 2, v. 15, dit : *Nos naturâ Judæi et non ex gentibus peccatores*; nous sommes Juifs par notre naissance, et non du nombre des gentils qui sont des pécheurs.

Les Juifs, par un ancien orgueil, dit saint Augustin sur ce passage, se croyoient les seuls justes, et appeloient *pécheurs* ceux qui n'étoient pas de leur religion. *Peccatorum nomen gentibus imposuerant Judæi jam vetustâ quâdam superbiâ, tanquam ipsi justi essent.*

Saint Augustin appelle avec raison cet or-

[1] C. 23.

gueil *ancien*. Le cœur des Juifs en étoit déjà rempli du temps des Machabées; car nous lisons dans le second des livres qui portent leur nom que Rasias aima mieux se donner la mort que de se voir assujetti aux pécheurs. Il est question en cet endroit des Gentils.

Jésus-Christ s'est conformé à cet usage des Juifs, lorsqu'il a dit en saint Matthieu, chapitre 26, verset 45 : *Filius hominis tradetur in manus peccatorum :* le fils de l'homme sera livré entre les mains des pécheurs, c'est-à-dire des Gentils. Voyez Maldonat sur ce passage.

L'usage de s'exprimer conformément aux sentiments de ceux à qui l'on parle, quoiqu'on ne pense pas de même, est assez commun parmi nous. Un homme m'aura nommé tel et tel pour ses amis; je ne blesserai point la vérité en leur donnant ce titre dans le cours de la conversation, quoique je sache que ce ne sont pas de vrais amis, parce que je parle alors selon son opinion et non selon la mienne.

Zacharie, fils de Barachie.

Jésus-Christ[1] après avoir fait plusieurs reproches aux scribes et aux pharisiens, termine son discours par ces paroles :

[1] Saint Matthieu, c. 23.

« Achevez donc aussi de combler la mesure de vos pères (1). Serpents, races de vipères, comment pourrez-vous éviter d'être condamnés au feu de l'enfer ? C'est pourquoi je m'en vais vous envoyer des prophètes, des sages et des scribes, et vous tuerez les uns et crucifierez les autres, vous en fouetterez d'autres dans vos synagogues et vous les persécuterez de ville en ville, afin que tout le sang innocent qui a été répandu sur la terre retombe sur vous, depuis le sang d'Abel le juste, jusqu'au sang de Zacharie, fils de Barachie, que vous avez tué entre le temple et l'autel. »

Les uns veulent que ce soit Zacharie (2), l'onzième des douze petits prophètes (3) dont le père s'appeloit Barachie; mais nous ne lisons nulle part dans les livres sacrés que ce saint homme ait souffert une mort violente, et qu'il l'ait soufferte dans le parvis des prêtres, entre le temple et l'autel.

D'autres pensent que c'est Zacharie, fils de Barachie, qu'Isaïe prit par l'ordre de Dieu (4) pour être un des deux témoins de la

(1) En saint Matthieu, c. 23, v. 32 et suiv.

(2) *Sanct. ad Zach*, 1, v. 12, 9.

(3) *Natalis Alex. hic in et dissert.*, 6, *ætat.* 6, V. T. *Ssrabus hic.*

(4) Le P. Martianay, notes sur cet endroit de saint Matthieu.

prophétie qu'il écrivit, dans laquelle Dieu promettoit la naissance d'un fils qui devoit être le gage et le symbole de la délivrance du royaume de Juda. Il en est de ce Zacharie comme de celui dont on vient de parler ; on n'a aucune preuve qu'il ait été tué entre le temple et l'autel.

Quelques-uns des pères (1) ont écrit que Zacharie, fils de Barachie, dont il est ici question, étoit le père de saint Jean-Baptiste, qui fut mis à mort par les Juifs pour avoir annoncé la venue du Messie dans son cantique, et pour avoir soustrait le petit saint Jean au massacre qu'Hérode fit faire des enfants de Bethléem.

D'autres, comme Origène (2), l'auteur d'une homélie attribuée jusqu'ici à saint Basyle; Euthymius, Théophylacte ont allégué une raison différente du meurtre de Zacharie : ils ont dit qu'il fut massacré par les Juifs pour avoir placé dans le temple, parmi les vierges, Marie, mère de Jésus-Christ ; comme n'ayant point perdu sa virginité en l'enfantant. Enfin saint Epiphane dit qu'il

(1) *S. Cyrillus, Alexand., Cant. Autropomorphitas, Petrus Alexand. in Regul. Eccles. can.* 3°.

(2) *Orig. in Matth. sanct. Basilius hom. de humanâ Christi generatione.*

fut mis à mort par Hérode, entre le temple et l'autel (1).

Comme toutes ces histoires ne sont appuyées que sur une tradition populaire, dont ceux mêmes qui la citent ne font pas grand cas, et sur le protévangile de saint Jacques, que l'Eglise a constamment mis au nombre des apocryphes, elles ne méritent aucune créance. D'ailleurs, ni dans cette prétendue tradition, ni dans ce faux Evangile, on ne trouve le nom de l'aïeul de saint Jean-Baptiste.

« Plusieurs nouveaux, dit dom Calmet (2), » soutiennent que ce dernier juste, que Jé- » sus-Christ reproche aux Juifs d'avoir tué, » est Zacharie, fils de Baruch, dont parle » Josèphe, et qui fut mis à mort assez long- » temps après la résurrection du Sauveur, » un peu avant la prise de Jérusalem par les » Romains. Le fils de Dieu parle ici en pro- » phète : il met le passé pour le futur, il » prédit la mort de cet homme, qui étoit, » dit Josèphe, un des plus illustres de la » ville et qui faisoit profession de haïr le » vice et d'aimer la liberté de sa patrie. Sa » droiture et ses richesses l'avoient rendu

(1) *Lib. de vitâ et obitu prophetarum.*

(2) Grotius, Hamond. l'emper. Louis de Dieu, sur saint Matthieu. M. de Tillemont, titre 1 des emper., art. 54. Voyez aussi Jansen sur cet endroit-ci.

» odieux aux zélés. Ils cherchèrent un pré-
» texte de le dépouiller et de le faire mourir
» en l'accusant devant une assemblée de
» soixante-dix juges, qu'ils avoient eux-
» mêmes ramassés de la lie du peuple (1),
» d'avoir voulu livrer la ville aux Romains.
» Zacharie n'eut pas de peine à renverser
» cette calomnie, et voyant qu'ils en vou-
» loient à sa vie et que sa perte étoit résolue,
» il leur parla sans ménagement, et leur re-
» procha avec liberté toutes leurs injustices et
» leurs violences. Les zélés voulant jusqu'à
» la fin conserver contre lui quelque espèce
» de forme de jugement, ordonnèrent aux
» juges de prononcer. Ils prononcèrent et
» déclarèrent Zacharie innocent; mais ces
» furieux se saisirent de Zacharie et le mas-
» sacrèrent au milieu du temple.

» Il y a une circonstance qui donne un
» grand poids à ce sentiment : c'est que le Fils
» de Dieu, menaçant les Juifs de leur entière
» ruine, leur dit qu'il leur enverra des sages,
» des prophètes et des savants, et qu'ils les
» maltraiteront, les outrageront et les feront
» mourir; en sorte que tout le sang innocent
» répandu depuis le sang d'Abel jusqu'au
» temps de Zacharie, fils de Barachie, vienne

(1) Il falloit traduire, choisis parmi les plus considérables du peuple.

» sur eux. Il faut donc, suivant l'idée du Sau-
» veur, renfermer ici tous les justes qui ont
» été mis à mort depuis le commencement du
» monde, non-seulement jusqu'à sa mort et
» sa passion, mais aussi jusqu'à celle de ses
» apôtres et de ses disciples. Or quelque autre
» système que l'on suive, et que l'on entende
» par Zacharie le fils de Joiada, ou le onzième
» des petits prophètes, ou le père de Jean-
» Baptiste, ou Zacharie qu'Isaïe prit pour té-
» moins du temps d'Achaz ; il restera toujours
» beaucoup d'espace, qui ne sera pas compris
» dans la menace de Jésus-Christ, au lieu
» qu'en prenant ce dernier Zacharie, nous y
» trouvons tous les caractères propres à véri-
» fier la prophétie. 1° Le nom de Zacharie, fils
» de Baruch ou Barachias, car c'est le même
» nom, les Hébreux ayant accoutumé de met-
» tre le nom de Dieu (IAH) à la fin des noms
» propres ; 2° le lieu : au milieu de temple ;
» 3° le temps : un moment avant la destruc-
» tion du temple et la dispersion des Juifs,
» qui est la fin de la menace que le Fils de
» Dieu leur fait ici. Il est vrai que ni Josèphe
» ni les écrivains ecclésiastiques ne nous ap-
» prennent pas que ce Zacharie, fils de Ba-
» ruch, ait été ni chrétien, ni baptisé, et
» qu'alors il n'y avoit plus de vraie justice
» dans la synagogue incrédule. Mais puisque
» cet homme étoit ennemi de toute injustice

» et de tout mal, et zélé pour la liberté de sa
» patrie, comme le marque Josèphe[1], c'est une
» forte présomption qu'il étoit aussi chrétien;
» le Saint-Esprit s'étant retiré de la synago-
» gue depuis la mort de notre Sauveur. Jo-
» sèphe ne distinguoit point les chrétiens
» judaïsans des autres Juifs : il parle de saint
» Jacques le Mineur comme d'un simple Juif,
» juste et homme de bien. Il en est de même
» apparemment de Zacharie, fils de Baruch.»

On voit bien que dom Calmet penche pour ce système, et dans son Dictionnaire de la Bible qu'il a composé après son Commentaire, il déclare qu'il le croit le plus probable, et il tâche de répondre aux raisons par lesquelles on le combat. L'auteur impie du Dictionnaire philosophique, ne prenant de cette explication que ce qu'il pouvoit tourner contre la religion, s'exprime ainsi :

« Les savants[2] trouvent encore quelques
» difficultés dans l'histoire des Evangiles; ils

(1) *Voici ses paroles :* Les zélateurs résolurent de faire mourir Zacharie, fils de Baruch, qui étoit un des plus illustres de Jérusalem. Ils étoient irrités contre lui, parce qu'il haïssoit souverainement les méchants et qu'il aimoit la liberté de sa patrie. Ils prirent donc le parti de s'en défaire, tant pour s'emparer de ses grands biens que pour se délivrer d'un homme qui avoit assez de pouvoir dans la ville pour les détruire.

[2] Article *Christianisme.*

» remarquent que dans saint Matthieu, Jésus-
» Christ dit aux scribes et aux pharisiens que
» tout le sang innocent qui a été répandu sur
» la terre doit retomber sur eux depuis le sang
» d'Abel le juste jusqu'à Zacharie, fils de Ba-
» rach, qu'ils ont tué entre le temple et l'au-
» tel. Il n'y a point, disent-ils, dans l'histoire
» des Hébreux, de Zacharie tué dans le temple
» avant la venue du Messie, ni de son temps;
» mais on trouve dans l'histoire du siége de
» Jérusalem, par Josèphe, un Zacharie, fils
» de Barach (il falloit dire Baruch), tué au
» milieu du temple par la faction des Zélotes.
» C'est au chap. 19 du livre 4 : de là ils soup-
» çonnent que l'Evangile selon saint Matthieu
» a été écrit après la prise de Jérusalem par
» Titus. »

En montrant, comme nous allons le faire, que Zacharie, dont parle Jésus-Christ, n'est point le fils de Baruch massacré par les zélateurs, nous détruirons pleinement les soupçons impies que cette explication a innocemment fait naître.

1° Jésus-Christ distingue ici les péchés commis de ceux qui doivent se commettre. Il les désigne les uns et les autres par les temps qui leur conviennent. En parlant des premiers, il dit : Le sang que vous avez répandu, Zacharie que vous avez tué. En parlant des seconds, il dit : Les sages que vous tuerez, que

vous crucifierez. Il seroit sans doute ridicule de mettre parmi ces sages que Jésus-Christ dit que l'on crucifiera, quelques saints personnages qui auroient été crucifiés avant lui. Il l'est donc pareillement de mettre au nombre de ceux dont le sang a été répandu, qui ont été tués, quelqu'un qui doit être mis à mort, environ quarante ans après ce discours du Sauveur.

2° Jésus-Christ fixe les deux termes du sang innocent qui a été répandu. Le premier est le sang d'Abel : le dernier est celui de Zacharie. C'est ce que signifient ces paroles : *Depuis le sang d'Abel le juste jusqu'au sang de Zacharie*. Les deux termes d'un nombre sont certainement renfermés dans ce nombre ; ainsi le sang de Zacharie est compris dans le sang répandu, de même que le sang d'Abel ; et que par conséquent Zacharie, dont parle le Sauveur, avoit déjà été mis à mort lorsqu'il faisoit ces reproches aux Juifs.

Mais, dit-on, Jésus-Christ parle ici en prophète ; il met, comme ces saints hommes, le passé pour le futur. On convient que les prophètes mettent quelquefois le passé pour le futur ; mais ce qui précède et ce qui suit dans leurs discours nous fait aisément connoître cette transposition de temps ; il n'en est pas de même de ces paroles de Jésus-Christ. Nous ne voyons rien dans la contexture du discours

qui doive nous engager à prendre au futur ce qu'il a dit au passé; au contraire, il est impossible de prendre au futur les termes dont il s'est servi; car je demande *le sang qui a été répandu*, signifie-t-il le sang qui se répandra? Il faudra donc dire alors que le sang d'Abel se répandra; dira-t-on que *le sang qui a été répandu*, signifie tout à la fois le sang qui a été répandu et qui se répandra? Mais il est absurde de donner à un même temps deux significations opposées. On est donc forcé de dire que ces paroles : *le sang qui a été répandu*, doivent s'entendre du passé. Or nous venons de faire voir que le sang de Zacharie fait partie de ce sang qui a été répandu.

3° Un Juif, vivant quarante ans après la mort de Jésus-Christ, a-t-il pu être canonisé et appelé juste par la bouche de ce divin Sauveur?

Pour se tirer de cette difficulté qui est insoluble, on a fait un chrétien de ce Zacharie, fils de Baruch; mais de quel poids peut être une assertion dénuée de témoignages, dépourvue de preuves, et faite uniquement par besoin de système? car 1° ni Josèphe, qui parle si au long de Zacharie, fils de Baruch, ni aucun des auteurs ecclésiastiques, n'a écrit qu'il eût été chrétien. On répond à cela qu'ils n'ont pas aussi écrit le contraire: étoit-il donc

besoin que Josèphe, en rapportant la mort de cet homme, observât qu'il n'étoit pas chrétien? Lorsqu'il y a une religion dominante dans un état, tous ceux qui le composent sont censés la professer; et il n'est pas nécessaire que l'historien de la nation avertisse que celui dont il raconte les actions ne s'écartoit pas des sentiments communs. Josèphe, replique-t-on, parle de saint Jacques le Mineur, mis à mort par Ananus, comme d'un juif. On regardoit alors les chrétiens comme une secte de Juifs; la citation n'est pas heureuse : voici le texte de Josèphe[1]. (La mort de Festus, et le temps qu'il falloit à Albinus pour arriver, parurent à Anatus une circonstance favorable pour assembler un conseil devant lequel il cita Jacques, frère de Jésus, qu'on appelle Christ, et quelques autres; il les fit condamner à être lapidés, comme coupables d'avoir violé et transgressé la loi.) On n'envisageoit donc pas les chrétiens comme une secte de Juifs, mais comme des apostats de la religion de leurs pères; 2° Zacharie, fils de Baruch, étoit un homme extrêmement distingué par une naissance illustre, par d'immenses richesses et par la grande autorité qu'il avoit dans la ville. Il n'est guère croyable qu'il se soit trouvé dans une société de gens pauvres

[1] Ant. Jud., lib. 20, cap. 9.

et persécutés. Un homme si opulent, et d'un si grand crédit! Je sais que du vivant même de Jésus-Christ, il y a eu des chrétiens qui avoient de grands biens, et des emplois considérables, comme Joseph d'Arimathie, Nicodème, Gamaliel; mais les saints personnages que l'on vient de nommer étoient bien au-dessous de ce point de grandeur où l'on nous représente Zacharie; 3° les chrétiens de Jérusalem, dociles aux ordres de leur divin Maître, avoient quitté cette ville, et s'étoient retirés à Pella, ville d'Arabie, l'an 66 de l'ère vulgaire; Zacharie n'étoit donc pas de leur nombre, puisqu'il fut massacré l'année suivante dans le temple; 4° les zélateurs qui imputèrent de faux crimes à Zacharie en auroient-ils oublié un qui eût paru véritable aux yeux de toute la nation; auroient-ils manqué de l'accuser d'être un déserteur de la loi? On voit donc que rien n'appuie, qu'au contraire tout combat le prétendu christianisme de ce juif infortuné, qui a été la victime d'une troupe de scélérats qui en commettant les plus horribles forfaits, osoient se parer du nom de zélateurs.

5° Le Zacharie dont parle Jésus-Christ a été tué entre le temple et l'autel, et par conséquent dans le parvis des prêtres : c'est par cette circonstance de sa mort qu'il doit être reconnu et distingué de tous ceux qui ont

porté ce nom quand il s'en trouveroit parmi eux qui auroient été injustement massacrés. Zacharie, fils de Baruch, fut tué dans cette partie du temple où l'on avoit assemblé un conseil de soixante et dix notables du peuple pour le juger. Cette partie du temple n'étoit pas le parvis des prêtres, dans lequel les laïques ne pouvoient entrer que pour conduire leurs victimes jusqu'au pied de l'autel, et duquel ils étoient obligés de sortir sur-le-champ. C'est donc dans le parvis d'Israël que Zacharie fut mis à mort; et par conséquent il n'est pas celui qui est indiqué par Jésus-Christ.

Nous venons de dire que la marque à laquelle on reconnoîtra le Zacharie dont parle Jésus-Christ étoit la circonstance du lieu de sa mort. On lit dans le second livre des Paralipomènes, chap. 24, que l'esprit de Dieu ayant rempli le prêtre Zacharie, fils de Joïada, il dit au peuple: « Voici ce que dit le Sei» gneur Dieu: Pourquoi violez-vous le pré» cepte du Seigneur? Cela ne vous sera pas » avantageux. Et pourquoi avez-vous aban» donné le Seigneur pour le porter aussi à » vous abandonner? Ces gens s'unirent en» semble contre lui, et le lapidèrent dans le » parvis du temple, selon l'ordre qu'ils en » avoient reçu du roi. » Voilà un juste du nom de Zacharie massacré dans le parvis,

sûrement celui des prêtres, qui étoit l'endroit où il devoit se trouver lorsqu'il étoit dans le temple. C'est donc le Zacharie de l'Evangile. Ajoutez que dans les écritures canoniques des Juifs il n'est fait mention d'aucun Zacharie mis à mort injustement que du fils de Joïada.

D'ailleurs on voit assez par ces paroles du Sauveur, *depuis le sang d'Abel jusqu'à celui de Zacharie*, qu'il veut renfermer tous ceux que les livres saints reçus par les Juifs nous apprennent avoir été massacrés injustement. Abel est le premier dont ils racontent la mort violente, et Zacharie, fils de Joïada, est le dernier; c'est donc celui-ci que Jésus-Christ a en vue.

Il est vrai que Manassé répandit beaucoup de sang innocent depuis le meurtre de Zacharie; mais l'Ecriture ne parle qu'en général de ceux que ce prince impie fit massacrer; au contraire, elle nomme Zacharie; elle détaille les circonstances de la mort qu'il souffrit, circonstances qui aggravoient l'atrocité de ce meurtre, et le rendoient plus célèbre. C'étoit le fils d'un grand-prêtre, le fils d'un homme à qui son meurtrier devoit sa vie et sa couronne; c'étoit un prêtre massacré dans l'exercice de ses fonctions, entre le temple et l'autel. Voilà pourquoi, dans la vue du Sauveur, il a dû terminer par Zacharie la

liste des saints injustement mis à mort plutôt que par ceux dont Manassé avoit répandu le sang.

Enfin nous ajoutons pour dernière preuve de notre sentiment que ce prêtre, étant sur le point d'expirer, dit : Que Dieu voie le traitement que vous me faites, et qu'il redemande mon sang : *Videat Dominus et requirat.* Paroles auxquelles Jésus-Christ fait une allusion manifeste lorsqu'il dit dans saint Luc : « Afin qu'on redemande à cette génération le sang de tous les prophètes qui » a été répandu dès le commencement du » monde depuis le sang d'Abel jusqu'au sang » de Zacharie, qui a été tué entre le temple » et l'autel. Oui ! je vous déclare qu'on le » redemandera à cette génération. » *Ut inquiratur sanguis omnium prophetarum qui effusus est à constitutione mundi à generatione istâ, à sanguine Abel usque ad sanguinem Zachariæ, qui periit inter altare et ædem. Ita dico vobis, requiretur ab hâc generatione.*

La première difficulté que l'on propose contre cette explication se tire de ce que dans les Paralipomènes le père de Zacharie se nomme Joïada, et dans l'Evangile Barachie ; d'où l'on conclut que ce n'est pas le même Zacharie dont il est fait mention dans ces deux endroits.

On répond communément qu'il n'étoit pas rare, chez les Hébreux, qu'une personne eût deux noms, et que le père de Zacharie s'appelât Barachie et Joïada.

Pour prouver la première partie de cette réponse, les interprètes apportent deux ou trois exemples; nous en allons indiquer un plus grand nombre, afin qu'on ne puisse pas douter de sa vérité. Un des juges du peuple de Dieu est appelé Gédéon et Jérobaal.

Le grand-prêtre Achimelech est appelé Achias, I des Rois, chap. 14, v. 3, et Abiathar : car dans les Paralipomènes les deux grands-prêtres du temps de David sont appelés tantôt Sadoc et Abiathar, tantôt Sadoc et Achimelech, liv. I, ch. 15, v. 11, et ch. 18, v. 16. Areuna, II des Rois, ch. 24, v. 18, est appelé Ornan, I des Paralipomènes, c. 12, v. 18; Salomon est aussi nommé Jedidiah, II des Rois, chap. 12, v. 24 et 25; Esaü est nommé Edom, Genèse, ch. 25, v. 30; Jacob et Israël sont deux noms du même homme, Genèse, c. 35, v. 10; Odia, I des Paralipomènes, c. 9, v. 7, est le même que Juda dans Néhémie, c. 11, v. 9; Esther, dans le livre qui porte son nom, c. 11, v. 7, est aussi appelée Edissa; Joachim, fils de Josias, roi de Juda, est aussi nommé Eliakim, IV, des Rois, chap. 23, v. 24.

Ceux qui désireront un plus grand nombre

d'exemples peuvent lire les dix premiers chapitres du premier livre des Paralipomènes, dans lesquels on donne aux hommes et aux femmes des noms différents de ceux qu'ils portent dans la Genèse, dans les livres de Josué et dans ceux des juges et des Rois.

Ces deux noms étoient bien plus communs lorsque le second qu'on imposoit avoit une signification semblable ou approchante du premier. Le père de Bethsabée est appelé Eliam, II des Rois, c. 11, v. 3, et Ammiel, I des Paralipomènes, ch. 3, v. 5, de *ham*, *peuple*; *i* est un affixe qui signifie *mon*; *el*, *dieu* : Mon peuple est à Dieu : Eliam n'est que la transposition d'Ammiel. Un des fils de David est nommé Eliada, I des Paralipomènes, chap. 3, v. 8, et Baaliada, I des paralipomènes, c. 14, v. 5. *El*, *Dieu*; *iadahhh*, *science*; Dieu de la science : *Bahhhal, Seigneur*; *Bahhhal iadahhh*, *Seigneur de la science*. Azarias, roi de Juda, est nommé Ozias, II des Paralipomènes, ch. 26. *Hhhazar, secours*; *Iah, Dieu*; *hhhoz*, *force*; *Iah*, *Dieu* : Azarias, secours de Dieu, Ozias, force de Dieu. Jonadab, II des Rois, c. 13, v. 3, est le même que Jonathan, II des Rois, c. 21, v. 21, *Jo* de *Jao*, *Dieu*; *nadab*, *libéral*; *nathan*, *donnant*. Le grand-prêtre qui est appelé *Eliakim* dans le livre de Judith, c. 4, v. 6 et 8, est nommé *Joakim* dans le même

livre, chap. 15, v. 8. La signification de ces deux noms est absolument la même : *Jo* de *Jao*, *Dieu*; *el*, *Dieu*; *akim*, *préparation*, *Joakim Eliakim*, préparation de Dieu. Au quatrième livre des Rois, c. 23, Pharaon, roi d'Egypte, change aussi le nom du roi *Eliacim* en celui de *Joakim*.

Cet usage d'imposer un second nom n'a point cessé chez les Juifs tant qu'ils ont fait un corps de nation; il a même encore subsisté parmi eux après la ruine de leur état. Dans la version des Septante on nomme Azarias Zacharie, fils de Joïada, et son père Iddo. Le paraphraste chaldéen de Jérémie, qui n'a écrit que depuis la destruction de Jérusalem par Tite, nomme sur le second chapitre des Lamentations le père de Zacharie Addo, et Josèphe, livre XI des Antiquités judaïques, chap. 9, le nomme Joados.

On voit le même usage de donner deux noms à la même personne chez les peuples voisins des Hébreux; car le beau-père de Moyse, qui étoit Madianite, est appelé Raguel; Exode, c. 2, v. 18, et Jehtro dans le même livre, c. 3, v. 1.

Les interprètes, après avoir montré par deux ou trois exemples qu'il y avoit chez les Hébreux des personnes qui portoient deux noms, n'apportent aucune preuve pour faire voir que le père de Zacharie étoit de ce nom-

bre. Ecrivant pour des chrétiens, ils se sont avec justice reposés sur l'autorité de Jésus-Christ; mais nous qui disputons avec des incrédules, nous ne pouvons profiter du même avantage, et nous ne devons envisager Jésus-Christ dans cette controverse que comme s'il n'avoit été qu'un pur homme, si nous voulons les désarmer. Ne considérant donc le Sauveur que sous ce rapport, je prétends que l'on tire de ses paroles un argument invincible pour assurer que Joïada étoit aussi appelé Barachie.

Lorsqu'on parle d'un événement ignoré de ceux qui sont présents, on le rapporte; au contraire s'il en est connu, on se contente de l'indiquer. Un homme qui est en quelque réputation de savoir et de doctrine, qui parle à un grand nombre de personnes d'un fait qui leur est connu, ne le revêtira point de quelque circonstance fausse, et ne s'exposera pas ainsi à perdre leur estime et à passer pour ignorant. Or tel étoit précisément le cas où se trouvoit Jésus-Christ; il ne fait qu'indiquer le meurtre de Zacharie. Ce meurtre étoit donc connu de ceux qui l'écoutoient; il étoit en réputation de savoir et de doctrine parmi le peuple, qui montroit toujours le plus vif empressement à l'entendre; ses discours n'étoient pas ignorés des scribes et des pharisiens, qui étoient les savants de la na-

tion, qui étoient ses ennemis déclarés, qui observoient avec soin toutes ses actions et ses paroles pour trouver quelque prétexte de le décréditer dans l'esprit du peuple, et même de le perdre.

Or je demande si dans de semblables circonstances un homme sensé (tel que sûrement nos adversaires voudront bien supposer Jésus-Christ) pouvoit, par ignorance ou par envie de tromper, s'exposer à dire une fausseté qui seroit reconnue sur-le-champ, qui feroit le triomphe de ses ennemis; et qui auroit pour lui les plus fâcheuses suites. Ajoutez que Jésus-Christ veut faire reconnoître les personnes dont il parle; or en donnant au père de Zacharie un nom qu'il n'eût pas porté il eût rendu ce Zacharie méconnoissable à ceux à qui il en vouloit rappeler le souvenir, et seroit ainsi allé contre son dessein. Concluons donc que toutes ces circonstances montrent évidemment que Jésus-Christ n'a pu rien dire et n'a rien dit de faux; et que par conséquent le père de Zacharie portoit le nom de Barachie comme celui de Joïada, noms qui avoient un sens semblable, et qui étoient pour ainsi dire synonymes (1); car Joïada signifie *aimé de Dieu*, et Barachiah *béni de*

(1) Voyez le Trésor de la Langue sainte, de Pagnin, au mot *Jadad*, et le Dictionnaire hébraïque du chevalier Leigh au mot *Jedid*.

Dieu : jo de *Jao, Dieu*; *jadad, a aimé : Iah, Dieu, Barach, a béni.* On a fait voir plus haut avec quelle facilité les Hébreux ajoutoient un nom synonyme à celui que l'on avoit déjà.

Mais si Jésus-Christ parloit de Zacharie, fils de Joïada, comment pouvoit-il dire aux Juifs qui étoient présents qu'ils l'ont tué? La réponse à cette objection est facile. Un peuple est censé le même pendant tout le temps qu'il subsiste. Ainsi Jésus-Christ a pu dire que les Juifs qui vivoient alors avoient tué Zacharie. L'Ecriture et les auteurs profanes sont remplis de cette façon de parler. Voyez saint Marc, 10, v. 3; saint Jean, 6, v. 32, et 7, v. 19, 22.

Oracle de Jésus-Christ accusé de fausseté.

Jésus-Christ dit [1] que tous ceux qui se serviront de l'épée périront par l'épée. La mort naturelle d'un grand nombre d'homicides dément cet oracle.

Réponse. Pour censurer un auteur avec équité il faut en bien connoître le langage. Ne se moqueroit-on pas avec raison d'un homme qui, n'ayant qu'une légère teinture du latin, s'aviseroit de critiquer Horace,

[1] Saint Matthieu, c. 26, v. 52.

parce qu'il y trouveroit certaines expressions, certains tours de phrase qui sont particuliers à ce grand poëte? Tel est cependant le procédé des ennemis de la religion. Ignorant l'hébreu, ne connoissant point les manières de parler qui sont propres à cette langue, ils voient dans nos écrivains sacrés des difficultés qui disparoîtroient à leurs yeux s'ils étoient un peu instruits du style de ces saints auteurs.

Les verbes actifs, chez les Juifs, ne désignent pas toujours l'acte, mais quelquefois seulement le devoir, l'obligation de faire quelque chose.

Psaume 31, v. 10. *Instruam te in viâ hâc quâ gradieris*, je vous enseignerai la voie par laquelle vous marcherez, c'est-à-dire vous devrez marcher.

Ezéchiel, chap. 34, v. 2. *Væ pastoribus Israël, qui pascunt eos*, selon l'hébreu, malheur aux pasteurs d'Israël qui les paissent, c'est-à-dire qui doivent les paître.

Malachie, c. 1, v. 5. *Filius honorat patrem*, e fils honore son père, c'est-à-dire doit l'honorer.

Chap. 2, v. 7. *Labia sacerdotis custodient scientiam*, les lèvres du prêtre seront les dépositaires de la science, c'est-à-dire doivent être les dépositaires de la science.

En saint Luc, c. 7, v. 42. Jésus-Christ,

ayant dit à Simon le pharisien qu'un créancier avoit remis à un de ses débiteurs la somme de cinq cents pièces d'argent et à un autre celle de cinquante, lui demande ensuite : *Quis eum plùs diligit?* Lequel des deux aime davantage ce créancier compatissant, c'est-à-dire lequel des deux doit l'aimer davantage ?

En saint Jean, c. 10, v. 11. *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis*, le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis, c'est-à-dire doit la donner.

Aux Hébreux, c. 5, v. 4. *Nec quisquam sumit sibi honorem*, nul ne s'attribue à soi-même cet honneur, c'est-à-dire ne doit s'attribuer cet honneur.

Chap. 13, v. 17. *Ipsi pervigilant quasi rationem pro animabus vestris reddituri*, ce sont eux qui veillent comme ayant à rendre compte de vos âmes, c'est-à-dire qui doivent veiller.

De même que les verbes actifs ne signifient quelquefois que l'obligation ou le devoir de faire quelque chose, ainsi les verbes neutres ne désignent souvent que la dette qu'on a contractée de subir quelque peine.

Genèse, chap. 2, v. 17. Dieu dit à Adam : *In quocumque die comederis ex eo, morte morieris*, au même temps que vous mangerez du fruit de l'arbre de la science du bien et du

mal vous mourrez très-certainement, c'est-à-dire que vous mériterez de mourir, vous serez sujet à la mort.

Exode, c. 12, v. 15. *Quicumque comederit fermentatum, peribit anima illa de Israël*, quiconque mangera du pain levé périra du milieu d'Israël, c'est-à-dire méritera la mort.

Ainsi le Sauveur ne veut pas dire que tous ceux qui se serviront de l'épée périront de mort violente. Il n'y a point d'homme qui ne sache que souvent cela n'arrive pas; mais il assure seulement qu'ils méritent tous de périr de cette manière.

Jérémie pour Zacharie[1].

« Alors Judas, qui l'avoit livré, voyant » qu'il étoit condamné, fut touché de repen- » tir, et reporta les trente pièces d'argent » aux princes des prêtres et aux anciens, et » il dit : J'ai péché livrant le sang de l'homme » innocent; mais ils lui dirent : Que nous » importe, cela vous regarde; après quoi il » jeta l'argent dans le temple, d'où étant » sorti il alla se pendre. Mais les princes des » prêtres, prenant l'argent, dirent : Il ne » nous est pas permis de le mettre au trésor,

[1] Saint Matthieu, c. 27.

» parce que c'est le prix du sang; et, après
» avoir délibéré là-dessus, ils en achetèrent le
» champ du Potier pour y enterrer les étran-
» gers. C'est pour cela que ce champ a été
» appelé jusqu'à présent *Haceldama*, c'est-
» à-dire champ de sang. Alors fut accomplie
» cette parole du prophète Jérémie [1] : Ils ont
» pris les trente pièces d'argent qui étoient
» le prix qu'a été estimé celui que les Israé-
» lites ont mis à prix, et ils les ont données
» pour avoir le champ du Potier, comme le
» Seigneur me l'a ordonné. »

On demande pourquoi ce passage, qui est de Zacharie, est ici cité sous le nom de Jérémie! Les interprètes donnent plusieurs solutions de cette difficulté. Voici celle qui nous paroît la plus plausible.

Saint Matthieu n'avoit mis que le mot de *prophète*; quelque copiste écrivit à la marge de son exemplaire *Jérémie*, croyant que c'étoit de lui que l'évangéliste avoit tiré ces paroles : de la marge cette addition s'est glissée dans le texte.

On appuie cette conjecture sur le témoignage de saint Augustin (1), qui dit qu'il y avoit des exemplaires latins dans lesquels on ne lisoit point le nom de *Jérémie*, mais seu-

[1] Saint Matthieu, c. 27.

(1) Livre 3, du consentement des évangélistes, ch. 7.

lement de *prophète*, et sur celui de M. Mill, qui assure qu'il y a beaucoup d'exemplaires grecs, latins, syriaques, arabes et persans, où le nom de *Jérémie* ne se trouve point.

Cette preuve est très-solide. Nous allons ajouter des remarques et des observations qui lui donneront une nouvelle force.

1° Saint Augustin, dans l'endroit cité plus haut, insinue qu'il y avoit aussi des exemplaires grecs où le nom de *Jérémie* ne se lisoit pas, puisqu'il dit que ceux qui ont consulté les exemplaires grecs de saint Matthieu ont trouvé le nom de Jérémie *dans les plus anciens*, ce qui fait connoître qu'il n'étoit pas dans tous.

2° Il faut que les manuscrits syriaques et persans dont parle M. Mill soient tous, ou du moins le plus grand nombre, uniformes sur l'omission de *Jérémie*, puisque les versions syriaque et persane les ont suivis.

3° On ne lit point le nom de *Jérémie* dans un manuscrit fort ancien de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

4° Juvencus, qui vivoit dans le quatrième siècle, sous l'empire de Constantin, a écrit un poëme de la vie de Jésus-Christ dans lequel il rend presque mot pour mot le texte des évangélistes. Cet auteur, en rapportant l'emploi que l'on fit de l'argent que Judas rendit aux princes des prêtres, et la prédic-

tion qui avoit été faite de cet événement, ne met point le nom de *Jérémie*, mais seulement le *prophète*.

5° Rupert, qui vivoit au douzième siècle, ne lisoit point le nom de *Jérémie* dans ses exemplaires.

6° De Lyra, qui vivoit au quatorzième siècle, assure que le nom de *Jérémie* ne se trouvoit point dans quelques exemplaires latins.

7° Corneille de La Pierre, sur l'onzième chapitre de Zacharie, dit qu'il a vu à Rome, dans la bibliothèque des ermites de Saint-Augustin, un ancien manuscrit où le nom de *Jérémie* n'étoit pas.

8° Jansénius (1) observe que de son temps il y avoit encore des manuscrits, tant à Rome que dans les Pays-Bas, où le nom de *Jérémie* ne se lisoit point.

9° Luc de Bruges cite un ancien manuscrit du collége des jésuites de Louvain où le nom de *Jérémie* ne se trouvoit pas.

10° Le rabbin Isaac ne lisoit point le nom de *Jérémie*, mais seulement le *prophète*, dans son exemplaire : *Munimen fidei*, page 422.

11° Saint Matthieu a cité treize fois les prophètes dans son évangile. Il n'a ajouté le nom

(1) Jansénius d'Ypres, sur les Evangiles.

du prophète que quatre fois, par où l'on voit qu'il lui étoit plus ordinaire de l'ometttre que de l'indiquer ; et ce qui est remarquable, c'est que dans le chapitre 27, dont il est ici question, il cite quelques lignes plus bas un autre prophète sans y ajouter son nom.

12° On a plusieurs exemples de mots qui ont ainsi passé de la marge dans le texte de nos livres saints.

En saint Matthieu, c. 5, v. 1, *Jésus*, qu'on avoit mis à la marge dans quelques exemplaires pour plus grande clarté, a été dans la suite ajouté au texte, car il ne se lit point dans le grec, ni même dans la plupart des anciens manuscrits latins.

C. 9, v. 13. *Ad pœnitentiam*. Ces mots, qui se trouvent dans quelques exemplaires, sont pris de saint Luc, et, après avoir été placés à la marge par quelqu'un qui aura jugé qu'ils étoient nécessaires pour l'intelligence des paroles qui précédoient, ils auront ensuite été insérés dans le texte.

Chap. 13, v. 47. *Ex omni genere piscium congregati*. Le mot *piscium* n'est point dans l'original greo ni dans la syriaque; il n'est pas non plus dans le texte latin du fameux manuscrit de Cambridge, ni dans un très-ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Saint Augustin a aussi une fois cité ce pas-

sage sans le mot de *piscium*, dans son traité 21, saint Jean.

Chap. 17, v. 2. *Vestimenta autem ejus facta sunt alba sicut nix*. Il y a dans l'original grec et dans la version syriaque, *sicut lux*. On lit aussi *lux* dans un ancien manuscrit de saint Gatien. Quelque copiste ayant lu dans saint Marc *sicut nix*, aura cru qu'il y avoit ici une faute, et aura mis *nix* pour *lux*: cette prétendue correction ayant été suivie, est restée dans notre Vulgate.

Chap. 27, v. 8. *Propter hoc vocatus est ager ille Haceldama, hoc est ager sanguinis*. A peine peut-on douter, dit Luc de Bruges, que ces trois mots *haceldama hoc est* n'aient été ajoutés à cet Evangile du chap. 1 des actes, v. 19, parce qu'ils ne se trouvent ni dans l'original grec, ni dans la version syriaque; ils ne sont pas non plus dans la version arabique, éthiopique et persane.

En saint Marc, chap. 1, v. 2: *In Isaïa propheta*. Saint Jérôme, sur le 3e chap. de saint Matthieu, s'explique ainsi: « Nous » croyons que le nom d'Isaïe a été ajouté dans » le chap. 1 de saint Marc, par l'erreur des » copistes, ce que nous pouvons prouver » avoir été pareillement fait dans d'autres en- » droits: » *Nos autem nomen Isaïæ putamus additum scriptorum vitio, quod et in aliis locis probare possumus*. En effet, saint Irénée

ayant cité une fois ce verset avec ces mots, *in Isaïâ prophetâ*, le cite deux fois avec ces mots, *in prophetis*. La plupart des exemplaires grecs lisent aujourd'hui, *in prophetis*. Les versions arabique et éthiopique lisent de même. Theophilacte et Euthymius ont ainsi lu.

Chap. 14, v. 61. *Tu es Christus, filius Dei benedicti*. Le mot *Dei* a été ajouté; il ne se trouve ni dans l'original grec, ni dans l'ancienne version Vulgate, ni dans les versions syriaque, arabique, éthiopique et persane. Saint Hilaire, sixième livre de la Trinité, col. 923, lit de même, *tu es Christus filius Benedicti*. Quelque copiste, ignorant que les Hébreux désignent souvent Dieu par ces mots, *le Bénit*, aura cru que le terme *Dei* avoit été omis dans l'exemplaire qu'il transcrivoit, l'aura mis à la marge de sa copie, d'où il aura passé dans le texte.

Nous avons réservé pour dernier exemple une addition entièrement semblable à celle dont il est question (1). « J'ai lu, dit saint Jé-» rôme, quelques exemplaires de saint Mat-» thieu qui, dans l'endroit de cet évangéliste » où la Vulgate et ma version mettent *ut* » *impleretur quod dictum est per prophetam*

(1) Commentaire sur le verset 35 du chapitre 13 de saint Matthieu.

» *dicentem*, portoient : *Per Isaïam pro-*
» *phetam dicentem*. Je crois que ce terme
» a été dans la suite retranché par des gens
» sages, parce que les paroles citées par
» saint Matthieu ne se trouvoient pas dans
» Isaïe. Comme Asaph est l'auteur du psaume
» 77 d'où ce passage est pris, il me semble,
» continue ce père, que l'évangéliste avoit
» d'abord écrit : *Quod dictam est per Asaph*
» *prophetam dicentem*; mais que le premier
» copiste, ne sachant qui étoit Asaph, et
» croyant que c'étoit une faute de l'écrivain
» dont saint Matthieu s'étoit servi, y avoit
» substitué le nom d'Isaïe, beaucoup plus
» connu. Il faut donc savoir que dans les
» psaumes, les hymnes et les cantiques, non-
» seulement David, mais tous ceux dont les
» noms sont à la tête de ces ouvrages, comme
» Asaph, Idithun, etc., doivent être appelés
» prophètes. »

La conjecture de saint Jérôme n'est pas fondée.

1° Dans plusieurs endroits du nouveau Testament, on cite des passages pris des psaumes; mais jamais on n'y joint le mot d'Asaph d'Idithun, ni d'aucun des autres prophètes qui sont les auteurs de ces sacrés cantiques avec David. Ce prince est le seul qui soit nommé dans deux ou trois de ces citations.

2° Si saint Matthieu avoit mis *Asaph* dans son Evangile, on auroit trouvé ce nom dans les exemplaires où le nom d'*Isaïe* n'auroit pas été substitué. Or il ne s'y trouvoit pas, puisque saint Jérôme, qui s'en servoit pour sa traduction, ne l'a point mis dans sa version. D'ailleurs ce père, qui avoit consulté tant d'exemplaires de nos saints livres, n'a pu en citer un seul où le nom d'*Asaph* se soit lu, ce qu'il n'auroit pas manqué de faire pour appuyer sa conjecture. Disons la même chose de l'auteur de l'ancienne Vulgate, qui vivoit du temps des apôtres, ou peu après. Il faut que les exemplaires dont il s'est servi n'aient point eu le nom d'*Asaph*, puisqu'il ne se lit point dans sa version.

Il paroît donc certain que l'évangéliste n'avoit écrit que le mot de *prophète*, et qu'un copiste ayant mis à la marge de son exemplaire le nom d'*Isaïe*, d'autres plus téméraires le placèrent dans le texte.

Je finis ces observations par une remarque bien pressante. Si saint Matthieu avoit mis dans son texte le nom de *Jérémie*, on ne peut indiquer aucune raison pourquoi un copiste auroit pu supprimer un nom si connu, tandis qu'il s'en présente une très-simple pour l'ajouter. On lira une citation sous le terme générique de prophète; on est curieux de le connoître en particulier, on croit voir quel-

que ressemblance entre l'achat que Jérémie fit d'un champ pour une somme d'argent et l'achat qui fut fait d'un champ par les princes des prêtres avec l'argent que Judas leur avoit rendu. Sur cela on écrit *Jérémie* à la marge de son exemplaire. Ce procédé est si naturel qu'il s'observe tous les jours parmi nous. Dans les nouveaux Testaments imprimés, on voit à la marge les noms des auteurs sacrés dont on a cité quelques paroles dans le texte, sans les désigner personnellement. C'est ainsi qu'au chapitre 2 de saint Matthieu on lit à la marge le nom de Michée et celui d'Osée à côté des prophéties qui sont tirées de ces prophètes.

Le concours de tant de preuves forme dans l'esprit une conviction qui approche de celle que l'évidence y produit. Si pour s'apaiser entièrement on désiroit un plus grand nombre d'exemples de semblables additions, on n'auroit qu'à parcourir les variantes de Luc de Bruges et de M. Mill.

Au reste, les fidèles ne doivent point s'alarmer de ces altérations auxquelles nos livres saints ont été sujets. La Providence divine qui a permis ce mal nous a pourvus du remède. 1° Aucune de ces additions n'intéresse la foi; 2° il est toujours resté un nombre suffisant de monuments et d'exemplaires dans lesquels ces fautes n'ont point pénétré, par le secours

desquels on a pu corriger ceux où elles se trouvoient.

Centurion présent à la mort de Jésus-Christ.

Le centurion [1] voyant les prodiges qui s'opèrent à la mort de Jésus-Christ, confesse hautement dans saint Matthieu et dans saint Marc qu'il étoit véritablement le fils de Dieu ; et dans saint Luc [2] il le reconnoît seulement pour un homme juste : cet homme, dit-il, étoit juste.

Grotius, pour concilier les textes, croit que le centurion fit deux confessions différentes, l'une lorsque les miracles commençoient, l'autre après qu'ils furent tous opérés. Mais cette explication est contraire au récit des évangélistes, qui ne parlent que d'une confession de cet officier, et qui la placent après tous les prodiges arrivés à la mort du Sauveur.

Selon saint Augustin, l'on peut avancer que le centurion a dit que Jésus étoit juste et qu'il étoit le fils de Dieu, et saint Luc a rapporté le premier de ces aveux; saint Matthieu et saint Marc le second. Mais est-il croyable que saint Luc auroit omis le titre le plus glorieux pour ne rapporter que le moin-

[1] Saint Matthieu, c. 27, v. 54. — [2] C. 23, v. 47.

dre, qui d'ailleurs se trouve renfermé d'une manière bien éminente dans le premier ?

Cette difficulté disparoîtra si l'on fait voir que les termes de Fils de Dieu et de Juste sont ici synonymes. Or c'est ce que nous allons montrer par des passages formels du nouveau Testament, dans lesquels les disciples de Jésus-Christ, qui l'ont si souvent appelé Fils de Dieu, le désignent simplement par le nom *du Juste.*

Saint Pierre[1], dans un discours qu'il fait aux Juifs, leur dit : Vous avez renoncé le Saint et *le Juste : Vos autem Sanctum et Justum negastis.*

Saint Etienne[2] reproche aux Juifs que leurs pères ont tué ceux qui prédisoient l'avénement *du Juste* : *Occiderunt eos qui prænuntiabant de adventu Justi.*

Ananie dit à saint Paul[3] : Dieu vous a choisi pour que vous vissiez *le Juste : Deus præordinavit te ut videres Justum.*

On dira peut-être que pour que *Fils de Dieu* et *Juste* fussent synonymes, il faudroit qu'il y eût dans le grec un article devant *juste*, parce qu'alors on ne traduiroit pas *cet homme étoit juste,* mais *cet homme étoit le Juste*, c'est-à-dire le juste par excellence,

[1] Act., c. 3, v. 15. — [2] Act., c, 7, v. 52. — [3] Act. 22, v. 14.

le Fils de Dieu, le Messie. A cela nous répondons que l'article grec se place ou s'omet indifféremment devant un nom, même lorsqu'il désigne quelqu'un en particulier. Nous en avons la preuve sous la main. Dans les deux derniers passages que nous venons de citer, l'article est placé devant le mot *juste*, dans le premier il est omis. Toutefois il est évident que le terme *juste* signifie la même chose dans ces trois endroits.

Appartion de Jésus-Christ aux apôtres.

v. 16. *Undecim autem discipuli*[1] *abierunt in Galileam, in montem, ubi constituerat illis Jesus.*

17. *Et videntes eum adoraverunt : quidam autem dubitaverunt.*

18. *Et accedens Jesus, locutus est eis dicens : data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra.*

19. *Euntes ergò, docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritûs Sancti.*

20. *Docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi.*

v. 16. Or les onze disciples s'en allèrent en

[1] Saint Matthieu, c. 28.

Galilée sur la montagne où Jésus leur avoit marqué de se rendre.

17. En le voyant, ils l'adorèrent : quelques-uns néanmoins doutèrent.

18. Mais Jésus s'approchant, leur dit : Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre.

19. Allez donc enseigner toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

20. Et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé : pour moi, je serai toujours avec vous jusqu'à la fin du monde.

On est fort étonné de voir quelques-uns des apôtres douter de la vérité de la résurrection de Jésus-Christ, après que ce divin Sauveur s'est déjà montré à eux plusieurs fois, qu'il a conversé avec eux, qu'il a mangé en leur présence, qu'il leur a fait voir les ouvertures de ses plaies, et que Thomas a mis sa main dans l'ouverture du côté devant eux ; on est, dis-je, fort étonné de voir, après toutes ces démonstrations, quelques-uns des apôtres douter de la vérité de la résurrection de Jésus-Christ. Cette surprise cessera, si on donne au mot grec *edistasan*, qui est dans l'original, un sens qui ne lui est pas moins propre que celui qu'on lui a donné dans la Vulgate. On l'a traduit dans cette version par

dubitaverunt, *doutèrent*, et il peut être également bien rendu par *dubitaverunt*, *avoient douté*. *Edistasan* est à l'aoriste. L'aoriste en grec marque un temps passé, quel qu'il soit; ainsi *edistasan* peut se traduire, *doutèrent*, *ont douté*, *avoient douté*. Ce sont donc les différentes circonstances du sujet dans lesquelles il est employé, qui le déterminent à un de ces sens plutôt qu'à un autre. Or, l'impossibilité morale qui se trouve à supposer du doute dans quelques-uns des apôtres, après tant de preuves sensibles et palpables, demande qu'on rende ce mot grec par *avoient douté*, traduction qui est outre cela soutenue par l'histoire, puisque saint Thomas qui avoit douté ne doutoit plus alors, ayant reconnu si hautement, après avoir mis la main dans la plaie du côté du Sauveur, qui étoit son Seigneur et son Dieu.

Voici donc la traduction littérale de ce texte, selon le grec. *Les onze disciples voyant Jésus, l'adorèrent, même ceux qui avoient douté*; car la particule grecque, *kai*, entre plusieurs significations, a celle de *même*, ainsi qu'on pourra le voir dans saint Jean, ch. 5, v. 17, et chap. 15, v. 20.

Ce n'est pas sans grande raison que l'évangéliste, après avoir dit que *les onze apôtres adorèrent Jésus-Christ*, ajoute : *Même ceux qui avoient douté*, *savoir*, *saint Thomas*,

puisque la persuasion où étóit alors celui qui avoit douté, celui qui s'étoit rendu si difficile à croire, est d'un grand poids pour prouver la vérité du fait.

Mais, dira-t-on, saint Matthieu ayant écrit que quelques-uns avoient douté, pourquoi, changeant ce nombre pluriel en singulier, n'attribuez-vous ce doute qu'à saint Thomas? Nous en avons agi ainsi parce que cet apôtre est le seul que saint Jean nous représente doutant et doutant avec persévérance, et que d'ailleurs dans les livres saints le pluriel est souvent mis pour le singulier. Voyez dans le volume précédent des Réponses Critiques l'article : *Frères de Jacob*.

Prouvons à présent, par des exemples pris de la version des Septante et du Nouveau Testament, que l'aoriste grec se met pour le plusque-parfait.

Genèse, chap. 2, v. 2. Deus requievit diè septimo ab universo opere quod *patrarat*, Dieu se reposa le septième jour après tous les ouvrages qu'il *avoit faits*. En grec, *epoiése*, troisième personne du singulier du premier aoriste.

v. 8. *Plantaverat* dominus Deus paradisum voluptatis, le Seigneur Dieu *avoit planté* un jardin délicieux. En grec, *ephuteusen*, troisième personne du singulier du premier aoriste; l'*n* finale mise pour l'euphonie.

Chap. 13, v. 4. In loco altaris quod *fecerat* prius, où étoit l'autel qu'il *avoit bâti*. En grec, *epoiése*, troisième personne du singulier du premier aoriste.

Chap. 14, v. 4. Duodecim annis *servierant*, *ils avoient été assujettis* pendant douze ans. En grec, *edouleusan*, troisième personne du pluriel du premier aoriste.

Chap. 23, v. 16. Abraham appendit pecuniam quam Ephron *postulaverat*, Abraham fit peser l'argent qu'Euphron lui *avoit demandé*. En grec, *elalésen*, troisième personne du singulier du premier aoriste.

Saint Marc, c. 5, v. 32. Circumspiciebat videre eam quæ hoc *fecerat*, il regardoit autour de lui pour voir la personne qui *avoit fait* cela. En grec, *poiésasan*, participe féminin du premier aoriste.

Saint Jean, chap. 11, v. 28. Cùm hæc *dixisset*, ce qu'*ayant dit*. En grec, *eipousa*, participe féminin du second aoriste.

v. 30. Ubi *occurrerat* et Martha, où Marthe *étoit venue* au-devànt de lui. En grec, *upéntésen*, troisième personne du singulier du premier aoriste.

Chap. 19, v. 39. Nicodêmus qui *venerat* ad Jesum nocte primùm, Nicodême qui *étoit venu* trouver Jésus la première fois pendant la nuit. En grec, *elthôn*, participe du second aoriste d'erchomaï.

Aux Philippiens, chap. 2, v. 26. Mœstus erat, propterea quod *audieratis* illum infirmatum, étant triste de ce que vous *aviez appris* qu'il avoit été malade. En grec, *ekousate*, seconde personne du pluriel du premier aoriste.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE

DES DIFFICULTÉS

AUXQUELLES ON RÉPOND DANS CET OUVRAGE,

PLACÉES SELON L'ORDRE DES LIVRES SAINTS.

PREMIER LIVRE DES ROIS.

DEUXIÈME LIVRE DES ROIS.

TROISIÈME LIVRE DES ROIS.

QUATRIÈME LIVRE DES ROIS.

PREMIER LIVRE DES PARALIPOMÈNES.

ESTHER.

JOB.

PSAUMES.

PROVERBES.

ECCLÉSIASTE.

ISAIE.

BARUCH.

ÉZÉCHIEL.

OSÉE.

JONAS.

HABACUC.

ZACHARIE.

MALACHIE.

PREMIER LIVRE DES MACHABÉES.

ÉVANGILES EN GÉNÉRAL.

SAINT MATTHIEU.

FIN DE LA TABLE.

BULLET, Jean

Réponses critiques à plusieurs difficultés ...

